



CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MÉDITERRANÉE (CNIM)

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 056 220 euros

Siège social : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Adresse temporaire : 63, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

662 043 595 RCS Paris

Document de référence
incluant le Rapport Financier Annuel
et le rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale

2015



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2016 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont signalés par la mention ^(RFA)

1	ACTIVITÉS, MARCHÉS, RÉSULTATS, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES^(RFA)	6
1.1	Chiffres clés	6
1.2	Activités et marchés, R&D, stratégies et perspectives, événements et faits marquants 2015	7
1.2.1	Présentation générale du Groupe	7
1.2.2	Événements et faits marquants 2015	12
1.2.3	Secteur Environnement	14
1.2.4	Secteur Innovation & Systèmes	25
1.2.5	Secteur Énergie	36
1.2.6	Principales évolutions depuis la fin du dernier exercice	41
1.2.7	Brevets, licences et marques	41
1.2.8	Principales sociétés du Groupe CNIM au 31 décembre 2015	42
1.3	Prévention et gestion des risques	43
1.3.1	Risques industriels et environnementaux	43
1.3.2	Risques généraux liés à l'activité	44
1.3.3	Risques juridiques	46
1.3.4	Risques financiers	47
1.3.5	Risque de contrepartie	48
1.3.6	Risque de liquidité	49
1.3.7	Risques numériques et patrimoniaux	50
1.3.8	Risque de fraude	50
1.3.9	Assurances	51
1.3.10	Ressources humaines	51
1.4	Résultats du Groupe	52
1.4.1	Éléments marquants de l'exercice	52
1.4.2	Activité	52
1.4.3	Résultats consolidés	55
1.4.4	Définitions	58
1.5	Investissements, immobilisations corporelles importantes	59
1.5.1	Les principales immobilisations du Groupe	59
1.5.2	Les investissements du Groupe	60
1.5.3	Programme d'investissements	61
1.6	Financement du Groupe – Trésorerie	61
1.6.1	Marge brute d'autofinancement	61
1.6.2	Variation du besoin en fonds de roulement	62
1.6.3	Investissements	62
1.6.4	Dividendes	62
1.6.5	Trésorerie du Groupe	63
1.6.6	Endettement	63
1.6.7	Capitaux propres	64
1.6.8	Autres éléments	64
1.7	Comptes sociaux de CNIM SA	65
1.7.1	Résultats	65
1.7.2	Trésorerie	66
1.7.3	Autres éléments	66
2	ACTIONNARIAT, TITRE EN BOURSE	68
2.1	Actionnariat	68
2.1.1	Capital social et droits de vote	68
2.1.2	Droits de vote	72

2.1.3	Contrôle de la société	73
2.1.4	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	73
2.1.5	Pactes d'actionnaires	73
2.1.6	Engagements Dutreil	73
2.2	Titre en bourse	74
2.2.1	Cotation	74
2.2.2	Évolution du titre	74
2.3	Dividendes : politique et historique de versement	74
<hr/>		
3	RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	75
<hr/>		
3.1	Les hommes et les femmes de CNIM	76
3.1.1	Qui sommes-nous ?	76
3.1.2	L'organisation du travail	80
3.2	La santé et la sécurité des collaborateurs	81
3.2.1	Une priorité du Directoire	81
3.2.2	Santé, sécurité : l'affaire de tous	83
3.2.3	Les dépenses de santé et sécurité	83
3.2.4	Accidents du travail et maladies professionnelles	83
3.3	Le développement des compétences	84
3.3.1	Politiques mises en œuvre en matière de formation	84
3.3.2	Nombre d'heures de formation	85
3.3.3	Entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière	85
3.4	La gestion de la diversité	85
3.4.1	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	85
3.4.2	Politique de lutte contre les discriminations	88
3.5	La promotion du dialogue social	88
3.5.1	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	88
3.5.2	Organisation du dialogue social	89
3.5.3	Bilan des accords collectifs signés en 2015	89
3.6	Notre engagement en matière d'environnement	90
3.6.1	Politique générale en matière de management environnemental et politique QSE	90
3.6.2	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	92
3.6.3	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	92
3.7	Limitier notre impact environnemental et contribuer à réduire celui de nos clients	93
3.7.1	Gestion des déchets et mesures prises en vue de les réduire	93
3.7.2	Gaz à effet de serre, et mesures visant la réduction et la réparation des rejets dans l'air	95
3.7.3	Utilisation durable des ressources	99
3.7.4	Contribuer à développer le recours aux énergies renouvelables	102
3.7.5	Mesures prises en vue de réduire les nuisances	104
3.7.6	Mesures prises en vue de préserver la biodiversité	104
3.8	CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile	105
3.8.1	Cartographie des parties prenantes	105
3.8.2	Impact économique territorial de l'activité de la Société	106
3.8.3	Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs	107
3.8.4	Contribution à l'activité des pôles de compétitivité	107
3.8.5	Implication dans les associations et syndicats professionnels	107
3.8.6	L'intégration à la vie locale	109
3.9	Éthique et loyauté des pratiques	110
3.9.1	Actions engagées pour prévenir la corruption	110
3.10	Respect des droits de l'homme	111
3.10.1	Nos valeurs	111
3.10.2	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	111

3.11	Éléments méthodologiques sur le rapport de responsabilité sociale et environnementale du Groupe CNIM en 2015 et avis externe sur la sincérité des données	112
3.12	Évolution de l'effectif total du Groupe	116
3.13	Données détaillées concernant la société CNIM SA	116
3.13.1	Les hommes et les femmes de CNIM	116
3.13.2	Notre engagement en matière d'environnement	118
3.13.3	CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile	121
3.14	Avis sur la sincérité des données	122

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **124**

4.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance	124
4.1.1	Composition du Directoire	124
4.1.2	Composition du Conseil de Surveillance	127
4.1.3	Biographie des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	130
4.1.4	Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	132
4.1.5	Fonctionnement du Conseil de Surveillance et des comités qui le composent	132
4.2	Rémunération des mandataires sociaux	133
4.2.1	Montant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société	134
4.2.2	Engagements de retraite conclus au bénéfice des mandataires sociaux	141
4.3	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ^(RFA)	143
4.3.1	Composition du Conseil de Surveillance	143
4.3.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	144
4.3.3	Contrôle interne et gestion des risques	147
4.3.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	152
4.3.5	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	153
4.3.6	Autres éléments	153
4.4	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire	154
4.5	Rapports des Commissaires aux Comptes	155
4.5.1	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société CNIM	155
4.5.2	Attestation des commissaires aux comptes	157
4.6	Programme de rachat d'actions	158

5 ÉTATS FINANCIERS **159**

5.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2015 ^(RFA)	159
5.1.1	État de la situation financière	159
5.1.2	Compte de résultat consolidé	161
5.1.3	État du résultat global	162
5.1.4	Variation des capitaux propres consolidés	163
5.1.5	Tableau des flux de trésorerie	164
5.1.6	Annexe	165
5.2	Comptes sociaux au 31 décembre 2015 ^(RFA)	199
5.2.1	Bilan	199
5.2.2	Compte de résultat	201
5.2.3	Tableau des flux de trésorerie	202
5.2.4	Annexe	203

6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016 **225**

6.1	Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016 ^(RFA)	225
------------	--	------------

6.2	Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016^(RFA)	229
6.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés^(RFA)	234
6.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels^(RFA)	235
6.5	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés^(RFA)	237

7 Informations complémentaires **242**

7.1	Renseignements de caractère général	242
7.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	242
7.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	242
7.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	242
7.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays	242
7.1.5	Compléments liés au règlement AMF, partie 21	242
7.1.6	Coordonnées des auditeurs	242
7.2	Statuts	243
7.2.1	Objet social de la société (article 2 des statuts)	243
7.2.2	Dispositions statutaires concernant les organes d'administration et de direction de la société (articles 13 à 17 des statuts)	243
7.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 8 à 11 des statuts)	247
7.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	247
7.2.5	Assemblées générales (article 19 des statuts)	248
7.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle	248
7.2.7	Franchissement de seuils (Article 12 des statuts)	248
7.2.8	Modifications du capital social (Article 7 des statuts)	249
7.3	Documents accessibles au public	249
7.4	Personne responsable^(RFA)	250
7.4.1	Responsable du document de référence	250
7.4.2	Attestation de la personne responsable du document de référence	250

8 HISTORIQUE **251**

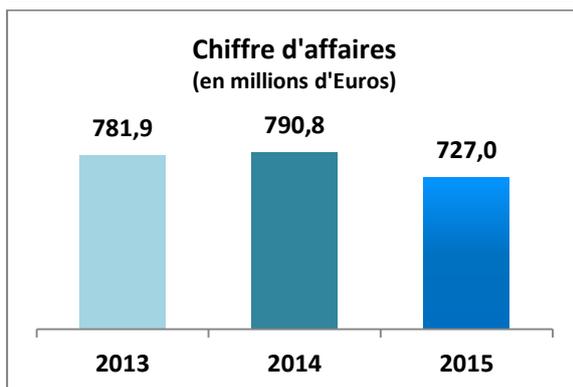
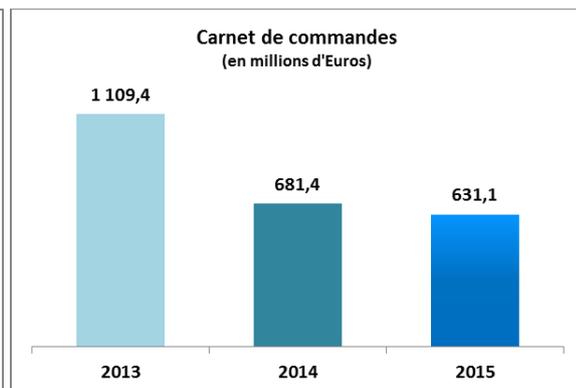
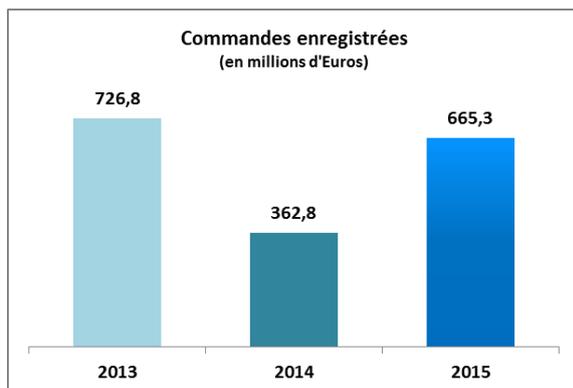
9 TABLES DE CONCORDANCE **253**

9.1	Document de référence	253
9.2	Rapport financier annuel	256

1 ACTIVITÉS, MARCHÉS, RÉSULTATS, STRATÉGIE ET PERSPECTIVES^(RFA)

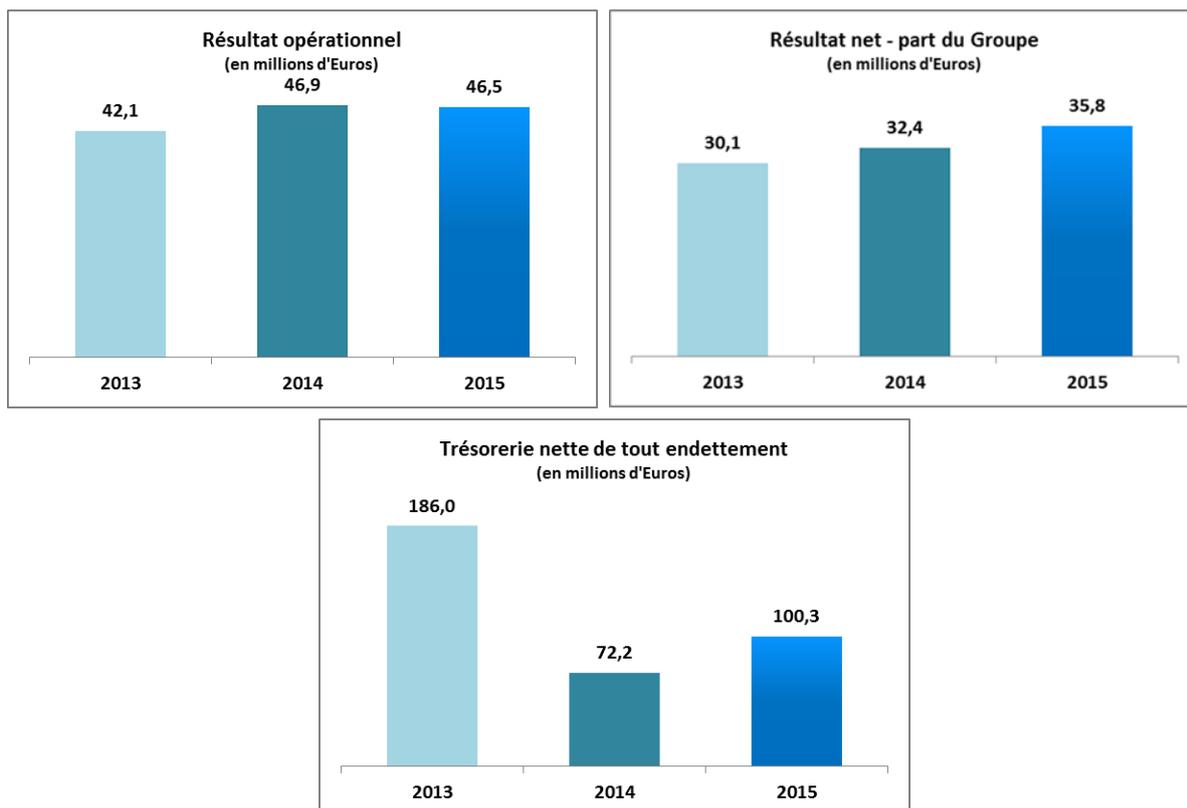
1.1 Chiffres clés

Les chiffres présentés dans le chapitre 1 sont en millions d'euros.



En 2015, le Groupe a réalisé 61,3 % de son chiffre d'affaires à l'export.

La répartition du chiffre d'affaires par Secteur est présentée au chapitre 1.4.3.2, celle par zone géographique au paragraphe 1.4.3.1.



Le détail de l'ensemble des chiffres clés est présenté et commenté aux chapitres 1.4 à 1.6.

1.2 Activités et marchés, R&D, stratégies et perspectives, événements et faits marquants 2015

Cette partie du document de référence comprend une présentation générale du Groupe et décrit ses activités par Secteur au travers de la présentation des différentes offres de produits et services, des marchés sur lesquels ces Secteurs évoluent, les programmes de R&D et les stratégies industrielles et commerciales mises en œuvre ainsi que les positions concurrentielles.

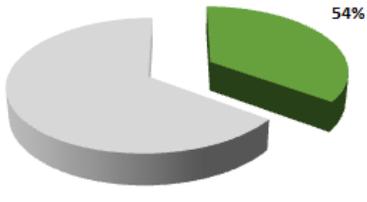
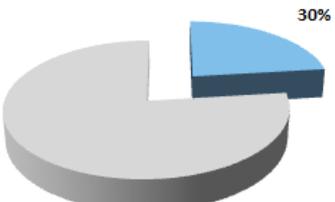
1.2.1 Présentation générale du Groupe

Le Groupe CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique et délivre des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie (thermique, nucléaire, renouvelable), de la défense et de l'industrie. Génie thermique, mécanique, robotique, contrôle-commande, usinage de pièces de grandes dimensions, ergonomie, services et solutions logicielles pour la sécurité des systèmes d'information et le big data sont quelques-uns des savoirs sur lesquels repose la capacité d'innovation de CNIM.

Le Groupe, fondé il y a cent soixante ans, s'appuie sur un actionnariat familial stable, garant de son développement. Il emploie 3 000 collaborateurs et affiche un chiffre d'affaires 2015 de 727,0 millions d'euros. Avec 61,3 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, CNIM, coté à Euronext Paris, appartient à la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Celles-ci se caractérisent par leur performance à l'international, leur capacité d'entreprendre, leur agilité commerciale et sont réputées pour leur contribution au développement et à la compétitivité de l'économie française.

Le Groupe est organisé en trois Secteurs d'activités dont une présentation synthétique est faite sous forme d'un tableau ci-après.

Le Groupe dispose d'un outil industriel de premier plan avec un site principal à La Seyne-sur-Mer dans le Var et quatre autres sites spécialisés en France et dans le monde, voir 1.2.1.3.

Environnement	Innovation & Systèmes	Énergie
Organisation, produits et services		
 <p style="text-align: center;">Part du chiffre d'affaires 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses - Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses - Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion - Construction de centrales solaires thermodynamiques 	 <p style="text-align: center;">Part du chiffre d'affaires 2015</p> <p>Le Secteur Innovation & Systèmes regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Division Systèmes Industriels : elle comprend l'entité « CNIM Systèmes Industriels » de CNIM SA basée à La Seyne-sur-Mer et les filiales opérationnelles CTE (Chine), CNIM Singapour et Babcock Wanson Maroc ; - Bertin Technologies et ses filiales. <p>La Division Systèmes Industriels opère comme concepteur, fournisseur d'équipements et de services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la défense ; - le nucléaire et les Grands Instruments Scientifiques ; - l'industrie ; <p>et propose des prestations de sous-traitance de fabrication.</p> <p>Bertin Technologies et ses filiales interviennent sur quatre grands métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le conseil et l'ingénierie innovante ; - le développement et la fourniture de systèmes et équipements d'instrumentation ; - les services et solutions logicielles pour la sécurité des systèmes d'information et le big data ; - les services en recherche et développement pour l'industrie de la pharma/biotech. 	 <p style="text-align: center;">Part du chiffre d'affaires 2015</p> <p>CNIM BABCOCK SERVICES Réhabilitation d'installations thermiques de puissance, modernisation et mise en conformité des équipements et des systèmes de contrôle, maintenance nucléaire.</p> <p>FILIALES BABCOCK WANSON Services de maintenance, assistance à l'exploitation, location de chaudières, conception et réalisation de systèmes et équipements pour les chaufferies industrielles, tels que les chaudières, le traitement de l'eau, les incinérateurs d'effluents.</p>
Marchés		
<p>Clients : collectivités locales, exploitants, délégataires de services publics, investisseurs privés et entreprises de services publics ou privés.</p> <p>Marchés :</p> <p>Stratégie de développement commercial dans les pays mettant en place des politiques de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structuration de leur stratégie de valorisation des déchets ; - rénovation et mises aux normes des installations existantes ; - réduction des émissions dans l'air et de récupération des résidus de combustion ; - de développement de l'énergie solaire. 	<p>Clients : grands donneurs d'ordre français et internationaux</p> <p>Marchés : défense et sécurité, maritime, spatial, nucléaire, environnement et sciences du vivant.</p>	<p>Clients : producteurs d'énergie, industries agroalimentaires, chimie, pétrochimie, papeterie, pharmacie.</p> <p>Marchés :</p> <p>CNIM Babcock Services Le marché de CNIM Babcock Services est défini par les prestations de maintenance auprès de grands donneurs d'ordres principalement en France : GIC (Grandes Installations de Combustion), usines de valorisation des déchets, centrales électriques à flamme et nucléaires.</p> <p>Filiales Babcock Wanson Elles disposent d'une couverture géographique étendue (France, Italie, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie et Pologne).</p>

Perspectives		
<p>Développement au grand export : l'Amérique du Nord et l'Asie font partie des marchés visés en plus des marchés traditionnels.</p> <p>Valorisation de lignes d'activités nouvelles ou existantes et caractérisées par un profil de rentabilité récurrente comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation ; - les prestations de service de haute qualité ; - le traitement des résidus de la combustion des déchets (cendres et mâchefers) comprenant l'extraction des métaux légers (aluminium et cuivre) et des métaux précieux ; - le traitement des fumées et des eaux usées ; - Positionnement du Secteur Environnement sur les marchés du grand export, au travers de partenariats avec des acteurs locaux établis. <p>Énergie solaire thermodynamique</p> <p>Les zones géographiques visées sont les plus ensoleillées du monde. Perspectives de développement au Moyen-Orient, en Amérique du Sud, en Inde et en Chine.</p>	<p>Défense :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de l'offre aux nouveaux besoins des Forces, avec des investissements en France dans la cybersécurité et un fort développement à l'international pour les systèmes de projection terrestre et maritime ; - croissance forte à l'international grâce à une offre unique d'équipements et systèmes des menaces NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) au profit des Forces Armées et de la sécurité civile. <p>Nucléaire et grands instruments scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le marché visé est celui de la rénovation du parc nucléaire français et à l'international ainsi que les projets de construction de nouvelles centrales ; - stratégie de développement dans les Grands Instruments Scientifiques et les Réacteurs de recherche. <p>Industrie : objectif de développements dans le secteur spatial et Oil & Gas.</p> <p>Pharma et biotechs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensification du développement international vers les marchés américains et asiatiques ; - développement dans le domaine de la médication OTC (« <i>over the counter</i> » : médication en vente libre) et le développement pharmaceutique pour les molécules biotechs dans le cadre de la formulation de nouveaux médicaments. 	<p>CNIM Babcock Services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prestations d'expertise et de services de proximité de CNIM Babcock Services garantissent à ses clients une disponibilité maximale de leurs équipements ; - CNIM Babcock Services accompagne ses clients dans leur démarche de transition énergétique en leur proposant des prestations de mise en conformité environnementale ; - CNIM Babcock Services poursuit sa diversification dans la maintenance du parc nucléaire. <p>Filiales Babcock Wanson</p> <p>Poursuite de la stratégie basée sur le développement de services innovants autour des produits qu'elles conçoivent et réalisent.</p>

1.2.1.1 Stratégie et perspectives

ETI indépendante, CNIM intervient sur l'intégralité du cycle de vie d'ensembles technologiques et industriels à forte valeur ajoutée.

Sa stratégie s'appuie sur :

- une diversité de ses métiers et une présence dans les domaines de l'environnement, l'énergie, la défense et la sécurité, permettant de s'affranchir des cycles économiques ;
- la qualité de ses bureaux d'études et de ses moyens industriels ;
- l'innovation, moteur de sa croissance, soutenue par un haut niveau d'expertise et conduisant à la sélectivité de ses programmes d'investissement ;
- la croissance des activités récurrentes inscrites dans le long terme ;
- l'amélioration de la compétitivité et de la rentabilité pour assurer ses besoins de financement.

Les stratégies propres à chaque Secteur, conformes aux orientations générales du Groupe, sont décrites dans les présentations sectorielles (pages 14 à 40).

1.2.1.2 Recherche & Développement

L'innovation au cœur des projets

L'innovation est pour CNIM une réponse aux défis technologiques posés par ses clients, donneurs d'ordre privés et publics. Elle est la clé de voute de son leadership technologique, de sa compétitivité et de son développement. Les réalisations du Groupe sont bien souvent des premières mondiales.

Dans le Groupe CNIM, les activités de R&D prennent deux formes :

- prestations de recherche effectuées pour le compte de ses clients (c'est notamment une part significative des activités de Bertin Technologies) ;
- programmes de R&D effectués en autofinancement dont le contenu est détaillé par Secteur (pages 14 à 40).

Pour le Groupe CNIM, le développement de l'innovation passe par :

- une démarche de progrès continue visant l'optimisation des équipements existants ;
- le développement de nouveaux produits, uniques par l'ingéniosité de leur conception et de leur réalisation ;
- une politique dynamique de propriété intellectuelle avec un portefeuille de 137 familles de brevets et 109 marques ;
- le développement d'applications civiles issues de projets défense ;
- des partenariats avec des organismes de recherche en France et à l'international ;
- une pleine implication dans le développement des grands pôles de compétitivité français ;
- le développement de services visant à optimiser les installations des clients leur permettant d'améliorer la disponibilité des équipements et de maîtriser les coûts d'exploitation et leur impact environnemental.

Les programmes de R&D sont réalisés au niveau de chacun des Secteurs qui déterminent les actions à mettre en œuvre pour leurs domaines technologiques propres dans le cadre de la stratégie d'innovation du Groupe. Ces actions font l'objet d'une description dans la présentation sectorielle.

1.2.1.3 Un outil industriel de premier plan

CNIM a fait le choix stratégique de se positionner sur la conception, la fabrication et le maintien en condition opérationnelle d'ensembles mécaniques ou thermiques de grandes dimensions et de haute précision.

La fabrication en petites et moyennes séries de ces pièces techniques pour la défense, le nucléaire et l'énergie, est réalisée au sein d'ateliers équipés des meilleures machines.

L'ingénierie travaille en étroite collaboration avec la réalisation dans le cadre d'équipes projet intégrées. Cette proximité des équipes explique la force de la chaîne de valeur mise au service des clients et l'optimisation permanente apportée à la conduite des projets.

Sur le principal site industriel de CNIM, situé à La Seyne-sur-Mer, dans le Var, s'exercent tous les métiers des Secteurs Environnement, Innovation & Systèmes et Énergie :

- phases de développement : R&D, bureaux d'études, ingénierie des systèmes et des procédés, dimensionnements, calculs, automatismes et contrôle-commande ;
- réalisation : travaux en salles blanches, usinage, soudage, chaudronnerie, montage/assemblage, contrôle qualité ;
- services : coordination et suivi de chantier, mise en service et maintien en condition opérationnelle, formation client.

Dans un souci d'adaptation continue de ses outils de production, CNIM a investi sur ce site, avec la construction en 2013 d'un nouveau hall de fabrication et la rénovation d'un bâtiment existant dédiés à la réalisation de pièces industrielles de grande dimension et de grande précision. Grâce à ces aménagements, la capacité de production du site a augmenté de plus de 30 %.

Les autres sites industriels du Groupe :

- le site de Nérac, de Babcock Wanson, conçoit et fabrique des chaudières à tubes de fumée et des brûleurs industriels ;
- le site de Milan, de Babcock Wanson, se consacre aux chaudières industrielles à fluide thermique et à vaporisation rapide ainsi qu'aux incinérateurs de composés organiques volatils ;
- celui de Casablanca, de la filiale Babcock Wanson Maroc, a pour rôle de mettre à disposition de ses clients tant internes qu'externes une capacité de fabrication/montage/chaudronnerie performante et compétitive ;
- les équipements mécaniques pour les centrales nucléaires chinoises sont fabriqués sur le site de Gaoming, en Chine.

Les sites de La Seyne-sur-Mer, de Gaoming et de Casablanca, ont réalisé en commun, en 2015, plusieurs contrats de prestations de fabrication pour le compte d'industriels. Ces prestations sont importantes pour le maintien de la compétitivité des installations et des équipes comme pour les développements vers de nouveaux secteurs.

Les laboratoires de recherche et les compétences pluridisciplinaires de la filiale Bertin Technologies complètent ce dispositif au service de l'innovation industrielle.

1.2.1.4 Les facteurs clés de réussite

Les différents Secteurs présentés ont en commun :

- des compétences de mécanicien et de thermicien qui sont la base de nos activités historiques et sont associées à un outil industriel de premier plan ;
- l'expérience et la capacité à conduire des projets complexes ;
- des débouchés sectoriels à fort enjeu technologique (avec une part étude importante qualitativement et quantitativement).

Par ailleurs, le Groupe a favorisé un mix d'activités qui permet :

- de couvrir l'ensemble de la chaîne de la valeur (R&D, conception, fabrication des équipements, installation de l'ensemble, maintenance et services) ;
- d'amortir les effets conjoncturels de variation d'activités au niveau de chaque Secteur.

1.2.1.5 Informations sectorielles

Elles sont disponibles dans la partie I.4 "Résultats du Groupe".

Les informations IFRS sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés 2015 (Note 5, chapitre 5.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2015 »).

Une information complète sur les filiales et participations est disponible dans le présent document :

- Chapitre 5.2 des états financiers (annexes aux comptes sociaux 2015, Note 26) ;
- Note 3 « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés 2015 ;
- Organigramme des principales sociétés du Groupe, § 1.2.8.

1.2.2 Événements et faits marquants 2015

A. Groupe CNIM

- Le fonds SPI « Sociétés de projets industriels », financé par le Programme d'investissements d'avenir et opéré par Bpifrance, a annoncé le 24 juin 2015 son premier investissement, au côté de CNIM, dans la société SUNCNIM. Majoritairement détenue par CNIM, SUNCNIM développe et assure la construction clés en main de centrales solaires thermodynamiques destinées à l'exportation. Ce premier investissement du fonds SPI s'inscrit pleinement dans sa thèse d'investissement en accélérant l'industrialisation d'une technologie potentiellement leader sur le marché mondial, encore émergent, de la production d'énergie thermo-solaire. Elle permettra la conquête d'une position industrielle forte et se donne pour ambition de créer un nombre significatif d'emplois directs en France, auxquels s'ajouteront de nombreux emplois indirects. SUNCNIM contribuera également directement à la transition énergétique et environnementale en produisant une énergie renouvelable et en recourant à une technologie de stockage non-polluante.
- Bertin Technologies a acquis la société GO Albert France avec la marque commerciale AMI Software, le 18 mai 2015. Cette société rejoint la division Bertin IT, entité dédiée aux Technologies de l'Information pour la Sécurité et le big data. Cette union de spécialistes de la veille numérique et de la cyber intelligence donne ainsi naissance à un acteur majeur du traitement d'information Sources Ouvertes (veille sur internet notamment), aux ambitions internationales soutenues par l'ensemble du Groupe CNIM.

B. Secteur Environnement

- L'activité Construction a été marquée en 2015 par la livraison des projets de Cardiff (Pays de Galles), Ridham Dock (Kent) et de Shrewsbury (Shropshire) au Royaume-Uni.
- En France, le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers de Paris, a confié à CNIM le marché de conception-construction-exploitation de son futur centre de tri de collecte sélective de la capitale. Situé dans le nouveau quartier Clichy-Batignolles (17ème arrondissement), ce centre de grande capacité, entièrement automatisé, valorisera les déchets de plus de 900 000 habitants. Il sera livré en 2019 et emploiera 80 personnes dont 35 en insertion.
- En juin 2015, CNIM a reçu de Viridor la notification officielle (*Notice To Proceed*) pour l'exécution des travaux de construction du centre de valorisation énergétique (CVE) des déchets de Beddington situé à Croydon dans la banlieue sud de Londres. Les travaux ont débuté le 1er juillet pour une livraison prévue en mars 2018. L'installation est construite avec l'entreprise de génie civil Lagan et est constituée de deux lignes de 17,6 t/h avec une capacité annuelle de 275 000 tonnes de déchets. Elle produit 24 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).
- LAB a remporté en 2015 un contrat dans le domaine du traitement des cendres d'incinération aux États-Unis dans l'État de Washington. LAB construit, possède et exploitera sous la forme d'un contrat BOO (*Build, Own Operate*), l'installation de Roosevelt qui sera mise en service au premier trimestre 2016. Équipée du procédé RecuLAB™ NF, elle pourra traiter chaque année jusqu'à 180 000 tonnes de cendres fraîches et provenant de décharges. Les métaux extraits seront ensuite vendus sur le marché local ou exportés vers l'Europe. En Suisse, LAB intervient sur un centre de valorisation énergétique des déchets et procède à la mise à jour de l'unité du traitement des cendres résiduelles en y installant un module RecuLAB™ Au d'une capacité de 20 tonnes de cendres fraîches à l'heure. Dans le cadre d'un accord spécifique, le client exploitera lui-même cette nouvelle unité. Le concentrat de métal de haute qualité ainsi récupéré sera commercialisé via les canaux de distribution de LAB en Europe ou au Canada. L'installation devrait être mise en service en février 2016.

C. Secteur Innovation & Systèmes

- Le contrat de fabrication des plaques radiales du réacteur ITER avance à un rythme nominal. Quatre autres contrats portant sur divers éléments du réacteur ITER ont été remportés par CNIM en 2015 dont un en groupement avec la filiale Bertin Technologies.
- La Direction Générale de l'Armement (DGA) a notifié à CNIM en décembre 2015 un contrat pour la rénovation des PFM (Pont flottant motorisé) de l'Armée Française. Le PFM est un moyen de franchissement continu (pont) et discontinu (portière ou ferry) de niveau opératif (franchissements essentiellement logistiques réalisés en zone arrière).

- Petrofac, leader international des services dans l'industrie Oil&Gas, a choisi Bertin Technologies pour fournir et installer un système de détection de gaz à distance, baptisé Second Sight® sur le site de Jazan, gérée par Saudi Aramco dans la péninsule arabique. Cette solution est capable de détecter et de suivre en temps réel l'évolution de nuages de gaz explosifs. Ce contrat marque le début d'une nouvelle ère dans la prévention des menaces chimiques sur les sites industriels, en particulier dans le pétrole et le gaz.

D. Secteur Energie

- En 2015, LyondellBasell, la troisième société chimique indépendante du monde, a confié à CNIM Babcock Services le *revamping* d'une de ses chaudières située sur le pôle de Berre l'Étang, l'un des plus grands complexes pétrochimiques du sud de la France. Le contrat portait sur le passage d'un fonctionnement fuel oil au gaz naturel. Le but était non seulement de se conformer aux futures contraintes environnementales (NOx), mais aussi de réduire sa facture énergétique ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Objectif atteint puisque les émissions de CO2 ont été réduites de 60 kt/an, les rejets SOx et NOx divisés par deux en concentration et les poussières par cinq. La nouvelle chaudière a été inaugurée le 17 février 2015 en présence du sénateur-maire de Berre l'Étang, l'occasion pour LyondellBasell d'exprimer sa satisfaction quant à la prestation de CNIM Babcock Services.
- Chaudière TdF (France) pour Michelin, installation d'une chaudière vapeur BWR100 par l'intermédiaire de Bouygues Énergie& Services. Le niveau technique de l'offre Babcock Wanson a permis de reconquérir ce client.
- Services (République démocratique du Congo) pour Total, réparation et *revamping* sur-mesure d'une chaudière sur une plateforme au large de Pointe Noire.

1.2.3 Secteur Environnement

1.2.3.1 Profil

CNIM a développé une offre spécifique dédiée aux domaines :

- de la valorisation énergétique des déchets ménagers, industriels et des biomasses ;
- du traitement des fumées et des cendres ;
- de la production d'énergie solaire thermodynamique.

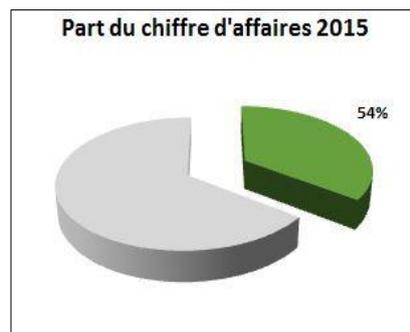
La Groupe propose à ses clients publics ou privés une offre clés en main de conception, construction et exploitation dans le plus strict respect des normes réglementaires et la plus grande maîtrise des impacts environnementaux.

CNIM est l'un des grands spécialistes européens de la valorisation énergétique des déchets et des biomasses. Valoriser signifie :

- transformer les déchets en énergie électrique et en chaleur (chauffage urbain, process industriels) ;
- en extraire les matériaux réutilisables dans les cycles productifs.

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires Secteur Environnement		
2013	2014	2015
528,1	514,7	390,6



1.2.3.2 Offre de produits et services

Dans le domaine du traitement des déchets, CNIM intervient à différents niveaux :

- valorisation énergétique ;
- tri et recyclage ;
- production de compost ;
- traitement des fumées issues du processus de combustion des déchets ;
- traitement des résidus (cendres et mâchefers) issus de la combustion des déchets :
 - inertisation,
 - extraction des métaux ;
- traitement de déchets particuliers comme les déchets hospitaliers, les boues provenant des usines de traitement d'eau ou les algues vertes en Bretagne.

En parallèle, CNIM a développé une offre dans le domaine de la construction et l'exploitation de centrales solaires thermodynamiques.

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

CNIM conçoit, réalise clés en main et met en service des centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses. CNIM utilise des technologies propriétaires répondant aux normes de performances et de maîtrise des impacts environnementaux les plus strictes et qui s'intègrent dans une approche multi-filières.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses

CNIM assure l'exploitation et la maintenance de centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses. Le Groupe propose également des services d'assistance aux exploitants, de rénovation, de mise aux normes environnementales et de maintenance visant l'optimisation des performances des équipements, l'amélioration de leur disponibilité et la réduction de leurs coûts d'exploitation.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

Les filiales LAB SA et LAB GmbH assurent la conception, la construction, l'installation et la mise en service de systèmes de traitement des fumées associés aux usines de valorisation énergétique des déchets et des biomasses, aux centrales de production d'électricité ou aux chaudières industrielles. Elles assurent la rénovation et la maintenance de systèmes de traitement des fumées existants. Leur expertise vise à améliorer les performances de ces installations.

Elles proposent également des systèmes de traitement des résidus issus de la combustion des déchets (les cendres et les mâchefers) pour en extraire les métaux ferreux, les métaux légers non magnétiques (comme l'aluminium et le cuivre) et les métaux précieux ou faciliter leur mise en décharge.

Tous les procédés employés sont conformes au référentiel européen "Best Available Techniques".

D. Construction de centrales solaires thermodynamiques

CNIM a développé des systèmes fondés sur la captation de l'énergie solaire grâce à un ensemble de miroirs de technologie Fresnel. Cette technologie est une solution efficace, économique, écologique et durable qui répond aux besoins de stockage. Combinée au savoir-faire de CNIM en tant qu'ensemblier industriel, elle assure un *Leveraged Cost of Electricity* (LCOE) très compétitif sur ce marché. CNIM se positionne comme ensemblier, fournissant clés en main la centrale solaire à thermodynamique.

CNIM propose :

- la conception générale du projet, sa réalisation et sa mise en service ;
- la réalisation du champ solaire, du récepteur et du système de valorisation énergétique.

En complément des applications de production d'électricité, cette technologie permet de fournir de la vapeur de procédé pour des utilisations industrielles (récupération assistée de pétrole et hybridation de centrale thermique fossile).

1.2.3.3 Marchés en 2015

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et de biomasses

CNIM a développé son activité en France où le Groupe a réalisé la moitié des installations existantes. En parallèle, le marché concerne de nombreux pays européens ayant mis en place un programme de réalisation de centres de valorisation des déchets : le Royaume-Uni et les pays d'Europe Centrale.

Au-delà des zones traditionnelles, CNIM oriente son activité commerciale vers le Proche et le Moyen-Orient ainsi qu'en Asie où CNIM a enregistré un premier succès à Bakou (Azerbaïdjan) en réalisant une usine traitant 500 000 tonnes de déchets par an ; cette usine est à présent en exploitation par CNIM qui a signé un contrat d'opération et de maintenance de vingt ans.

CNIM a construit 163 usines (283 lignes de traitement) en Europe et en Asie.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

CNIM intervient en France, au Royaume-Uni et en Azerbaïdjan pour l'exploitation des usines et partout dans le monde pour les services de mise aux normes et d'amélioration. Le marché concerne les unités de valorisation énergétique construites par CNIM et faisant l'objet d'un contrat d'exploitation ainsi que les unités construites par d'autres acteurs et dont l'arrivée à échéance des concessions offre des opportunités pour le Groupe. Le Groupe exploite actuellement huit centres de valorisation énergétique (dont un équipé d'un centre de tri), un centre de valorisation organique (avec tri et traitement des algues vertes) ainsi qu'un centre de production d'électricité à partir de biomasse.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

LAB dispose depuis 1963 de plus de 400 références dans vingt pays.

Le marché concerne de nombreux pays européens, principalement la France le Royaume-Uni, les pays scandinaves, la Finlande, l'Allemagne, la Suisse et les pays d'Europe Centrale.

En Europe, LAB intervient :

- dans le cadre des réalisations clés en main de CNIM ;
- de manière autonome sur les installations réalisées par d'autres constructeurs ;
- comme prestataire de services pour le traitement des cendres, des résidus de la combustion et des mâchefers intégrant la récupération de métaux ;
- comme fournisseur de prestations de services de maintenance et de rénovation.

Son offre de scrubbers marins étant aujourd'hui mature, LAB va désormais consacrer des ressources pour assurer le développement commercial de cette activité. Une première référence dans ce domaine a été enregistrée en 2015.

En 2015, LAB a remporté deux contrats dans le domaine du traitement des cendres d'incinération, l'un aux États-Unis dans l'État de Washington et l'autre en Suisse dans la région de Zurich.

D. Construction de centrales solaires thermodynamiques

Les marchés concernés par cette activité, après la réalisation de la centrale de Llo dans les Pyrénées-Orientales (France), seront les zones du monde les plus ensoleillées. CNIM se positionne en tant que producteur de vapeur à partir de la ressource solaire et développe une forte activité commerciale au Moyen-Orient et en Amérique du Sud.

1.2.3.4 Positionnement concurrentiel (sources internes)

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

Trois concurrents se partagent le marché avec CNIM : Hitachi Zosen-Inova, Stein-Mueller, Babcock & Wilcox Volund. Les autres acteurs sont Doosen Lentjes GmbH, Keppel-Seghers Technology, Standardkessel. D'autres sociétés telles que Vinci Environnement et Altawest-Inova (en France) ont une présence plus occasionnelle. Quelques concurrents locaux sont également présents sur ce marché.

B. Exploitation et maintenance des centre de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

Les principaux concurrents en France sont Suez Environnement, Veolia Environnement, TIRU, Urbaser et IDEX.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

Différents types de concurrents sont présents sur le marché :

- fournisseurs de centres de valorisation clés en main avec des compétences en traitement de fumée (Hitachi Zosen-Inova, Steinmüller Babcock, Babcock & Wilcox Volund (et sa filiale Götaverken Miljö), Dosan Lentjes, Andritz, Valmet et Vinci Environnement) ;
- sociétés d'ingénierie spécialisées dans les systèmes de traitement de fumées : ALSTOM/General Electric, Götaverken Miljö AB, Inova Groupe Altawest, Hamon ;
- entreprises spécialisées dans les systèmes de traitement des fumées avec fabrication en propre : Lühr, Disa, Redecam, Ecoinstall, Indutec, Turbofilter, Area Impianti, ATS, Radscan

D. Construction de centrales solaires thermodynamiques

Sur le marché de la production de vapeur, la concurrence est fragmentée car composée d'acteurs locaux ou d'acteurs intervenant selon des applications industrielles spécifiques (oil&gas, vapeur process, boosters pour centrales électriques). Il s'agit principalement de Sener, Abengoa, Bright Source et ABB.

1.2.3.5 R&D et nouveaux produits

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

CNIM se positionne sur les marchés au grand export et travaille sur l'optimisation du process de valorisation énergétique en tenant compte de l'éloignement géographique de ses clients et des partenariats industriels noués localement.

Le Groupe capitalise sur les retours d'expérience particulièrement abondants au Royaume-Uni où il a livré de nombreuses usines ces dernières années et où des réalisations sont actuellement en cours. Ces retours d'expérience lui permettent d'optimiser le rendement du process de valorisation énergétique (simplification de la chaudière, amélioration de la performance de la production d'énergie et de vapeur).

Les principaux axes de développement R&D du Secteur Environnement en 2015 sont les suivants :

- utilisation de nouveaux matériaux anticorrosion sur les parties les plus chaudes d'une chaudière à combustion de déchets ;
- développement d'un concept de nettoyage adapté à toutes les surfaces d'échange de la chaudière sans consommation d'eau (fortement adapté aux futurs marchés visés au Moyen Orient et en Asie).

B. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

Le Secteur Environnement a développé son propre catalogue de procédés. La société LAB est notamment détentrice de 54 familles de brevets dont 39 sont étendus à l'étranger, principalement en Europe, et 25 marques dont 24 sont étendues à l'étranger. LAB dépose en moyenne 6 à 7 brevets par an dont plus des deux-tiers sont exploités immédiatement dans ses offres et réalisations industrielles. Ceux-ci lui permettent de ne pas dépendre de technologies extérieures et de pouvoir proposer les divers procédés mis en œuvre en configuration standard ou spécifique.

Sa présence sur le terrain, au contact et au service des clients lui permet d'anticiper leurs besoins en matière de procédés, produits et services.

Ses équipes d'experts analysent et synthétisent ces besoins pour créer des produits adaptés avec les moyens matériel importants à sa disposition : le LAB Test Center et ses moyens d'investigation mobiles déployés sur les sites, dont le DemoLAB® est le meilleur exemple.

L'industrialisation est la dernière étape avant l'intégration dans le catalogue LAB. Elle permet de passer d'une installation prototype à un produit industriel fiable et performant.

Pour répondre aux besoins du secteur maritime dans le domaine de la dépollution des fumées, LAB a développé une technologie de laveurs de fumées humides commercialisée sous la marque déposée DeepBlueLAB®. Lors de la mise au point de ce nouveau produit, LAB a dû se conformer aux directives environnementales en vigueur et prendre en compte certaines données liées notamment à l'espace disponible sur les navires et aux préférences techniques imposées par les armateurs.

C. Construction de centrales solaires thermodynamiques

- **eLlo**

Les études de modélisation et de conception de la future centrale de Llo ont été poursuivies en intégrant un nouveau concept de stockage d'énergie de moyenne durée avec divers types de turbines (à vapeur saturée ou surchauffée) ce qui devrait faire de la centrale de Llo la première centrale solaire Fresnel disposant d'un stockage de durée significative équivalent à plusieurs heures de fonctionnement de la turbine à pleine puissance. Cette avancée majeure doit permettre à la technologie Fresnel de montrer sa capacité à répondre aux besoins des réseaux de distribution et ainsi venir en complément des énergies intermittentes comme l'éolien ou le photovoltaïque.

- **Développement de la surchauffe**

Il existe plusieurs leviers pour diminuer les coûts de production de l'électricité. L'un porte sur les coûts de production et fait l'objet du développement de l'atelier mobile. L'autre porte sur les coûts de maintenance et c'est dans ce but qu'a été mis au point le nouveau robot de nettoyage entièrement automatique. Le dernier porte enfin sur l'amélioration du rendement de l'installation et s'agissant d'un cycle thermodynamique, cela passe par

l'augmentation de la température de la vapeur. Dans ce but, un concept de récepteur Fresnel pour vapeur surchauffée utilisant les mêmes modules miroirs que pour la vapeur saturée a été mis au point. Ces recherches ont été menées dans le cadre d'une thèse universitaire tutorée par CNIM portant à la fois sur l'amélioration du rendement thermodynamique des centrales par l'utilisation des hautes températures de vapeur et des systèmes de stockage performants.

CNIM a également procédé à la simulation du fonctionnement dynamique d'une centrale, avec la validation du fonctionnement lors de passages nuageux en utilisant le logiciel APPROS.

Pour ses travaux de recherche, CNIM développe de nombreux partenariats avec des universités françaises comme l'université d'Aix-Marseille et des laboratoires de recherche français comme Armines, Promes, etc., mais aussi avec des universités étrangères comme l'université technique de Vienne en Autriche avec laquelle CNIM a collaboré sur le sujet des tours solaires et des méthodes de simulation de fonctionnement dynamique. SUNCNIM dépose par ailleurs régulièrement des brevets.

- **Développement de l'offre**

SUNCNIM travaille à élargir son offre afin de proposer des solutions techniques adaptées à des secteurs autres que la production électrique et notamment dans le secteur de la fourniture d'énergie thermique.

Ce secteur regroupe plusieurs types d'activités dans les industries minières ou chimiques, ainsi que dans l'industrie pétrolière.

Afin de répondre au mieux à ces utilisations présentant des différences notables, que ce soit en termes de contraintes des lieux d'implantation – conditions désertiques par exemple- ou en termes de type d'utilisation – fourniture journalière ou 24h/24, niveaux de pressions bas ou élevés, qualités d'eau alimentaire potentiellement dégradées-, SUNCNIM a développé des solutions spécifiques lui permettant d'offrir une solution sur mesure pour ces applications.

SUNCNIM est détentrice de six familles de brevets dont trois sont étendus à l'étranger, ainsi que de trois marques dont une est étendue à l'étranger.

1.2.3.6 Atouts

Parmi les atouts de CNIM, citons :

- son approche commerciale particulièrement souple (partenariats industriels - génie civil - et des partenariats commerciaux - développeurs et exploitants - adaptés aux caractéristiques des marchés locaux),
- sa capacité d'adaptation aux spécificités des marchés locaux ;
- ses partenariats industriels (grille Martin) ;
- son savoir-faire historique d'ensemblier ;
- et sa capacité d'innovation technologique pour proposer des solutions toujours plus compétitives tout en garantissant la fiabilité de fonctionnement.

Dans un contexte très concurrentiel, la capacité de CNIM à créer des sociétés de projet et proposer des solutions de financement pour certains dossiers qui combinent construction et contrat d'exploitation est un atout indispensable.

Le financement de projet permet :

- de remporter de nouveaux contrats clés en mains ;
- de remporter de nouveaux contrats d'exploitation et de maintenance ; cette activité favorise aussi le retour d'expérience et l'amélioration de l'ensemble des technologies et procédés déployés par le Groupe dans les phases de conception et de réalisation ;
- d'être présent, même en tant qu'actionnaire minoritaire dans les sociétés de projets mises en place pour s'assurer du bon suivi des contrats et du financement du projet. Cette possibilité de participer au financement de projet dépend complètement de la spécificité du marché local et des acteurs en présence.

L'expérience de longue date de LAB acquise dans de nombreux pays, son portefeuille complet de technologies s'étendant du traitement sec au traitement humide et qui comprend la technologie SCR et des unités de condensation sont ses principaux atouts.

1.2.3.7 Stratégie et perspectives

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

Sur le marché français, CNIM poursuit son activité de rénovation de centres de valorisation des déchets menés par des collectivités locales soucieuses de pérenniser leurs installations construites il y a plusieurs années et qui nécessitent d'être modernisées - voire reconstruites - pour améliorer leurs performances du point de vue de l'efficacité énergétique et des performances environnementales.

Le Secteur Environnement a poursuivi sa stratégie de développement commercial dans les pays qui mettent en place des politiques actives de structuration de leur stratégie liée à la valorisation des déchets et où CNIM peut apporter son expertise en conception, construction et exploitation :

- en Europe : en particulier au Royaume-Uni ;
- dans les pays du Golfe et en Asie.

CNIM porte une très grande attention à la sélectivité des projets et des marchés afin d'éviter toute prise de risques non maîtrisables.

B. Exploitation et maintenance des centres de valorisation énergétique des déchets ou de biomasses

Aujourd'hui menée dans le cadre de centres de valorisation des déchets réalisés par CNIM ou par d'autres constructeurs, l'exploitation est un axe de développement stratégique pour l'entreprise. CNIM poursuit ses efforts commerciaux dans ce domaine qui lui assure un chiffre d'affaires récurrent grâce à des contrats de longue durée (entre cinq et vingt ans). Ce positionnement est légitimé par l'expertise du Groupe en tant que constructeur.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

La stratégie de LAB est de continuer à défendre et à renforcer ses positions sur les marchés internationaux des centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses et des centrales thermiques, avec un focus permanent sur ses marchés traditionnels tels que les pays scandinaves, l'Europe de l'ouest et l'Europe Centrale.

LAB étudie également les possibilités de développement sur des marchés plus éloignés comme les États-Unis, le Moyen et l'Extrême-Orient.

À noter en 2015, la mise en service de bateaux équipés de scrubbers marins et la construction des premières usines de traitement des cendres d'incinération confirmant les perspectives de développement sur ces nouveaux marchés.

D. Construction de centrales solaires thermodynamiques

Le marché, mis à part pour quelques références sur le territoire français, sera essentiellement un marché à l'export du fait de la nécessité d'un fort ensoleillement direct. Les principales zones d'opportunités commerciales concernent essentiellement le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud, l'Inde et la Chine.

1.2.3.8 Activité en 2015

A. Construction de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

En 2015, l'activité Construction a été marquée par la livraison des projets de Cardiff (Pays de Galles), Ridham Dock (Kent) et de Shrewsbury (Shropshire) au Royaume-Uni. En France, le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers de Paris, a confié à CNIM le marché de conception-construction-exploitation de son futur centre de tri de collecte sélective de la capitale. Situé dans le nouveau quartier Clichy-Batignolles (17ème arrondissement), ce centre de grande capacité, entièrement automatisé, valorisera les déchets de plus de 900 000 habitants. Il sera livré en 2019 et emploiera 80 personnes dont 35 en insertion.

- **Nouvelles commandes de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses**

South London, Beddington, Royaume-Uni

- Client : VIRIDOR. Livraison programmée en mars 2018
- Caractéristiques : L'installation est construite avec l'entreprise de génie civil Lagan et est constituée de deux lignes de 17,6 t/h avec une capacité annuelle de 275 000 tonnes de déchets. Elle produit 24 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).

- **Livraisons de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses**

Ridham Dock, Kent, Royaume-Uni

- Client : MVV Umwelt.
- Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec le génie civiliste Clugston ; il s'agit d'un centre de cogénération utilisant de la biomasse contaminée comme combustible. Elle est constituée d'une ligne produisant 25,5 MW. Son design prévoit également la possibilité d'alimenter un industriel local en vapeur. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).
- Date de livraison août 2015

Shrewsbury, Shropshire, Royaume-Uni

- Client : Veolia Environmental Services.
- Caractéristiques : l'installation est construite en partenariat avec le génie civiliste Clugston. Elle est équipée d'une ligne d'une capacité de 12 t/h pour une capacité globale de traitement de 100 000 tonnes de déchets ménagers par an. Elle produit 8 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).
- Date de livraison mai 2015

Trident Park, Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni

- Client : VIRIDOR.
- Caractéristiques : il s'agit de la première usine de ce type au Pays de Galles. Elle est construite avec l'entreprise de génie civil Lagan et est constituée de deux lignes de 23 t/h avec une capacité annuelle de 350 000 tonnes de déchets. Elle produit 34 MW électrique. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM).
- Date de livraison mars 2015

- **Poursuite des contrats de conception et de réalisation de centres de valorisation énergétique clés en main**

Leeds, Yorkshire, Royaume-Uni

- Client : Veolia Environmental Services. Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec Clugston qui est en charge du génie civil. Elle traitera globalement 214 000 tonnes de déchets ménagers dont 50 000 tonnes de déchets recyclés par an issus d'un centre de tri intégré dans le site (confié directement par Veolia à la société allemande WTT). Elle est constituée d'une ligne d'une capacité en déchets de 20,5 t/h et produira 15,5 MW d'électricité. Le traitement des fumées SecoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM). Le CVE contribuera notamment à l'objectif du comté de recycler plus de 60 % de ses déchets.
- Livraison programmée en mai 2016.

Wilton, Middlesbrough, Royaume-Uni

- Client : Sita-Sembcorp-Itochu.
- Caractéristiques : l'installation est réalisée en partenariat avec la société Clugston qui est en charge du génie civil. Elle est constituée de deux lignes de 29,2 t/h pour une capacité annuelle de 470 000 tonnes. Elle produira 50 MW électrique. Le traitement des fumées est de type VapoLAB®. Les déchets seront acheminés par train depuis la côte ouest du Royaume-Uni (Merseyside près de Liverpool) vers la côte est (Middlesbrough au sud de Newcastle). L'usine étant située sur un important site industriel, tout ou partie de la vapeur produite par l'usine alimentera le process de diverses industries présentes sur le site.
- Livraison programmée en août 2016.

Estrées-Mons, Somme, France

- Client : société de projet CBEM.
- Livraison en avril 2015. Usine exploitée de façon provisoire par CNIM en 2015. L'exploitation définitive est prévue début 2016.
- Caractéristiques : il s'agit d'une installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts). Elle produit 13 MW électrique et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur, utilisée dans son process.

B. Exploitation et maintenance de centres de valorisation énergétique des déchets et des biomasses

En exploitation, le marché français commence à présenter de nombreuses opportunités liées, d'une part, aux exigences des réglementations à venir incitant à la récupération d'énergie et, d'autre part, à la nécessité de remettre en conformité et rénover les installations concernées par des délégations de service public arrivant à leur terme. L'activité de réponse à des appels d'offre s'est donc intensifiée en 2015 et certaines opportunités ont commencé à se concrétiser.

Le Groupe exploite actuellement huit centres de valorisation énergétique (dont un équipé d'un centre de tri), un centre de valorisation organique (avec tri et traitement des algues vertes) ainsi que deux centres de production d'électricité à partir de biomasse.

- **Exploitation de centres de valorisation énergétique : activités en cours**

Bakou, Azerbaïdjan

- Client : Ministère de l'Économie et de l'Industrie azéri /Tamiz Shahar pour la phase exploitation.
- Poursuite de l'exploitation démarrée en juin 2013. Démarrage de la phase contractuelle d'exploitation en décembre 2015 pour une durée de vingt ans.
- Caractéristiques : deux lignes de 33 t/h pouvant traiter un total de 500 000 tonnes par an de déchets municipaux et 10 000 tonnes de déchets hospitaliers. L'usine est dimensionnée pour exporter sur le réseau 231 500 MWh d'électricité par an (avec un pouvoir calorifique des déchets de 8 500 MJ/t), ce qui correspond à la consommation de 50 000 foyers. L'usine remplaçant une décharge, c'est plus d'une tonne de CO2 d'économisée par tonne de déchets incinérée, soit un total d'au moins 500 000 tonnes de CO2 en moins par an.

Estrées-Mons, Somme, France

- Client : société de projet CBEM.
- Livraison en avril 2015. Usine exploitée de façon provisoire par CNIM en 2015. L'exploitation définitive est prévue début 2016.
- Caractéristiques : il s'agit d'une installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts). Elle produit 13 MW électrique et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur, utilisée dans son process.

Nesle, Somme, France

- Client : société de projet Kogeban.
- Livraison en 2014. Exploitation par CNIM.
- Caractéristiques : la ligne utilisant comme combustible de la biomasse propre (du bois issu de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie, du bois issu de cultures énergétiques, de broyats de bois d'emballage et de bois issu de l'entretien d'espaces verts) est en fonctionnement. Elle est équivalente à la consommation d'une ville de 5 000 foyers ; trois millions de tonnes de CO2 seront économisés sur vingt ans. 130 GWh d'électricité et 300 GWh d'énergie thermique utilisée par un industriel pourront être produits annuellement à partir de 250 000 tonnes de biomasse.

Plouharnel, Morbihan, France

- Client : AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique).
- CNIM exploite l'usine depuis le mois de décembre 2014. Une commande d'étude (tranche ferme) pour l'installation d'une récupération d'énergie et d'une production d'électricité a été réalisée en 2014 et 2015.
- Caractéristiques : l'incinérateur, qui traite 31 500 tonnes de déchets par an, a été construit au début des années 1970 et ne possède pas de dispositif de valorisation énergétique. CNIM intervient sur l'exploitation, la modernisation et la réalisation de travaux visant à la valorisation énergétique des déchets.

Saint-Pantaléon de Larche, Corrèze, France

- Client : SYTTOM 19.
- CNIM exploite l'usine depuis 2013 et a remplacé le traitement des fumées existant par un traitement moderne et breveté permettant d'améliorer les performances environnementales tout en économisant les ressources (75 000 m³ d'eau par an économisés).
- Caractéristiques : l'installation, qui a une capacité de traitement de 70 000 tonnes de déchets par an a été construite au début des années 1970. Elle est équipée de trois lignes avec récupération d'énergie permettant d'alimenter un industriel et chauffer des serres municipales. Mise en service du nouveau traitement de fumées sec (travaux fin 2013) permettant d'abattre le seuil des Nox à 80 mg/Nm³ (anciennement 200) et d'atteindre le seuil d'efficacité énergétique R1. En 2014, CNIM a obtenu un marché pour la construction et l'exploitation d'une unité de production électrique qui vient compléter la valorisation existante de l'UVE sous forme de chaleur (travaux en 2014). Cette installation est en production depuis début 2015.

Thiverval, Yvelines, France

- Client : SIDOMPE.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1973 ; CNIM exploite également le centre de tri depuis le 1er juillet 2008 (dès le démarrage).
- Caractéristiques : le centre de valorisation des déchets a été construit au début des années 1970, au départ il y avait deux lignes d'incinération sur lesquelles ont été ajoutées des chaudières en 1986 (alimentation d'un chauffage urbain – environ 5 000 ménages). En 1991-1994, construction d'une troisième unité avec turbo-alternateur pour production d'électricité et modernisation des lignes existantes. La capacité de traitement est de 200 000 tonnes par an. Le centre de tri a été mis en service en 2008, sa capacité de traitement est de 30 000 tonnes par an.

Pluzunet, Côtes d'Armor, France

- Client : SMITRED.
- CNIM exploite le centre de valorisation des déchets depuis 2007.
- Caractéristiques : le centre de valorisation des déchets, qui traite 57 000 tonnes de déchets par an, a été mis en service en 1997. Cette installation est équipée d'une chaudière et d'un turbo-alternateur permettant de produire environ 17 GWh d'électricité par an ainsi que de l'énergie thermique permettant de chauffer des serres horticoles et légumières.

Lantic, Côtes d'Armor, France

- Client : KERVAL.
- CNIM exploite le centre de valorisation des déchets depuis 2009. CNIM a modernisé ce site en 2009 et a construit une unité de traitement des algues vertes d'une capacité de 20 000 tonnes par an en 2010.
- Caractéristiques : le centre de valorisation des déchets, qui reçoit environ 35 000 tonnes de déchets par an, a été mis en service en 1999. Cette installation est équipée de deux unités de traitement micro biologique et d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Le compost produit (environ 10 000 tonnes par an) est labellisé pour utilisation en agriculture biologique.

Stoke-on-Trent, Midlands, Royaume-Uni

- Client : Hanford Waste Services.

- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 210 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 12 t/h pour une production d'électricité de 98 000 MWh/an.

Wolverhampton, Midlands, Royaume-Uni

- Client : Wolverhampton Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 110 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 7 t/h pour une production d'électricité de 45 000 MWh/an.

Dudley, Midlands, Royaume-Uni

- Client : Dudley Waste Services.
- CNIM a construit et exploite le centre de valorisation des déchets depuis 1999 par l'intermédiaire de sa filiale MES Environmental Ltd.
- Caractéristiques : traitement de 90 000 tonnes de déchets ménagers par an avec deux lignes de 6 t/h pour une production d'électricité de 36 000 MWh/an.

C. Réalisation de systèmes de traitement des fumées et des cendres et de systèmes de récupération des résidus de combustion

En 2015, LAB a poursuivi et accéléré son processus de transformation pour passer de la position de leader européen du traitement des fumées à celle d'acteur de dimension internationale actif sur les secteurs de l'ingénierie, de la construction et des services, capable de proposer à ses clients, entreprises de valorisation des déchets, producteurs d'énergie et industriels, des solutions intégrées visant à réduire leurs émissions dans l'air, l'eau et les sols.

Sur la ligne d'activité « Construction d'usines », LAB a maintenu avec succès sa position de prestataire parmi les plus innovants et compétitifs du traitement des fumées. Signe de sa capacité d'adaptation aux tendances du marché les plus pointues, les commandes enregistrées auprès de clients du secteur énergétique ont été pour la première fois supérieures à celles du secteur du traitement des déchets. A noter également en 2015, des contacts commerciaux très avancés pour la fourniture de scrubbers marins et d'usines de traitement des cendres d'incinération.

La ligne d'activité « Services environnementaux » a également enregistré un volume de commandes historique. C'est le résultat à la fois de l'activité très soutenue de sa Division LAB Service et aussi des premières commandes de son additif breveté Tracelock® qui permet de faire passer les cendres et les poussières issues du traitement des fumées, des déchets classés comme dangereux, dans la catégorie des déchets non dangereux.

La ligne d'activité « Exploitation », qui recouvre les activités de construction et d'exploitation de centres de traitement des mâchefers suite à l'acquisition de Geodur en 2013, a poursuivi en 2015 une forte activité de développement. Celle-ci s'est concrétisée par la signature des premiers contrats et la première usine réalisée par LAB suivant ce business model devrait démarrer son activité en 2016.

En combinant présence forte, solutions à la pointe de la technologie, compétitivité et expertise, LAB est particulièrement bien positionné sur ses nouveaux segments de marchés.

- **Principales commandes et poursuite des contrats en cours en 2015 avec la maison mère CNIM dans le cadre de la conception et de la réalisation clés en main de centres de valorisation énergétique des déchets ou des biomasses**

Traitement des déchets

- Leeds : traitement des fumées SecoLAB® et SNCR DeNOx.
- Wilton, Middlesborough : traitement des fumées VapoLAB® et SNCR DeNOx.
- Ridham Dock, Kent : traitement des fumées VapoLAB® et SNCR DeNOx.
- Beddington, South London: traitement des fumées VapoLAB® avec injection de chaux éteinte et charbon actif.

Traitement des biomasses

- Estrées-Mons, France : traitement des fumées SecoLAB®.
- Traitement des fumées de centrale de production de chaleur pour réseau urbain
- CPCU Bercy, France : traitement des fumées DeNOx SCR
- **Principales commandes et travaux en cours contractés directement par LAB en 2015**

Traitement des déchets

- Nordforbraending - Hoersholm, Danemark : traitement de fumées SecoLAB® avec condensateur, traitement de l'eau et pompes à chaleur.
- ARC - Amagerforbraending, Danemark : traitement des fumées GraniLAB® avec condensateur, traitement de l'eau et pompes à chaleur.
- MVV - Plymouth, Royaume-Uni : traitement des fumées BicarLAB®.
- Gloucester EfW – UBB Gloucestershire Construction JV, Royaume-Uni : traitement des fumées SecoLAB®.
- Saint Saulve – Ecovalor, France : étude pour la modernisation du traitement des fumées.

Production d'énergie

- Localstyrelsen - Longyearbyen, Norvège : désulfuration des fumées GraniLAB® avec scrubber à l'eau de mer.
- CEH - Paroseni, Roumanie : process de désulfuration des fumées par laveur humide utilisant le lait de chaux (Limestone FGD).
- Veolia/Dalkia - Trebovice, République Tchèque : traitement des fumées SecoLAB®.
- Solvay - Tavaux, France : désulfuration des fumées SecoLAB®.
- BWE - Aarhus, Danemark : traitement des fumées BicarLAB® avec une unité de condensation et SCR DeNOx.
- Albioma – Le Gol, La Réunion, France : désulfuration des fumées par traitement humide pour une centrale à charbon.

Marine scrubbers

- STX France : traitement humide des fumées pour trois navires de Brittany Ferries (Mont Saint-Michel, Armorique et Pont Aven).

Traitement des cendres d'incinération

- KVA Linthgebiet Niederurnen, Suisse : traitement des cendres et récupération des métaux (20 tonnes/h).
- Roosevelt, USA : traitement des cendres (180 000 tonnes/an).

Stabilisation / Solidification des cendres d'incinération et des poussières issues du traitement des fumées

- Posco - Krakow, Pologne : traitement des Refiom StabiLAB®.
- Fujimen - Fukushima, Japon : traitement des Refiom Tracelock®.
- MPWIK - Varsovie, Pologne : traitement des Refiom Tracelock®.

1.2.4 Secteur Innovation & Systèmes

1.2.4.1 Profil

Le Secteur Innovation & Systèmes regroupe :

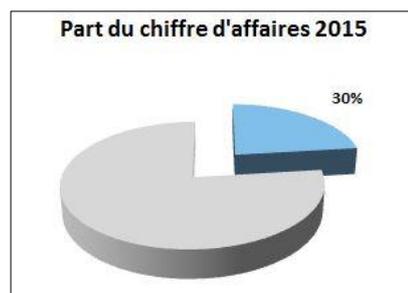
- la Division Systèmes Industriels : elle comprend l'entité « CNIM Systèmes Industriels » de CNIM SA basée à La Seyne-sur-Mer et les filiales opérationnelles CTE (Chine), CNIM Singapour et Babcock Wanson Maroc.
- Bertin Technologies et ses filiales.

Ses clients sont principalement les grands donneurs d'ordre français et internationaux des secteurs défense et sécurité, maritime, spatial, nucléaire, environnement et sciences du vivant.

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires Secteur Innovation & Systèmes		
2013*	2014	2015
142,4	162,9	217,6

(* Nota : le chiffre d'affaires au 01.01.2014 est retraité par le rattachement au Secteur Innovation & Systèmes de la société Babcock Wanson Maroc, précédemment intégrée au Secteur Energie.



1.2.4.2 Offre de produits et services

A. Division Systèmes Industriels

La Division Systèmes Industriels propose une offre unique de prestations d'expertises technologiques et de fourniture d'équipements et systèmes innovants. Elle réalise également des contrats de sous-traitance de fabrication pour différents secteurs industriels.

Cette offre s'appuie sur des compétences techniques pluridisciplinaires et des moyens de fabrication et d'intégration système de tout premier plan.

Cette Division opère comme concepteur et fournisseur d'équipements et services pour :

a) Défense

- **La dissuasion**

CNIM intervient depuis plus de 50 ans dans le domaine des systèmes de lancement des missiles stratégiques à partir des SNLE (Sous-Marins Nucléaires Lanceurs d'Engins).

- **La projection terrestre**

CNIM développe depuis de nombreuses années des systèmes de franchissement de brèches sèches ou humides destinés aux Armées du monde entier avec deux lignes de produits :

- le Pont Flottant Motorisé (PFM) ;
- le pont d'assaut modulaire : issu du programme SPRAT (système de pose rapide de travure) de la DGA (Direction générale de l'armement), il dispose de performances exceptionnelles et est en dotation dans l'armée française.

- **La projection maritime**

CNIM a conçu et réalisé sur fonds propres le prototype L-CAT® (Landing catamaran), navire à changement de forme aux applications civiles ou militaires multiples. CNIM a pour ambition de développer et de promouvoir une gamme complète de navires issus de ce concept et des quatre bâtiments (Engin de Débarquement Amphibie Rapide - EDA-R) livrés à la Marine nationale entre 2011 et 2012 dont CNIM assure aujourd'hui la maintenance.

b) Nucléaire et grands instruments scientifiques

- **Sur le cycle du nucléaire civil : amont (enrichissement), production électronucléaire, aval (démantèlement et stockage)**

CNIM est présent sur toute la filière du nucléaire depuis l'enrichissement du combustible, la production électronucléaire, jusqu'au démantèlement et au traitement des déchets :

- enrichissement : stations de conditionnement et de pesage ;
- production électronucléaire : systèmes de manutention et d'évacuation des combustibles pour les centrales nucléaires, ascenseurs spéciaux... ;
- démantèlement, traitement et stockage des déchets.

- **Les grands programmes scientifiques**

Depuis plus de dix ans, CNIM assure des prestations de conception et de réalisation de systèmes dans le cadre du programme du Laser Mégajoule (LMJ) pour le CEA/DAM. CNIM intervient désormais plus en assistance à l'exploitation du LMJ. Parallèlement, CNIM se développe fortement sur des contrats de conception et de réalisation de composants et systèmes intégrés au futur réacteur ITER à Cadarache.

c) Industrie et sous-traitance de fabrication

Le site de La Seyne-sur-Mer intervient dans les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique et du spatial, notamment à travers des contrats de fabrication de pièces à forte valeur ajoutée.

La filiale chinoise CTE propose une offre de réalisations industrielles pour le marché chinois et en soutien du site de La Seyne-sur-Mer. Par ailleurs, CTE continue de produire des escaliers mécaniques et des pièces détachées dans le cadre de contrats de métro à Singapour et en Chine.

La filiale Babcock Wanson Maroc propose une offre de réalisation en chaudronnerie pour le marché africain et en sous-traitance des différentes entités du Groupe.

B. Bertin Technologies et ses filiales

Avec près de 730 collaborateurs, dont deux tiers d'ingénieurs et de cadres de haut niveau, Bertin intervient sur quatre grands métiers :

- le conseil et l'ingénierie innovante ;
- le développement et la fourniture de systèmes et équipements d'instrumentation ;
- les services et solutions logicielles pour la sécurité des systèmes d'information et le big data ;
- les services en recherche et développement pour l'industrie de la pharma/biotech.

1.2.4.3 Marchés en 2015

A. Division Systèmes Industriels

a) Défense

- **Dissuasion**

Depuis 1961, CNIM conçoit et réalise les tubes lance-missiles des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). CNIM réalise aujourd'hui des prestations à très haute valeur ajoutée technologique en services et équipements pour le programme M51 et dispose sur ce sujet d'une visibilité d'activité à moyen et long terme, tant en termes de réalisation que de R&D.

- **Systèmes de projection terrestre (moyens de franchissement de brèches sèches et humides)**

Les principales caractéristiques de ce marché sont :

- un contexte de réduction globale des financements du marché européen de l'armement terrestre ;
 - un marché en consolidation dans les pays occidentaux avec potentiellement des opportunités au grand export qui devraient pourrissent prochainement conduire à des contrats.
- **Systèmes de projection maritime**

Dans le domaine des activités navales, le marché visé des engins de débarquement et des patrouilleurs côtiers (applications principales : défense et sécurité civile) présente des opportunités de ventes dans de nombreux pays. Dans le cadre de la vente des BPC (Bâtiments de Projection et de Commandement) par DCNS à la Marine égyptienne réalisée en 2015, CNIM va par ailleurs livrer en 2016 deux EDA-R adaptés aux besoins de ce client.

b) Nucléaire et grands instruments scientifiques

- **Nucléaire civil**

CNIM se positionne sur deux types de marchés : celui des installations nucléaires neuves et celui de la rénovation du parc nucléaire français (projet de "grand carénage" visant à prolonger la durée d'exploitation des centrales nucléaires du parc EDF). La présence de CNIM sur tout le cycle du nucléaire, de l'enrichissement du combustible au stockage des déchets, est un atout. Le projet du « grand carénage » se met en place à un rythme plus lent que prévu, tout comme celui de l'EPR au Royaume-Uni, qui devrait néanmoins être lancé en 2016, suite à une évolution du montage capitalistique.

- **Grands instruments scientifiques**
- Laser Mégajoule (LMJ) : ce programme du CEA à forte dimension technologique s'inscrit dans la durée (2000-2025). CNIM et sa filiale Bertin Technologies contribuent depuis l'origine au projet LMJ en tant que concepteur, fabricant et opérateur de prestations de maintenance sur le site même du LMJ près de Bordeaux.
- Réacteur de recherche ITER : de nombreuses prestations restent à réaliser par les industriels et CNIM se positionne d'ores et déjà comme un acteur majeur avec des prestations de conception, de fabrication et d'intégration sur site à Cadarache, auprès des organismes ITER ORG et de l'Agence européenne en charge du programme, F4E.

B. Bertin Technologies et ses filiales

Bertin Technologies s'adresse à des domaines à forts enjeux technologiques : défense et sécurité, énergie et environnement, sciences du vivant, avec une ambition de développement à l'international.

- **Systèmes & instrumentation :**

Bertin Instruments et Saphymo interviennent sur les marchés suivants :

- Développements technologiques à la demande (défense, nucléaire, spatial, grands équipements scientifiques, traitement de déchets hospitaliers, environnement) ;
- Maintenance et services de calibration.

- **Technologies de l'information :**

Bertin IT, Vecsys, AMI Software interviennent sur les marchés suivants :

- Cybersécurité ;
- Cyber intelligence ;
- Traitement de la parole ;
- Intelligence stratégique.

À noter que Vecsys, leader français du traitement de la parole, s'adresse à deux marchés :

- celui de la cyberdéfense, en forte croissance ;
- et celui du « big data » civil avec des applications visant par exemple une plus grande productivité des centres de contact pour différents opérateurs à travers le monde, grâce au traitement automatisé des conversations téléphoniques.

- **Pharma & biotechs :**

Bertin Pharma vise à croître en France et à l'international grâce à une palette de services aujourd'hui élargie. Suite à l'acquisition en 2014 du site de Johnson & Johnson Santé Beauté France près de Bordeaux, Bertin Pharma se développe sur le marché de l'OTC (« *over the counter* » : médication en vente libre), qui connaît actuellement une forte progression.

Bertin Pharma intervient sur les marchés des :

- Produits et études pour la recherche et le développement pharmaceutique.
- Kits de dosages et réactifs biologiques.
- Services :
 - recherche translationnelle ;
 - études pré-cliniques et cliniques ;
 - développement pharmaceutique ;
 - analyse des candidats médicaments et bioanalyse ;
 - biosécurité.

- **Conseil & Ingénierie**

Le département Expertise et Process Innovants intervient en :

- conseil en management technologique ;
- expertise multiphysique et modélisation ;
- ingénierie des procédés ;
- maîtrise des risques.

Bertin Ergonomie intervient sur le marché de l'ergonomie et du facteur humain :

- Ergonomie des systèmes complexes ;
- Expertise en risques liés aux facteurs humains.

1.2.4.4 Positionnement concurrentiel (sources internes)

De manière générale, dans la défense et le nucléaire, les industriels concurrents de CNIM peuvent être, selon le contexte commercial, concurrents directs, partenaires, clients ou parfois même fournisseurs. Exemples : DCNS, Thales, Areva, Airbus Defence and Space.

- **Force de dissuasion française**

Pour le programme LMJ, les principaux concurrents ou partenaires sont les grands maîtres d'œuvre industriels de la défense ou des PME/ETI spécialisées en mécanique.

- **Systèmes de projection terrestre**

Les acteurs en présence sont à la fois les grands systémiers de l'armement terrestre (General Dynamics, RheinMetall, Nexter) et des PME/ETI spécialisées en mécanique.

- **Systèmes de projection maritime**

Les acteurs en présence sont les grands systémiers de la défense (Navantia, Lockheed Martin, DCNS...) ou des chantiers navals locaux.

- **Nucléaire et grands instruments scientifiques**

Deux familles d'acteurs sont présentes sur ce marché :

- d'une part, les grands industriels de la mécanique : Skoda, Reel, Cegelec, Daher, DCNS, Areva, Rolls Royce, Eiffage CM, NFM... ;
- d'autre part, les opérateurs du nucléaire : Vinci/Nuvia, Onet, SPIE Nucléaire, Areva/STMI...

Grands instruments scientifiques : Alstom, Areva, Ansaldo, Cegelec, DCNS, Airbus Defence and Space, Man, Mitsubishi.

- **Industrie**

Les PME et ETI industrielles européennes pour la fabrication de pièces mécaniques à forte valeur ajoutée.

- **Bertin Technologies et ses filiales**

Selon les secteurs visés, on retrouve des acteurs très divers :

- dans la défense et la sécurité : les grands maîtres d'œuvre industriels, tels que Thales, EADS, Nexter, DCNS, SAFRAN... et des équipementiers internationaux, tels que Brücker, Smith Engineering... ;
- dans les équipements pour les sciences du vivant : concurrence internationale (grands industriels et distributeurs).

- **Bertin Pharma**

Les acteurs présents sont à la fois :

- les grands groupes internationaux de prestations de service pour la Pharma (grandes CROs - *Clinical Research Organizations* - anglo-saxonnes) ;
- les PME locales spécialisées sur chaque type de services en R&D pharmaceutique (formulation de médicaments, toxicologie, immunologie, essai précliniques...

Bertin Pharma s'appuie également sur un partenariat historique et privilégié avec le CEA / Direction des sciences du vivant ainsi qu'avec l'Institut de Pharmacie Industrielle de Bordeaux.

1.2.4.5 R&D et nouveaux produits

A. Division Systèmes Industriels

La Division Systèmes Industriels conduit des travaux de recherche pour maintenir ses compétences à l'état de l'art et développer des technologies et des produits en propre sur les marchés visés. On peut citer à titre d'illustration, les thématiques de recherche suivantes :

- les systèmes de projection maritime : architecture navale et concepts dérivés du L-CAT® ;
- les bateaux de soutien pour des plateformes offshore de type éoliennes ;
- les systèmes de projection terrestre : systèmes innovants de franchissement de brèches sèches et humides ;
- les programmes électronucléaires : travaux de recherches et d'analyses de concept de systèmes de manutention, de transport et d'entreposage de combustibles usagés, ainsi que de mise au point de matériaux innovants ;
- les grands instruments scientifiques : recherches sur les procédés d'assemblage, de soudage et d'usinage pour la fabrication de pièces de grandes dimensions, visant des tolérances dimensionnelles très serrées et un temps de réalisation réduit.

CNIM poursuit par ailleurs ses efforts de recherche dans le domaine des matériaux métalliques et composites et dans les process industriels tels que les technologies de soudage.

B. Bertin Technologies et ses filiales

Bertin Technologies intervient sur des projets de recherche et développement pour le compte de ses clients, ainsi que sur des projets de recherche en propre pour développer des compétences et technologies sur ses marchés clé.

Bertin Technologies anime une filière « Experts » dont la finalité est non seulement de promouvoir l'excellence technique et d'en accroître la reconnaissance auprès des communautés scientifiques et industrielles mais aussi d'identifier, de développer et de valoriser en interne les talents scientifiques et techniques au sein des équipes.

Dans le cadre de projets internes ou collaboratifs, Bertin Technologies s'appuie par ailleurs sur des partenariats académiques et industriels de tout premier plan. Par sa spécificité multisectorielle et pluridisciplinaire, Bertin Technologies et ses filiales interviennent ainsi dans une dizaine de pôles de compétitivité, dont System@tic (Technologies de l'information et de la communication), SCS (Solutions communicantes sécurisées), Capenergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre), Mer PACA (développement durable et sécurité en méditerranée), Risques (environnementaux, industriels, technologiques...), Pégase (aéronautique et spatial) ou encore Medicen (technologies innovantes pour la santé et les nouvelles thérapies).

Bertin Technologies est membre de l'ASRC (Association des structures de recherche sous contrat) et labellisée «structure de recherche contractuelle» par BPI France.

Bertin Pharma est membre de l'AFSSI (Association Française des Sociétés de Services et d'Innovation pour les Sciences du Vivant).

1.2.4.6 Atouts

- Le développement à l'international du Secteur qui s'appuie sur l'ensemble des bases du Groupe CNIM ;
- l'accroissement du portefeuille de technologies propriétaires ;
- le développement de concepts originaux tels que :
 - le L-CAT® qui a déjà trouvé ses applications auprès de la Marine nationale et à l'export ;
 - WindKeeper®, projet de navire dédié à la maintenance et à la sécurité des champs éoliens offshore ;
- le lancement de nombreux programmes de R&D soutenus par la puissance publique et le développement de nouveaux produits ;
- une parfaite maîtrise des technologies de pointe et de la gestion des grands projets s'accompagnant d'une capacité d'adaptation aux besoins variés de ses clients ;
- le transfert de savoir-faire entre les différentes activités.

1.2.4.7 Stratégie et perspectives

A. Défense

En réponse aux réorientations stratégiques telles qu'exprimées dans la loi de programmation militaire, le Groupe CNIM adapte son offre de défense aux nouveaux besoins des Forces, avec des investissements en France dans la cybersécurité et un fort développement à l'international pour les systèmes de projection terrestre et maritime.

Bertin Technologies continue par ailleurs à croître fortement à l'international, grâce à son offre unique d'équipements et systèmes de détection des menaces NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques), au profit des Forces Armées et de la sécurité civile.

B. Nucléaire et grands instruments scientifiques

CNIM continue de déployer sa stratégie de développement dans les Grands Instruments Scientifiques et Réacteurs de recherche tels qu'ITER et le RJH. Avec sa filiale Bertin Technologies, CNIM vise le marché de la rénovation du parc nucléaire français et à l'international et les projets de construction de nouvelles centrales.

C. Industrie

CNIM et Bertin Technologies capitalisent sur leur pluridisciplinarité, leur expertise de la conception et de la fabrication d'équipements soumis à des environnements sévères, pour se développer dans le secteur de l'espace et de l'Oil & Gas.

D. Pharma et biotechs

Par la poursuite du développement de partenariats avec des organismes de recherche publics et des sociétés privées ainsi que par l'intégration de ses réactifs et outils de bioanalyse aux équipements de laboratoire de Bertin Technologies, Bertin Pharma intensifie son développement international, en phase avec le mouvement des grands leaders de l'industrie pharmaceutique vers les marchés américains et asiatiques.

Les axes de développement de Bertin Pharma sont en particulier le domaine de la médication OTC (« *over the counter* » : médication en vente libre) et le développement pharmaceutique pour les molécules biotechs dans le cadre de la formulation de nouveaux médicaments.

E. Développement des synergies

La mise en commun de forces commerciales et techniques de CNIM et Bertin Technologies et la multidisciplinarité des équipes permettent de proposer une offre différenciante de conception de systèmes pour le nucléaire, les grands instruments scientifiques et la défense, comme l'illustrent les projets ITER, le Laser Mégajoule et la rénovation du PFM.

Les contrats gagnés auprès de la DGA en 2015 en biodéfense par Bertin Technologies avec le support de sa filiale Bertin Pharma, confirme le leadership de Bertin dans ce domaine et plus globalement dans celui du NRBC.

Les capacités en chaudronnerie de la filiale au Maroc de Babcock Wanson complètent par ailleurs celles de La Seyne-sur-Mer pour des applications dans les domaines de l'Énergie et de l'Environnement.

1.2.4.8 Activité en 2015

A. Division Systèmes Industriels

a) Défense et maritime

- Dissuasion

Programme de remplacement du missile M45 par le missile M51

Le programme M51 s'inscrit dans le cadre du positionnement historique de CNIM en tant qu'unique fournisseur de tubes lance-missiles pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ce positionnement, ininterrompu depuis le lancement de la dissuasion française dans les années 1960, résulte de la préoccupation permanente de CNIM de concevoir des systèmes très performants associée à des contraintes budgétaires de plus en plus serrées.

CNIM a assuré en 2015 le montage à Brest des tubes lance-missiles sur Le Triomphant et a remporté un nouveau contrat pour le remplacement des tubes du Terrible.

- **Projection maritime**

CNIM devait livrer deux L-Cat® à la Russie en 2015. Suite à l'évolution de la situation géopolitique, ces deux L-Cat® vont être livrés à l'Égypte en 2016.

- **Projection terrestre et véhicules spéciaux**

MTM (Moyen de Transport de Munitions chimiques anciennes)

CNIM réalise depuis juillet 2011 le contrat MTM (Moyen de transport de munitions chimiques anciennes) pour le compte de la DGA. Il comprend 4 VTM (Véhicules de transport de munitions) et deux systèmes MCV (Moyen de chargement/déchargement du véhicule).

Après les études, réalisées en 2011 et 2012, puis la fabrication d'un prototype et d'un premier de série en 2012 et 2013, le système MTM a été qualifié par la DGA en juillet 2014.

Suite à ce succès, 2015 a vu la réalisation des trois VTM de série en vue de leur livraison à la DGA et la Direction de la Sécurité Civile début 2016.

PFM (Pont flottant motorisé) Rénové

La Direction Générale de l'Armement (DGA) a notifié à CNIM en décembre 2015 un contrat pour la rénovation des PFM pour l'Armée Française. Le PFM est considéré comme un moyen de franchissement continu (pont) et discontinu (portière ou ferry) de niveau opératif (franchissements essentiellement logistiques réalisés en zone arrière).

- **Systèmes maritimes**

Les multiples compétences du Groupe CNIM permettent de proposer une offre adaptée au marché du maritime :

- des navires spéciaux qui opèrent dans des conditions difficiles : L-CAT®, WindKeeper® ;
- des équipements embarqués propres et économes : laveurs de fumées (scrubbers), chillers à absorption, chaudières ;
- des systèmes de transfert sécurisés pour les passagers ;
- des services haut de gamme associés : ergonomie, conseil & modélisation, SLI (Soutien logistique intégré), études de marché, etc.

WindKeeper® est un navire de soutien et de maintenance des éoliennes en mer en cours d'étude chez CNIM, en partenariat avec l'armateur, Compagnie Maritime Chambon. Grâce à sa forte stabilité en mer, ses équipements innovants et sa passerelle de transfert performante, WindKeeper® permet de transférer des techniciens de maintenance sur les éoliennes jusqu'à une hauteur de vague très significative.

b) Nucléaire et grands instruments scientifiques

CNIM intervient en études, réalisation et installation de systèmes mécaniques pour l'ensemble de la filière nucléaire. L'accident de Fukushima a eu pour conséquence de retarder les grands programmes nucléaires en France et à l'étranger. Cependant, CNIM met à profit cette phase de transition pour préparer l'avenir en continuant d'investir sur son outil industriel et les compétences techniques de ses équipes, de façon à se positionner sur les futurs appels d'offre concernant l'amont du cycle du combustible, la production électronucléaire, le démantèlement et le stockage des déchets.

Réacteur expérimental ITER (Fusion nucléaire)

ITER est une expérience scientifique internationale qui doit démontrer la faisabilité technologique de l'énergie de fusion et ouvrir la voie à son exploitation industrielle et commerciale. Les contrats remportés depuis 2009 par CNIM concrétisent le choix stratégique du Groupe de se positionner comme un fournisseur de long terme de ce programme.

Fabrication des plaques radiales

Les plaques radiales sont des structures mécaniques réalisées en acier inox qui pèsent 5,5 tonnes ou 9,8 tonnes selon les modèles. Elles constituent le squelette des dix-huit bobines de champ toroïdal nécessaires au confinement du plasma dans l'enceinte à vide ITER. L'agence domestique européenne Fusion For Energy (F4E), en charge de la

contribution des pays européens au projet ITER, a notifié en 2012 au consortium franco-italien SIMIC - CNIM, le contrat de fabrication de 70 plaques radiales.

Afin de pouvoir démarrer la fabrication des plaques, CNIM s'est attaché à finaliser en 2013 la préparation de son outil industriel. Après avoir été installé et qualifié, celui-ci est opérationnel. Le contrat de fabrication se déroule de manière nominale.

Mechanical Handling Equipment for In-Vessel Assembly

L'Organisation ITER a confié à CNIM le contrat Mechanical Handling Equipment for In-Vessel Assembly (MHE) en décembre 2015. Il s'agit d'étudier, de réaliser et de qualifier les moyens qui seront utilisés pendant le chantier ITER pour le montage des composants internes du réacteur.

In-Vessel Viewing System

Le groupement CNIM -Bertin a été retenu par F4E pour la fourniture de l'In-Vessel Viewing System (IVVS), un moyen télé-opéré de métrologie et d'inspection visuelle capable d'intervenir dans l'enceinte à vide du réacteur entre deux plasmas. L'expérience des contrats Laser Mégajoule a été fondamentale car elle a permis au Groupe CNIM de faire valoir une compétence unique en métrologie et en systèmes télé-opérés en environnement sévère. Avec le contrat In-Vessel Viewing System (IVVS), le Groupe CNIM s'impose comme leader dans l'étude et la réalisation de systèmes complexes.

Fabrication des bobines de champ poloïdal

Les bobines de champ poloïdales sont les six aimants supraconducteurs installés horizontalement dans la machine ITER. Parmi ceux-ci, quatre sont de dimensions trop importantes (jusqu'à 25 mètres de diamètre) pour être fabriquées loin d'ITER : c'est CNIM qui les fabriquera et les testera dans un bâtiment déjà construit par F4E à quelques mètres du bâtiment réacteur d'ITER. Signé avec F4E en décembre 2015, le contrat PF Coils Manufacturing ouvre de nouvelles perspectives pour CNIM de travaux sur le site d'ITER.

Projet RJH – Réacteur Jules Horowitz (RJH)

Le réacteur expérimental RJH est un Grand Instrument Scientifique. Il est destiné à la recherche sur les comportements des combustibles et des matériaux pour les centrales électronucléaires afin de contribuer à la sécurité et à l'optimisation des réacteurs nucléaires existants comme au développement des futurs réacteurs. Il produira également des radioéléments pour la médecine nucléaire (imagerie médicale). Ce projet européen de recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire inclut des accords avec le Japon et l'Inde.

En 2014, Areva TA a confié à CNIM la réalisation des gros composants du bloc pile constituant le cœur du réacteur Jules Horowitz (RJH). Il s'agit d'un contrat de fabrication pour lequel sont mises en œuvre les compétences et la maîtrise de CNIM dans les domaines du soudage par faisceau d'électrons (FE) et de l'usinage de pièces de grandes dimensions alliés à des exigences de précision élevées. En 2015, les travaux d'usinage des ébauches des composants ainsi que les premières soudures sur aluminium et acier inoxydable ont été réalisés à La Seyne-sur-Mer.

Programme Laser Mégajoule – LMJ

Impliqué depuis 1999 dans le programme préparatoire au Laser Mégajoule (LMJ), le CEA/DAM a confié en 2003 au groupement CNIM le marché Équipements de Chambre et Intégration (ECI) et en 2009 le marché Système de Conversion de Fréquence et de focalisation des faisceaux laser (SCF).

Le LMJ est une installation majeure du programme Simulation. Il sert à étudier, le comportement des matériaux dans des conditions extrêmes, et grâce à l'adjonction du Laser PETAL, il est le plus puissant Laser industriel connu.

Depuis 2015, le groupe CNIM accompagne le CEA/DAM dans l'exploitation des systèmes livrés précédemment.

- **Filière électronucléaire**

Systèmes de manutention sécurisée pour EPR

En 2015, CTE, la filiale chinoise de CNIM, a livré au client chinois CNPEC le chariot de transfert du combustible usé de la centrale nucléaire de Taishan. Réalisé, monté et testé en Chine, le système complet comprend le chariot et les pièces insérées dans le béton en interface avec la piscine de stockage du combustible usé. Il s'agit d'une évolution majeure pour la Chine du système conçu et réalisé par CNIM dans les années 1980 pour les centrales nucléaires 1 300 et 1 400 MW. Le composant le plus volumineux du système est un chariot de 55 tonnes, 8 mètres de haut et 5 mètres de large.

c) Réalisations industrielles (La Seyne-sur-Mer et filiales)

CNIM, qui fabrique les structures des tuyères des boosters latéraux du lanceur Ariane V depuis près de vingt ans, a remporté le contrat de fabrication des structures de tuyères du premier étage du lanceur Vega qui permet la mise en orbite de petits satellites à un tarif attractif. Par ce contrat pluriannuel, Safran-Herakles renouvelle sa confiance en CNIM et dans sa capacité d'usinage de pièces hors-normes. En 2014, CNIM a réalisé et livré les premières tuyères du premier étage du moteur P80 du lanceur européen Vega.

Chine : alors que CTE entre dans sa onzième année d'existence, la filiale chinoise de CNIM achève la production d'escaliers mécaniques dans le cadre du contrat de fourniture d'équipements pour le métro de Singapour. Elle a par ailleurs remporté en début d'année 2015 un contrat d'escaliers mécaniques pour le métro de Canton.

Maroc : le site industriel de CNIM à Casablanca réalise des prestations dans les domaines de la chaudronnerie et des appareils à pression pour le marché africain ainsi que pour le compte du groupe.

B. Bertin Technologies et ses filiales

a) Systèmes et instrumentation

Petrofac choisit le système de détection de gaz Second Sight®

Petrofac, leader international des services dans l'industrie Oil&Gas, a choisi Bertin Technologies pour fournir, installer et mettre en fonctionnement un système de détection de gaz baptisé Second Sight® sur le site de Jazan, gérée par Saudi Aramco dans la péninsule arabique. Cette solution est capable de détecter et de suivre l'évolution de nuages de gaz explosifs. Ce contrat marque le début d'une nouvelle ère dans la prévention des menaces chimiques sur les sites industriels, en particulier dans le pétrole et le gaz.

L'Égypte confie à Saphymo, filiale de Bertin Technologies, la mise en place d'un réseau de surveillance national de la radioactivité

Fort de ses 2 000 capteurs et d'une centaine de réseaux de surveillance répartis à travers plus de trente pays, Saphymo a remporté un premier succès majeur au Moyen-Orient. Ce contrat avec l'État égyptien prévoit la mise en place d'un réseau de surveillance de la radioactivité sur son territoire : en cas d'incident radiologique, des stations d'alerte sur l'état de l'air et de l'eau installées sur des emplacements stratégiques, permettront une gestion de crise rapide, même dans des conditions environnementales dégradées.

Trois systèmes spatiaux fibrés pour prévoir le temps et le climat jusqu'en 2045

Airbus Defence & Space a confié à Bertin Technologies l'étude et la réalisation d'un système à fibre optique. Il sera embarqué à bord d'un satellite, dans le sondeur atmosphérique IASI-NG qu'Airbus Defence & Space fournira au CNES dans le cadre du METOP-SG, le programme européen de prévision du temps et de surveillance du climat entre 2020 et le milieu des années 2040.

b) Technologies de l'information

Minerva, une solution mutualisée pour toutes les filiales de Deutsche Telekom

En s'équipant d'une plateforme centralisée, Deutsche Telekom instaure avec ses filiales une démarche commune pour faciliter l'accès à toutes les sources d'information aussi bien gratuites que payantes. Outil de référence, AMI Enterprise Intelligence a été choisi pour alimenter un portail d'entreprise qui fournit aux collaborateurs des données stratégiques sur différents domaines. Plusieurs centaines d'utilisateurs répartis dans toute l'Europe exploitent les informations analysées par la plateforme.

c) Pharma et biotechs

Bertin Pharma et LX Repair : comprendre la réparation de l'ADN en dosant l'activité des enzymes qui en sont responsables

En collaboration avec LX Repair, une start-up issue du CEA, Bertin Pharma a conçu un kit destiné aux sociétés pharmaceutiques et cosmétiques qui sera distribué dans le monde via son réseau de distributeurs. Cet outil permet de mieux comprendre les mécanismes de formation de certains cancers. Il participe également à la mise au point de nouveaux traitements en neurologie, génotoxicité (cancer) ou en agissant sur le vieillissement.

Dualtab® : du besoin client au concept innovant

Dualtab® est le nom de la marque d'une technologie brevetée par Bertin Pharma qui permet de proposer un comprimé composé d'une couche à sucer et d'une couche orodispersible. L'objectif est de combiner des substances

actives et des excipients pour améliorer l'adhésion des patients au traitement. On peut par exemple utiliser le truchement d'un effet sensoriel pour masquer un mauvais goût. En médication familiale, Dualtab® vise notamment de nombreux traitements de la sphère ORL : adieu toux, maux de gorge et autres désagréments !

d) Conseil & ingénierie innovante

Un laboratoire pour concevoir le futur des usages numériques

Bertin Ergonomie offre un nouvel espace d'innovation, UXLab, situé en région parisienne et dédié à la transformation numérique des usages par l'expérience utilisateur. De l'idéation à l'expérimentation sur maquettes, son équipe pluridisciplinaire constituée de spécialistes en ergonomie cognitive, UX, design, sociologie et informatique, accompagne la transformation numérique pour les systèmes (aéronautique, automobile...), le contrôle commande, les applications métiers du tertiaire et les services grand public.

Urabaila®, l'hydrolienne fluviale conçue par Bertin Technologies inaugurée sur l'Adour

Inaugurée le 4 novembre 2015 par Alain Rousset, président de la région Aquitaine, l'hydrolienne Urabaila® produit de l'électricité en utilisant le courant des fleuves ou des marées en estuaire. Bertin Technologies, concepteur et maître d'œuvre, a développé ce prototype en seulement deux ans, en partenariat avec des entreprises et laboratoires spécialisés en région Aquitaine et en région PACA

Un complexe sidérurgique compétitif et respectueux de l'environnement

CELSA France, appuyé par l'ingénierie espagnole IDOM, souhaitait compléter son aciérie par un laminoir à chaud, formant ainsi un des complexes les plus concurrentiels d'Europe. L'installation étant Classée pour la Protection de l'Environnement, Bertin Technologies a réalisé le dossier réglementaire indispensable pour obtenir l'autorisation d'exploiter.

1.2.5 Secteur Énergie

1.2.5.1 Profil

CNIM propose à ses clients une offre très large d'équipements, de systèmes, d'expertise et de services assurant une gestion rationnelle de l'énergie. L'offre du Groupe s'inscrit dans une démarche globale d'efficacité énergétique et de réduction de l'impact environnemental de ses clients. Ses équipes interviennent sur tous types de combustibles : fossiles, déchets, biomasse et nucléaire.

Ses clients sont des producteurs d'énergie, des collectivités locales, des industries de tous types en particulier chimie, pétrochimie, agroalimentaire, papeterie, pharmacie, exploitants, grand-tertiaire.

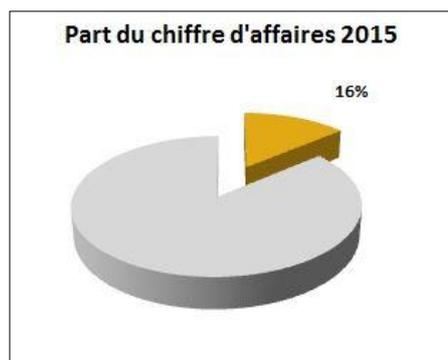
Le Secteur Énergie regroupe :

- CNIM Babcock Services ;
- Babcock Wanson.

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires Secteur Énergie		
2013*	2014	2015
111,4	113,3	118,8

(*) Nota : le chiffre d'affaires au 01.01.2014 est retraité par le rattachement au Secteur Innovation & Systèmes de la société Babcock Wanson Maroc, précédemment intégrée au Secteur Énergie.



1.2.5.2 Offre de produits et services

A. CNIM Babcock Services

La plus importante structure de réhabilitation d'équipements thermiques de puissance en France apporte à ses clients, essentiellement en France et occasionnellement dans le monde, le savoir-faire complet d'un constructeur couvrant la conception, la fabrication, le suivi de fonctionnement et le retour d'expérience sur tous les types de chaudières, toutes les marques et combustibles.

L'offre de services est très large :

- opérations de maintenance sur les centrales nucléaires de production d'électricité ;
- mise aux normes environnementales et changement de combustible ;
- opérations de maintenance et de montage sur des grands instruments scientifiques ;
- maintenance et réhabilitation de chaudières de centrales thermiques et de chaudières industrielles de forte puissance (au fioul, au gaz, au charbon, à biomasse), d'usines de valorisation énergétique des déchets ménagers ;
- conseil et expertise ;
- optimisation des fonctionnements pour améliorer l'efficacité énergétique, la conduite et les performances environnementales ;
- fourniture de pièces de rechange ;
- réalisation clés en main et réhabilitation de chaufferies.

CNIM Babcock Services se positionne en amont de chaque projet, gagne la confiance de ses clients sur la durée, tout en ayant le souci permanent de leur satisfaction par la qualité de l'offre qui leur est proposée. Son organisation, forte de sept agences en France, lui permet d'agir dans des délais de réalisation souvent très courts et nécessitant une gestion rigoureuse des moyens humains et matériels. Elle assure ainsi à ses clients la continuité de leur production grâce à des installations thermiques optimisées et conformes aux normes environnementales. Une organisation centralisée assure la réalisation des projets de grande envergure ainsi qu'à l'international.

B. Babcock Wanson

Groupe de services commercialisant ses propres produits, Babcock Wanson est un acteur international majeur dans le domaine des chaufferies industrielles. Sa gamme très large de services, de systèmes et d'équipements apporte aux

industriels des solutions sur mesure dans une démarche globale d'efficacité énergétique et de réduction de l'impact environnemental :

- chaudières industrielles et brûleurs, traitement de l'eau, systèmes de contrôle et régulation ;
- incinérateurs d'effluents gazeux et de destruction d'odeurs regroupés sous la marque Incinex® ;
- ingénierie et installation des chaufferies vapeur ou fluide thermique ;
- aide à l'exploitation, contrats de maintenance, réhabilitation et mise aux normes, optimisation énergétique, dépannage, formation, location de tout type de chaudières industrielles, pièces de rechange.

Solidement implanté dans le monde, Babcock Wanson a vendu plus de 100 000 chaudières industrielles et compte un millier de références en location de chaudières ainsi que 5 000 contrats de maintenance.

1.2.5.3 Marchés en 2015

A. CNIM Babcock Services

Le marché de CNIM Babcock Services est défini par les prestations de maintenance de grands donneurs d'ordre : en France, 184 GIC (Grandes Installations de Combustion), 119 usines de valorisation des déchets, le parc des centrales électriques à flamme et nucléaires, ce qui assure un important volume d'affaires récurrent.

Le parc de chaudières de puissance sur lequel CNIM Babcock Services intervient diminue ou se modifie avec la fermeture de sites majeurs ou le passage au gaz des grandes installations de combustion, ces dernières années ont vu la confirmation de la présence forte de CNIM Babcock Services dans la maintenance des centrales thermiques et les premiers contrats dans les centrales nucléaires. Elle a ainsi effectué depuis 2012 ses premières interventions en centrale nucléaire. Pour ce faire, elle a obtenu la certification CEFRI (système de management de la radioprotection) et la qualification EDF UTO.

Dans un domaine connexe, avec des travaux réalisés sous contraintes de propreté et de délai, elle fournit désormais des prestations de montage sur le chantier du Laser Mégajoule (LMJ) ainsi que des opérations de maintenance sur le RES (réacteur expérimental à Cadarache).

Par ailleurs, CNIM Babcock Services a entrepris une démarche de développement international des contrats de services auprès des grands opérateurs de l'énergie générateurs de chiffre d'affaires récurrent.

B. Babcock Wanson

Babcock Wanson dispose d'une couverture géographique étendue (France, Italie, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie et Pologne).

En Europe, après une période de baisse importante entre 2006 et 2009, les ventes de chaudières ont poursuivi leur stabilisation entamée il y a trois ans. La concurrence s'est concentrée sur un nombre réduit d'acteurs, ce qui a permis aux entreprises les plus dynamiques du secteur de progresser. En 2015, l'activité a été soutenue à l'export, compensant ainsi l'atonie du marché européen.

1.2.5.4 Positionnement concurrentiel (sources internes)

A. CNIM Babcock Services

Suivant le type de marché, CNIM Babcock Services rencontre la concurrence d'acteurs d'origines multiples : constructeurs (CMI, Ansaldo, Babcock Borsig, Altawest) ou grandes sociétés de maintenance généralistes (Endel, Camom etc.), ou sous-traitants de constructeurs.

B. Babcock Wanson

Babcock Wanson bénéficie d'un positionnement stratégique unique sur le marché grâce à la combinaison de :

- la fabrication de chaudières industrielles et de brûleurs ainsi qu'une gamme de services associés à ces équipements ;
- son réseau de techniciens répartis à travers l'Europe

Pour ses clients, c'est la garantie d'une baisse de leur consommation d'énergie et la réalisation d'économies.

Suivant ses activités, différents concurrents sont présents :

- pour les produits : Bosch (Allemagne), Groupe Viessmann (Allemagne), Bono (Italie), Clayton et Cochran (Royaume-Uni) ;
- pour les services : la concurrence est très diversifiée, allant de petites sociétés de réparation locales aux grands exploitants.

1.2.5.5 R&D et nouveaux produits

A. Babcock Wanson

L'essentiel des recherches est placé sous le signe de l'amélioration des performances énergétiques et environnementales avec le développement de solutions innovantes, économiques et respectueuses de l'environnement.

- **Solutions produits :**

Dans le cadre de l'appel à projets R&D Cortea (Connaissances, Réduction à la source et Traitement des émissions dans l'Air) : le projet Demoxya, porté par Babcock Wanson avec le soutien l'ADEME, pour la réalisation d'un brûleur très bas NOx. Les résultats étant conformes aux objectifs attendus (rejets en NOx inférieurs à 60 mg/Nm³), le projet est désormais en phase d'industrialisation.

- **Solutions services**

Avec le développement de chaudières intelligentes connectées via une plateforme de web services, BW e-Manage, comprenant plusieurs applicatifs :

- l'offre de services web BW e-View permet au client d'exercer, où qu'il soit, une veille en temps réel et 24h/24 de ses installations ;
- elle a été complétée en 2015 par l'applicatif BW e-Water pour un suivi et une gestion du traitement de l'eau en temps réel. En suivant les paramètres clés de ses équipements et en mesurant en continu sa consommation, le client s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique axée sur l'anticipation et la réactivité.

Cette plateforme de web services sera complétée dans les prochaines années par d'autres applicatifs permettant aux clients d'optimiser la gestion de leur chaufferie.

- **Programme de recherche à plus long terme :**

Le projet EMR'Stock porté par Babcock Wanson vise à proposer des solutions innovantes de stockage et de restitution d'énergie. Le principe consiste à récupérer l'énergie excédentaire non utilisée, à la transformer en chaleur si nécessaire et à la stocker à très haute température. Cette énergie répondra à des besoins en chaleur ou sera retransformée en électricité pour le réseau ; elle présentera l'avantage d'être la plus économique qui soit en termes de coût. En 2016, EMR'Stock aboutira à la réalisation par CNIM d'un prototype industriel, Therm'Stock.

1.2.5.6 Atouts

A. CNIM Babcock Services

- La capacité de CNIM Babcock Services à intervenir sur les opérations de modernisation de grandes installations de combustion européennes ;
- accroissement des activités de CNIM Babcock Services dans le nucléaire et la transition énergétique ;
- les partenariats à l'international sur la maîtrise des arrêts de centrales thermiques.

B. Babcock Wanson

La poursuite de la stratégie de Babcock Wanson basée sur le développement des services et la vente de ses propres produits. Babcock Wanson maîtrise l'ensemble des équipements de chaufferie à travers son offre combinée de produits (chaudières industrielles, brûleurs industriels, incinération d'effluents gazeux, traitement de l'eau) et de services innovants (maintenance, réhabilitation, location, efficacité énergétique, assistance à l'exploitation, formation). Les industriels en tirent un bénéfice réel d'optimisation globale de leur exploitation.

1.2.5.7 Stratégies et perspectives

A. CNIM Babcock Services

- Les prestations d'expertise et de services de proximité de CNIM Babcock Services garantissent à ses clients une disponibilité maximale de leurs équipements ;
- CNIM Babcock Services accompagne ses clients dans leur démarche de transition énergétique en leur proposant des prestations de mise en conformité environnementale ;
- CNIM Babcock Services poursuit sa diversification dans la maintenance du parc nucléaire.

B. Babcock Wanson

Le positionnement de Babcock Wanson, tant sur la haute technicité de ses produits que sur les prestations associées, contribue à conforter sa position de leader européen sur son métier.

Les missions de Babcock Wanson sont de participer activement à la réduction de la consommation énergétique de ses clients et de les aider à réduire leur empreinte environnementale. La stratégie basée sur le développement technologique de ses équipements permet de diminuer la consommation de combustible, leur fiabilité assure des coûts d'exploitation fortement réduits. Babcock Wanson répond aux attentes de ses clients par la compréhension de leurs métiers et le dynamisme du service. Sa politique de prestations associant tangible (équipements, pièces de rechange, prestations de maintenance, location...) et immatériel (services numériques, modes d'exploitation, optimisation permanente des performances, support aux opérations de maintenance) est une garantie de qualité et de présence durable auprès des clients.

Le business model de Babcock Wanson s'appuie sur la vente d'équipements neufs. L'offre de services associés, particulièrement appréciée par les clients industriels pour les performances engendrées, participe ensuite au développement commercial des équipements.

1.2.5.8 Activité en 2015

A. CNIM Babcock Services

Les ventes 2015 sont inférieures à celles de l'année 2014 de 19 % en raison essentiellement de reports de décisions.

L'année 2015 a notamment été marquée par :

- les premières commandes dans le nucléaire réalisées en totale autonomie et avec succès ;
- la livraison du contrat de LyondellBasell réalisé en totale autonomie portant sur la modernisation d'une chaudière de raffinerie du sud de la France et sa mise en conformité environnementale ;
- la maîtrise d'une prestation très technique portant sur le réacteur expérimental (RES) à Cadarache (Bouches-du-Rhône, France).

- **Principales commandes et réalisations 2015**

Nucléaire

- Opération de remplacement de plots en caoutchouc situés sous la cuve de 850 tonnes du RES à Cadarache (Bouches-du-Rhône, France) par des cales en acier.
- Dans le cadre des travaux de montage réalisés sur le site du LMJ, le CEA a levé une option pour l'équipement de deux chaînes supplémentaires. Cette nouvelle commande réalisée en synergie avec CNIM Systèmes Industriels sera livrée en 2016.
- En synergie avec Saphymo, modification de l'implantation des portiques C3 piétons de l'accès sud du CNPE de Chinon (Indre-et-Loire, France).

Chauffage urbain

- CNIM Babcock Services, avec la participation de LAB Service, en groupement avec Actemium, a obtenu en 2014 de CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) la commande pour le passage au gaz et diester de quatre chaudières de la chaufferie de CPCU Bercy (Gare de Lyon). CNIM Babcock Services a réalisé la commande en 2015, elle sera livrée en 2016.

Centrales thermiques

- Reconduction de tous les contrats fuites chez EDF et EON.
- Nouveaux contrats pour des centrales thermiques à l'international.

Centrales nucléaires

- Sur le site d'EDF Paluel (Seine-Maritime, France), réalisation pour le constructeur d'une prestation de soudage en zone contrôlée des quatre éléments du piège à iode AAF.

Pétrochimie

- **France** : livraison du contrat de LyondellBasell réalisé en totale autonomie portant sur la modification d'une chaudière de raffinerie à Berre l'Étang (Bouches-du-Rhône) et sa mise en conformité environnementale ;
- **International** :
 - au Sénégal : Pour ICS, réalisation du contrat de réhabilitation de la chaudière de récupération située derrière le four à soufre ;
 - Zone Caraïbes : CNIM Babcock Services accompagne un producteur national d'électricité dans la réhabilitation et la maintenance de sa principale centrale thermique. Réalisation des audits techniques pour déterminer l'état des équipements, préconisation d'actions à mettre en œuvre et fourniture des pièces de rechange vitales pour le fonctionnement de l'unité.

Papeterie

- Maintenance approfondie de la chaudière de l'usine de Gascogne Paper à Mimizan (Landes, France) en vue de sa certification APAVE.

B. Babcock Wanson

2015 a été marquée par la mise en place d'une structure globalisée au niveau international et par le déploiement d'une stratégie basée sur des produits différenciant et des services innovants. L'activité a été soutenue et le chiffre d'affaires affiche une croissance de 12% par rapport à 2014. La vente d'équipements, particulièrement dynamique en 2015, a permis de dépasser les objectifs qui avaient été fixés. La vente de services est quant à elle conforme aux objectifs attendus. Les résultats de Babcock Wanson sont en progression dans tous ses pays d'implantation.

Il faut souligner :

- la forte croissance des ventes de chaudières de petite et moyenne taille en France et dans les pays couverts par les filiales de Babcock Wanson. Grâce aux performances accrues des process de fabrication de l'usine de Nérac et au *reengineering* de ses produits, Babcock Wanson propose une gamme de chaudières et brûleurs performants tant d'un point de vue économique que technique ;
- d'importantes ventes de brûleurs en raison de la mise en application de normes européennes concernant les rejets des chaudières. Grâce à son programme de recherche et développement, Babcock Wanson propose des brûleurs répondant aux meilleures technologies disponibles ;
- une croissance significative des ventes de chaudières à fluide thermique destinées à des applications de process portée par le dynamisme de l'activité dans les secteurs de l'agro-alimentaire et du bitume au Royaume-Uni et en Italie notamment.
- la très bonne progression des activités de services grâce, d'une part, à une stratégie basée sur des services innovants et, d'autre part, à l'intégration réussie de Technic Fluides, une société de services basée dans le sud de la France, acquise par Babcock Wanson en 2014.

- **Principales commandes et réalisations 2015**

Tube de fumées et brûleurs

- Pologne : pour Mlekovita, leader du secteur laitier, réalisation clés-en-main d'une chaufferie 8t/h avec option pour la fourniture d'une deuxième chaudière 8t/h.
- Espagne : pour Intercova Aromatics, fourniture d'une chaudière tubes de fumée BWD 60 pour produire de la vapeur destinée à son process de distillation d'arômes et de plantes médicinales.
- France : pour Michelin, installation d'une chaudière vapeur BWR100 par l'intermédiaire de Bouygues Énergie & Services. Le niveau technique de l'offre Babcock Wanson a permis de reconquérir ce client.
- Royaume-Uni : pour Saica Preston, leader de la fabrication de carton ondulé, fourniture par Babcock Wanson Espagne en collaboration avec Babcock Wanson UK, et par l'intermédiaire de Baviera Steam Systems, d'une chaudière tubes de fumée de type BWD 60.

Chaudières serpentins et oxydateurs

- Pologne : pour la société d'équarrissage Struda, fourniture d'un Incinex de 8 000 m³/h (trois tours d'oxydation).
- France : par le chantier naval STX, commande d'un oxydateur régénératif à trois tours de céramique avec roto-concentrateur. Il s'agit de la seconde référence chez STX pour ce type d'installation.
- Italie : par Ammann Italy, l'un des leaders européens de la production de bitume, commande d'une quinzième chaudière huile thermique TPC montée sur skid.
- Arabie Saoudite : vente de deux oxydateurs de buées pour traiter l'air pollué des lignes d'équarrissage d'un nouveau pôle industriel.

Services

- France : Roquette à Vic-Sur-Aisne (Aisne) a choisi Babcock Wanson pour le *revamping* et l'installation de brûleurs TA230 sur deux chaudières SEUM.
- République démocratique du Congo : pour Total, réparation et *revamping* sur-mesure d'une chaudière sur une plateforme au large de Pointe Noire.

1.2.6 Principales évolutions depuis la fin du dernier exercice

Néant.

1.2.7 Brevets, licences et marques

Le Groupe CNIM détient un portefeuille de 137 familles de brevets, dont 94 sont étendus à l'étranger, et 109 marques.

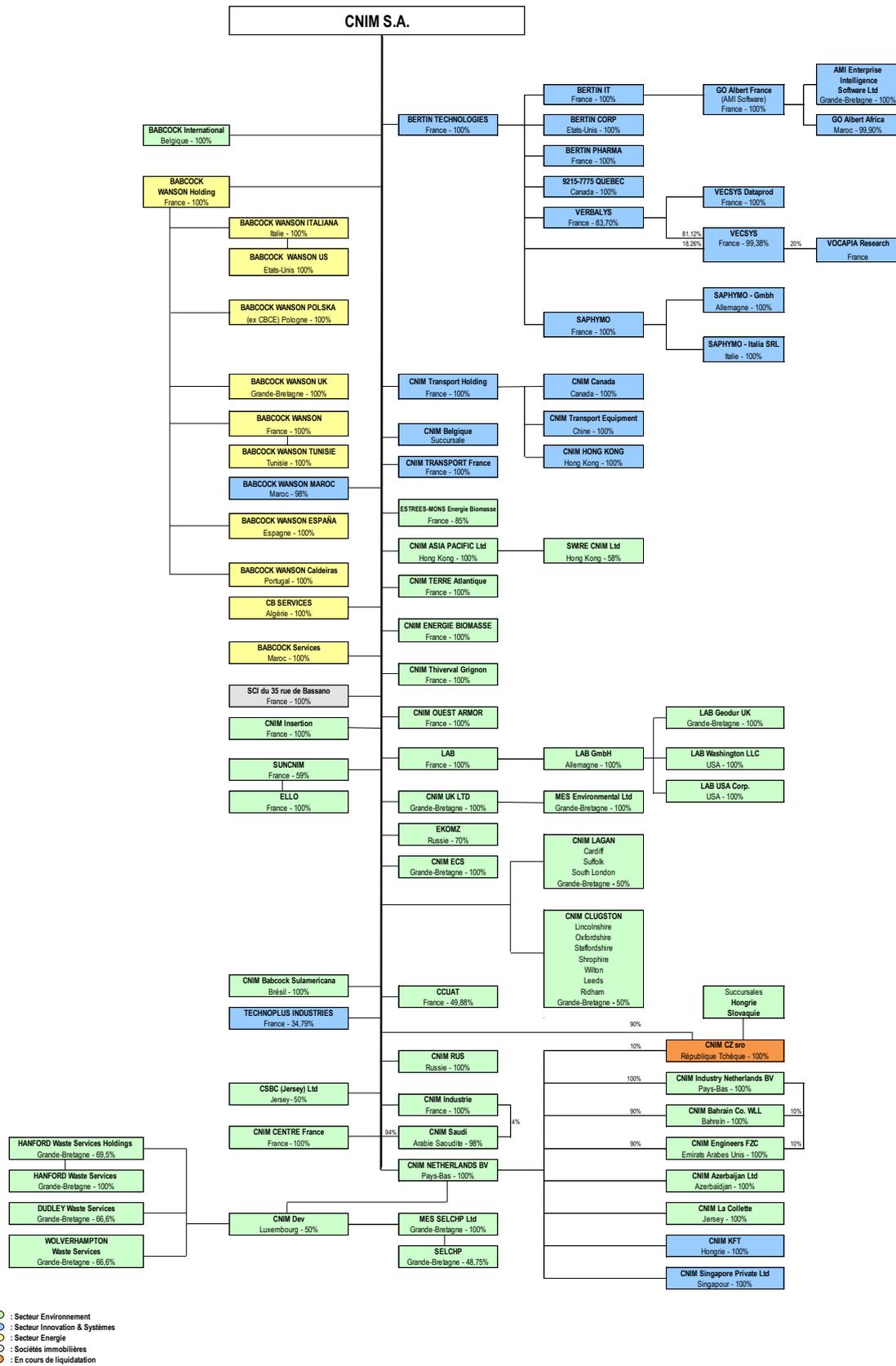
Ces brevets couvrent les trois secteurs de la Société et notamment les traitements de fumées, les traitements de résidus, l'Énergie Solaire et les activités de la Division Systèmes Industriels.

Le portefeuille du Groupe CNIM est réparti entre la société mère et les différentes filiales du Groupe, comme précisé ci-après :

- La société CNIM détient 36 familles de brevets et 28 marques (dont 16 lui appartiennent en propre et 12 sont gérées pour des filiales détenues intégralement) ;
- La société SUNCNIM, détenue majoritairement par CNIM, est propriétaire de 6 familles de brevets et 3 marques ;
- La société LAB, détenue à 100 % par CNIM, est propriétaire de 54 familles de brevets et 25 marques ;
- Bertin et ses filiales sont propriétaires de 41 familles de brevets et 53 marques.

Le Groupe ne réalise pas de chiffre d'affaires significatif avec des brevets détenus par des tiers.

1.2.8 Principales sociétés du Groupe CNIM au 31 décembre 2015



- : Secteur Environnement
- : Secteur Innovation & Systèmes
- : Secteur Energie
- : Sociétés immobilières
- : En cours de liquidation

La liste des filiales du Groupe, par Secteur, est donnée en Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Les renseignements financiers relatifs aux principales filiales du Groupe sont notamment détaillés :

- en Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés 2015 pour les sociétés mises en équivalence ;
- en Note 27 de l'annexe aux comptes sociaux 2015 pour les filiales et participations de la société-mère du Groupe.

Aucune société n'a été consolidée en intégration proportionnelle en 2015.

Les sociétés détenues conjointement consistent principalement en :

Secteur Environnement :

- joint-ventures constituées pour réaliser des contrats d'usines de valorisation des déchets, en partenariat avec un génie civiliste, rétrocédant à chaque partenaire sa part du contrat¹ ;
- entreprise en contrôle conjoint avec le fonds d'investissement Cube : CNIM Development, détenant des participations dans des sociétés de projet au Royaume-Uni ;
- entreprise en contrôle conjoint avec la société Novergie : CCUAT (activité d'exploitation d'usine de valorisation de déchets en France), société sans activité ;
- entreprise contrôlée par la Société, constituée avec le fonds Sociétés de Projets Industriel (SPI) : SUNCNIM S.A.S. (activité de construction clés en main de centrales solaires thermodynamiques à concentration) ;
- entreprise contrôlée par la Société, constituée avec la Caisse Des Dépôts et Consignations : ELLO S.A.S. (activité de construction et d'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir d'énergie solaire thermodynamique).

Secteur Innovation & Systèmes :

- entreprise détenue majoritairement par la société AVA Conseil : Technoplus Industries.

Le détail des terrains et constructions détenus par les principales filiales du Groupe est donné en paragraphe 1.6.1 du document de référence.

L'essentiel des actifs, notamment immobiliers, est détenu par la société-mère du Groupe.

1.3 Prévention et gestion des risques

La Direction a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après.

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (4.3) décrit la démarche engagée par le Groupe.

Le présent chapitre présente les mesures de prévention et de gestion des principaux risques liés à l'activité.

1.3.1 Risques industriels et environnementaux

1.3.1.1 Exposition

Les activités du Groupe, que ce soit pendant les phases de construction, de maintenance, d'exploitation par elle-même ou un tiers sont soumises à des risques :

- **d'accidents aux personnes**, dont l'origine peut être une erreur de conception, des dispositifs de sécurité défaillants pendant la fabrication ou le montage, ou les conséquences d'une défaillance pendant l'exploitation. Les mesures de protection, et les taux d'accidents du travail, très inférieurs à la moyenne nationale, sont présentés dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, 3.2.4 ; ces dispositions incluent la prévention des maladies professionnelles et des risques psycho-sociaux ;

¹ Dans le cadre de ces joint-ventures, qui concernent exclusivement des projets au Royaume-Uni, la société est responsable de l'émission des garanties de réalisation vis-à-vis du client final au titre du contrat. La société bénéficie en contrepartie, de la part de ses partenaires, des contre-garanties équivalentes assises sur leur périmètre respectif.

- **d'incidents ayant pour conséquences des dommages à l'environnement** (à titre d'exemple, rejets accidentels au-delà des normes en vigueur), trouvant leur origine dans une erreur de conception, un défaut de maintenance ou une erreur d'exploitation. Aucun événement entraînant une pollution accidentelle ou chronique n'a été répertorié depuis plusieurs années, aucune provision n'est constituée à cet effet et il n'a pas été fait appel aux polices d'assurance dans ce domaine.

1.3.1.2 Mesures de prévention et gestion

Le détail est présenté dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, 3.2 – A – B – C – D.

Ces risques sont répartis sur de nombreux sites et chantiers, ce qui en diminue la criticité.

Le Groupe est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement :

- les délégations de responsabilité données par le Directoire au travers de son Président sont mises en application ;
- chaque établissement est doté d'un responsable hygiène et sécurité et la mise en place des procédures s'effectue en temps voulu en coopération avec les représentants du personnel ;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;
- les moyens de production sont conformes aux normes de sécurité requises ;
- des observations de risques psycho-sociaux sont mis en place en tant que de besoin ;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes et des solutions de prévention et de formation sont proposées dans l'objectif de minimiser la probabilité d'occurrence de ces risques ;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer le respect des dispositions légales ;
- la majorité des établissements et sites ont une démarche volontaire d'obtention et de maintien de certifications de type MASE (Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises) ou OHS 18001 (référentiel d'identification des risques et des moyens de prévention mis en place propres à une entreprise).

1.3.2 Risques généraux liés à l'activité

1.3.2.1 Exposition

De par la diversité des métiers et les Secteurs d'intervention du Groupe, les risques principaux liés à l'activité sont :

- 1) Les risques rencontrés lors de la phase commerciale, de négociation et de contractualisation des affaires.
- 2) Les risques rencontrés durant la réalisation des contrats.
- 3) Les risques postérieurs à l'exécution des contrats.
- 4) Les risques liés au contenu technologique des prestations réalisées.
- 5) Les risques liés à la conjoncture économique.

Les facteurs de risque 2, 3 et 4 concernent aussi bien les contrats de montants et de durée importants que les interventions de services sur l'existant ou les opérations d'exploitation. Des dommages réels peuvent être causés au client, du fait d'un retard de mise en route, d'une indisponibilité de son installation ou de performances insuffisantes. Toutes les mesures prises pour minimiser l'exposition ne peuvent entièrement éliminer la probabilité, aussi faible soit-elle, de survenance d'un litige du fait d'un préjudice causé à un client. Le Groupe porte donc une attention particulière aux conditions contractuelles, permettant de prévenir les risques et de contenir leurs conséquences financières. Le montant des provisions constituées est indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 21. Le Groupe dispose de polices d'assurance (voir paragraphe H du même chapitre) ; il n'est jamais arrivé que le Groupe soit condamné à verser un montant de réparation supérieur aux couvertures de ces polices. Toutefois le Groupe ne peut exclure que sa responsabilité puisse se trouver engagée au-delà de sa couverture d'assurance en cas de non-respect de ses engagements contractuels.

Le montant moyen des franchises pour les années 2013 à 2015 incluse s'élève à 1 925 000 euros par an.

1.3.2.2 Mesures de prévention et gestion

A. Risques en phase pré-contrat

Tous les accords de nature commerciale (agents, partenariats...) sont soumis à des règles de délégation de pouvoirs. Par ailleurs, une procédure de sélection et de suivi des agents et/ou consultants a été diffusée en octobre 2013 dans toutes les sociétés du Groupe. Les Directeurs Généraux sont responsables de la promotion et de la mise en œuvre de cette procédure dans leurs Secteurs d'activités respectifs.

Chaque Division de CNIM ou chaque filiale, rattachée à un Secteur et placée sous la responsabilité du Directeur de ce Secteur, établit ses offres techniques et commerciales.

Ces offres comprennent :

- un projet technique définissant principalement le type de matériel à fournir, les limites de fournitures et les garanties proposées au(x) client(s) ;
- une offre commerciale de prix établie (prix, révision de prix, termes de paiement, etc.) à partir des éléments du projet technique et de ceux maîtrisés et communiqués par la Direction Financière (coût horaire de la main d'œuvre, coefficients d'incorporation des frais généraux, etc.).

Les procédures de revue d'offres, adaptées à chaque Secteur ou Division ou filiale, permettent de vérifier que les risques commerciaux et techniques ont été analysés et que les instructions en termes de dispositions contractuelles, de couverture de coûts et de marge sont respectées. Les projets de montant important et/ou porteurs d'un risque spécifique, sont présentés au Président du Directoire.

Les procédures de revue d'offre identifient et prennent en compte les risques :

- financiers ;
- politiques/pays (projets export) – cf. section F ci-dessous ;
- contractuels (dont limites de responsabilité) et légaux ;
- associés au contexte du projet ;
- liés aux définitions et aux exigences qualité du produit et/ou des prestations ;
- de performances du produit ;
- portant sur les capacités industrielles à réaliser le produit ;
- de délais et pénalités ;
- de mise en service ;
- d'exploitation.

B. Risques rencontrés durant la réalisation des contrats

CNIM entreprend des projets qui peuvent être de taille significative, et dont la réalisation s'étend sur plusieurs années.

Après commande, le Directeur du Secteur ou de la Filiale concernée procède, ou fait procéder, par délégation formalisée, à une revue de contrat sur la base de la revue d'offre, des dispositions contractuelles et des objectifs liés au contrat.

Chaque contrat est mis sous la responsabilité d'un chef de projet, interlocuteur du client et garant vis-à-vis du Directeur du Secteur/Filiale du respect des obligations contractuelles.

Au-delà des risques adressés lors des revues d'offre de contrat, des aléas peuvent apparaître, liés à la conception, aux achats et fournisseurs ou sous-traitants, ou aux éventuels cotraitants, à la fabrication, au transport, ou à la construction, générant des risques sur les coûts et les délais, et pouvant impacter la rentabilité du contrat.

L'organisation de projet et les processus de suivi et de contrôle mis en place permettent d'identifier et d'atténuer ces risques ; en effet, la maison-mère et toutes les filiales font l'objet d'une revue trimestrielle Secteur par Secteur, puis affaire par affaire. Ces revues trimestrielles se déroulent en présence du Président du Directoire, du Directeur de Secteur concerné, du contrôle de gestion associé, de la Direction Financière et du chef de projet ou responsable de filiale.

C. Risques postérieurs à l'exécution des contrats

Après la livraison, les coûts pendant la période de garantie sont couverts par les provisions constituées (voir Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés 2015).

D. Risques liés au contenu technologique des prestations

Différents facteurs propres à l'organisation du Groupe limitent les risques technologiques :

- la stratégie dans le domaine de la technologie et de la R&D qui évite toute dépendance à l'égard de brevets tiers ;
- les revues d'offre et de contrat (voir ci-dessus) qui prennent en considération les points techniques suivants : définitions du produit ou des prestations ; qualité/réalisation du produit ou des prestations ; performances du produit ; capacités industrielles à réaliser le produit ;
- les procédures qualité qui incluent des revues de conception et des programmes de contrôle ;
- la politique de formation du personnel, en particulier pour les phases de mise en route et d'exploitation.

E. Risques liés à la conjoncture économique

La diversité des activités et des clients, ainsi que la part récurrente du chiffre d'affaires liée aux services, en croissance, limitent les effets liés à la conjoncture sur le chiffre d'affaires.

F. Risques géopolitiques

Certains projets sont situés dans des pays présentant un risque géopolitique. Ils font l'objet de dispositions particulières, en premier lieu la sécurité des personnels intervenant.

L'analyse des risques pays est incluse dans le paragraphe 1.3.3 "Risques juridiques".

1.3.3 Risques juridiques

1.3.3.1 Exposition

La plupart des risques juridiques rejoignent les risques de contractualisation exposés au paragraphe 1.3.2 du même chapitre.

En outre, le Groupe, qui a de nombreuses filiales, doit s'assurer que toutes se conforment aux lois et réglementations de leurs pays.

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation relative à ce risque ; les provisions pour litiges contractuels et autres risques sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, Note 22 pour les comptes 2015.

- 1) Les litiges provisionnés sont principalement relatifs à l'exécution de contrats : problèmes de réalisation technique : réserves client, non-respect du planning ou des performances techniques pouvant conduire à des pénalités, demandes d'interventions complémentaires ou de remplacement de composants ;
- 2) problèmes liés aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants : demandes de dédommagement ou plus-value, non-exécution d'engagements ;
- 3) problèmes de résiliation anticipée pouvant donner lieu pour le Groupe au versement d'une indemnité de résiliation.

Les principaux montants provisionnés au 31 décembre 2015 concernent le cas 1, soit dans le cadre de négociations transactionnelles, soit dans le cadre de litige en phase d'expertise judiciaire.

Par ailleurs, ni CNIM ni aucune de ses filiales n'a ou n'a été, notamment au cours des 12 derniers mois, partie à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles de remettre en cause ces évaluations.

1.3.3.2 Mesures de prévention et gestion

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;

- de donner un avis sur tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats, soit directement, soit via des instructions et documents-types ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la Société/et ou ses filiales toute réclamation émanant de tiers susceptibles de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier Groupe et, si besoin, le Directeur de Secteur concerné, se tient plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

Les risques relatifs au droit de la concurrence, aux contrats de représentation ou d'apport d'affaires ou à l'anti-corruption font l'objet d'une attention particulière. À cet égard, ont été respectivement diffusées en octobre 2013 et en février 2014 – au sein du Groupe - une procédure de sélection des agents/consultants et une charte éthique. Cette dernière formalise la traduction des valeurs de CNIM et les principes que chaque collaborateur de la Société et de ses filiales se doit de respecter dans le cadre de son travail. La Direction Juridique Groupe a également en charge de veiller au respect, par chacune des filiales, des obligations de Secrétariat général.

1.3.4 Risques financiers

1.3.4.1 Risque de change

A. Risque de change opérationnel

a) Exposition

Le risque de change lié à un appel d'offre correspond au risque financier qu'encourt une société du Groupe lorsqu'elle répond à une offre dans une monnaie différente de sa monnaie de fonctionnement. Ce risque apparaît dès la soumission de l'offre, perdure tout au long de sa période de validité et ne se matérialise que si l'offre devient un contrat. Ce risque devient réel (ou certain) lorsque le contrat est signé.

b) Mesures de gestion

Conformément à la politique Groupe de gestion opérationnelle du risque de change transactionnel en phases d'offre et de contrat :

Une analyse complète du risque de change est effectuée pour chaque projet dès la période d'appel d'offres, tenant compte des flux de trésorerie entrants et sortants prévus par devise.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour obtenir une couverture naturelle en visant à équilibrer les encaissements et décaissements prévus par devise étrangère.

Dès lors qu'il existe en phase d'appel d'offres une exposition résiduelle au risque de change, sa couverture éventuelle, fondée sur la probabilité estimée d'obtention du contrat et les conditions de marché, s'effectue au moyen de polices d'assurance export spécifiques (de type Coface) ou par des instruments financiers dérivés optionnels.

Pour chaque contrat enregistré en commande, l'exposition résiduelle au risque de change, déterminée par devise, est couverte par l'utilisation de contrats à terme. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables ou certains.

Les couvertures de change des sociétés du Groupe sont prises par le département Financement/Trésorerie du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, en fonction des prévisions à terminaison d'encaissements et décaissements en devises communiquées par le chef de projet ou le responsable financier de la filiale ou du Secteur concerné.

Durant toute la période de réalisation de chaque contrat concerné, le portefeuille de couvertures est ajusté en conséquence du suivi individuel des expositions résiduelles au risque de change.

B. Risque de change financier

Au 31 décembre 2015, aucune dette financière externe n'est contractée dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale contractante.

C. Risque de change lié aux investissements nets à l'étranger

Le risque de change lié aux investissements nets à l'étranger correspond au risque de conversion (de bilan) généré par l'intégration des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la maison-mère.

Le Groupe continue d'être peu exposé à ce risque compte tenu du poids prépondérant dans les capitaux propres consolidés des filiales intégrées dont la devise fonctionnelle est l'euro.

En conséquence, le Groupe n'a pas de couverture d'investissements nets à l'étranger.

L'impact des évolutions de change, visé aux 1.3.4.1 – B et 1.3.4.1 – C ci-dessus, sur les états financiers consolidés du Groupe est communiqué en paragraphe 1.5.2.4 du document de référence.

1.3.4.2 Risque de taux

A. Endettement

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

L'endettement à taux variable représente un montant non significatif au 31 décembre 2015 (cf. Note 21.A de l'annexe aux comptes consolidés 2015).

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte.

Le Groupe ne réalise aucun placement en actions ou obligations.

1.3.5 Risque de contrepartie

1.3.5.1 Exposition

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie :

- dans le cadre de ses activités opérationnelles :
 - risque lié aux créances commerciales détenues sur des clients ;
 - risque lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs ;
- dans le cadre de ses activités de placement et de couverture.

À noter que le degré de concentration du portefeuille clients est lié à l'avancement des principaux contrats et n'est donc pas reproductible d'une année sur l'autre.

1.3.5.2 Mesures de gestion

A. Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients

Selon l'évaluation du risque géopolitique, les contrats clés en main réalisés auprès d'acheteurs publics peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque d'interruption du marché avant son terme, en raison d'une défaillance de l'acheteur, d'un événement politique ou d'une catastrophe naturelle ;
- le risque de non-paiement ;
- le risque d'appel abusif des garanties bancaires de marché à première demande émises au profit de l'acheteur.

Dans le cadre de ses marchés privés :

- le Groupe procède avant la conclusion des contrats à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux. En phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement est mitigé par :
 - la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires ;
 - la négociation des termes de paiement (acomptes et paiements progressifs en fonction du processus de production afin de couvrir le prix de revient) ;
 - l'obtention de garanties maison-mère des clients ;
- certaines filiales du Groupe disposent de contrats d'assurance-crédit classiques leur permettant d'être indemnisées des pertes subies en cas de non-paiement de leurs créances commerciales.

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement constatée sur la base des balances âgées clients.

Le Groupe n'a pas constaté, au cours de l'exercice 2015 et à la date du présent document de référence, de défaut de paiement(s) significatif(s) de la part de l'un ou de plusieurs de ses clients.

B. Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs

CNIM intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour le Groupe des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

C. Risque de contrepartie lié aux activités de placement de trésorerie et de couverture

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents de trésorerie et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés contractés en couverture des risques de change et de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, le risque de contrepartie correspond à la juste valeur des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie en limitant systématiquement le choix des contreparties bancaires à des institutions financières de premier rang.

1.3.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À cet égard, le Groupe considère ne pas être significativement exposé au risque de liquidité. En effet, au 31 décembre 2015 :

- la trésorerie nette du Groupe (trésorerie et équivalents de trésorerie nette de l'endettement financier) s'élève à 100,3 millions d'euros contre 72,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme de 120 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2015, et non utilisée à la date d'enregistrement du présent document de référence. Compte tenu d'une trésorerie brute de 138,4 millions d'euros (109,3 millions d'euros au 31 décembre 2014), le niveau de liquidité disponible au 31 décembre 2015 ressort à 258,4 millions d'euros (contre 229,3 millions au 31 décembre 2014) ;

- enfin et comme mentionné en Note 21.A de l'annexe aux comptes consolidés 2015, le crédit moyen terme cité ci-dessus est soumis à la clause de défaut suivante, s'appliquant aux comptes consolidés, et respectée à la clôture de l'exercice 2015 : endettement net sur Ebitda inférieur à 2,5.

L'analyse complète des emprunts et dettes financières est présentée en Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

1.3.7 Risques numériques et patrimoniaux

1.3.7.1 Exposition

Comme pour toutes les sociétés, la sécurité du réseau informatique et du stockage des données sont maintenant des enjeux cruciaux. Il est fondamental d'éviter une perte de données accidentelle, un arrêt prolongé du réseau, d'assurer la continuité des progiciels métiers et financiers, mais aussi de se protéger contre tout acte de malveillance, quel que soit son but.

CNIM met en place, mesure et respecte des objectifs de disponibilité très élevés pour les réseaux, les applications et d'intégrité des données dans les systèmes d'information.

1.3.7.2 Mesures de prévention et gestion

Dans chaque établissement, le responsable d'établissement est chargé de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires à la protection et à la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la Société, mesures telles que l'entretien, la maintenance, le gardiennage, la surveillance, etc.

La Société est assurée par une police d'assurance pour elle-même et l'ensemble des sociétés du Groupe CNIM pour garantir l'intégrité de ses biens mobiliers et immobiliers, marchandises et stocks.

Cette police couvre les cas de périls majeurs tels que incendie, explosion, chute de foudre, tempête, grêle, effondrement, dégât des eaux, actes de vandalisme, catastrophe naturelle, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives.

Le montant global des garanties souscrites s'élève au maximum à 150 millions d'euros. Les montants de franchise sont en rapport avec l'importance des contrats.

Une attention particulière est portée aux mesures de protection et de continuité des systèmes d'information :

- tous les systèmes font l'objet de redondances et de sauvegardes systématiques et leur disponibilité est l'axe prioritaire de la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Société a mis en place un RSSI (Responsable sécurité des systèmes d'information) en charge de la politique sécurité et de son application, tant pour garantir la sécurité logique et physique du système d'information que le respect des réglementations ;
- les risques sur la confidentialité des données ou les cyber-attaques font l'objet d'une surveillance particulière ;
- une charte de sécurité informatique est portée à la connaissance de l'ensemble du personnel, qui a pour obligation de la respecter. Divers documents de sensibilisation à la sécurité informatique sont en outre diffusés au personnel ;
- la Société a nommé un correspondant informatique et liberté.

1.3.8 Risque de fraude

Comme toute entreprise, CNIM est susceptible d'être victime de fraudes internes ou externes. Ce risque est principalement mitigé par les mesures de prévention suivantes :

- sessions de sensibilisation au risque de fraude couvrant les fonctions exposées ;
- sous la responsabilité de la Direction Financière Groupe, diffusion, au sein de toutes les entités du Groupe, d'une alerte spécifique sur toute tentative de fraude ; subie par une des entités ;
- procédure de sélection et de suivi des agents et consultants – cf. §1.3.2.2 A) ci-dessus ;
- charte éthique ;

- ligne d’alerte éthique, i.e., possibilité de signaler au Directeur Juridique du Groupe tout manquement ou soupçon de manquement à la charte éthique ;
- code de déontologie des achats ;
- contrôles internes, manuels, semi manuels ou automatisés (séparation des fonctions incompatibles, délégations de pouvoirs, double signatures, etc.) intégrés dans l’ensemble des processus opérationnels concourant à la production de l’information comptable et financière ;
- mesures de protection et de continuité des systèmes d’information – cf. §1.3.7.2 ci-dessus.

1.3.9 Assurances

Pour éviter que certaines informations ne puissent être utilisées au préjudice des intérêts du Groupe et de ses actionnaires, notamment dans le cadre des contentieux, le Groupe veille à garder une stricte confidentialité sur le montant des primes et sur les conditions de garantie, tout spécialement sur les contrats d’assurance de responsabilité.

- Assurances de dommages aux biens : le niveau de couverture est fixé pour les assurances de dommages en fonction des capitaux à garantir ou, lorsque ce n’est pas possible, à hauteur d’un plafond correspondant au scénario catastrophe, dans les limites offertes par le marché.
- Assurances de chantiers : les montants de garantie sont, la plupart du temps, égaux à la valeur du marché.
- Assurances de responsabilité : elles garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe. Les activités et les tailles de ces sociétés étant très diverses, les montants de garantie sont fixés en fonction des risques encourus.

Le Groupe considère que les polices actuellement en vigueur sont en adéquation avec son profil d’exposition compte tenu des possibilités offertes par les marchés d’assurances en terme de capacités, d’étendue des couvertures et de conditions. Les assurances décrites, subissant les contraintes du marché, comprennent des exclusions et/ou des limitations, elles sont évolutives en fonction des changements de conditions du marché, ou de l’évolution des risques du Groupe.

1.3.10 Ressources humaines

Les risques liés à la santé et à la sécurité des salariés sont traités au paragraphe 1.3.1 du même chapitre.

La disponibilité des compétences est un enjeu majeur pour le Groupe, du fait de ses métiers très divers, qui requièrent des compétences variées et spécifiques, et de l’organisation des grands projets, qui impose de mobiliser des équipes en temps voulu.

Les actions menées en termes de recrutement, formation, mobilité, dialogue social et gestion des carrières, et leurs résultats, sont exposés dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale, 3.1 – 3.2 – 3.3 – 3.4 – 3.5.

1.4 Résultats du Groupe

1.4.1 Éléments marquants de l'exercice

Le Groupe a finalisé pendant le premier semestre 2015 l'acquisition des sociétés suivantes, rattachées au secteur Innovation & Systèmes :

- Saphymo, en date du 1^{er} janvier 2015
- AMI Software, en date du 17 mai 2015

Ces acquisitions permettent de renforcer les capacités de développement du pôle Bertin sur deux activités clés :

- Équipements NRBC, la gamme des produits Saphymo, acteur clé français de solutions d'instrumentation pour la détection et la mesure de rayonnements ionisants, permettant à Bertin Systèmes de proposer une offre large d'équipements dans le domaine de la protection contre les menaces nucléaires, bactériologiques et chimiques
- Technologies de l'Information, l'union d'AMI Software, spécialiste de la veille numérique, et de Bertin IT, expert en cybersécurité et reconnaissance vocale, permettant de positionner le pôle en acteur majeur de l'Intelligence Sources Ouvertes.

Ces deux sociétés ont réalisé un chiffre d'affaires, de la date d'acquisition au 31 décembre 2015, de 23,1 millions d'euros.

Le Groupe a apporté le 1^{er} décembre 2015, sous forme d'apport partiel d'actifs, son activité « Solaire » à une société dédiée, la société SUNCNIM. À cette même date, le fonds SPI « Sociétés de projets industriels », financé par le Programme d'investissements d'avenir et opéré par Bpifrance, est entré dans le capital de la société SUNCNIM et réalisera, à terme, un investissement de 25 M€ dans cette activité, notamment pour permettre à SUNCNIM de construire en France une centrale de 9 mégawatts, première référence commerciale de SUNCNIM.

La société SUNCNIM est contrôlée par CNIM à hauteur de 58,8 % au 31 décembre 2015. L'activité « Solaire » reste donc consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe.

1.4.2 Activité

1.4.2.1 Commandes enregistrées

(en millions d'euros)

	2015	2014	2013
Environnement	292,1	107,0	481,2
Innovation & Systèmes	257,9	131,1	136,4
Énergie	115,3	124,7	109,2
Total Groupe	665,3	362,8	726,8

Les commandes enregistrées par le Groupe sont en forte progression en 2015 par rapport à 2014, pour les secteurs Environnement et Innovation & Systèmes.

Au sein de chaque Secteur, la ventilation des commandes enregistrées par ligne de produits pour les exercices 2013 à 2015 est la suivante :

a) Environnement

(en millions d'euros)

	2015	2014	2013
Usines clés en main	173,9	1,7	377,5
Traitements de fumées	29,1	35,7	39,9
Exploitation	89,1	69,6	63,8
Total Environnement	292,1	107,0	481,2

- **Usines clés en main : 173,9 millions d'euros**

Les commandes de contrats « clés en mains », enregistrées à la notification de l'ordre d'exécution et non à la signature des contrats, présentent par nature un caractère non linéaire.

Le Groupe a enregistré en 2015 la commande relative à la fourniture clés en main de l'unité de valorisation de déchets de South London (Royaume-Uni), ainsi que des avenants sur contrats en cours.

- **Équipements de traitement de fumées (LAB) : 29,1 millions d'euros**

Dans cette ligne d'activités, deux commandes d'équipements de désulfuration de fumées de navires ont été enregistrées, matérialisant les perspectives de développement du Groupe sur ce nouveau marché.

Concernant les équipements de traitement de fumées pour les unités de valorisation de déchets ménagers, les contrats suivants ont été conclus en 2015 : Albioma – Le Gol (France) et Meyer Werft (Allemagne).

- **Exploitation et travaux de rénovation d'usines : 89,1 millions d'euros**

Les commandes enregistrées dans cette activité progressent de 28 % par rapport à 2014.

Les unités de valorisation de déchets ménagers ou biomasse exploitées par le Groupe au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- France : Thiverval (78), Pluzunet et Lantic (22), Saint-Pantaléon de Larche (19), Plouharnel (56), Nesle et Estrées-Mons (80) ;
- Royaume-Uni : Stoke-on-Trent, Wolverhampton, Dudley ;
- Azerbaïdjan : Bakou.

b) Innovation & Systèmes

(en millions d'euros)

	2015	2014	2013
Division Systèmes Industriels	162,7	80,4	83,3
Filiales Bertin	95,2	50,7	53,1
Total Innovation & Systèmes	257,9	131,1	136,4

- **Division Systèmes Industriels : 162,7 millions d'euros**

Le niveau d'enregistrement de commandes de la Division Systèmes Industriels est élevé en 2015, les principaux contrats obtenus dans cette activité concernant :

- Équipements relatifs au programme ITER ;
- Intégration d'équipements, dans le domaine de la Dissuasion ;
- Équipements dans le domaine de la projection terrestre (Ponts Flottants Motorisés)
- Fourniture de 220 escaliers mécaniques pour le métro de Canton (Chine) livrables sur la période 2015 – 2017.

- **Sous-groupe Bertin : 95,2 millions d'euros**

La ventilation par activité est la suivante :

- Systèmes et Instrumentation : 61 %
- Technologies de l'information : 10 %
- Conseil : 14 %
- Pharma : 15 %

La progression des commandes est notamment relative à l'activité « Systèmes et Instrumentation » ; Petrofac, leader dans la prestation de services aux industriels du pétrole et du gaz, a mandaté Bertin Technologies pour fournir, installer et mettre en fonctionnement Second Sight®, un système unique de télédétection de fuites de gaz, sur le site de la raffinerie Saudi Aramco de Jazan (Arabie Saoudite).

L'impact des acquisitions (Saphymo, AMI Software) sur les enregistrements de commandes de l'année est de 25,6 millions d'euros.

Les commandes 2015 sont en progression de 37,3 % pour les sociétés du sous-groupe Bertin, hors effet des entrées de périmètre.

c) Énergie

(en millions d'euros)

	2015	2014	2013
CNIM Babcock Services	24,7	36,1	34,1
Filiales Babcock Wanson	90,6	88,6	75,1
Total Énergie	115,3	124,7	109,2

- **CNIM Babcock Services : 24,7 millions d'euros**

Les enregistrements de commandes 2015 de CNIM Babcock Services se situent à un niveau relativement faible (24,7 millions d'euros), en raison notamment d'absence de gros projets de mise aux normes environnementales ou de modernisation de chaudières de fortes puissances, certains de ces projets ayant été reportés.

- **Sociétés Babcock Wanson : 90,6 millions d'euros**

Les commandes des sociétés Babcock Wanson sont en progression de 2,3 % par rapport à 2014, notamment en Angleterre et en Pologne.

1.4.2.2 Carnet de commandes

L'évolution du carnet de commandes, pour chacun des Secteurs du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)

	Carnet au 01-01-2015	2015			Carnet au 31-12-2015	Commandes/CA	Carnet en nombre mois CA
		Variation de périmètre	Commandes	C.A			
Environnement	386,1		292,1	390,6	287,6	0,75	8,8
Innovation & Systèmes	254,0	11,3	257,9	217,6	305,6	1,19	16,9
Energie	41,3		115,3	118,8	37,9	0,97	3,8
Total Groupe	681,4	11,3	665,3	727,0	631,1	0,92	10,4

Le montant des variations de périmètre correspond au carnet de commandes apporté par les sociétés Saphymo et AMI Software à la date d'acquisition. Le carnet de commandes du secteur Innovation & Systèmes augmente de 20,3% en 2015, 15,9% hors impact des variations de périmètre.

Le carnet de commandes du Groupe s'établit à 631,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

1.4.3 Résultats consolidés

Le compte de résultat du Groupe pour les exercices 2014 et 2015 est résumé ci-dessous :

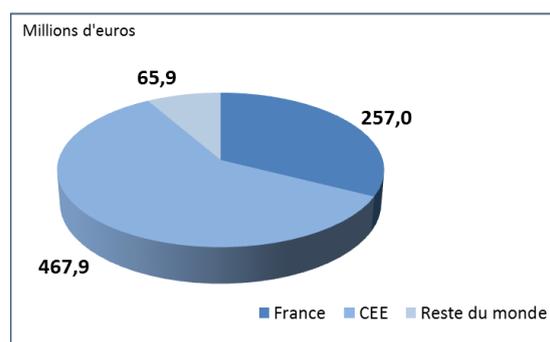
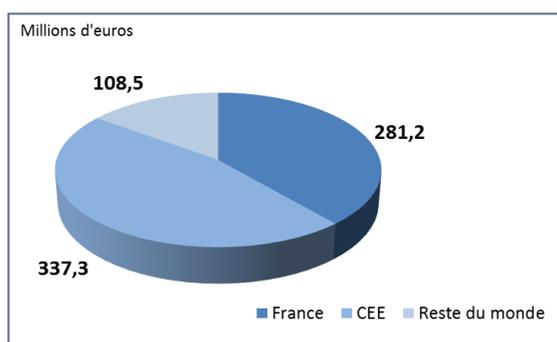
(en millions d'euros)

	2015	2014
Chiffre d'affaires	727,0	790,8
EBITDA	63,8	62,7
Résultat Opérationnel	46,5	46,9
Sociétés mises en équivalence	3,3	3,7
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	49,8	50,6
Résultat financier total	2,9	0,9
Résultat avant impôts	52,7	51,5
Charge d'impôt	(17,6)	(19,5)
Résultat net de la période	35,0	32,0
Dont intérêts minoritaires	(0,8)	(0,4)
Résultat net (part du Groupe)	35,8	32,4

1.4.3.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

2015 - France : 38,7 % Export : 61,3 %

2014 - France : 32,5 % Export : 67,5 %



L'activité à l'exportation reste extrêmement significative pour le Groupe, avec une part "hors France" du chiffre d'affaires – principalement en Europe – représentant 61,3 % du total.

1.4.3.2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

(en millions d'euros)

	2015					2014				
	CA	EBITDA	EBITDA /CA	RO	RO/CA	CA	EBITDA	EBITDA /CA	RO	RO/CA
Environnement	390,6	39,2	10,0%	36,7	9,4%	514,7	50,3	9,8%	47,7	9,3%
Innovation & Systèmes	217,6	24,1	11,1%	11,5	5,3%	162,9	5,8	3,6%	(5,2)	-3,2%
Energie	118,8	0,5	0,4%	(1,7)	-1,4%	113,2	6,6	5,9%	4,4	3,9%
Total Groupe	727,0	63,8	8,8%	46,5	6,4%	790,8	62,7	7,9%	46,9	5,9%

Après reclassement de la division solaire dans le secteur Environnement en 2014

Le chiffre d'affaires global du Groupe est en baisse de 8,1 % par rapport à 2014 :

- -24,1 % pour le Secteur Environnement,

- +33,6 % pour le Secteur Innovation & Systèmes (+19,4 % hors variation de périmètre) ;
- +4,9 % pour le Secteur Énergie.

La rentabilité opérationnelle du Groupe est de 6,4 % du chiffre d'affaires en 2015, contre 5,9 % en 2014.

a) Secteur Environnement

Le Secteur Environnement a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 390,6 millions d'euros, en baisse après la très forte activité de 2014, année pendant laquelle six usines ont été livrées.

Ce Secteur, ne requérant pas d'investissement corporel, a un EBITDA proche de son résultat opérationnel.

La rentabilité opérationnelle du Secteur, à 9,4 % du chiffre d'affaires, reste élevée.

b) Secteur Innovation & Systèmes

Le chiffre d'affaires du Secteur Innovation & Systèmes progresse fortement par rapport à 2014, sur toutes les activités :

- Division Systèmes Industriels + 21,9 %
- Sous-Groupe Bertin + 58,0 % avec un impact de 23,1 millions d'euros relatif aux acquisitions de l'exercice, soit une progression à périmètre constant de + 14,3 %.

Ce Secteur se caractérise par une forte capacité d'innovation, avec historiquement des programmes de développement majeurs, et une base industrielle forte permettant d'associer à cette capacité d'innovation une capacité de réalisation industrielle.

Il est donc plus consommateur d'investissements, avec une part significative d'amortissements dans le compte de résultat.

L'EBITDA du Secteur, à 24,1 millions d'euros, se situe à 11,1 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel du Secteur Innovation & Systèmes est à + 11,5 millions d'euros en 2015, contre (5,2) millions d'euros en 2014.

Cette évolution très favorable résulte des éléments suivants :

- Concernant la Division Systèmes Industriels, les risques relatifs à un contrat à l'exportation ayant pénalisé les comptes 2014, compte tenu de l'incertitude liée à l'absence d'autorisation d'exportation des équipements à la date d'arrêt des comptes 2014, ont été levés au cours du premier semestre 2015. Les contrats de cette Division se déroulent de façon nominale.
- Concernant les sociétés du sous-groupe Bertin, l'augmentation du chiffre d'affaires, à périmètre constant, a impacté favorablement le résultat.

c) Secteur Énergie

Les deux activités de ce secteur (à travers « CNIM Babcock Services » et « Babcock Wanson ») ont connu une évolution contrastée de leurs résultats :

- CNIM Babcock Services :
 - Chiffre d'affaires en baisse de 18,3 %
 - Résultat opérationnel négatif défavorablement marqué par :
 - Des difficultés de réalisation sur plusieurs contrats
 - Une activité en baisse, compte tenu du niveau d'enregistrement de commandes
- Babcock Wanson :
 - Progression du chiffre d'affaires de 14,6 %
 - Amélioration significative de la rentabilité opérationnelle

Les activités des trois Secteurs sont très différentes :

- réalisations « clés en mains » et exploitation d'unités de valorisation énergétique - dans le domaine de la thermique, pour l'Environnement ;
- développement et réalisation de produits de moyenne série - dans le domaine de la mécanique, pour Innovation & Systèmes ;

- contrats de faible montant unitaire avec une grande part de services - dans le domaine de la thermique, pour Énergie.

Ces différences de nature entre les activités exercées au sein de chacun des Secteurs ne permettent pas d'établir une analyse comparative pertinente de leurs résultats.

1.4.3.3 Résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

	2015	2014
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	3,3	3,7

Le résultat 2015 des sociétés mises en équivalence s'élève à 3,3 millions d'euros, essentiellement lié aux filiales opérant dans le Secteur Environnement.

1.4.3.4 Résultat financier

(en millions d'euros)

	2015	2014
Solde produits frais financiers	0,2	0,3
Change	3,6	0,3
Autres	(0,9)	0,3
Résultat Financier	2,9	0,9

Le résultat financier 2015 se décompose en :

- Rémunération de la trésorerie : 0,2 million d'euros
- Écarts de change : +3,6 millions d'euros. Cet effet de change est lié à la décision de l'Azerbaïdjan de passer à un taux de change flottant le 21 décembre 2015, la facturation de la filiale de CNIM dans ce pays étant exprimée en euros
- Autres produits et charges financiers, intégrant principalement des dépréciations d'actifs financiers : (0,9) million d'euros.

1.4.3.5 Impôt

(en millions d'euros)

	2015	2014
Charge d'impôt	(17,6)	(19,5)

La charge d'impôt, incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, représente 35,7 % du résultat avant impôts, hors résultat des sociétés mises en équivalence.

1.4.3.6 Résultat net

L'évolution du résultat net consolidé "Part du Groupe", hors intérêts minoritaires qui concernent principalement la société Vecsys, filiale de Bertin Technologies, et la société SUNCNIM, est la suivante :

(en millions d'euros)

	2015	2014
Résultat net (part du Groupe)	35,8	32,4

Le résultat net du Groupe progresse de 10,5 % par rapport à 2014, et s'établit à 4,9 % du chiffre d'affaires.

1.4.4 Définitions

“Commandes enregistrées” :

- les contrats de fourniture d’installation « clés en mains » sont enregistrés en commande à leur mise en vigueur effective ;
- les contrats de prestations récurrentes, du type exploitation d’usines de valorisation de déchets, sont enregistrés en commande, pour la part relative à l’exercice, en début d’exercice ou à leur date de signature.

“Carnet de commandes” :

- le carnet de commandes à une date donnée correspond au chiffre d’affaires restant à comptabiliser sur les commandes enregistrées soit le prix de vente à terminaison moins le chiffre d’affaires cumulé comptabilisé à l’avancement.

“EBITDA” : L’EBITDA est défini par :

- résultat opérationnel ;
- hors dotation aux amortissements de l’exercice ;
- hors dépréciation d’actifs non courants ;
- hors impact des cessions d’actifs non courants.

“Free Cash Flow” : le “Free Cash Flow”, ou “Cash Flow Libre” est défini par :

- EBITDA ;
- plus variation de besoin en fonds de roulement ;
- moins investissements (nets des désinvestissements) ;
- moins impôts.

“Trésorerie Brute” : correspond au montant « trésorerie » à l’actif du bilan :

- équivalents de trésorerie ;
- trésorerie (disponibilités).

“Trésorerie nette de tout endettement” : la trésorerie nette de tout endettement, dont le calcul est détaillé en 1.6.5, correspond à la position nette des postes suivants :

- trésorerie brute ;
- passif financier courant et non courant (cf. Note 21 de l’annexe aux comptes consolidés).

1.5 Investissements, immobilisations corporelles importantes

1.5.1 Les principales immobilisations du Groupe

L'évolution des immobilisations par Secteur d'activité est la suivante :

	Environnement		Innovation & Systèmes		Energie		Total Groupe	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations Incorporelles	8,0	6,4	15,7	9,1	0,6	0,6	24,3	16,2
Goodwill	31,2	31,2	17,7	12,7	3,0	3,0	51,9	46,9
Immobilisations corporelles	12,6	8,0	39,0	41,9	19,3	20,6	70,9	70,6
Immobilisations financières	8,3	7,8	2,0	1,2	1,1	1,4	11,4	10,5

Après reclassement de la division solaire dans le secteur Environnement en 2014

Nota : les quotes-parts de situation nette de sociétés mises en équivalence ne sont pas incluses dans les immobilisations financières indiquées ci-dessus ; elles concernent principalement le Secteur Environnement, et sont détaillées en Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés. Les variations de postes par rapport à 2014 sont commentées en annexe 1.6.2.

1.5.1.1 Secteur Environnement

Ce Secteur se caractérise par de faibles montants d'immobilisations corporelles, en liaison avec une activité principale d'ensemblier pour la fourniture clés en main d'usines de valorisation de déchets ménagers.

La majeure partie des immobilisations financières du Groupe a été réalisée en quote-part de capital et prêts subordonnés dans des sociétés de projets ayant acquis auprès du Groupe des usines de valorisation de déchets ménagers et en ayant confié l'exploitation au Groupe.

Les quotes-parts du Groupe dans ces sociétés de projet sont consolidées par la méthode de mise en équivalence (voir chapitre 5. "États financiers", Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

1.5.1.2 Secteur Innovation & Systèmes

Ce Secteur se caractérise par :

- une forte capacité d'innovation, avec historiquement des programmes de développement majeurs tels que le Landing Catamaran ;
- une base industrielle forte (établissement de La Seyne-sur-Mer, usine en Chine et au Maroc) permettant d'associer à cette capacité d'innovation une capacité de réalisation industrielle. À ce titre, le Secteur Innovation & Systèmes porte les principales immobilisations corporelles du Groupe (sociétés CNIM, CNIM Transport Equipment et Babcock Wanson Maroc).

Le Groupe dispose sur ses sites de La Seyne-sur-Mer de moyens et d'équipes de production permettant l'usinage de grande dimension et de grande précision, l'usinage grande vitesse, le soudage conventionnel et spécial (faisceau d'électrons notamment), la chaudronnerie et le travail sur les matériaux de synthèse (composite et polyuréthane).

1.5.1.3 Secteur Énergie

Le réseau des filiales Babcock Wanson, intégrées au Secteur Énergie, comporte deux bases industrielles, spécialisées par ligne de produits : à Nérac dans le Lot-et-Garonne (société Babcock Wanson France) et à Milan en Italie (société Babcock Wanson Italie), les autres sociétés du sous-groupe ayant une vocation de distribution/installation/maintenance des équipements, avec l'ingénierie associée.

Ces deux bases industrielles représentent des immobilisations corporelles significatives.

Les *goodwill* sont détaillés en Note 12 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice 2015.

Concernant les immobilisations corporelles, la part des terrains et constructions se détaille comme suit :

	TERRAINS			CONSTRUCTIONS	
	Lieu		Surface	Bâtiments industriels	Bureaux
	Pays	Ville	(m ²)	(m ²)	(m ²)
Babcock Services	Maroc	Casablanca	132 248		
Babcock Wanson France	France	Nérac (47)	47 000	12 200	1 000
	France	Chevilly-Larue (94)	3 600		
Babcock Wanson Italiana	Italie	Cavengo Brianza	24 000	15 000	
	Italie	Agrate Brianza	11 700		
Babcock Wanson Uk	Royaume-Uni	Borehamwood	6 700	3 223	1 184
Bertin Technologies	France	Tarnos (40)	9 362		956
	France	Aix (13)	4 693		
Bertin Pharma	France	Martillac (33)	6 800	930	570
CNIM Transport Equipment	Chine	Gaoming		19 515	
SCI du 35 rue de Bassano	France	Paris 8°			1 155
CNIM	France	Brégaillon (83)	81 000	15 950	9 195
		Lagoubran (83)	197 000	27 030	770
		Mouissèques (83)	40 000	17 000	1 000
		La Seyne-sur-Mer (83)	318 000	59 980	10 965

La société CNIM Transport Equipment – CTE (Chine, Gaoming) bénéficie d'un bail d'une durée de cinquante ans pour un terrain de 39 315 m². Le droit au bail est enregistré en immobilisations incorporelles, pour un montant net au 31 décembre 2015 de 7 699 998 CNY / 1 090 320 euros.

L'affectation des sociétés à chaque Secteur est détaillée en Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5.2 Les investissements du Groupe

(en millions d'euros)

	Environnement			Innovation & Systèmes			Energie			Total		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Immobilisations Incorporelles	3,8	3,4	2,2	3,9	2,8	2,0	0,2	0,4	1,7	8,0	6,6	5,9
Immobilisations corporelles	7,1	2,6	1,5	3,0	5,2	12,9	1,0	2,0	2,9	11,1	9,8	17,3
Actifs financiers	0,0	0,5	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,5	0,5
Total	10,9	6,5	3,8	7,1	8,0	14,9	1,2	2,4	5,0	19,2	16,9	23,7

Après reclassement de la division solaire dans le secteur Environnement en 2014

La variation des immobilisations corporelles pour le secteur Environnement est liée à des investissements aux États-Unis pour l'activité Geodur (procédés de valorisation des résidus d'incinération de déchets ménagers par extraction des métaux non ferreux), ainsi que par la réalisation de travaux immobiliers au siège social du Groupe, ventilés sur les différents secteurs.

Les immobilisations de nature industrielle pour le secteur Innovation & Systèmes ont été moins importantes en 2015 qu'en 2014.

Le maintien des investissements en immobilisations incorporelles matérialise les efforts de développement du Groupe.

1.5.3 Programme d'investissements

Le Groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2015 de programme d'investissement, autres que :

- les investissements annuels de maintien requis pour chacune de ses bases industrielles ;
- la rénovation de son siège social – 35 rue de Bassano 75008 Paris – visant à augmenter la surface utile et à optimiser l'utilisation, pour un montant global de l'ordre de 5 millions d'euros ;
- la réalisation aux États-Unis d'une première entité de valorisation des résidus d'incinération de déchets ménagers par extraction des métaux non ferreux.

1.6 Financement du Groupe – Trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe pour les exercices 2014 et 2015 sont résumés comme suit :
(en millions d'euros)

	2015	2014
Résultat net total	35,0	32,0
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	37,0	66,7
Marge brute d'autofinancement	72,1	98,7
Impôts et variation du BFR	(20,3)	(90,8)
Flux généré par l'activité	51,8	7,9
Flux net des investissements	(3,6)	(11,9)
Dividendes versés (cf Note 1.7.4)	(15,4)	(103,2)
Émissions / Remboursement d'emprunts	(7,6)	23,8
Actions propres	(0,0)	(5,4)
Flux liés aux financements	(23,0)	(84,7)
Intérêts financiers versés	0,2	0,3
Variation taux de change	5,0	(0,8)
Variation de trésorerie	30,4	(89,2)
Trésorerie de fin d'exercice*	136,9	106,6
Trésorerie de début d'exercice *	106,6	195,8
Variation de trésorerie	30,4	(89,2)

* Trésorerie brute moins concours bancaires

1.6.1 Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement s'établit à 72,1 millions d'euros en 2015, contre 98,7 millions d'euros en 2014.

Cette évolution résulte :

- d'une amélioration de la rentabilité opérationnelle, le ratio "résultat opérationnel / chiffre d'affaires" progressant de 5,9 % (2014) à 6,4 % (2015) ;
- d'une dotation moins importante des provisions pour charges et garanties, compte tenu de l'avancement du carnet de commandes.

1.6.2 Variation du besoin en fonds de roulement

Les besoins en fonds de roulement du Groupe (BFR) sont négatifs, à l'ouverture et à la clôture de chacun des trois derniers exercices et constituent donc une ressource.

Les postes de BFR sont détaillés ci-dessous, au 31 décembre des années 2014 et 2015.

(en milliers d'euros)

	2015	2014	Variation BFR (postes de bilan)	Variation BFR (TFT)*
Actif				
Stocks et encours	40,8	38,6	2,2	(1,7)
Avances et acomptes versés s/commandes	3,8	12,2	(8,4)	(8,9)
Clients & comptes rattachés (inclus FAE)	174,6	223,7	(49,1)	(45,6)
Produits à recevoir sur affaires en cours	51,6	84,5	(32,9)	(26,6)
Charges constatées d'avance	7,3	9,3	(2,0)	(1,2)
Autres créances (sociales, fiscales...)	49,5	55,2	(5,8)	(6,5)
S/T ACTIF	327,6	423,5	(95,9)	(90,5)
Passif				
Avances et acomptes reçus s/commandes	(10,1)	(8,8)	(1,3)	(0,2)
Fournisseurs	(117,3)	(149,4)	32,1	36,3
Produits constatés d'avance	(137,1)	(178,6)	41,5	44,1
Dettes sociales et fiscales	(73,2)	(86,4)	13,2	16,1
Autres dettes	(8,7)	(7,4)	(1,4)	(5,2)
S/T PASSIF	(346,4)	(430,5)	84,2	91,1
Besoin en Fonds de Roulement	(18,8)	(7,0)	(11,7)	0,5

*Les variations du BFR au tableau de flux de trésorerie intègrent les écarts de change et les variations de périmètre.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe représente une ressource de 18,8 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Compte tenu de son activité, fortement marquée par les contrats long terme, le Groupe peut connaître des variations significatives de son besoin en fonds de roulement, liées aux positionnements respectifs dans le temps des échéanciers de paiement clients et du programme de réalisation.

1.6.3 Investissements

Les investissements du Groupe sont détaillés dans la partie 1.5.2 du document de référence.

1.6.4 Dividendes

Le Groupe a procédé en 2015 à la distribution d'un dividende de 5,35 euros par action, selon la résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2015 ; ce dividende a été mis en paiement le 2 juillet 2015, soit un montant net des actions en auto détention, de 15,4 millions d'euros.

1.6.5 Trésorerie du Groupe

L'évolution de la trésorerie du Groupe, nette de tout endettement, est la suivante :

(en millions d'euros)

	2015	2014
Équivalents de trésorerie	67,3	79,8
Trésorerie	71,1	29,5
Trésorerie Brute	138,4	109,3
Passif financier non courant	(16,9)	(5,6)
Passif financier courant	(21,2)	(31,5)
Trésorerie Nette de tout endettement	100,3	72,2

La trésorerie du Groupe – nette de tout endettement - est en progression de 28,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

1.6.6 Endettement

(en millions d'euros)

	31.12.2015			31.12.2014
	Passif Financier non courant	Passif Financier courant	Total	
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Kogeban		0,5	0,5	1,2
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Estrées-Mons	1,4	0,6	2	2,6
Crédit de financement dans l'acquisition de la société Vecsys (sous-groupe Bertin)		0,1	0,1	0,6
Crédit de financement de projets de R&D dans la société Saphymo France	1,2	0,4	1,6	-
Crédit de financement d'investissements dans la société AMI France	0,3	0,1	0,4	-
Crédit de financement des travaux de la SCI Bassano	2,5	0,5	3	-
Financement court terme CNIM Singapour		4,5	4,5	11,2
Avance de la CDC capitalisable - Ello		0,6	0,6	-
Avances remboursables	5,8	1,4	7,2	4,4
Cessions de créances	5	7,2	12,2	13,2
Retraitements crédit baux, autres	0,7	3,7	4,4	1,2
Sous-Total	16,9	19,7	36,6	34,4
Concours bancaires, comptes courants		1,5	1,5	2,7
Total	16,9	21,2	38,1	37,1

L'endettement du Groupe reste stable en 2015, avec les principales évolutions suivantes :

- Moindre tirage sur la ligne de financement mise en place au titre d'un contrat réalisé à Singapour ;
- Augmentation des avances remboursables perçues dans le cadre des programmes de développement du Groupe ;
- Mise en place d'un crédit de financement des travaux de rénovation du siège social de la société CNIM, d'un montant de 5 millions d'euros, avec un tirage de 3 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- En variation de périmètre, l'endettement des sociétés acquises pendant l'exercice.

La maturité du passif financier non courant, ainsi que la ventilation du remboursement annuel des prêts moyen terme, sont communiquées en Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Covenants :

- Les crédits de financement des investissements de la société CNIM relatifs aux sociétés Kogeban et Estrées-Mons sont soumis à deux covenants semestriels liés aux comptes consolidés qui sont respectés à la clôture de l'exercice 2015, la trésorerie nette du Groupe étant positive : endettement net sur fonds propres inférieur à 0,80 et endettement net sur EBITDA inférieur à deux ;
- Le crédit de financement de la société Bertin Technologies relatif à l'acquisition de la société Vecsys est soumis à un covenant annuel lié aux comptes du sous-groupe Bertin qui est respecté à la clôture de l'exercice 2015 : dette nette consolidée sur EBITDA inférieure à 2 ;
- Le crédit moyen terme 2014 est soumis à un covenant semestriel lié aux comptes consolidés : endettement net sur EBITDA inférieur à 2,5, respecté à la clôture de l'exercice 2015, la trésorerie nette du Groupe étant positive ;
- Le crédit de financement des travaux du siège social de la société CNIM est soumis au même covenant que celui du crédit moyen terme 2014.

Les sociétés mises en équivalence portant un endettement, détaillé en Note 15.C de l'annexe aux comptes consolidés, sont des sociétés constituées dans le cadre de construction/exploitation d'usines de valorisation de déchets ménagers réalisées en financement de projet, avec un financement sans recours, notamment vis-à-vis du Groupe CNIM.

Liquidités disponibles

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Trésorerie brute	138,4	109,3
Ligne crédit moyen terme	120,0	120,0
Tirage sur ligne moyen terme	-	-
S/T Liquidités	258,4	229,3

1.6.7 Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)

	2015	2014
Au 1er janvier	127,6	204,3
Résultat de l'exercice	35,8	32,4
Distribution de dividendes	(15,4)	(103,2)
Autres : écarts de conversion, variation de périmètre	4,0	(5,9)
Au 31 décembre	152,0	127,6

L'évolution du poste « Autres » en 2015 résulte principalement :

- En 2014, des actions propres acquises dans l'exercice ;
- En 2015, de l'apport du fonds Sociétés de Projets Industriels dans la société SUNCNIM et des écarts de conversion.

1.6.8 Autres éléments

- Les cautions bancaires de marché détaillées en Note 25 de l'annexe aux comptes consolidés correspondent à des garanties bancaires émises dans le cadre de réalisation de contrats, les principaux types de garanties émises étant les suivants :
- restitution d'acompte, couvrant le risque pour le client que CNIM ne réalise pas le contrat malgré le versement de l'acompte ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par les reprises d'acompte définies dans l'échéancier contractuel de facturation / paiement ;

- performance, couvrant le risque pour le client que CNIM ne tienne pas ses engagements de délai de réalisation ou de performance ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par la durée de réalisation contractuelle (de l'ordre de trois ans dans le cas de contrats de fourniture clés en main d'usines de valorisation de déchets ménagers pour le Secteur Environnement) ;
- engagements de garantie post-réception couvrant le risque pour le client que CNIM ne tienne pas ses engagements d'intervention au titre de la garantie contractuelle sur l'équipement livré ; la durée de validité de ces garanties est déterminée par la durée de la période de garantie contractuelle.

1.7 Comptes sociaux de CNIM SA

1.7.1 Résultats

Les principaux éléments du compte de résultat 2014/2015 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)

	2015	2014
Chiffre d'affaires	384,7	541,5
Résultat d'exploitation	13,4	16,8
Résultat financier	33,5	7,8
Résultat exceptionnel	0,9	1,5
Résultat avant impôts et participation	47,9	26,1
Participation	(0,2)	(0,3)
Charge/produit d'impôt	4,1	(2,2)
Résultat net social	51,7	23,6
Résultat net / chiffre d'affaires	13,40%	4,40%

Le chiffre d'affaires de la Société baisse de 28,9 % par rapport à 2014, après une année 2014 record en termes d'activité pour le secteur Environnement, avec six usines de valorisation de déchets ménagers livrées dans l'exercice.

Le résultat d'exploitation 2015 s'établit à 3,4 % du chiffre d'affaires (13,4 millions d'euros), contre 3,1 % en 2014.

Le résultat financier, de + 33,5 millions d'euros intègre 36,8 millions d'euros de produits financiers de participations (cf. Note 19 de l'annexe aux comptes sociaux).

Le résultat net, à + 51,7 millions d'euros, représente 13,4 % du chiffre d'affaires.

1.7.2 Trésorerie

Les flux de trésorerie de la Société sont résumés ainsi :

(en milliers d'euros)

	2015	2014
Résultat net total	51,7	23,6
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	4,0	29,8
Marge brute d'autofinancement	55,7	53,4
Variation du BFR	(12,6)	(31,5)
Flux liés à l'activité	43,2	21,9
Flux liés aux investissements	(16,3)	(7,0)
Dividendes versés	(15,5)	(103,9)
Émissions / Remboursement d'emprunts	(1,8)	6,9
Autres	7,1	(5,4)
Flux liés aux financements	(10,2)	(102,4)
Variation de trésorerie	16,6	(87,5)
Trésorerie de fin d'exercice	37,1	20,4
Trésorerie de début d'exercice	20,4	107,8
Variation de trésorerie	16,6	(87,4)

La trésorerie de la Société s'améliore grâce à une bonne maîtrise des flux liés à l'activité et aux dividendes reçus des filiales.

1.7.3 Autres éléments

1.7.3.1 Conditions de règlement fournisseurs

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 - 30 jours	30 - 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	19 965 100%	14 009 70%	5 956 30%	1 759 9%	1 293 6%	2 904 15%
Dont commandes antérieures 01/01/2009	7 393	6 052	1 341	365	412	564
Dont fournisseurs France Groupe	130		130			130
Dont litiges	0		0			
Solde	12 442	7 957	4 485	1 394	881	2 210
Fournisseurs étrangers	23 245 100%	5 843 25%	17 402 75%	2 068 9%	4 716 20%	10 618 46%
Dont fournisseurs étrangers Groupe	9 400	639	8 761	587	1 430	6 744
Total	43 210 100%	19 852 46%	23 358 54%	3 827 9%	6 009 14%	13 522 31%
Dont fournisseurs Groupe	16 794	6 691	10 103	952	1 842	7 308

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0-30 jours	30-60 jours	+de 60 jours
Fournisseurs France	43 226 100%	20 523 47%	22 703 53%	12 334 29%	5 374 12%	4 995 12%
Dont commandes antérieures 01/01/2009	-	-	-	-	-	-
Dont fournisseurs France Groupe	6 720	2 831	3 889	1 802	1 782	305
Dont litiges	989		989			989
Soldes	35 517	17 692	17 825	10 532	3 592	3 701
Fournisseurs étrangers	61 153 100%	29 474 48%	31 679 52%	12 340 20%	8 594 14%	10 745 18%
Dont fournisseurs étrangers Groupe	20 620	9 373	11 247	5 079	821	5 347
Total	104 379 100%	49 997 48%	54 382 52%	24 674 24%	13 968 13%	15 740 15%
Dont fournisseurs Groupe	27 340	12 204	15 136	6 881	2 603	5 652

2 ACTIONNARIAT, TITRE EN BOURSE

2.1 Actionnariat

2.1.1 Capital social et droits de vote

2.1.1.1 Montant du capital souscrit

Le capital social de CNIM, d'un montant de 6 056 220 euros, est divisé en 3 028 110 actions, d'une valeur nominale de deux euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital de CNIM est réparti tel qu'indiqué au 2.1.1.7 ci-dessous et à la Note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, pour la part en autocontrôle, pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

2.1.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

2.1.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2015 (sixième résolution), le Directoire a été autorisé à acheter les actions de la Société dans la limite d'une détention globale de 10 % du capital de la Société, et ce, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale précitée.

Le prix unitaire est de 200 euros par action au maximum à l'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ; le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne peut en conséquence être supérieur à 60 562 200 euros.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- de permettre l'annulation de ces titres par voie de réduction de capital ;
- de les conserver ou de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'animer le marché du titre CNIM ;
- de permettre l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM au sens des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-179 et suivants du Code de commerce.

Pour ces deux derniers objectifs, le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable et en fixer les modalités.

Les achats sont réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'animation du marché du titre.

Les opérations de rachat ainsi autorisées doivent être réalisées dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, s'agissant :

- du volume acquis pour les transactions concourant à la formation du cours ;
- du montant du prix d'acquisition ;
- et des périodes d'abstention.

En particulier, elles ne doivent pas représenter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché, apprécié sur la base du volume quotidien moyen au cours des vingt jours de négociation précédant le cours de l'achat, ni être réalisées à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante.

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la Note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Il a été fait usage de cette autorisation en décembre 2015. En effet, la société Babcock Wanson Holding S.A.S., filiale à 100% de la Société, détenait directement 20 087 actions de la Société représentant environ 0,66 % du capital, pris en compte dans le calcul de l'auto-détention de la Société.

La société Babcock Wanson Holding S.A.S. détenait ces actions de la Société depuis le 7 juin 2000, date à laquelle l'assemblée générale de la Société a décidé d'attribuer à la société Babcock Entreprise (devenue ensuite en mai 2002 Babcock Wanson Holding S.A.S.), ces 20 087 actions en rémunération de l'apport par cette dernière de sa branche d'activité "de conception, de fabrication, de vente, de réhabilitation, de maintenance et d'après-vente de chaudières industrielles de puissance et de chaudières de récupération de chaleur et de cogénération" à la Société. Il est apparu que cette auto-détention indirecte, un héritage du passé, ne représentait plus d'intérêt particulier pour le groupe. En conséquence de ce qui précède, les Parties se sont rapprochées et ont finalisé en date du 1er décembre 2015 l'acquisition, par la Société, des 20 087 actions visées ci-dessus pour un prix total de 1 685 299,30 euros, soit 83,90 euros par action. Les actions ainsi rachetées ont été affectées à l'auto-détention de la Société.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2015 (septième résolution), le Directoire a également été autorisé à réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société.

Le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale précitée.

L'Assemblée générale a également délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la douzième résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

2.1.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

2.1.1.5 Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré

L'ensemble des délégations et autorisations données au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2015 est synthétisé au sein du rapport de gestion du Directoire de la Société.

2.1.1.6 Historique du capital social

Le montant du capital social de la Société visé au 2.1.1.1 ci-dessus est inchangé sur les trois derniers exercices.

2.1.1.7 Répartition du capital social et des droits de vote

Pour mémoire, la société Soluni, premier actionnaire de la Société, a acquis le 17 juillet 2014 des sociétés Compagnie Nationale de Navigation (« CNN ») et Martin GmbH für Umwelt - und Energietechnik (« Martin GmbH ») l'intégralité de leurs participations représentant respectivement 566 010 Actions (soit 18,69 % du capital de la Société) et 310 518 Actions (soit 10,25 % du capital de la Société), représentant au total 28,94 % du capital de la Société.

Après acquisition des blocs précités et l'offre publique d'achat simplifiée qui s'en est suivie, Soluni détenait, à titre individuel, au 31 décembre 2015, 1 708 633 actions de la Société représentant 2 538 402 droits de vote, soit 56,43%

du capital et 57,89% des droits de vote de la Société. Le détail de la répartition du capital au 31 décembre 2015 figure ci-après.

(i) Il ressort de la liste des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2015, qu'à cette même date, le plus important actionnaire de la Société était :

Situation au 31.12.2015	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	% théorique	% exerçable
Soluni SA	1 708 633	56,43 %	2 538 402	57,89 %	59,97 %
Total	1 708 633	56,43 %	2 538 402	57,89 %	59,97 %

À la même date du 31 décembre 2015, l'ensemble constitué par Soluni SA, Mme Christiane Dmitrieff et les autres membres de la famille Dmitrieff (dont M. Nicolas Dmitrieff) détenait 1 712 733 actions représentant 56,56 % du capital et 60,17 % des droits de vote exerçables (58,08% des droits de vote théoriques).

Compte tenu des informations dont dispose la Société, la répartition du capital social et des droits de vote aux 31 décembre 2014 et 2015 était la suivante :

Actionariat de CNIM au 31 décembre 2014						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables ⁽²⁾
Soluni S.A.	1 708 633	2 538 402	2 538 402	56,43%		59,88%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,06%	0,06%
Autres membres famille Dmitrieff	2 804	5 608	5 608	0,09%	0,13%	0,13%
Groupe familial Dmitrieff⁽³⁾	1 712 732	2 546 600	2 546 600	56,56%	57,99%	60,08%
Franeli S.A.	452 650	755 571	755 571	14,95%	17,21%	17,82%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,08%	0,08%
M. François Herlicq	11 315	19 293	19 293	0,37%	0,44%	0,46%
Groupe familial Herlicq⁽⁴⁾	465 665	778 264	778 264	15,38%	17,72%	18,36%
Autocontrôle	20 087	20 087	-	0,66%	0,46%	-
Autodétention	125 531	125 531	-	4,15%	2,86%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	6 538	6 628	-	0,22%	0,15%	-
Sous-total	152 246	152 246	-	5,03%	3,47%	-
CNIM Participation (actionariat salarié)	98 171	167 642	167 642	3,24%	3,82%	3,95%
Public	599 296	746 393	746 393	19,79%	17,00%	17,61%
TOTAL	3 028 110	4 391 145	4 238 899	100,00%	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

⁽²⁾ À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

⁽³⁾ La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

⁽⁴⁾ Le sous-groupe Franeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

Actionnariat de CNIM au 31 décembre 2015						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables ⁽²⁾
Soluni S.A.	1 708 633	2 538 402	2 538 402	56,43%	57,89%	59,97%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,06%	0,06%
Autres membres famille Dmitrieff	2 805	5 609	5 609	0,09%	0,13%	0,13%
Groupe familial Dmitrieff⁽³⁾	1 712 733	2 546 601	2 546 601	56,56%	58,08%	60,16%
Franeli S.A.	452 650	755 571	755 571	14,95%	17,23%	17,85%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,08%	0,08%
M. François Herlicq	12 065	20 080	20 080	0,40%	0,46%	0,47%
Groupe familial Herlicq⁽⁴⁾	466 415	779 051	779 051	15,40%	17,77%	18,40%
CNIM Participation (actionnariat salariés)	97 640	167 111	167 111	3,22%	3,81%	3,95%
Autodétention	145 618	145 618	-	4,81%	3,32%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	6 216	6 216	-	0,21%	0,14%	-
Sous-total	151 834	151 834	-	5,01%	3,46%	-
Public	599 488	740 259	740 259	19,80%	16,88%	17,49%
TOTAL	3 028 110	4 384 856	4 233 022	100,00%	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

⁽²⁾ À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

⁽³⁾ La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

⁽⁴⁾ Le sous-groupe Franeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

(ii) Salariés

Dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise, le personnel détenait au 31 décembre 2015, via le FCPE CNIM Participation, 97 640 actions de la Société, soit 3,22 % du capital.

Actionnariat de CNIM au 29 février 2016						
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% des droits de vote exerçables ⁽²⁾
Soluni S.A.	1 708 633	2 538 402	2 538 402	56,43%	57,89%	59,98%
Mme Christiane Dmitrieff	1 295	2 590	2 590	0,04%	0,06%	0,06%
Autres membres famille Dmitrieff	2 805	5 609	5 609	0,09%	0,13%	0,13%
Groupe familial Dmitrieff⁽³⁾	1 712 733	2 546 601	2 546 601	56,56%	58,08%	60,17%
Franeli S.A.	452 650	755 571	755 571	14,95%	17,23%	17,85%
Frel S.A.	1 700	3 400	3 400	0,06%	0,08%	0,08%
M. François Herlicq	12 065	20 080	20 080	0,40%	0,46%	0,47%
Groupe familial Herlicq⁽⁴⁾	466 415	779 051	779 051	15,40%	17,77%	18,41%
CNIM Participation (actionnariat salariés)	94 480	163 951	163 951	3,12%	3,74%	3,87%
Autodétention	145 618	145 618	-	4,81%	3,32%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	7 195	7 195	-	0,24%	0,16%	-
Sous-total	152 813	152 813	-	5,05%	3,49%	-
Public	601 669	742 403	742 403	19,87%	16,93%	17,54%
TOTAL	3 028 110	4 384 819	4 232 006	100,00%	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatif au calcul des franchissements des seuils de nombre de droits de vote.

⁽²⁾ À titre d'information, nombre calculé "net" des actions privées de droits de vote.

⁽³⁾ La société Soluni est contrôlée par Mme Christiane Dmitrieff par l'intermédiaire de la société Arnina dont elle détient la majorité du capital et dont le gérant est M. Nicolas Dmitrieff.

⁽⁴⁾ Le sous-groupe Franeli / FREL / M. François Herlicq est principalement détenu par la famille Herlicq.

2.1.1.8 Franchissements de seuils intervenus pendant l'exercice (Art. L. 233-13 du Code de commerce)

Néant.

2.1.2 Droits de vote

Les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Par ailleurs, aucune restriction statutaire n'est applicable à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Les statuts de la Société prévoient cependant qu'en cas de franchissement du seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, est tenue de déclarer à la Société, conformément auxdits statuts, dans les quinze jours de ce franchissement de seuil, le nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation de droits de vote des actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, et ce, pendant un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la situation par une déclaration régulière. Cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Enfin, aucune convention en vigueur n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

2.1.3 Contrôle de la société

Jusqu'au 16 juillet 2014, aucun des actionnaires présenté au chapitre 2.1.1.7 du présent document de référence ne contrôlait la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Depuis le 17 juillet 2014, la société Soluni contrôle la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Cette prise de contrôle fait suite à l'acquisition, le 17 juillet 2014, par Soluni auprès des sociétés Compagnie Nationale de Navigation et Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik, de la totalité de leurs participations dans la société CNIM, soit au total 876 528 actions CNIM, représentant 28,94% du capital de la Société. Cette acquisition a donné lieu au dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée (voir paragraphe 2.1.1.7).

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a déclaré d'action de concert.

La Société n'a pas adopté de mesure spécifique - autre que la nomination d'administrateurs indépendants - destinée à éviter un exercice du contrôle de manière abusive.

Le rapport sur le contrôle interne, intégré au présent document de référence, décrit les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance.

2.1.4 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

Néant.

2.1.5 Pactes d'actionnaires

Néant.

2.1.6 Engagements Dutreil

Par actes sous-seing privé en date du 21 décembre 2015, deux engagements collectifs de conservation de titres CNIM distincts ont été souscrits entre la société Soluni SA et M. Nicolas Dmitrieff d'une part, et les membres du groupe familial Herlicq d'autre part, dont un premier engagement collectif de conservation d'actions de la société CNIM d'une durée de deux ans en application de l'article 885 I Bis du code général des impôts, et un second engagement collectif de conservation d'actions de la société CNIM d'une durée de deux ans en application de l'article 787 B du code général des impôts.

Ces engagements ont fait l'objet d'une publicité publiée par l'AMF le 8 janvier 2016 sous le numéro 216C0072.

2.2 Titre en bourse

2.2.1 Cotation

L'action CNIM est cotée au sein d'un marché réglementé unique : Euronext Paris.

L'action CNIM est le seul titre coté émis par la Société.

Le titre CNIM fait partie des indices CAC All Shares.

2.2.2 Évolution du titre

Cours :

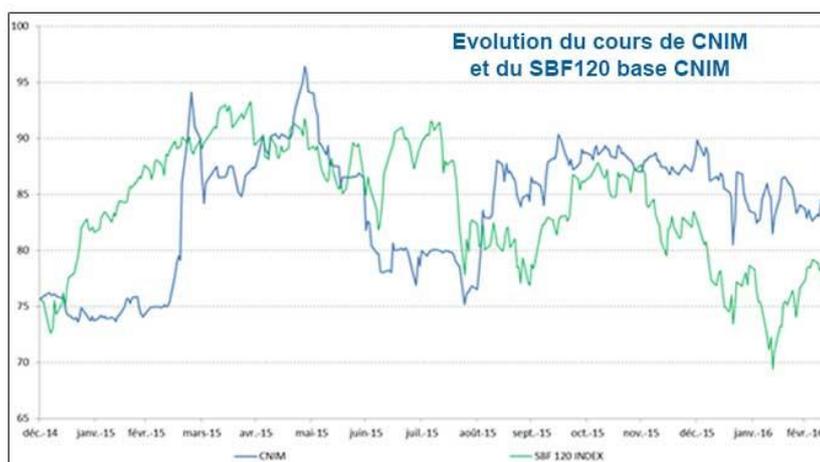
- au 31.12.2014 : 75,65 euros
- au 31.12.2015 : 89,81 euros

Extrêmes annuels en 2015 :

- Plus haut : 97,00 euros le 27.05.2015
- Plus bas : 72,50 euros le 24.08.2015

Variation du 31.12.2014 au 31.12.2015 :

- CNIM : +18,72% ;
- SBF 120 : +9,03% ;
- CAC 40 : +8,53%.



2.3 Dividendes : politique et historique de versement

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 3 juin 2015 a décidé le paiement aux actionnaires d'un dividende d'un montant de 5,35 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 représentant une distribution globale de 16 200 388,50 euros en numéraire.

Au titre des trois derniers exercices, le montant des dividendes et le montant des distributions éligibles à l'abattement de 40 %, ont été les suivants :

(En euros)	2014	2013	2012
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	5,35	35,00 ⁽¹⁾	3,40

⁽¹⁾Ce montant de 35 euros représente, en cumulé, le dividende de 5 euros décidé par l'Assemblée générale annuelle du 21 mai 2014 et la distribution exceptionnelle de 30 euros décidée par l'Assemblée générale du 8 septembre 2014.

Compte tenu des résultats de la Société, il a été décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 24 mai 2016 le versement d'un dividende de 5,90 euros par action pour l'exercice 2015. Ce dividende sera mis en paiement en numéraire le 4 juillet 2016.

3 RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Introduction

Depuis 2012, le Groupe CNIM fournit, en complément de ses rapports de gestion, un compte rendu annuel des impacts sociaux et environnementaux de ses activités, appelé rapport de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Une part importante des activités de CNIM et de son développement futur reposent sur sa capacité d'innovation en matière environnementale : production d'énergie à partir de déchets ou de biomasse, amélioration de l'efficacité énergétique des installations industrielles, diminution des rejets polluants dans l'air, énergies renouvelables. Pour ces activités, les succès commerciaux actuels et futurs du Groupe sont donc directement liés aux enjeux de développement durable et de RSE.

Fortement engagé en matière de santé et sécurité au travail et d'environnement, le Groupe mobilise et responsabilise l'ensemble de ses collaborateurs à ces enjeux majeurs, faisant de la responsabilité sociale de l'entreprise une opportunité supplémentaire de dynamique de progrès.

En mettant en place une démarche RSE volontariste, CNIM entend poursuivre son développement économique, veillant à entretenir des relations équilibrées et durables avec l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes.

3.1 Les hommes et les femmes de CNIM

3.1.1 Qui sommes-nous ?

3.1.1.1 Effectif total et répartition des salariés

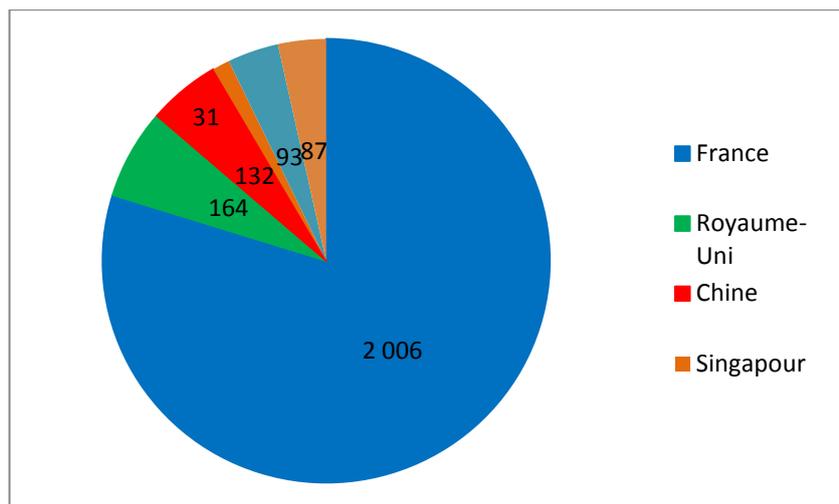
Effectif total* et répartition des salariés par société, par sexe et par zone géographique

	Hommes	Femmes	Total	
BABCOCK WANSON France	83%	17%	335	13%
BERTIN PHARMA ⁽¹⁾	41%	59%	36	1%
BERTIN Technologies	65%	35%	369	15%
CNIM CENTRE France	100%	0%	23	1%
CNIM ENERGIE BIOMASSE	97%	3%	29	1%
CNIM Insertion	68%	32%	26	1%
CNIM OUEST ARMOR	96%	4%	29	1%
CNIM SA	81%	19%	1019	41%
CNIM Terre Atlantique	100%	0%	16	1%
CNIM THIVERVAL GRIGNON	81%	19%	16	1%
LAB SA	81%	19%	84	3%
CNIM Singapour	85%	15%	31	1%
BABCOCK WANSON Maroc	89%	11%	93	4%
CNIM Transport Equipment	88%	12%	132	5%
VECSYS	79%	21%	24	1%
CNIM AZERBAIDJAN	94%	6%	87	3%
MES Environmental Ltd	91%	9%	108	4%
BABCOCK WANSON UK	86%	14%	56	2%

⁽¹⁾ Seul le site de Montigny-le-Bretonneux est pris en compte.

* Effectif total moyen.

Les effectifs à périmètre constant par rapport à 2014 sont en régression de 3,9%. On notera la progression de la proportion de femmes (+0,5 point) par rapport à 2014 à périmètre constant. Plus des 4/5ème des effectifs du Groupe sont couverts par le rapport RSE. 80% des collaborateurs du périmètre de consolidation sont situés en France, le solde étant réparti entre le Royaume-Uni, l'Asie, le Maroc et l'Azerbaïdjan. 19% des collaborateurs du Groupe sont des femmes, mais il est à noter que cette moyenne est abaissée du fait des filiales qui exploitent les sites de valorisation de déchets.



Proportion de cadres, employés et ouvriers dans l'effectif total moyen

	Ingénieurs et cadres (Managers)	Employés, techniciens et agents de maîtrise (White collars)	Ouvriers (Blue collars)
BABCOCK WANSON France	48%	38%	14%
BERTIN PHARMA*	62%	38%	0%
BERTIN Technologies	84%	16%	0%
CNIM CENTRE France	13%	42%	45%
CNIM ENERGIE BIOMASSE	7%	53%	40%
CNIM Insertion	0%	4%	96%
CNIM OUEST ARMOR	19%	41%	40%
CNIM SA	56%	25%	19%
CNIM Terre Atlantique	6%	0%	94%
CNIM THIVERVAL GRIGNON	15%	55%	29%
LAB SA	86%	14%	0%
CNIM Singapour	14%	25%	61%
BABCOCK WANSON Maroc	15%	25%	60%
CNIM Transport Equipment	24%	26%	50%
VECSYS	56%	44%	0%
CNIM AZERBAIDJAN	37%	23%	40%
MES Environmental Ltd	13%	10%	76%
BABCOCK WANSON UK	11%	53%	37%
Total général	50%	26%	24%

Le Groupe CNIM est composé en majorité d'ingénieurs et cadres avec toutefois des réalités très diverses : certaines entités telles que LAB et Bertin sont composées à plus de 80% d'ingénieurs et cadre tandis que d'autres, filiales de l'exploitation en particulier, ont un taux plus faible eu égard à la nature de leur activité. Près d'un collaborateur sur 4 est un ouvrier, ce qui démontre l'importance des réalisations industrielles dans le Groupe.

Proportion de salariés employés avec des contrats à durée déterminée / indéterminée*

	A durée déterminée	A durée indéterminée
BABCOCK WANSON France	4%	96%
BERTIN PHARMA*	15%	85%
BERTIN Technologies	6%	94%
CNIM CENTRE France	0%	100%
CNIM ENERGIE BIOMASSE	3%	97%
CNIM Insertion	96%	4%
CNIM OUEST ARMOR	3%	97%
CNIM SA	2%	98%
CNIM Terre Atlantique	7%	93%
CNIM THIVERVAL GRIGNON	0%	100%
LAB SA	0%	100%
CNIM Singapour	0%	100%
BABCOCK WANSON Maroc	0%	100%
CNIM Transport Equipment	33%	68%
VECSYS	8%	92%
CNIM AZERBAIDJAN	9%	91%
MES Environmental Ltd	0%	100%
BABCOCK WANSON UK	0%	100%
Total général	6%	94%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Moins de 6% des effectifs sont embauchés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe CNIM. Il est à noter que ce taux est principalement imputable à CTE ainsi qu'à CNIM Insertion, filiale qui propose des CDD d'insertion à la quasi-intégralité de son effectif. En excluant ces filiales au fonctionnement tout à fait particulier, le taux d'emploi en CDD tombe à 3,16%. À titre de comparaison, le taux d'emploi en CDD/intérim en France (source INSEE : T3 2015) est de 7,4%.

3.1.1.2 Turnover

A. Embauches

	Hommes	Femmes	Total	
< 25 ans	15%	4%	73	19%
25-29 ans	16%	6%	83	22%
30-34 ans	11%	6%	67	17%
35-39 ans	6%	2%	31	8%
40-44 ans	10%	2%	47	12%
45-49 ans	4%	2%	25	6%
50-54 ans	2%	1%	12	3%
55-59 ans	5%	3%	33	9%
≥ 60 ans	4%	0	14	4%
TOTAL	73%	27%	385	100%

Près de 6 recrutements sur 10 concernant des collaborateurs de moins de 35 ans, et 1 recrutement sur 4 est féminin. Par ailleurs, il est à noter que le Groupe est attentif aux compétences et ne pratique pas de discrimination par rapport à l'âge : 15% des collaborateurs recrutés en 2015 avaient cinquante ans ou plus.

B. Départs

	Hommes	Femmes	Total		Taux de départ
< 25 ans	8%	1%	46	9%	2%
25-29 ans	13%	5%	91	18%	4%
30-34 ans	13%	4%	87	17%	4%
35-39 ans	7%	1%	41	8%	2%
40-44 ans	9%	3%	58	12%	2%
45-49 ans	6%	1%	36	7%	2%
50-54 ans	6%	1%	35	7%	1%
55-59 ans	7%	3%	50	10%	2%
≥ 60 ans	10%	2%	59	12%	3%
Total	79%	21%	503	100%	21%

Les tranches d'âge où le taux de départ est le plus important sont celles aux extrémités de la pyramide des âges. Ces catégories représentent plus de la moitié des départs. Les facteurs explicatifs sont de deux ordres : pour les plus jeunes, ils sont les principaux concernés par des contrats à durée déterminée. A l'autre extrémité, le départ à la retraite est la cause la plus fréquente.

	Hommes	Femmes	Total		Taux de départ
Départs involontaires	16%	3%	87	18%	4%
Départs volontaires	36%	8%	206	43%	9%
Retraite	8%	2%	47	10%	2%
Fin de contrat	20%	8%	137	29%	6%
Total	79%	21%	477	100%	20%

Moins d'un départ sur cinq est lié à une cessation de contrat à l'initiative de l'employeur. Par ailleurs, 29 personnes ont fait l'objet d'une mobilité intra-Groupe en 2015.

3.1.1.3 Rémunération et évolution

La masse salariale annuelle 2015, comprenant les salaires et charges sociales, extraite du bilan comptable des 18 sociétés est de 162,1 millions d'euros.

À périmètre constant, la masse salariale annuelle évolue de – 1,6 % entre 2014 et 2015. Cette baisse s'explique par la diminution des effectifs de 3,9% sur la même période. La masse salariale moyenne par employé 2015 baisse sur l'ensemble du périmètre, en raison de l'intégration dans la consolidation des deux filiales au Maroc et en Azerbaïdjan. À périmètre constant par rapport à 2014, la masse salariale annuelle moyenne par salarié est de 67 400 euros en 2015, soit une augmentation supérieure à 2%.

Ainsi, l'augmentation de la masse salariale entre 2015 et 2014 s'explique par l'intégration de trois nouvelles sociétés dans le périmètre du rapport RSE, ce qui amène à une croissance de l'effectif pris en compte de + 4,2 %.

3.1.2 L'organisation du travail

3.1.2.1 Le temps de travail

En conformité avec l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes signé en 2012, une « Charte relative à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée » a été élaborée fin 2013 au sein d'un groupe de travail réunissant la Direction et les organisations syndicales représentatives de CNIM SA.

L'objectif de cette charte est de favoriser l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des collaborateurs, tout en prenant en compte les impératifs de l'entreprise.

En termes d'organisation du temps de travail, les managers sont encouragés à porter attention aux points suivants :

- pour les réunions, favoriser des horaires qui ne soient pas tardifs, et les déplacements pendant les horaires de travail ;
- respecter les délais de prévenance concernant les modifications du temps de travail, en dehors des situations exceptionnelles ou urgentes ;
- veiller au respect de plages horaires pendant lesquelles les moyens de communication professionnels nomades ne doivent pas être utilisés, sauf circonstances exceptionnelles le justifiant ;
- mettre en place un système de délégation pendant les congés, afin d'organiser au mieux l'absence des collaborateurs.

Le déploiement de cette charte a été réalisé début 2014 auprès de l'ensemble des collaborateurs via différents médias internes.

3.1.2.2 Répartition des contrats : temps plein, temps partiel

	Temps plein	Temps partiel
BABCOCK WANSON France	96%	4%
BERTIN PHARMA*	88%	13%
BERTIN Technologies	92%	8%
CNIM CENTRE France	100%	0%
CNIM ENERGIE BIOMASSE	100%	0%
CNIM Insertion	100%	0%
CNIM OUEST ARMOR	97%	3%
CNIM SA	96%	4%
CNIM Terre Atlantique	100%	0%
CNIM THIVERVAL GRIGNON	100%	0%
LAB SA	94%	6%
CNIM Singapour	100%	0%
BABCOCK WANSON Maroc	100%	0%
CNIM Transport Equipment	100%	0%
VECSYS	64%	36%
CNIM AZERBAIDJAN	100%	0%
MES Environmental Ltd	93%	7%
BABCOCK WANSON UK	96%	4%
Total général	96%	4%

4% des collaborateurs du Groupe sont engagés à temps partiel. Cette donnée est très inférieure à la moyenne nationale (source INSEE : T3 2015) qui s'élève à 11,8%. La grande majorité de ces contrats à temps partiel sont des contrats choisis par les collaborateurs ; le recrutement de collaborateurs sur des contrats à temps complet est la norme.

3.1.2.3 Absentéisme

Le taux d'absentéisme du Groupe CNIM sur le périmètre de consolidation retenu s'élève à 4,9%, et reste stable par rapport à 2014.

3.2 La santé et la sécurité des collaborateurs

3.2.1 Une priorité du Directoire

Le Groupe CNIM est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et la préservation de l'environnement :

- les délégations de responsabilité données par le Président du Directoire sont mises en application ;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes, et des solutions de prévention et de formation sont proposées pour réduire encore plus les risques ;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

Cet engagement du Directoire se traduit par une implication forte de l'ensemble des collaborateurs du Groupe à tous les niveaux hiérarchiques, et une reconnaissance par le biais de nombreuses certifications, que ce soit en termes de qualité, santé et sécurité, ou relatives à la préservation de l'environnement.

	SOCIETE	SITES / ACTIVITES	CERTIFICAT					
			QUALIT E	SANTE & SECURITE			ENVIRONNEMENT	
			ISO 9001	OHSAS 18001	MASE	Autres	ISO 14001	Autres
SECTEUR ENVIRONNEMENT	CNIM SA	Paris	o				o	
	LAB SA	Lyon et La Seyne-sur-Mer	o	o	o		o	
	CNIM THIVERVAL GRIGNON	Centre de valorisation des déchets		o			o	
		Centre de tri de Thiverval Grignon		o			o	
	CNIM OUEST ARMOR	Centre de valorisation des déchets de Pluzunet		o			o	
		Centre de compostage des déchets et de traitement des algues vertes de Lantic		o			o	
	CNIM CENTRE France	Centre de valorisation des déchets de Saint-Pantaléon de Larche		o			o	
	CNIM TERRE ATLANTIQUE	Centre de valorisation des déchets de Plouharnel					o	
	MES ENVIRONMENTAL LTD	Centre de valorisation des déchets de Dudley	o	o		RoSPA	o	
		Centre de valorisation des déchets de Stoke-on-Trent	o	o		RoSPA	o	
Centre de valorisation des déchets de Wolverhampton		o	o		RoSPA	o		
SECTEUR INNOVATION & SYSTEMES	CNIM SA	La Seyne-sur-Mer	o	o				
	CNIM SA	Paris				CEFRI		
	CNIM Transport Equipment	Foshan (Chine)	o					
	CNIM Singapour	Singapour	o	o		BizSafe Star	o	
	BERTIN TECHNOLOGIES	Montigny-le-Bretonneux, Aix-en-Provence, Tarnos	o	o			o	
		Énergie Process Environnement - Tarnos	o	o	o		o	OPQIBI
SECTEUR ENERGIE	CNIM SA - Babcock Services	La Plaine-Saint-Denis	o			CEFRI		
		Saint-Herblain	o		o			
		Le Barp	o		o			
		Gardanne	o		o			
		Chassieu	o		o			
		Illzach	o		o			
		Villepinte	o		o			
	Wattrelos	o		o				
	BABCOCK WANSON FRANCE	Nérac	o		o			
		Chevilly-Larue	o		o			
		Heillecourt	o		o			
		Chassieu	o		o			
		Vern-sur-Seiche	o					

Nota : le fond jaune permet de visualiser l'acquisition de nouvelles certifications en 2015.
La société CNIM Terre Atlantique a intégré le Groupe CNIM récemment.

En 2015, compte tenu du périmètre de consolidation retenu, 81 % des collaborateurs du Groupe sont représentés dans des Comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail.

3.2.2 Santé, sécurité : l'affaire de tous

À titre d'exemple, voici pour 2015 quelques unes des actions mises en œuvre au niveau opérationnel pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés, et de l'implication de l'ensemble du personnel à l'amélioration des conditions de santé et sécurité.

Première journée Santé-Sécurité au travail

En avril 2015, le Pôle Prévention des Risques de l'établissement de La Seyne-sur-Mer a organisé la première journée Santé-Sécurité, avec pour objectif de sensibiliser les collaborateurs des ateliers et des bureaux à la question de la prévention des risques. Simples et efficaces, des ateliers interactifs ont permis l'implication des participants et la sensibilisation à différents types de risques, tels que la sécurité routière, la santé et la sécurité grâce à des démonstrations d'utilisation du défibrillateur, et comment détecter et réagir face aux éléments dangereux dans son environnement professionnel.

Construction de l'usine de Trident Park : un chantier exemplaire en termes de sécurité

Livrée dans les délais et le budget imparti, l'usine de Trident Park à Cardiff (Royaume-Uni) est désormais opérationnelle sous la direction du client Viridor. Construite en partenariat avec l'entreprise de génie civil Lagan, le chantier de l'usine a été l'un des plus sûrs au monde, avec un seul accident déploré sur les 1 600 000 heures de travail, effectuées par plus de 600 employés.

Une nouvelle Politique Voyage

Une nouvelle Politique Voyage a été élaborée et mise en place pour la société CNIM en 2015, qui a ensuite vocation à être étendue au Groupe. Cet ensemble de règles simples et facilement applicables vise à intégrer la dimension santé et sécurité des collaborateurs, de responsabiliser les voyageurs et les managers, et de se conformer aux réglementations existantes en matière fiscale et sociale. Elle a également pour objectif de déterminer le juste niveau des prestations, d'optimiser le nombre de déplacements, de réduire les coûts et de piloter le suivi des dépenses.

3.2.3 Les dépenses de santé et sécurité

CNIM investit pour la sécurité de ses collaborateurs. Ces investissements sont de trois ordres :

- assurer aux collaborateurs la fiabilité et la sécurité des équipements et outils de fabrication utilisés ;
- leur fournir les équipements de protection individuelle nécessaires ;
- leur dispenser les formations professionnelles nécessaires à leur sécurité.

Cet investissement se fait en concertation avec les Comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité.

À ce titre, la somme des dépenses de sécurité engagées est de 1,76 millions d'euros pour 2015, soit plus de 700 euros par collaborateur. Ce montant très élevé, en augmentation de plus de 20% par rapport à 2014, est le reflet de l'importance donnée par l'entreprise à la sécurité de ses collaborateurs.

3.2.4 Accidents du travail et maladies professionnelles

- **Taux de fréquence = 18,50 (nombre d'accidents avec arrêt de travail x un million / nombre d'heures travaillées)**

En illustration de la priorité donnée par le Directoire à la santé et la sécurité des collaborateurs, le taux de fréquence des accidents du travail est très inférieur à la moyenne nationale constatée en France (22,9 en 2014 – source : Assurance Maladie). Ce résultat est le fruit d'un investissement quotidien de l'ensemble des acteurs depuis de nombreuses années en matière de prévention des accidents.

- **Taux de gravité = 0,52 (nombre de journées perdues x 1 000 / nombre d'heures travaillées)**

Le taux de gravité des accidents du travail est de 0,52 pour l'année 2015, alors que la moyenne nationale en France s'élève à 1,4 en 2014 (source : Assurance Maladie). Ce taux quasiment trois fois inférieur à la moyenne nationale est

à souligner, d'autant plus du fait de la proportion significative de collaborateurs travaillant en usine, ou de manière itinérante sur chantiers, ou en intervention chez des clients.

- **Maladies professionnelles reconnues en 2015 : 2 (déclarations de maladies professionnelles en 2014 pour des salariés présents à l'effectif sur la période)**

3.3 Le développement des compétences

3.3.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique formation du Groupe CNIM est en ligne directe avec la stratégie de développement de l'entreprise et sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle repose sur trois axes :

- les formations techniques ou métiers, afin d'accompagner le développement et le maintien des compétences techniques des collaborateurs du Groupe. Ces formations portent principalement sur les compétences cœurs de métier dans les domaines de l'Environnement, l'Énergie et les Systèmes industriels. Il s'agit par exemple de formations en Ingénierie, Défense, Mécanique ou encore en Automatismes industriels. Les fonctions dites "support" ont également bénéficié de formations, comme les fonctions achats, juridiques ou qualité. Par ailleurs, plus de 1 500 heures de cours de formations linguistiques en e-learning ou en présentiel ont été dispensées en 2015.
- les formations sécurité, qui représentent près d'un quart de notre investissement formation. Ces formations vont au-delà des formations obligatoires, avec par exemple des formations pour travailler en milieu confiné.
- les formations Corporate, qui visent à accompagner nos managers, chefs de projets et commerciaux via des modules de plusieurs journées co-construits avec des partenaires externes. Le programme Management, qui s'étalera jusqu'en 2017, représentent ainsi 5 journées de formation par personne déclinées en 4 modules, la moitié via de la formation interne. Près de 100 managers ont été formés à ce programme en 2015, soit environ un tiers des personnes en situation de management dans le Groupe. Deux autres programmes pour des commerciaux, chefs de projets ou personnes amenées à interagir avec des clients ont été également organisés, avec des modules sur les ventes complexes et la gestion de projets.

En termes d'organisation, l'accent a été mis sur des modes pédagogiques variés avec notamment du "*blended learning*", c'est à dire des formations en présentiel couplées à des modules suivis à distance.

Comme chaque année le recours à des experts "internes" dispensant des modules plus spécifiques sur, par exemple, la sûreté de fonctionnement, le nucléaire ou sur nos logiciels métiers, a permis d'accompagner la montée en compétences des collaborateurs du groupe. À ce titre, il y a actuellement près d'une centaine de Formateurs internes qui ont suivi la formation "Conduire et animer une formation interne". Cette journée de formation leur permet d'endosser leur casquette de formateur avec plus d'aisance, notamment sur les aspects pédagogiques et de gestion des stagiaires in situ.

Enfin quelques collaborateurs désireux de changer de métier ont bénéficié de périodes de professionnalisation, incluant des formations internes et externes pour appréhender leur nouveau métier. Sept collaborateurs ont ainsi suivi en 2015 ce type de parcours avec un tuteur Métier dédié.

- **Chez CNIM Babcock Services, transmettre son savoir grâce au compagnonnage**

Convaincu que l'avenir se prépare mieux quand les savoirs et les compétences sont transmis, CNIM Babcock Services a entrepris une démarche de compagnonnage. Six binômes constitués chacun d'un tuteur et d'un tuteuré (monteurs et soudeurs) ont été mis en place pendant un an. Cette expérience a permis de démontrer qu'en un an de travail en situation, l'équivalent de cinq années de formation dite « classique » avait pu être gagné.

- **Le collège d'experts de Bertin Technologies**

Créé en 2012 à l'initiative de la Direction Générale de Bertin Technologies, le collège d'experts a pour objectif majeur d'apporter son soutien à la recherche, au développement et à l'innovation dans les produits et services technologiques du Secteur Innovation & Systèmes et au-delà à l'ensemble du Groupe CNIM.

Les actions du collège d'experts sont résolument orientées vers l'externe, en attestent les diverses coopérations menées avec le monde de la recherche académique et industrielle. Le collège vise en effet à positionner le Groupe de manière proactive sur des programmes cadres de recherche et de développement nationaux et européens.

Le collège d'experts inscrit également son action dans la définition de la stratégie du Groupe et le montage d'offres multi-partenaires et pluri-disciplinaires.

Enfin, il assure la capitalisation d'expériences et le coaching des équipes techniques, il favorise le partage des bonnes pratiques scientifiques et technologiques, la mise en œuvre de collaborations en recherche et développement avec différentes entités du Groupe. Il apporte son aide à la résolution de « points durs » scientifiques et technologiques en interne.

- **Le Passepro, outil d'évaluation et de valorisation des compétences des compagnons de CNIM Babcock Services**

Depuis septembre 2015, les équipes de CNIM Babcock Services (CBS) disposent d'un nouvel outil d'évaluation et de valorisation des compétences : le Passeport Progrès (Passepro). Ce petit livret accompagne désormais les compagnons sur les chantiers : il liste, en accord entre le compagnon et son responsable, ses compétences déjà acquises ou à acquérir sur l'année à venir. En arrivant sur un nouveau chantier, le compagnon présente son Passepro au chef de chantier ou au conducteur de travaux qui le positionne sur un poste adapté à ses compétences. Celles qui sont à acquérir sont plus facilement mises en pratique et font l'objet de commentaires de la part du responsable du chantier. L'année suivante, le responsable du compagnon constatera à partir des différents commentaires collectés au sein du Passepro si les compétences peuvent être considérées comme acquises. Si tel est le cas, elles seront validées et clairement indiquées comme telles. Cette validation formelle des axes de progression d'un compagnon lui permet de gagner en employabilité. Avec cet outil, CBS fait un pas de plus dans l'amélioration de la connaissance et de la reconnaissance des compétences de ses compagnons.

- **Un module de formation pour les managers**

Afin de répondre avec succès aux enjeux de transformation et aux défis stratégiques du Groupe, la Direction des Ressources Humaines de CNIM a mis en place un programme de développement de cinq jours dédié à l'ensemble des managers du Groupe qui s'étale sur trois années. L'objectif est d'accompagner le développement des managers du Groupe, du manager débutant au chef d'équipe, du responsable de service au directeur. Cent premiers managers, toutes entités confondues, ont ainsi été formés en 2015 en participant à quatre modules différents : sur « l'Esprit CNIM », les compétences managériales et de leadership, le droit social, et les aspects financiers.

3.3.2 Nombre d'heures de formation

En 2015, plus de 45 000 heures de formation ont été dispensées, soit en moyenne 18 heures par salarié. L'ensemble des dispositifs de formation disponible est utilisé afin de développer les compétences des collaborateurs.

3.3.3 Entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière

En 2015, 88 % des collaborateurs considérés dans le périmètre de consolidation ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière. Il est à noter que ce type d'entretien est peu répandu de manière générale dans les pays anglo-saxons.

3.4 La gestion de la diversité

3.4.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Composition des organes de direction en 2015 :

- le Directoire de la Société se compose de trois hommes ;
- le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de treize membres dont dix hommes et trois femmes.

Le Groupe CNIM entend conformer la gouvernance de l'entreprise à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à l'égalité professionnelle, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2017.

- **CNIM fait un pas de plus vers l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

Au sein du Groupe CNIM, la répartition des fonctions laisse apparaître que les femmes sont très largement majoritaires dans les fonctions support (communication, RH, finance,...). Si le pourcentage des femmes occupant un emploi d'ingénieurs et de cadres a quasiment doublé en près de dix ans, les ateliers sont presque exclusivement constitués d'hommes. L'engagement de CNIM en faveur de la mixité s'est notamment manifesté l'an dernier au sein de l'établissement de La Seyne-sur-Mer par une campagne de promotion des métiers techniques et d'ingénieurs auprès de lycéennes d'un établissement d'enseignement technique, dans le but de les sensibiliser aux métiers de l'industrie. Des accords collectifs ont également été signés avec les délégués syndicaux au sein des différentes entités du Groupe dans le but de garantir une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ils comprennent des engagements en matière de recrutement, de carrière, de formation professionnelle, d'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, et sont renégociés tous les trois ans.

3.4.1.1 Proportion de femmes dans le Groupe CNIM*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	80%	20%
25-29 ans	70%	30%
30-34 ans	77%	23%
35-39 ans	77%	23%
40-44 ans	78%	22%
45-49 ans	81%	19%
50-54 ans	85%	15%
55-59 ans	89%	11%
≥ 60 ans	86%	14%
Total	80%	20%

Le taux de féminisation dans l'industrie métallurgique française était de 21 % en 2010 (données UIMM, juillet 2013) : le taux de féminisation du Groupe CNIM est en ligne avec cette moyenne. De plus, la dynamique actuelle marque une montée du niveau de femmes dans l'effectif : sur les tranches d'âge les plus jeunes, la proportion de femmes est plus élevée que la moyenne, et en 2015 un collaborateur sur quatre recruté est une femme.

Seules les tranches d'âge supérieures à 50 ans ont un taux de féminisation inférieur à la moyenne nationale. Les tranches d'âges comprises entre moins de 25 ans et 50 ans ont un taux au moins égal à la moyenne du secteur de la métallurgie.

3.4.1.2 Proportion de femmes dans l'effectif des ingénieurs et cadres (managers)*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	67%	33%
25-29 ans	62%	38%
30-34 ans	74%	26%
35-39 ans	76%	24%
40-44 ans	75%	25%
45-49 ans	80%	20%
50-54 ans	91%	9%
55-59 ans	92%	8%
≥ 60 ans	91%	9%
Total	79%	21%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Le taux de féminisation parmi les ingénieurs et cadres décroît régulièrement avec l'âge. Cependant, là encore la tendance constatée sur les tranches d'âge les plus jeunes est positive : le Groupe monte à un plus d'un tiers d'ingénieurs et cadres féminins pour les moins de trente ans.

3.4.1.3 Proportion de femmes dans l'effectif des employés, techniciens et agents de maîtrise (White collars)*

	Hommes	Femmes
< 25 ans	84%	16%
25-29 ans	77%	23%
30-34 ans	79%	21%
35-39 ans	79%	21%
40-44 ans	81%	19%
45-49 ans	83%	17%
50-54 ans	78%	22%
55-59 ans	86%	14%
≥ 60 ans	79%	21%
Total	81%	19%

* Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Au contraire des ingénieurs et cadres, le niveau de femmes dans l'effectif des employés, techniciens et agents de maîtrise reste quasi stable au sein de chaque tranche d'âges.

3.4.1.4 Indices calculés sur la base du salaire médian mensuel des hommes et des femmes, par groupe d'âge et par catégorie

	Ingénieurs et cadres (Managers)		Employés, techniciens et agents de maîtrise (White collars)		Ouvriers (Blue collars)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 25 ans	169	166	121	104	106	NS
25-29 ans	188	175	135	132	110	NS
30-34 ans	219	212	144	145	110	100
35-39 ans	247	249	155	155	105	NS
40-44 ans	281	257	159	146	124	NS
45-49 ans	299	278	165	154	136	NS
50-54 ans	309	277	179	145	141	NS
55-59 ans	326	287	174	151	140	-
≥ 60 ans	389	338	192	144	161	-
TOTAL	266	227	152	144	123	100

La valeur 100 est la plus faible des médianes par catégorie et par sexe.

L'écart de rémunération moyen entre les Hommes et les Femmes s'élève à 7%. Ce taux est à comparer à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes qui est de 15,2 % en France (données 2013, source EUROSTAT).

Le Groupe est attentif à toutes les questions d'équité et notamment en matière de rémunération effective, qui fait l'objet d'un plan d'action particulier prévu dans l'accord sur l'égalité professionnelle sur les hommes et les femmes signé avec les partenaires sociaux en France.

Afin de prévenir la discrimination entre les hommes et les femmes, le Groupe participe chaque année à des enquêtes de rémunération. Elles permettent de positionner les rémunérations du Groupe par rapport au marché, afin de s'assurer de leur équité pour un même niveau de responsabilité, sans aucune distinction de sexe. Un plan d'action sur ce sujet est également inséré dans les accords sur l'égalité professionnelle sur les Hommes et les Femmes signés avec les partenaires sociaux en France.

3.4.2 Politique de lutte contre les discriminations

Le contrat de génération permet au Groupe CNIM de préparer l'avenir en recrutant et en formant dès aujourd'hui la génération appelée à prendre en charge les projets du futur, tout en favorisant la transmission des savoirs et compétences acquis par nos collaborateurs les plus expérimentés.

C'est ainsi que CNIM, Babcock Wanson France, Bertin Technologies et LAB ont pris dans leurs accords d'entreprise des engagements chiffrés portant sur :

- le nombre de stagiaires accueillis chaque année ;
- la proportion de jeunes de moins de trente ans parmi les nouveaux embauchés ;
- le niveau de salariés de plus de cinquante ans dans les effectifs ;
- le recrutement de salariés de plus de cinquante ans ;
- l'écoute de toute demande spécifique relative à la santé et à l'aménagement du temps de travail.

- **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Le Groupe CNIM compte cinquante-six collaborateurs handicapés, soit 2,2 % de l'effectif, et sept personnes handicapées ont été recrutées en 2015.

Attaché à la non-discrimination et à l'égalité des chances des salariés en situation de handicap, le Groupe a réaffirmé sa volonté d'agir continuellement en faveur de l'emploi, du maintien, du développement et de la formation des personnes handicapées. À ce titre, un plan d'action spécifique au handicap a été engagé depuis 2013 qui vise à :

- encourager les salariés du Groupe qui auraient un handicap à se déclarer ;
- engager une démarche dynamique pour le recrutement de personnes handicapées ;
- achats responsables : engager une démarche volontariste pour recourir aux entreprises de travail adapté (entreprises dont plus de 80 % du personnel sont des personnes handicapées).

L'ensemble des collaborateurs des filiales françaises du Groupe, ainsi que les institutions représentatives du personnel et la médecine du travail ont été informés et associés à cet engagement.

- **Emploi des travailleurs handicapés : un bilan positif pour l'accord d'établissement**

Un accord d'établissement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés a été signé en 2014 avec l'ensemble des partenaires sociaux de l'établissement de La Seyne-sur-Mer. Début 2015, un bilan positif a pu être dressé grâce à la mobilisation de la ligne managériale, des services support (Prévention, RH, services généraux), du CHSCT et du médecin du travail. Parmi les mesures mises en œuvre citons : l'intégration de la mention d'ouverture systématique des postes aux personnes en situation de handicap, la signature d'un partenariat avec Cap Emploi de PACA, la reconversion de deux personnes en absence longue durée avec aménagement des locaux et des horaires ainsi que des actions de formations, la mise en place d'un plan de maintien dans l'emploi avec parcours suite à une inaptitude sur le poste de travail, la mise en place d'un plan de coopération avec des entreprises adaptées. Il est à noter que le recours aux entreprises adaptées a été fortement intensifié grâce à l'action du service Achats.

3.5 La promotion du dialogue social

3.5.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

- **La représentation du personnel au sein du Groupe**

De nombreuses instances permettent d'assurer la représentation du personnel au sein du Groupe CNIM.

Quatre membres du Comité Central d'Entreprise (CCE) sont désignés pour représenter le personnel au sein du Conseil de Surveillance de CNIM SA. Par ailleurs, 3 titulaires et 3 suppléants du CCE sont désignés pour participer au Conseil de Surveillance des Fonds CNIM Participation. De plus, un représentant des salariés actionnaires est nommé au sein du Conseil de Surveillance CNIM SA. Deux membres du CCE sont également élus pour participer à l'Assemblée Générale CNIM.

Enfin, le Comité de Groupe réunit dix représentants du personnel titulaires, représentant les quatre confédérations syndicales présentes au sein du Groupe. Sans se substituer aux instances représentatives de chacune des entités du Groupe CNIM, le Comité de groupe est une instance d'information sur la stratégie du groupe. Ce Comité est conçu comme un lieu d'échange et de discussions ; il assure ainsi la diffusion réciproque des informations entre la Direction du Groupe et les représentants des salariés. Au-delà du respect des dispositions légales, la Direction du Groupe CNIM, a souhaité, à travers un accord de Groupe, permettre à chaque organisation syndicale représentative de désigner un représentant syndical. Ces dispositions viennent refléter la volonté de CNIM de favoriser un dialogue social constructif et aussi étendu que possible.

3.5.2 Organisation du dialogue social

Le Groupe est attaché à la qualité du dialogue social au sein des différentes sociétés qui le composent. C'est par une définition de principes communs, puis des négociations dans les instances appropriées que sont abordés les différents sujets avec les partenaires sociaux, afin de tenir compte des particularités et de la diversité du Groupe. La sécurité des salariés est une priorité absolue, de ce fait, le sujet de la santé et la sécurité au travail reste un axe d'efforts permanents avec des objectifs ambitieux, et le dialogue social y joue un rôle important. Tous les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des différents établissements sont mobilisés sur ce sujet.

Dans un groupe multi-activités tel que CNIM, les relations sociales sont organisées à tous les niveaux juridiques de l'entreprise : groupe (Comité de Groupe), entreprise (Comité Central d'Entreprise) et établissement (DP, CE, CHSCT). Des réunions ont lieu tous les mois au niveau des Établissements et des réunions extraordinaires viennent répondre à des demandes exceptionnelles, aborder des sujets plus spécifiques, ou consulter les élus sur certains projets.

Par ailleurs, des réunions régulières de négociations avec les organisations syndicales permettent d'échanger autour de sujets très variés (équilibre vie privée/vie professionnelle, principes de non-discrimination, temps de travail, salaires, intéressement, etc.). Au-delà des réponses apportées aux préoccupations du personnel, relayées par leur représentant, le dialogue social constitue un vecteur essentiel pour accompagner le changement, la qualité de vie au travail du personnel et les besoins en adaptation aux marchés de notre groupe.

Plus de 80 % des salariés sont couverts par une des conventions collectives suivantes :

- la convention collective de la métallurgie (à la fois nationale et régionale) ;
- la convention collective des métiers du déchet ;
- la convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation ;
- la convention collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de l'exploitation d'équipements thermiques ;
- la convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs/conseils, sociétés de conseils ;
- la convention collective de la marine marchande.

3.5.3 Bilan des accords collectifs signés en 2015

Le Groupe CNIM entretient un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Ce dialogue a permis en 2015 la signature d'accords dans trois grands domaines : la rémunération des collaborateurs, l'amélioration des conditions de travail, et enfin les accords relatifs à l'organisation du travail.

Liste des accords signés au niveau professionnel en 2015 concernant la rémunération des collaborateurs :

- négociations annuelles obligatoires chez CNIM SA, Babcock Wanson France, Bertin Technologies, Bertin Pharma et LAB SA ;
- intéressement chez Babcock Wanson France ;
- participation chez CNIM SA ;
- plan d'épargne entreprise chez CNIM SA.

Liste des accords signés au niveau professionnel en 2015 concernant l'amélioration des conditions de travail :

- égalité hommes-femmes chez Babcock Wanson France et Bertin Technologies.

Liste des accords signés au niveau professionnel en 2015 concernant l'organisation du travail :

- aménagement et réduction du temps de travail chez Bertin Technologies ;
- temps de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise chez CNIM Babcock Services ;
- horaire d'été chez Babcock Wanson Nérac ;
- astreinte chez Babcock Wanson Chevilly et Bertin Pharma ;
- déplacements chez Bertin Technologies ;
- congés payés et jour enfant malade chez Bertin Pharma ;
- don de jours de repos chez Bertin Technologies

Des accords ont par ailleurs été signés sur la composition du Comité Central d'Entreprise et sur la composition du Comité de Groupe de CNIM.

Il n'y a pas eu au sein du Groupe de nouvel accord signé en 2015 portant spécifiquement sur la santé et la sécurité au travail.

3.6 Notre engagement en matière d'environnement

En application de l'article de loi L225-102-1, « lorsque les filiales ou les sociétés contrôlées sont installées en France et qu'elles comportent des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, les informations fournies portent sur chacune d'entre elles lorsque ces informations ne présentent pas un caractère consolidable ».

De ce fait, compte tenu de l'impossibilité de consolider l'ensemble des sites, il a été choisi de publier les données détaillées conformément à la loi, sans qu'il soit possible d'y apporter des commentaires par rapport aux années précédentes.

A ce titre, les données environnementales chiffrées sont présentées comme suit :

- données consolidées pour les sociétés hors de France, pour les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et pour les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France ;
- données consolidées pour les installations françaises classées selon le régime A2771 ;
- données détaillées pour le site de Babcock Wanson Nérac ;
- données détaillées pour le site de CNIM La Seyne-sur-Mer (voir au chapitre 3.13.2).

3.6.1 Politique générale en matière de management environnemental et politique QSE

Dans le cadre de la politique de développement durable et de sa responsabilité environnementale, le Groupe a adopté, comme pour l'ensemble des risques qu'il doit traiter, une approche préventive de l'impact environnemental de ses activités.

Le management environnemental est fortement relié aux mesures de prévention engagées en matière de santé et sécurité au travail.

La veille réglementaire et technologique, la formation, l'information et la communication avec les collaborateurs et les interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, sous-traitants, administrations) constituent le socle de la politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement du Groupe.

Plusieurs filiales ou sites du Groupe ont engagé depuis de nombreuses années des efforts de réduction de l'empreinte écologique de leurs activités, que ce soient des sites de production, de recherche ou d'ingénierie.

Chaque établissement dispose d'un responsable Hygiène, Sécurité, Environnement, qui est le garant du suivi de la législation et de la mise en œuvre des mesures de prévention relatives aux :

- nuisances sonores ;
- traitement des déchets ;
- pollution des sols ;
- pollution de l'air ;

- contrôle des produits dangereux.

Toutes les dispositions prises sont suivies, documentées, et leur conformité à la législation et à la réglementation peut être démontrée à tout moment.

Tous ces points sont également abordés lors des réunions des Comités d'hygiène et de sécurité des différents établissements.

En 2015, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune amende ou de sanction non pécuniaire pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.

Le savoir-faire du Groupe, dans toutes ses activités et en particulier dans les Directions Environnement et Énergie est mis au service de l'amélioration du rendement énergétique des installations conçues, réalisées, maintenues ou exploitées par le Groupe. Celui-ci s'attache à améliorer la fiabilité et les performances de ses produits et prestations en termes d'efficacité énergétique et de diminution des rejets, afin de permettre à ses clients d'atteindre leurs propres objectifs.

Les dispositions ainsi prises ont permis au Groupe de n'avoir à verser aucune indemnité au cours de l'exercice en vertu de décisions judiciaires en matière d'environnement, et de n'avoir à provisionner aucun risque en ce domaine.

La Direction du Secteur Environnement de CNIM considère le développement durable comme l'enjeu primordial des décennies à venir.

Pour contribuer à cet objectif global, le Secteur Environnement met en œuvre une démarche de progrès volontaire qui structure et formalise ses actions pour un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

L'objectif de la Direction du Secteur Environnement est d'éliminer, autant qu'il est raisonnablement possible, tous les risques pour la santé ou la sécurité ainsi que les nuisances pouvant être causés par ses activités ou équipements au personnel du site ou à des tiers.

Elle s'applique à promouvoir dans ses offres les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'efficacité énergétique et de la réduction des résidus. Les process développés sont optimisés dès leur conception pour limiter la consommation de ressources (énergie, eau, réactifs...), minimiser les résidus (refiom, catalyseurs usagés...), et valoriser les sous-produits générés (ferrailles, mâchefers, eau process etc.), tout en gardant un haut niveau de performance.

Lors des activités de construction, l'effort est porté sur la gestion des déchets de chantier et la limitation des impacts environnementaux conformément à la législation locale en vigueur et aux bonnes pratiques issues des réglementations européennes.

- **Le système de management de Bertin Technologies certifié QSE en 2015**

A titre d'exemple des démarches d'amélioration continue entreprises par les différents secteurs et filiales du Groupe, Bertin Technologies s'est engagé dès sa création en 1999 dans une démarche qualité. En mai 2003, Bertin Technologies décroche sa première certification ISO 9001. En mai 2015, Bertin Technologies poursuit sa progression en obtenant, pour ses sites de Montigny, Aix et Tarnos, sa triple certification : Qualité ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001, Environnement ISO 14001.

La mise en place d'un système de management QSE vise à :

- permettre une réflexion globale de l'entreprise sur les thématiques QSE car construire un SMQSE est une démarche d'innovation, touchant aux modes d'organisation, aux comportements, aux compétences et à la communication ;
- répondre de manière plus simple et plus structurée aux souhaits ou exigences de certains clients, en particulier dans le cadre d'appels d'offres ;
- améliorer l'image de la société auprès de ses salariés, futurs embauchés, clients, partenaires, fournisseurs ;
- protéger les salariés et les dirigeants ;
- mieux connaître les documents légaux qui s'appliquent à notre activité ;
- être cohérent avec les engagements Santé/Sécurité et Environnementaux du groupe CNIM ;
- mieux identifier puis réduire efficacement les coûts de certains postes : électricité/gaz, déplacements, papier. Des actions simples ont été mises en place au sein de Bertin Technologies ;

- pouvoir faire soi-même les audits énergétiques (rendus obligatoires pour les sociétés employant plus de 250 personnes - Décret n° 2013-1121 du 4 décembre 2013). Bertin Technologies effectue ainsi des audits énergétiques pour d'autres entités du Groupe.

La politique QSE de Bertin Technologies est décrite dans son manuel QSE et se décline suivant quatre axes :

- la satisfaction de ses clients ;
- la satisfaction de son personnel ;
- la pérennité de la société ;
- une démarche d'amélioration permanente.

3.6.2 Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

En 2015, neuf sociétés du Groupe sont certifiées à la norme ISO 14 001, soit 17 sites qui intègrent les problématiques environnementales dans leur système de management (voir au chapitre 3.2.1). À ce titre, ce sont près de mille collaborateurs qui sont régulièrement formés et/ou sensibilisés à toutes les démarches d'amélioration continue qui visent à mieux anticiper et maîtriser les risques environnementaux.

3.6.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

La veille réglementaire et les évaluations de conformité sont menées dans les différents Secteurs et filiales du Groupe de manière à minimiser le risque. En conséquence, en l'absence de risque avéré, il n'y a pas de provision pour risques en matière d'environnement inscrite en comptabilité.

En termes de garanties pour risques en matière d'environnement, le Groupe CNIM bénéficie d'une police d'assurance "atteintes à l'environnement et dommages environnementaux", qui couvre les préjudices subis par les tiers et les dommages à l'environnement. Le montant des garanties varie selon la nature des couvertures d'assurances prévues à ce contrat.

3.7 Limiter notre impact environnemental et contribuer à réduire celui de nos clients

En 2015, CNIM et ses filiales ont engagé des investissements à hauteur de 1,4 million d'euros, dans le but de limiter notre impact environnemental ou contribuer à réduire celui de nos clients.

3.7.1 Gestion des déchets et mesures prises en vue de les réduire

3.7.1.1 Gestion des déchets

Déchets des sites de valorisation énergétiques de déchets (UVED)

	TONNAGES SORTANTS	
	TYPE	(T)
UVED France	Mâchefers et cendres	59 377
	Refiom et sels	5 900
	Métaux ferreux	4 236
	Autres	73

Réutilisation des déchets : les 59 377 tonnes de mâchefers issus de l'activité d'incinération de déchets ont été intégralement réutilisés dans les procédés de techniques routières.

	TONNAGES SORTANTS	
	TYPE	(T)
UVED hors France	Mâchefers et cendres	175 422
	Refiom et sels	33 683
	Métaux ferreux	8 689
	Autres	6 713

Déchets des chantiers de CNIM Division Environnement

	TONNAGES SORTANTS	
	TYPE	(T)
CNIM SA : Chantiers de la Division Environnement*	Mâchefers	-
	DIB	318
	Bois	275
	Métaux	113
	Cartons	0
	DIS	2
	Autres	4

* Chantiers pris en compte : Shropshire, Leeds, Wilton, Ridham Dock, Estrées-Mons

Déchets des sites tertiaires*

	TONNAGES SORTANTS	
	TYPE	(T)
SITES TERTIAIRES	Ferraille	6,6
	Papiers / cartons	3,5
	Bois	1
	Produits chimiques	0,7

*Les déchets de certains sites tertiaires ne sont pas connus.

Déchets du site de BWF Nérac

TYPES DE DECHETS	Qté (T)
Oxycoupage	94,98
Ferrailles	67,95
DND	47,48
Bois	23,18
Cartons	15,62
Gravats	12,28
Eaux souillées	9,93
Tournures de fer	6,52
Laine de roche	3,14
Pâteux non chlorés dépotables	2,05
Matériaux souillés	1,68
Solvants non chlorés	0,45
Cartouches imprimantes	0,16
Base minérale diluée liquide	0,40
Aérosols	0,06
Total	285,88

Plus de 96% des déchets ont été orientés vers des filières :

- d'utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie ;
- de recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques ;
- de recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques permettant ainsi leur revalorisation.

3.7.1.2 Mesures prises en vue d'améliorer la recyclabilité et la réutilisation des déchets

- **Traitement des cendres : récupération et valorisation de tous les métaux résiduels présents dans les cendres**

Depuis avril 2013, grâce au rachat des technologies et actifs de Geodur Recycling AG, LAB propose des solutions et des services dans le domaine du traitement des mâchefers et de la récupération des métaux ferreux, non ferreux et précieux. Deux procédés spécifiques facilitent l'extraction des métaux : le RecuLAB™ NF, un procédé de type sec qui permet l'extraction des métaux non-ferreux à partir de particules grossières, et le RecuLAB™ Au, un procédé de type humide, qui rend possible la récupération de métaux précieux tels l'argent et l'or à partir de particules fines.

LAB vient de signer deux contrats pour la réalisation d'usines proposant ces deux procédés : l'une aux États-Unis, dans l'État de Washington, l'autre en Suisse, dans la région de Zurich.

- **Réutilisation du matériel informatique et des déchets tertiaires**

Depuis 2014, le Groupe CNIM a signé deux accords de partenariat avec des Entreprises Adaptées, dans le but de recycler ou reconditionner le matériel informatique et les écrans usagés de l'ensemble de ses filiales en France d'une part, et de trier et recycler les déchets des sites tertiaires d'autre part.

Par cet accord, le Groupe CNIM contribue à l'économie circulaire en :

- réduisant l'impact environnemental de l'entreprise par la réduction des déchets et des émissions de CO₂ associées ;
- transformant nos déchets en ressources, limitant ainsi la consommation de matières premières ;
- favorisant le réemploi.

En 2015, le partenariat portant sur le matériel informatique a permis le traitement de 5,6 tonnes de matériels dont 70% ont pu être réemployés. Sur le plan environnemental :

- 162 T de combustible ;
- 130 teCO₂ ;
- et 342 000 litres d'eau ;

ont pu être préservés, soit plus du double qu'en 2014.

En 2015, le partenariat portant sur la collecte, le tri et le recyclage des déchets tertiaires a permis le recyclage de 10 tonnes de papiers et cartons collectés. Sur le plan environnemental :

- 170 arbres ;
- 5,5 teCO₂ ;
- 300 000 litres d'eau ;
- et 40 000 kWh ;

ont pu être préservés.

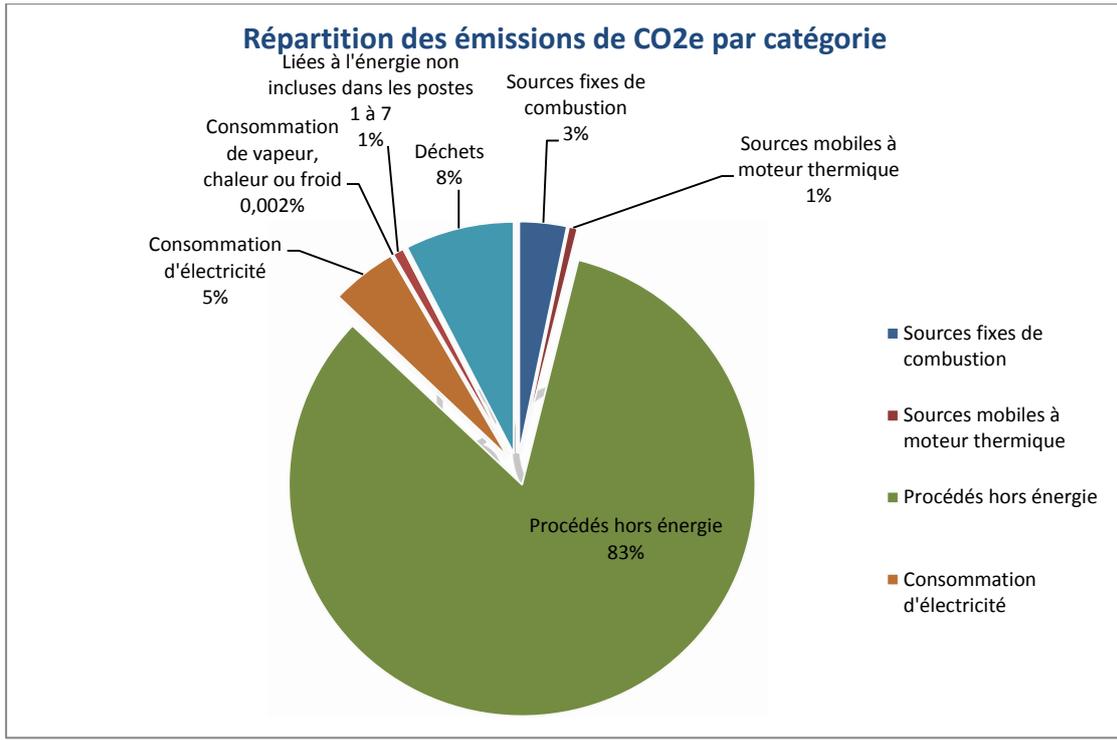
3.7.2 Gaz à effet de serre, et mesures visant la réduction et la réparation des rejets dans l'air

3.7.2.1 Rejets de gaz à effet de serre

Pour les sociétés hors de France, les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France, en 2015 les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 347 192 teCO₂, avec une incertitude de 25%.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées						Emissions évitées Total (t CO2e)	
			Emissions de GES					CO2 b (tonnes)		Incertitude (t CO2e)
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	12 295	1	0	0	12 466	0	467	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	2 257	0	0	0	2 279	97	116	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	279 750	0	61	437	315 228	392 790	87 152	152 858
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	228	0	68	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	294 302	1	61	437	330 201	392 887	87 153	152 858
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	17 283	0	1 479	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	8	0	2	0
		Sous total	0	0	0	0	17 291	0	1 479	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	2 079	25	0	0	2 930	-97	90	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	27 727	36	0	0	28 625	0	9 252	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	29 806	61	0	0	31 554	-97	9 252	0

Nota CO₂b : CO₂ d'origine organique (biomasse, déchets organiques), bien qu'il soit chimiquement identique au CO₂ d'origine fossile, il est compté différemment dans le bilan. Ce gaz s'inscrit dans un cycle court, contrairement au CO₂ d'origine fossile.



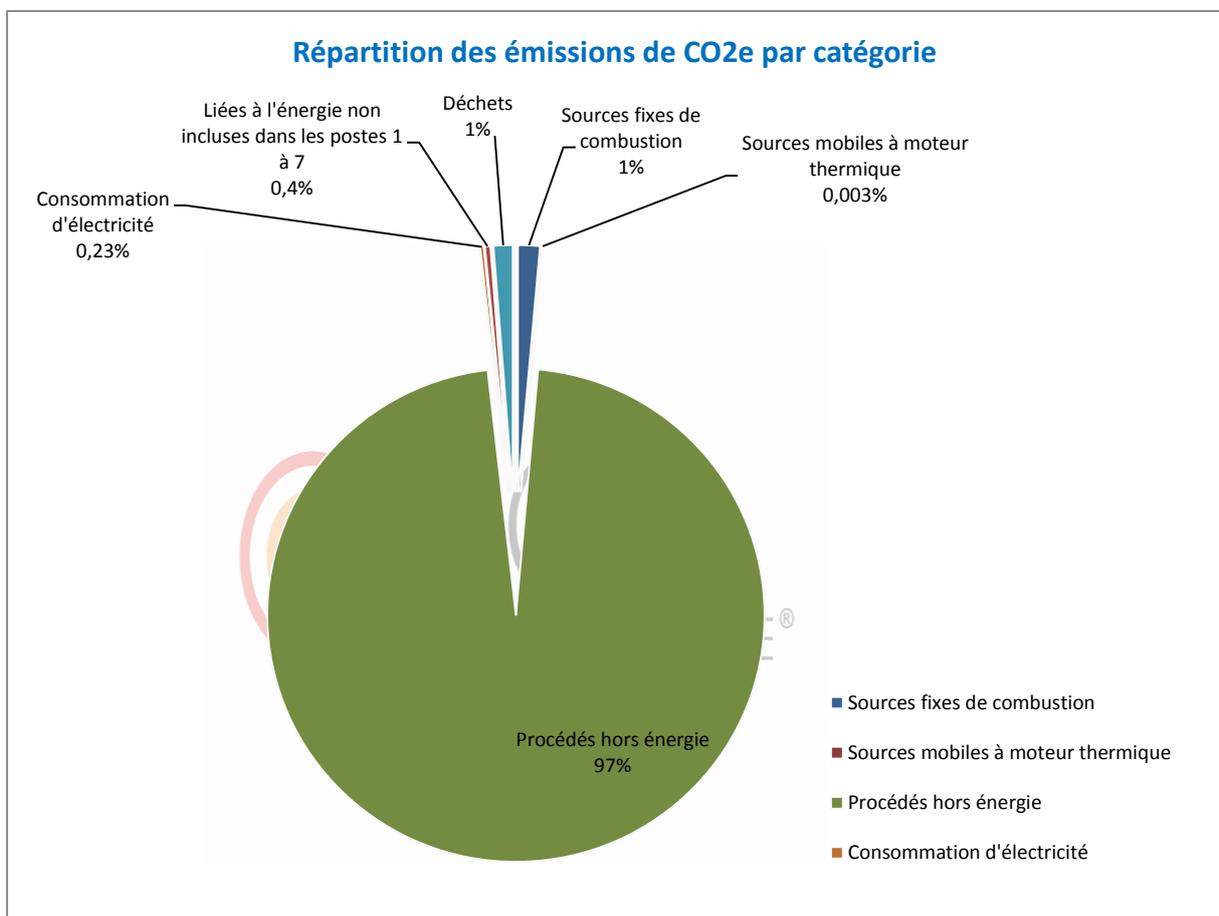
Pour les sites consolidés selon le régime A2771, en 2015 les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 109 368 teCO₂, avec une incertitude de 23%.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES Total (t CO2e)
			Emissions de GES						Incertitude (t CO2e)	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 561	0	0	0	1 578	5	45	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	3	0	0	0	3	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	96 380	0	11	195	107 531	135 861	25 420	28 939
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	97 944	0	11	195	109 113	135 866	25 420	28 939
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	255	0	12	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	255	0	12	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	221	2	0	0	395	-5	10	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	1 330	2	0	0	1 373	0	434	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	1 551	4	0	0	1 769	-5	434	0

Pour le site de BWF Nérac, en 2015 les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 sont de 1251 teCO₂, avec une incertitude de 5%.

La méthode Bilan Carbone permet d'estimer les émissions évitées par une activité. Dans le cas de CNIM, il s'agit de la valorisation de déchets.

Nota émissions évitées : émissions qui auraient été générées pour produire les mêmes quantités d'énergie ou de matière première, selon les modes de production « classiques » (mix énergétique national).



En 2015, les sites du Groupe CNIM hors de France ont permis des émissions évitées de 152 863 teCO₂ pour les sites hors de France, et de 28 939 teCO₂ pour les sites français consolidés selon le régime A2771 (le site de BWF Nérac n'est pas concerné).

	Facteur d'émission	Sites hors de France
	kgCO ₂ e/MWh	MWh
Électricité vendue en UK	505	159 209
Électricité vendue en Azerbaïdjan	473	153 197
Émissions évitées (teCO₂ évitées)		152 858

	Facteur d'émission	Sites consolidés selon le régime A2771
	kgCO ₂ e/MWh	MWh
Électricité vendue en France	56	33 742
Chaleur vendue en France	279	96 953
Émissions évitées (teCO₂ évitées)		28 939

3.7.2.2 Mesures prises visant la réduction et la réparation des rejets dans l'air

- **R&D LAB**

LAB dépose en moyenne 6 à 7 brevets par an dont plus des deux-tiers sont exploités immédiatement dans ses offres et réalisations industrielles. Ceux-ci lui permettent de ne pas dépendre de technologies extérieures et de pouvoir proposer les divers procédés mis en œuvre en configuration standard ou spécifique.

Ses équipes d'experts analysent et synthétisent ces besoins pour créer des produits adaptés avec les moyens matériel importants à sa disposition : le LAB Test Center et ses moyens d'investigation mobiles déployés sur les sites, dont le DemoLAB® est le meilleur exemple.

L'industrialisation est la dernière étape avant l'intégration dans le catalogue LAB. Elle permet de passer d'une installation prototype à un produit industriel fiable et performant.

Pour répondre aux besoins du secteur maritime dans le domaine de la dépollution des fumées, LAB a développé une technologie de laveurs de fumées humides commercialisée sous la marque déposée DeepBlueLAB®. Lors de la mise au point de ce nouveau produit, LAB a dû se conformer aux directives environnementales en vigueur et prendre en compte certaines données liées notamment à l'espace disponible sur les navires et aux préférences techniques imposées par les armateurs.

- **Des laveurs marins signés LAB pour trois paquebots Brittany Ferries**

Dans le cadre de l'application au 1er janvier 2015 de la Directive européenne visant à réduire les émissions de soufre des navires dans les zones ECA (Emission Control Area), STX, le constructeur de paquebots français, a choisi la technologie de lavage de fumées (scrubbers marins) de LAB pour la mise aux normes de trois navires de Brittany Ferries. Il s'agit des tout premiers laveurs marins du marché à être réalisés en matériau composite, ce qui les rend plus légers, plus faciles à réparer et très compétitifs. Le marché mondial repose sur une flotte d'environ 1 000 navires à équiper pour être conformes à cette Directive.

- **Babcock Wanson France**

Babcock Wanson finalise le projet de R&D collaboratif Demoxya (Développement et démonstration de brûleurs à très faibles émissions d'oxydes d'azote). Ce programme de trente mois est piloté par Babcock Wanson en partenariat avec Bertin Technologies et l'institut Prime (unité de recherche du CNRS). Il a pour but de travailler sur différents sujets ayant en commun la performance des brûleurs au gaz ou au fioul domestique. Ses deux objectifs principaux sont :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique grâce à l'augmentation du taux de modulation des brûleurs ;
- la réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx) sur les installations de combustion qui consomment des énergies fossiles.

Demoxya vise à développer des solutions toujours moins énergivores et toujours plus respectueuses de l'environnement. Ce programme a d'ores et déjà abouti à la mise sur le marché d'un nouveau brûleur, Modulo +, qui offre un taux de modulation record (de 1 à 12) et des niveaux de NOx inférieurs aux contraintes réglementaires.

- **Une chaudière 100% gaz naturel pour LyondellBasell**

En 2015, LyondellBasell, la troisième société chimique indépendante du monde, a confié à CNIM Babcock Services le *revamping* d'une de ses chaudières située sur le pôle de Berre l'Étang, l'un des plus grands complexes pétrochimiques du sud de la France. Le contrat portait sur le passage d'un fonctionnement fuel oil au gaz naturel. Le but était non seulement de se conformer aux futures contraintes environnementales (NOx), mais aussi de réduire sa facture énergétique ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Objectif atteint puisque les émissions de CO₂ ont été réduites de 60 kt/an, les rejets SOx et NOx divisés par deux en concentration et les poussières par cinq. La nouvelle chaudière a été inaugurée le 17 février 2015 en présence du sénateur-maire de Berre l'Étang, l'occasion pour LyondellBasell d'exprimer sa satisfaction quant à la prestation de CNIM Babcock Services.

- **CNIM Mouv'**

Le déploiement CNIM Mouv', le plan de déplacements Entreprise lancé par CNIM en 2014 sur son site de La Seyne-sur-Mer, s'est poursuivi en 2015. Son objectif est de favoriser les modes de transports alternatifs pour réduire les coûts de déplacements, les émissions de CO₂ et le stress des trajets quotidiens. En 2015, un parking à vélos a été mis en place ainsi qu'une nouvelle entrée pour les piétons. Développé en partenariat avec l'ADEME, l'Association de Développement des Entreprises de Toulon Ouest, la Maison de la Sécurité Routière du Var, la Police nationale, la SNCF etc., et la ville de La Seyne-sur-Mer, CNIM Mouv' vise à inciter les collaborateurs à utiliser les deux-roues, les transports en commun et le covoiturage. La sensibilisation à la sécurité routière et au partage de la route pour l'ensemble des usagers est un axe de CNIM Mouv'. Ce plan, auquel ont adhéré de nombreux collaborateurs du site, s'inscrit pleinement dans la mise œuvre de la politique RSE du Groupe et dans sa volonté d'apporter des conditions favorables aux collaborateurs pour une nouvelle approche du trajet domicile-travail.

3.7.3 Utilisation durable des ressources

3.7.3.1 Consommation d'eau et mesures prises en vue de la réduire

Sur le périmètre de consolidation 2015, la consommation totale d'eau du Groupe CNIM est de 602 744 m³, dont 307 325 m³ recyclés (soit 51 %), et se répartit comme suit :

	Quantité sites hors de France* (m ³)	Quantité Sites consolidés selon le régime A2771 (m ³)	Quantité Site de BWF Nérac (m ³)	Total
Quantité d'eau consommée (compteur)	167 971	123 822	3 626	295 419
Quantité d'eau recyclée dans la consommation totale	169 591	137 065	669	307 325
Total	337 562	260 887	4 295	602 744

L'eau recyclée est :

- soit d'origine pluviale ;
- soit pompée directement depuis une station d'épuration pour être réutilisée dans le process de valorisation de déchets (avec autorisation administrative) ;
- soit issue de la réutilisation d'eau dans le process industriel.

Les centres de valorisation énergétique situés en France de Thiverval-Grignon et Pluzunet, ainsi que le site de CNIM Azerbaïdjan sont en "rejet 0" : toutes les eaux (industrielles et pluviales) sont intégralement réutilisées dans le process. Par ailleurs, des travaux ont été engagés en 2015 sur le site de CNIM Centre France en vue de supprimer tout rejet aqueux, ce qui en fera le 4^{ème} site du Groupe en « rejet 0 ».

3.7.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les achats du Groupe CNIM portent essentiellement sur des pièces semi-finies, des fonctions complètes, des prestations intellectuelles et des prestations réalisées sur chantier. En conséquence, la part d'achat de matières premières est faible, et du fait du cœur de métier historique du Groupe la chaudronnerie, il s'agit principalement de matières premières métalliques (tubes, tôles...).

Pour l'activité de construction d'usines de valorisation des déchets, l'optimisation de la consommation de matières premières est un enjeu important, ce type d'installation représentant en moyenne 1 000 tonnes pour la charpente, 1 500 tonnes pour la chaudière ou 250 tonnes pour la tuyauterie. La démarche d'optimisation de la consommation de matière est systématiquement menée pour l'achat des tubes, des ballons, de la fumisterie, de la tuyauterie ou du calorifugeage, et s'effectue en trois phases :

- le choix du matériau optimum : qui doit permettre de trouver le meilleur compromis entre les caractéristiques de dimensionnement (le débit, la pression et la température), les conditions d'utilisation et le prix ;
- l'optimisation des épaisseurs installées, conformément au code de construction de la Directive équipements sous pression (DESP) et aux classes de lignes ;
- le découpage de la chaudière qui doit tenir compte des gabarits de transport ;
- le délai d'approvisionnement, qui selon le cas va permettre ou non de faire une expression de besoin aux aciéristes en longueurs finies, plutôt qu'un approvisionnement en longueurs standards qui impliquera plus de rebut.

Enfin tous les déchets métalliques sont revendus pour être revalorisés : à titre d'exemple, ce sont ainsi 602 tonnes de ferrailles, inox et tournues aluminium qui ont été recyclés sur le site industriel de La Seyne-sur-Mer en 2015.

3.7.3.3 Consommation d'énergie

Donnée	Unité	Quantité sites hors de France*	Quantité sites consolidés selon le régime A2771	Quantité site de BWF Nérac
Gaz de ville chauffage et procédés	kWh	43 933 484	4 282 000	4 754 511
Fuel Ordinaire Domestique (FOD)	L	657 770	249 223	73 210
Carburant diesel sources mobiles (VL/PL)	L	799 521	2 825	-
Gazole non routier (GNR)	L	6 038	25 680	-
Carburant essence sources mobiles	L	21 218	-	-
Gaz chariots élévateurs (GPL)	kg	1 430	-	-
Gaz procédés (Acétylène)	m ³	1 529	111	901
Électricité	kWh	75 284 246	7 490 196	1 264 121
Réseau de chaleur	kWh	33 000	-	-

* Pour les sociétés hors de France, les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France.

• Audit énergétique pour CNIM SA et Bertin Technologie

En 2015, les sociétés CNIM SA et Bertin Technologie ont réalisé un audit énergétique, conformément à la directive européenne 2012/27/UE et à la norme EN 16 247. Ces audits ont permis de confirmer que des démarches en vue de maîtriser les consommations énergétiques avaient déjà été engagées depuis plusieurs années sur les principaux sites. Le recours à cette approche structurée a permis d'identifier les opportunités d'amélioration en termes d'efficacité énergétique, les investissements qui seraient nécessaires pour les mettre en œuvre, et de quantifier les temps de retour sur investissement. Pour le site de La Seyne-sur-Mer, la hiérarchisation des opportunités d'amélioration est utilisée comme base de discussion pour les budgets d'investissement décidés chaque année.

3.7.3.4 Développement de services contribuant à améliorer l'efficacité énergétique de nos clients

- **Atteinte du seuil d'efficacité énergétique R1 pour le site de Saint-Pantaléon de Larche, France**

CNIM exploite l'usine depuis 2013, et a remplacé le traitement des fumées existant par un traitement moderne et breveté de LAB permettant d'améliorer les performances environnementales tout en économisant les ressources (7500 m³ d'eau économisés chaque année).

L'installation, qui a une capacité de traitement de 70 000 tonnes de déchets par an, a été construite au début des années 1970. Elle est équipée de trois lignes avec récupération d'énergie permettant d'alimenter un industriel et chauffer des serres municipales. La mise en service du nouveau traitement de fumées sec a permis d'abattre le seuil des Nox à 80 mg/Nm³ (anciennement 200), et d'atteindre le seuil d'efficacité énergétique R1.

En 2014, CNIM a obtenu un marché pour la construction et l'exploitation d'une unité de production électrique qui vient compléter la valorisation existante de l'UVE sous forme de chaleur (travaux en 2014). Cette installation est en production depuis début 2015.

- **CNIM remporte un contrat pour l'installation d'un système de production de froid à bord d'un navire de Petrofac**

Petrofac, l'un des leaders internationaux du service au secteur Oil & Gas, a confié à CNIM en 2015 la conception, la fabrication et la mise en service d'un système de production de froid à haute efficacité énergétique. Constitué de deux groupes froids à absorption réalisés sur-mesure, ce système particulièrement respectueux de l'environnement sera installé à bord du nouveau navire de pose en mer profonde de Petrofac qui sera opérationnel en 2017. Ces groupes froids à absorption serviront à refroidir les équipements de process ; il s'agit là d'une première dans l'industrie. En récupérant les rejets de chaleur des moteurs, les groupes à absorption de CNIM produiront de l'énergie froide, ceci sans augmentation de la consommation de fuel et des émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente un réel avantage par rapport aux groupes froids traditionnels à compression très énergivores. En outre, les groupes froids à absorption de CNIM ne nécessiteront ni réfrigérants toxiques ni CFC, contrairement aux groupes à compression.

- **L'efficacité énergétique, axe stratégique de Babcock Wanson**

Pour aider ses clients à maîtriser le coût de l'énergie et leur impact environnemental, Babcock Wanson a intégré la problématique de l'efficacité énergétique dans le développement de ses produits et de ses services. Cette stratégie s'articule autour de trois axes : la rationalisation des consommations, l'optimisation de l'existant et le recours à des technologies innovantes.

Pour l'exploitation des chaufferies, Babcock Wanson propose des solutions d'optimisation de la production de vapeur et permet des taux élevés de disponibilité des installations.

Le rendement de la chaufferie étant lié à la qualité des équipements qui la constituent, l'amélioration continue de ses produits permet à Babcock Wanson de proposer une solution globale composée de sous-ensembles à haute performance énergétique (brûleurs, traitement d'eau réduisant le taux de purge...).

En 2015, Babcock Wanson a développé une nouvelle technologie, le R-Eco : un système de récupération d'énergie préchauffe l'air de comburant nécessaire au brûleur tout en limitant les émissions de NOx. Il permet d'atteindre des rendements de plus de 98%. Cette solution est notamment applicable dans des industries où la pose d'économiseurs à condensation n'est pas possible.

Babcock Wanson propose également des chaufferies connectées qui garantissent à ses clients toujours plus de sécurité, de fiabilité ainsi qu'une réelle maîtrise de leurs consommations énergétiques et de leur impact environnemental. Cette offre se décline via une suite d'applications consultables sur n'importe quel navigateur, elle offre un lien entre les équipements proposés et les services : l'application e-View permet de suivre en temps réel le fonctionnement d'une installation, d'être alerté en cas de problème et d'obtenir des rapports périodiques avec préconisations pour améliorer sa performance ; l'application e-Water facilite l'analyse et le suivi de la qualité de l'eau des chaufferies. D'autres outils viendront compléter cette offre pour la conduite des installations et la maintenance intelligente de la production de vapeur.

- **EMR'Stock, une solution innovante et économique de stockage massif de l'énergie par Babcock Wanson**

CNIM et sa filiale Babcock Wanson souhaitent proposer aux producteurs d'énergie électrique ou thermique des installations capables de stocker et de restituer de grandes quantités d'énergie à des niveaux de prix particulièrement compétitifs. La solution EMR'Stock vise à mettre en adéquation la production et la consommation d'énergie en proposant un système capable de convertir et stocker sous forme de chaleur des surproductions énergétiques. La chaleur stockée à haute température peut ensuite être restituée à un réseau électrique ou un réseau de chaleur lorsqu'ils en ont le plus besoin. Le stockage thermique est réalisable à des coûts compétitifs car Babcock-Wanson et ses partenaires maîtrisent l'ensemble des savoir-faire nécessaires pour faire sauter les verrous technologiques. Travaillant de concert avec CNIM et Bertin Technologies, le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), Cap Ingelec et ICnergie, Babcock Wanson ambitionne de présenter d'ici 2018 un système de stockage pilote fonctionnant avec des modules standardisés de 20 MWh. Le volet R&D du projet est financé en partie par la Région Aquitaine et la BPI.

3.7.4 Contribuer à développer le recours aux énergies renouvelables

3.7.4.1 L'énergie solaire

- **SUNCNIM, création d'une nouvelle filiale en partenariat avec la BPI**

CNIM et le fonds SPI « Sociétés de projets industriels », financé par le Programme d'investissements d'avenir et opéré par Bpifrance, ont investi en 2015 dans la société SUNCNIM. Cette filiale, dont CNIM est actionnaire majoritaire, développera et assurera la construction clés en main de centrales solaires thermodynamiques destinées à l'exportation. Adaptée aux régions désertiques où la ressource en eau est rare et les tempêtes de sable fréquentes, cette technologie n'utilise pas de fluide polluant et SUNCNIM est aujourd'hui la seule entreprise à proposer un nettoyage robotisé des miroirs ne nécessitant qu'un litre d'eau par m² et par an. Cette centrale, recyclable à 100%, ne requiert que des matériaux basiques, de l'acier et du verre, faciles à trouver partout et à recycler. Les futurs clients accordant une grande importance à l'emploi créé localement, la fabrication des caissons supportant les miroirs se fera sur les sites des centrales à partir de formes brevetées et propriétés de SUNCNIM. Les centrales solaires thermodynamiques de SUNCNIM pourront fonctionner de façon autonome ou être branchées sur des installations existantes de production d'énergie à base de combustibles fossiles afin d'économiser ou de réduire le recours à ces sources. En investissant dans SUNCNIM, le fonds SPI lui donne les moyens de construire la centrale de Llo dans les Pyrénées-Orientales (France) : d'une puissance de 9 mégawatts et d'une capacité de stockage de 3 heures, elle sera pour SUNCNIM une référence de poids pour la conquête de nouveaux marchés.

- **Optimiser sa production d'énergie photovoltaïque grâce au système logiciel développé par Bertin Technologies**

Avec un parc de 70 MW, Albioma est un acteur de premier plan du secteur photovoltaïque en Outre-Mer. Pour améliorer l'intégration des énergies intermittentes sur les réseaux électriques insulaires, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a établi un certain nombre de règles associées à un système de pénalités qui contraignent le profil de production des fermes photovoltaïques. Les exploitants doivent piloter leur production de façon à respecter ces contraintes et limiter la dégradation des batteries. Bertin Technologies a répondu à cette problématique pour Albioma en équipant la centrale photovoltaïque de Saint-Leu (Ile de La Réunion) de son Système de Management de l'Énergie (EMS). Ce logiciel d'optimisation énergétique utilise les prévisions météorologiques pour piloter la production et le stockage d'électricité en temps réel.

3.7.4.2 La biomasse

La Directive européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables définit la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux comme étant de la biomasse, et la biomasse comme l'une des sources d'énergie renouvelable d'origine non fossile. Plus de la moitié du carbone contenu dans les déchets municipaux étant d'origine non fossile, la moitié de l'énergie provenant de leur combustion est donc considérée comme une énergie renouvelable.

CNIM réalise et va exploiter pendant vingt ans deux installations de cogénération biomasse, qui traitent toutes deux de la biomasse propre, issue de l'exploitation forestière, de sous-produits de scierie et de broyats de bois d'emballage ou issu de l'entretien d'espaces verts.

- **Estrées-Mons, (France)** : l'usine est exploitée de façon provisoire par CNIM en 2015, l'exploitation définitive étant prévue début 2016. Il s'agit d'une installation de production d'énergie utilisant comme combustible de la biomasse propre. Elle produit 13 MW électrique et fournit à un industriel local de l'énergie sous forme de vapeur, utilisée dans son process.
- **Nesle (France)** : exploitée par CNIM, il s'agit d'une installation de production d'énergie qui utilise comme combustible de la biomasse propre. Elle permet une production d'électricité équivalente à la consommation d'une ville de 5 000 foyers, ce qui permettra d'économiser trois millions de tonnes de CO₂ sur vingt ans. 130 GWh d'électricité et 300 GWh d'énergie thermique utilisée par un industriel pourront être produits annuellement à partir de 250 000 tonnes de biomasse.

CNIM traite également la biomasse contaminée, comme pour le projet de Ridham Dock dans le Kent (UK) pour le compte de MVV Environnement, filiale anglaise du groupe allemand MVV Umwelt.

- **Ridham Dock (UK)** : réalisée en partenariat avec le génie civiliste Clugston, il s'agit d'un centre de cogénération utilisant de la biomasse contaminée comme combustible. Elle est constituée d'une ligne produisant 25,5 MW. Son design prévoit également la possibilité d'alimenter un industriel local en vapeur. Le traitement des fumées VapoLAB® est fourni par LAB (filiale de CNIM). Elle a été livrée en 2015.

Dans le domaine du compostage, CNIM a développé et mis en place un processus de traitement des algues vertes basé sur la déshydratation par ventilation d'air chaud (produit par un générateur à bois). Ce procédé évite les odeurs et supprime la production de gaz toxique (hydrogène sulfuré).

- **Lantic (France)** : après avoir repris l'exploitation du centre de valorisation de déchets en 2009, CNIM a tout d'abord modernisé ce site, puis a construit une unité de traitement des algues vertes d'une capacité de près de 25 000 tonnes par an en 2010. Le centre de valorisation des déchets reçoit environ 35 000 tonnes de déchets par an. Le site comprend deux unités de traitement micro biologique et une installation de stockage de déchets non dangereux. Le compost produit (environ 10 000 tonnes par an) est labellisé pour l'utilisation en agriculture biologique.

La valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés mise en œuvre par CNIM depuis un demi-siècle permet la récupération d'une énergie dite fatale puisque disponible et peu ou pas utilisée, ou dans le cas de mise en décharge, perdue. L'utilisation de cette énergie en lieu et place des énergies traditionnelles économise les réserves de celles-ci.

En 2015, les sites exploités par le Groupe CNIM ont ainsi produit et revendu 346 148 MWh d'électricité 96 953 MWh de chaleur, qui se répartissent comme suit :

	Sites hors de France	Sites consolidés selon le régime A2771
	MWh	MWh
Électricité vendue hors de France	312 406	
Électricité vendue en France		33 742
Chaleur vendue en France		96 953

3.7.5 Mesures prises en vue de réduire les nuisances

En 2015, 100% des relevés de décibels effectués se sont révélés conformes à la réglementation.

Plaintes de riverains :

- une plainte concerne un site hors de France ;
- il n'y a eu aucune plainte concernant les sites consolidés selon le régime A2771 ;
- il n'y a eu aucune plainte concernant le site de BWF Nérac.

Toutes les plaintes de riverains ont fait l'objet d'une prise en compte et d'une réponse.

Le nombre de plaintes de riverains est en forte baisse par rapport à 2014, amélioration d'autant plus notable que de nouveaux sites ont été intégrés au périmètre du rapport 2015.

Les usines de valorisation des déchets conçues et construites par CNIM sont conformes aux exigences réglementaires les plus strictes en termes de niveau sonore et d'émission d'odeurs. Les halls de déchargement sont maintenus à une pression plus basse que le reste du bâtiment, de sorte que les particules odorantes sont aspirées par le ventilateur alimentant le foyer en air comburant. Elles sont alors détruites par combustion.

Sur le site de Lantic, tout est fait pour que la fermentation du compost dégage aussi peu de nuisances olfactives que possible. Une partie des déchets verts est broyée et criblée pour produire un compost végétal, qui sera ensuite mélangé au compost brut issu des ordures ménagères pour être mûré dans des box. Le compost fermente dans des box spécifiques, chacun étant équipé de son propre système de soufflage et d'extraction d'air. Les box sont également constitués de dalles aérauliques, qui sont alimentées en air extérieur par un ventilateur et un réseau d'air indépendant. L'air vicié aspiré dans les box est canalisé vers un biofiltre qui assure le traitement des odeurs.

Pour le traitement des algues vertes, le process consiste à traiter ces algues essentiellement constituées d'eau par un procédé de séchage dans des box ventilés. Une fois structurées par du refus de criblage de déchets verts, elles sont confinées dans des box dans lesquels est insufflé un débit d'air élevé. En maintenant une teneur en oxygène suffisante, le risque de fermentation est écarté : la teneur en H₂S devient négligeable. L'air vicié est là encore aspiré vers un biofiltre.

3.7.6 Mesures prises en vue de préserver la biodiversité

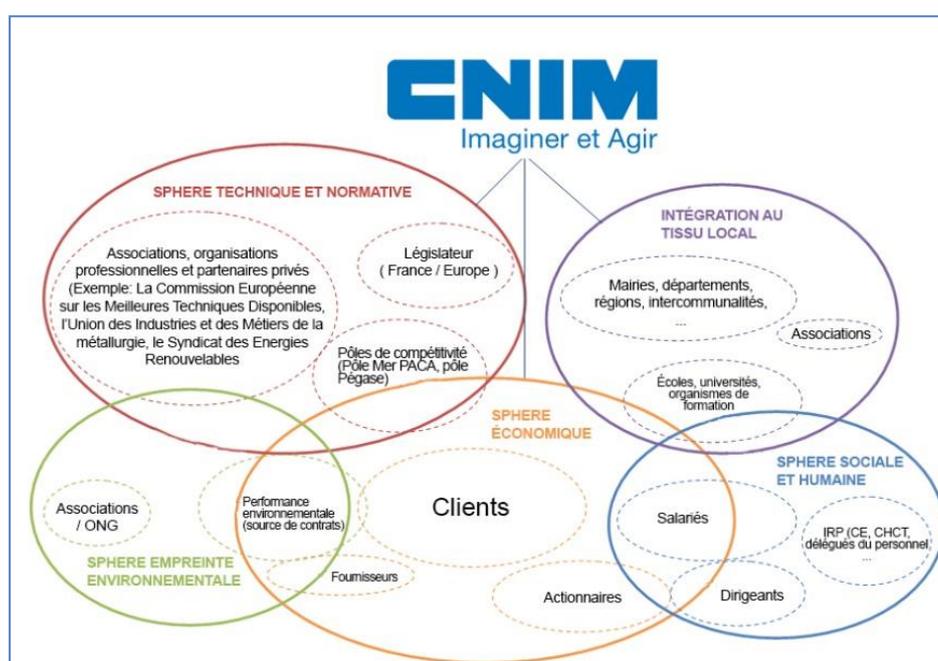
Tous les projets de construction ou d'extension de sites industriels de valorisation de déchets ou de production d'énergie font l'objet d'études d'impact préalables, afin d'identifier les mesures préventives à engager en vue de réduire l'impact environnemental du nouveau site. L'analyse et la préservation de la biodiversité sont systématiquement abordées dans ces études.

3.8 CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile

3.8.1 Cartographie des parties prenantes

À partir de ses enjeux stratégiques, le Groupe CNIM s'est engagé en 2013 dans une démarche d'identification et de hiérarchisation² de ses parties prenantes.

Cette cartographie, complétée par l'identification des modalités de dialogue, du niveau d'influence et des attentes réciproques de l'ensemble des parties prenantes, doit permettre au Groupe de mieux prioriser ses efforts d'écoute et de communication vis-à-vis de celles qui représentent les impacts les plus importants.



² La taille des bulles est le reflet du travail de hiérarchisation.

3.8.2 Impact économique territorial de l'activité de la Société

Du fait de son positionnement sur des marchés industriels de haute technologie et d'innovation, le Groupe CNIM achète peu de produits sur catalogue ou standards. De ce fait, le nombre de fournisseurs pouvant répondre à l'ensemble de nos exigences techniques et qualité est restreint : ce sont des fournisseurs qui interviennent à l'échelle nationale voire internationale.

Par ailleurs, la forte activité de chantiers, que ce soit pour l'installation sur site des systèmes complexes pour le Secteur Systèmes Industriels, la construction de centres de valorisation de déchets ou d'installations de traitement de fumées pour le Secteur Environnement, ou les activités de service de CNIM Babcock Services et de Babcock Wanson France, implique d'avoir également des sous-traitants de proximité.

Pour ces raisons, il a été décidé de mesurer l'impact territorial, économique et social de CNIM à l'échelle nationale.

Compte tenu du périmètre de consolidation retenu pour le rapport RSE 2015, l'impact territorial, économique et social du Groupe CNIM incluant les achats, les salaires, ainsi que les impôts et taxes, est de

- 376,7 millions d'euros en France ;
- 64,6 millions d'euros au Royaume-Uni ;
- 19,8 millions d'euros en Chine ;
- 14,8 millions d'euros en Azerbaïdjan ;
- 8,4 millions d'euros au Maroc ;
- et 2 millions d'euros à Singapour.

(en milliers d'euros)

		-	376 672
France	Masse salariale (y.c. charges sociales)	-	145 370
	Impôts et taxes	-	16 659
	Achats	-	214 643
		-	64 581
Grande-Bretagne	Masse salariale (y.c. charges sociales)	-	10 599
	Impôts et taxes	-	981
	Achats	-	53 001
		-	19 839
Chine	Masse salariale (y.c. charges sociales)	-	1 854
	Impôts et taxes	-	65
	Achats	-	18 051
		-	14 816
Azerbaïdjan	Masse salariale (y.c. charges sociales)	-	3 037
	Impôts et taxes	-	5 864
	Achats	-	5 915
		-	8 394
Maroc	Masse salariale (y.c. charges sociales)	-	1 982
	Impôts et taxes	-	184
	Achats	-	6 228
		-	2 058
Singapour	Masse salariale (y.c. charges sociales)	-	1 081
	Impôts et taxes	-	62
	Achats	-	915

3.8.3 Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs

Compte tenu du périmètre de consolidation, la part achats du Groupe est de 401,4 millions d'euros en 2015.

Du fait des raisons évoquées ci-dessus, le Groupe CNIM a choisi de mettre en œuvre une politique d'achat par filiale et/ou Secteur d'activité, selon une approche sectorielle. Cette approche micro-économique a été préférée à une approche globale au niveau Groupe, qui, de par la consolidation d'activités et de filiales de tailles trop différentes, aurait perdu en pertinence.

Chaque Secteur et/ou filiale définit son processus de qualification des fournisseurs compte tenu de la nature de son activité :

- le questionnaire de pré-qualification des fournisseurs de CNIM SA et Babcock Wanson France comporte des questions portant sur la certification qualité, sécurité et environnementale de l'entreprise, et lorsqu'il s'agit de prestataire de services, sur l'habilitation du personnel ou la vérification de matériels pouvant présenter un risque en termes de sécurité ;
- LAB a pour sa part mis en place une évaluation de ses principaux fournisseurs en fin de chantier, qui tient compte depuis 2013 de critères Hygiène, Sécurité, Environnement, et de leur certification ISO 14001 et OHSAS 18001.

L'ensemble de ces critères est pris en compte lors de la sélection du fournisseur, processus qui est adapté à la diversité des activités du Groupe et à la taille des structures qui doivent le mettre en œuvre.

3.8.4 Contribution à l'activité des pôles de compétitivité

Le Groupe CNIM et ses filiales s'impliquent pleinement dans les pôles de compétitivité qui visent à structurer des activités de R&D dans un territoire autour de thématiques définies. Le Groupe est représenté dans un certain nombre de pôles, notamment :

- le pôle Cap Énergies, qui a pour vocation la maîtrise de la consommation d'énergie et l'évolution vers des énergies non génératrices de gaz à effet de serre ;
- le pôle EMC2, qui travaille sur la thématique des technologies avancées de production ;
- le pôle Mer Méditerranée, référence internationale dans le domaine maritime et littoral ;
- le pôle Optitec, en pointe sur les domaines de l'optique, de la photonique et du traitement d'image ;
- le pôle Route des lasers, dans le domaine de la photonique ;
- le pôle Systematic, à la croisée de huit marchés technologiques à dimension sociétale (Transports, Énergie, Télécoms, Sécurité, Santé, Ville intelligente, Systèmes d'informations, Usine du futur) et de deux domaines technologiques (Logiciel Libre et Systèmes complexes).

3.8.5 Implication dans les associations et syndicats professionnels

CNIM est très impliqué dans de nombreuses associations et syndicats professionnels et environnementaux. Le Groupe CNIM est représenté et contribue activement aux travaux des organismes suivants :

- SNIDE (Syndicat national des concepteurs et constructeurs des Industries du déchet) ;
- ESWET (European Suppliers of Waste to Energy Technology) ;
- SVDU (Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés) ;
- FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement) ;
- FEAD (Fédération européenne des activités de la dépollution et de l'environnement) ;
- CEWEP (Confederation of European Waste to Energy Plants) ;
- AMORCE (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur) ;

- SER (Syndicat des énergies renouvelables) ;
- FBE (France Biomasse Énergie) ;
- ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) ;
- ISWA (International Solid Waste Association) ;
- Club ADEME International (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ;
- MEDEF International (Mouvement des entreprises de France).
- Par ailleurs, CNIM UK et MES Environmental sont membres de l'ESA (Environmental Services Association).

Le Groupe est également représenté :

- **dans le cadre de ses activités navales :**
 - au Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN), dont CNIM assure la vice-présidence des comités scientifique et technique, et ETI / PME. CNIM participe par ailleurs aux travaux d'Océan 21, programme de structuration de la filiale navale française portée par le GICAN.
 - au Cluster Maritime Français (CMF).
- **dans le cadre de ses activités défense et sécurité terrestre :**
 - au GICAT, le Groupement des Industries de Défense et de Sécurité terrestres et aéroterrestres.
- **dans le cadre de ses activités nucléaires :**
 - à l'Association des Industriels Français Exportateurs du Nucléaire (AIFEN), qui représente plus de 300 entreprises et grandes associations françaises (GIIN, Nucleopolis, PFCE, PFME, PNB), couvrant tous les maillons de la chaîne de l'industrie nucléaire ;
 - au Groupe Intersyndical de l'Industrie Nucléaire (GIIN), porte-parole et relais des fédérations et organisations professionnelles intervenant dans le nucléaire ;
 - à la Société Française d'Énergie Nucléaire (SFEN) ;
 - à l'Association Partenariat France Chine Électricité (PFCE ou China France Electricity Partnership). PFCE a pour objectif de promouvoir l'implication durable de PME/PMI françaises dans la réalisation du programme nucléaire chinois ;
 - à l'Association Partenariat France Monde Électricité (PFME), qui regroupe des fournisseurs d'EDF pour le programme nucléaire français.
- **dans le cadre de ses activités de détection des menaces NBC :**
 - au GIE Défense NBC, qui regroupe les principales entreprises françaises du domaine d'activité NRBCE (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques et Explosives).
- **dans le cadre de ses activités cyber-sécurité :**
 - à l'association HexaTrust, qui réunit des experts de la sécurité des systèmes d'information, de la cybersécurité et de la confiance numérique afin de répondre aux besoins des entreprises, des administrations et des organisations publiques et privées, soucieuses de bénéficier d'offres innovantes d'origine française, couvrant l'ensemble de leurs besoins en matière de sécurité informatique ;
 - au CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Informatique Français) ;
 - au CECyF, (Centre Expert de la Cybercriminalité Français) ;
 - à l'Institut de Recherche Technologique IRT SystemX ;
 - à l'ACN, (Alliance pour la Confiance Numérique).

CNIM participe à l'opération « Des usines et des hommes »

Le Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI) a organisé en 2015 une opération d'envergure nationale dont l'objectif était de mettre en lumière 35 entreprises incarnant le génie industriel français et à laquelle s'est associé le Groupe CNIM. Ciblée sur les process industriels, les produits et les savoir-faire qui font l'excellence de la France, cette initiative a consisté en une exposition d'œuvres photographiques visant à donner à voir et faire la pédagogie d'une industrie française combattante et moderne, innovante et conquérante. Ce projet s'est déroulé en trois phases : en septembre à Paris, après un lancement au Petit Palais, les principaux clichés ont été affichés sur les quais de Seine. Les œuvres ont ensuite été présentées à travers la France pendant deux mois. Enfin, en décembre, un ouvrage "Des Usines et des Hommes" était disponible en librairie.

Horizon 2020

Horizon 2020 (ou H2020) est le programme cadre européen pour la recherche et l'innovation. Il vise à financer des projets scientifiques et industriels et repose sur trois piliers : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Doté d'un budget de 79 milliards d'euros, Horizon 2020 a été lancé le 1er janvier 2014 pour une durée de sept ans.

Le Groupe CNIM et ses filiales ambitionnent de se positionner en priorité sur les deux derniers piliers et plus particulièrement au travers de projets couvrant les domaines :

- de l'énergie, en particulier sur le développement et la démonstration industrielle d'énergies renouvelables telles que le solaire à concentration, le stockage d'énergie ;
- de la sécurité physique et numérique de la Société et des citoyens ;
- de la transformation par le numérique de l'industrie et en particulier des usines du futur ;
- de la santé ;
- de l'espace en observation de la Terre et en lanceurs spatiaux.

Dans la continuité des projets gagnés en 2015, Le Groupe CNIM poursuit son implication dans ce programme dont les dimensions internationale et collaborative sont en résonance avec les siennes.

3.8.6 L'intégration à la vie locale

3.8.6.1 Actions en faveur de l'insertion

CNIM Insertion

Depuis 2009 et la création du centre de tri de Thiverval-Grignon (Yvelines, France), dont le contrat d'exploitation a été confié à CNIM, CNIM Insertion propose à des personnes en grande difficulté un accompagnement social et une activité professionnelle en vue de faciliter leur insertion. Il s'agit d'une entreprise d'insertion par activité économique dont le statut a été validé par un agrément d'État. Ces personnes sont embauchées pour 24 mois maximum, formées au métier d'opérateur de tri, et aidées dans leurs problématiques sociales mais surtout dans la recherche d'emploi. Car cette activité ne doit être qu'une étape de leur parcours et permettre d'être un tremplin vers l'emploi durable. La mission de CNIM Insertion est assortie d'objectifs de sortie dynamique : le parcours de réinsertion n'est réussi que lorsque la personne a pu retrouver un emploi ou suivre une formation en lien avec ses aspirations et compétences. Depuis sa création en 2009, CNIM Insertion a accompagné 190 personnes.

Après avoir obtenu l'agrément de l'État en 2009, CNIM Insertion a été certifiée AFAQ EI/ETTI en 2013 : il s'agit de la première entreprise d'insertion d'Ile-de-France à obtenir cette certification AFNOR dont l'objectif est de valider les pratiques sociales des entreprises d'insertion.

En 2015, soixante personnes ont bénéficié d'un contrat avec CNIM Insertion, avec un taux de « sortie positive » des personnes qui ont quitté la structure qui a atteint 52% : il s'agit des personnes qui ont réussi leur insertion professionnelle par l'obtention d'un Contrat à durée déterminée, d'un Contrat à durée indéterminée ou d'une formation qualifiante.

Paris choisit CNIM pour son nouveau centre de tri des déchets intra-muros

Mandataire d'un groupement rassemblant plusieurs partenaires, CNIM s'est vu confier par le Sycotom la responsabilité de la conception, de la réalisation et de l'exploitation pendant deux ans du futur centre de tri de la ZAC Clichy-Batignolles. Il sera mis en service en 2019 et 80 personnes y seront employées dont 35 en insertion, soit presque deux fois plus qu'au centre de tri de Thiverval-Grignon. Le process intégrera les dernières technologies de tri automatique (tri optique des plastiques, tri optique des papiers, tri mécanique des différentes fractions, ...) afin de limiter les gestes manuels et orienter l'activité des agents vers le contrôle qualité. D'une capacité proche de 40 000 tonnes par an, le centre traitera « le propre et le sec » de 900 000 habitants.

3.8.6.2 Collaboration avec les établissements d'enseignement

- **Un partenariat pédagogique entre CNIM et SeaTech**

Les synergies entre SeaTech, une école d'ingénieurs de Toulon spécialisée dans le domaine des sciences et technologies marines, et CNIM sont multiples : formation aux métiers de la mécanique, partage des enjeux

techniques et industriels de demain. CNIM est impliqué dans la gouvernance de l'école et participe aux développements pédagogiques. Dans ce cadre, le Groupe a pro-posé à quatre groupes d'élèves de 3ème année un exercice en rupture avec l'enseignement académique traditionnel : une mise en situation de réponse à un appel d'offre dans lequel CNIM jouait le rôle du client. Les élèves ont eu cinq mois pour remettre leur offre technico-économique, présenter une maquette 3D et sou-tenir leur offre à l'oral à un jury composé de quatre professeurs et six collaborateurs de CNIM. Le jury, qui s'est réuni en février 2015, a salué la créativité, la méthodologie et l'esprit d'équipe dont ont su faire preuve chacun des groupes. Cette collaboration se poursuivra en 2015-2016.

Nombre de stagiaires, de personnes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage recrutés en 2015 :

	Consolidation
Stagiaires recrutés	21
Contrats de pro recrutés au cours de l'exercice	7
Apprentis recrutés au cours de l'exercice	5

3.8.6.3 Actions de partenariat

- **Partenariat portant sur la charte « Entreprises et Quartiers »**

En signant une convention de partenariat sur la charte Entreprises et Quartiers, l'établissement de CNIM La Seyne-sur-Mer s'est engagé aux côtés des administrations locales à favoriser, à compétences égales, l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers populaires, ainsi qu'à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans des domaines tels que l'éducation et l'orientation, l'emploi, la formation... A ce titre, CNIM s'est engagé d'une part à accueillir 3 élèves de collèges appartenant au réseau d'éducation prioritaire, et d'autre part à se déplacer au sein d'établissements scolaires situés en zone d'éducation prioritaire, pour présenter ses métiers et/ou animer des simulations d'entretien d'embauche. Par ailleurs, CNIM dispense en interne une formation en droit social à destination des managers qui inclut un module sur les critères discriminants en communication de recrutement.

3.9 Éthique et loyauté des pratiques

3.9.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

3.9.1.1 La charte éthique du Groupe

Le Directoire a décidé de mettre en place au niveau du Groupe une charte éthique afin de formaliser les valeurs que chaque collaborateur du Groupe doit observer dans le cadre de son travail. Elle a pour objet de couvrir les sujets suivants : le respect de la personne et de son travail ;

- le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement ;
- le respect des lois et des réglementations ;
- la loyauté et l'intégrité ;
- les opérations sur titres CNIM ;
- l'utilisation des biens de la Société.

3.9.1.2 Le code de déontologie des achats du Groupe

Depuis 2013, le Groupe CNIM a établi et met en œuvre le code de déontologie des achats du Groupe CNIM.

Ce code de déontologie :

- concerne les acheteurs ainsi que tous les collaborateurs du Groupe susceptibles d'influencer l'acte d'achat ;
- définit les règles de comportement et les standards d'éthique à respecter dans le cadre d'une activité d'achat ;
- attire l'attention des collaborateurs sur l'impact que peuvent avoir leurs relations avec les fournisseurs et partenaires sur l'image du Groupe ;

- clarifie la notion de conflit d'intérêt.

3.9.1.3 Sensibilisation du personnel au risque de fraude

En 2013, une première session de sensibilisation au risque de fraude avait été organisée à destination des managers. En 2014, le déploiement s'est poursuivi par une sensibilisation des acheteurs et donneurs d'ordre lors d'une session de formation sur les Fondamentaux du métier achat, qui intégrait les recommandations à mettre en œuvre en termes d'éthique. Depuis 2015, le programme de formation Management intègre également une sensibilisation au risque de fraude. Au cumul ce sont à ce jour 392 collaborateurs qui ont été formés ou sensibilisés, soit près de un collaborateur sur six, et un plan d'action visant à augmenter significativement ce nombre est planifié pour 2016.

3.9.1.4 La gestion des agents et consultants

Enfin le Groupe CNIM s'est également doté d'une procédure de sélection et de suivi des agents et/ou consultants, qui couvre les aspects suivants :

- les critères de sélection ;
- la recherche de candidats, qui s'appuie entre autres sur un questionnaire d'information à remplir par l'agent ;
- l'approbation du choix de l'agent ;
- la rédaction du contrat d'agent ;
- le suivi et l'archivage du dossier.

3.10 Respect des droits de l'homme

3.10.1 Nos valeurs

Les valeurs de la Société sont l'Excellence, la Créativité, l'Engagement et la Confiance. Elles s'appuient sur le respect de la personne, du droit et des règles internes en vigueur au sein de la Société.

Excellence :	<ul style="list-style-type: none"> - de notre expertise métier et de nos savoir-faire ; - de notre outil industriel ; - de nos prestations et de nos réalisations collectives.
Créativité :	<ul style="list-style-type: none"> - de nos solutions pour anticiper et répondre aux attentes de nos clients ; - de nos équipes pour proposer des solutions performantes et compétitives.
Engagement :	<ul style="list-style-type: none"> - des actionnaires du Groupe dans la durée ; - auprès de nos clients en leur offrant qualité, adaptabilité et performance ; - auprès de nos partenaires, en développant une relation équilibrée et durable ; - auprès de nos collaborateurs, en favorisant la réalisation de leurs ambitions.
Confiance :	<ul style="list-style-type: none"> - comme ciment de nos relations sociales ; - comme base de nos relations avec nos clients ; - au cœur de notre action pour bâtir avec responsabilité et enthousiasme de nouveaux succès.

3.10.2 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

En dehors des domaines d'action portant sur :

- les conditions de santé et sécurité au travail ;
- le respect du dialogue social ;
- la lutte contre les discriminations ;
- le droit à l'enseignement et la formation ;
- et le devoir de vigilance qu'exerce le Groupe en matière d'acquittement des cotisations sociales de ses fournisseurs et sous-traitants, décrits précédemment dans le rapport, il n'y a pas eu d'autres actions engagées par le Groupe CNIM en faveur des droits de l'homme en 2015.

3.11 Éléments méthodologiques sur le rapport de responsabilité sociale et environnementale du Groupe CNIM en 2015 et avis externe sur la sincérité des données

Afin d'assurer la transparence et la fiabilité des données communiquées, le Groupe CNIM s'est engagé dans une démarche de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales par la société DNV GL Business Assurance.

Le périmètre est figé au 31 décembre de l'année de l'exercice.

Évolution du périmètre de consolidation : entités juridiques incluses pour le rapport 2015.

	2012	2013	2014	2015
BABCOCK WANSON France	o	o	o	o
BABCOCK WANSON Maroc				o
BABCOCK WANSON UK			o	o
BERTIN PHARMA*			o	o
BERTIN TECHNOLOGIES	o	o	o	o
CNIM AZ				o
CNIM Centre France		o	o	o
CNIM Énergie Biomasse		o	o	o
CNIM Insertion			o	o
CNIM Ouest Armor	o	o	o	o
CNIM SA	o	o	o	o
CNIM Singapour			o	o
CNIM Terre Atlantique				o
CNIM Thiverval Grignon	o	o	o	o
CNIM Transport Equipment			o	o
LAB SA	o	o	o	o
MES Environmental Ltd		o	o	o
VECSYS			o	o

* Les entités sélectionnées pour le reporting consolident les performances et les impacts des installations industrielles dont elles détiennent le contrôle technique opérationnel, y compris les installations opérées pour compte de tiers. Pour la société Bertin Pharma, seul le site de Montigny est pris en compte.

Nota : le fond blanc permet d'identifier chaque année l'extension du périmètre de consolidation.

Ces sociétés représentent plus de 88 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et couvrent 84 % des effectifs répartis sur 39 sites. Les entités comprises dans le périmètre de consolidation sont reprises d'une année sur l'autre, en vue de permettre à terme la consolidation exhaustive de l'ensemble des filiales.

La liste des entités entrant dans le périmètre du rapport RSE Groupe est proposée par le Responsable RSE Groupe, et validée par le Directoire et les directions générales des filiales concernées.

Le responsable RSE Groupe est en charge de la collecte des données, de leur consolidation, de la rédaction du rapport et de l'animation des plans d'action mis en œuvre dans chaque Secteur ou filiale.

Sur le plan environnemental, le périmètre couvre l'intégralité de l'activité d'exploitation de centres de tri, de traitement et de valorisation des ordures ménagères dans le monde.

En application de l'article de loi L225-102-1, « lorsque les filiales ou les sociétés contrôlées sont installées en France et qu'elles comportent des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, les informations fournies portent sur chacune d'entre elles lorsque ces informations ne présentent pas un caractère consolidable ».

De ce fait, compte tenu de l'impossibilité de consolider l'ensemble des sites, il a été choisi de publier les données détaillées conformément à la loi, sans qu'il soit possible d'y apporter des commentaires par rapport aux années précédentes.

A ce titre, les informations environnementales chiffrées (chapitre 3.7) sont présentées comme suit :

- données consolidées pour les sociétés hors de France, pour les sociétés basées en France ne comportant pas d'installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement, et pour les installations non classées ou non soumises à autorisations basées en France : Babcock Wanson France, Babcock Wanson Maroc, Babcock Wanson UK, Bertin Pharma, Bertin Technologies, CNIM AZ, CNIM Insertion, CNIM SA, CNIM Singapour, CNIM Transport Equipment, LAB SA, MES Environmental, Vecsys
- données consolidées pour les installations françaises classées selon le régime A2771 : CNIM Centre France, CNIM Ouest Armor Pluzunet, CNIM Terre Atlantique, CNIM Thiverval Grignon UVED ;
- données détaillées pour le site de Babcock Wanson Nérac ;
- données détaillées pour le site de CNIM La Seyne-sur-Mer (voir au chapitre 3.13.2).

Sur les données publiées dans le présent rapport, il convient de préciser les éléments suivants :

- pour l'exercice 2015, pour assurer la livraison de l'ensemble des données attendues dans les délais impartis, des méthodes d'estimation ont été définies pour les données qui n'étaient pas disponibles. Les consommations d'eau et d'électricité non connues de certains sites tertiaires de CNIM SA ont ainsi été estimées à partir des consommations de sites de taille similaire. Ces estimations représentent moins de 1% du total ;
- soucieux du devenir des déchets générés par ses activités, le Groupe CNIM dispose d'indicateurs sur la valorisation de ses déchets. Il s'appuie pour cela sur les définitions de déchets et de valorisation établis par les réglementations locales ;
- les émissions de CO₂ ont été calculées sur la base du tableur V7.2 de l'association Bilan carbone, avec des facteurs d'émissions provenant de la base carbone, à l'exception de celui publié pour le réseau de chaleur de Vélizy-Villacoublay. Les facteurs d'émissions utilisés sont de 326 kg eq. CO₂/tonne pour l'incinération des ordures ménagères (le transport n'est pas compté car il ne fait pas partie du périmètre), et de 128 kg eq. CO₂/tonne pour l'enfouissement des déchets non banals dits « DIS » ;
- l'acétylène est un gaz utilisé dans plusieurs entités ou filiales du Groupe. Non référencé dans la base carbone, il a été ajouté dans le bilan avec les caractéristiques suivantes : masse volumique 1,1 kg/m³, facteur d'émission 3,38 kg.CO₂/kg (basé sur les rapports stœchiométriques de la réaction) ;
- Méthode de calcul de l'incertitude : la majeure partie des émissions étant due à l'incinération d'ordures ménagères (OM), chacune de ces émissions dépend directement du facteur d'émission de l'incinération d'OM. Ces valeurs n'étant pas indépendantes, comme les années précédentes les incertitudes ont été sommées ;
- le Groupe CNIM inclut dans ses émissions de GES directes, le CO₂ des véhicules possédés, en *leasing* ou loués par le Groupe et utilisés dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales.

La table de correspondance en pages suivantes permet de faire le lien entre les quarante-deux questions prévues au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, et le rapport RSE du Groupe CNIM pour 2015.

Thème	Type d'information fourni par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI / EFFAS	Voir au chapitre :
A. Emploi				
1. Effectif total et répartition des salariés par sexe et par zone géographique	Indicateur	Effectif total moyen et répartition géographique, par sexe, et catégorie professionnelle	LA1 / S03-01	Voir 3.1.1.1
2. Embauches et licenciements	Indicateur	Turnover avec répartition par âge, par sexe, et motif de départ	LA2 / S01-01	Voir 3.1.1.2
3. Rémunérations et leur évolution	Indicateur			Voir 3.1.1.3
B. Organisation du travail				
1. Organisation du temps de travail	Texte et indicateur	Répartition des contrats : temps plein, temps partiel		Voir 3.1.2
2. Absentéisme	Indicateur		LA7	Voir 3.1.2.3
C. Relations sociales				
1. Organisation du dialogue social	Texte et indicateur	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	LA4	Voir 3.5.2
2. Bilan des accords collectifs	Texte			Voir 3.5.3
D. Santé et sécurité				
1. Conditions de santé et sécurité au travail	Texte			Voir 3.2
	Indicateur	Pourcentage de l'effectif représenté dans un comité hygiène et sécurité	LA6 / S09-02	Voir III.2.1
	Indicateur	Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise	LA6 / S09-02	Voir 3.2.3
2. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Texte			Voir 3.5.3
3. Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Indicateur		LA7 / S04-02 / S04-04	Voir 3.2.4
E. Formation				
1. Politiques mises en œuvre en matière de formation	Texte			Voir 3.3.1
2. Nombre total d'heures de formation	Indicateur		LA10 / LA12 / S02-02	Voir 3.3.2
F. Egalité de traitement				
1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Texte et indicateur	Proportion de femmes dans l'effectif	LA13 / S10-01 / S10-02	Voir 3.4.1
	Indicateur	Rapport du salaire médian des hommes et des femmes	LA14	
2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Texte et indicateur	Proportion de salariés handicapés et nombre de salariés handicapés embauchés dans l'année		Voir 3.4.2
3. Politique de lutte contre les discriminations	Texte			Voir 3.4.2
G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'O.I.T. relatives :				
1. au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Texte			Voir 3.5.1
2. à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Texte			Voir 3.4.2
3. à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Texte			Voir 3.10
4. à l'abolition effective du travail des enfants				

Thème	Type d'information fourni par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI / EFFAS	Voir au chapitre :
A. Politique générale en matière environnementale				
1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Texte			Voir 3.6.1
	Indicateur	Nombre de sites certifiés ISO 14 001		Voir 3.2.1
	Indicateur	Montant des amendes significatives pour non-respect des législations en matière d'environnement	EN28	Voir 3.6.1
	Indicateur	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations en matière d'environnement	EN28	Voir 3.6.1
2. Actions de formation et d'information des salariés menée en matière de protection de l'environnement	Texte			Voir 3.6.2
3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Texte			
	Indicateur	Investissements réalisés en vue de réduire la pollution	EN30	Voir 3.7
4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserves que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Texte			Voir 3.6.3
B. Pollution et gestion de déchets				
1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol	Texte			Voir 3.7.2.2
2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Texte et indicateur	Masse totale de déchets entrants et sortants	EN22 / E104-01	Voir 3.7.1
3. Prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Texte et indicateur	Proportion de relevés de décibels conformes à la réglementation; nombre de plaintes de riverains		Voir 3.7.5
C. Utilisation durable des ressources				
1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Indicateur	Volumes d'eau consommés, dont eau recyclée	EN8 / EN10 / E28-02	Voir 3.7.3.1
2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	Texte			Voir 3.7.3.2
3. Consommation d'énergie	Indicateur	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	EN3 / EN4 / EN5 / EN6 / EN7 / E01-01	Voir 3.7.3.3
	Texte	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique		Voir 3.7.3.4
	Texte	Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables		Voir 3.7.4
4. Utilisation des sols	Non applicable	Pas d'éléments significatifs pour le Groupe		
D. Changement climatique				
1. Rejets de gaz à effet de serre	Indicateur	Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2)	EN16 / EN17 / E02-01	Voir 3.7.2.1
2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	Texte	Initiatives pour réduire les émissions des gaz à effet de serre et réductions obtenues		Voir 3.7.2.2
E. Protection de la biodiversité				
1. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Texte			Voir 3.7.6

Thème	Type d'information fourni par CNIM	Libellé de l'indicateur	Correspondance GRI / EFFAS	Voir au chapitre :
A. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société				
1. en matière d'emploi et de développement régional	Texte	Impact économique territorial de l'activité de la société		Voir 3.8.2
2. sur les populations riveraines ou locales	Texte			Voir 3.8.6
B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement...				
1. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Texte			Voir 3.8.6.2
2. Actions de partenariat ou de mécénat	Texte			Voir 3.8.6.3
C. Sous-traitance et fournisseurs				
1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Texte	Part achat du Groupe	HR2	Voir 3.8.3
2. Importance de la sous-traitance et prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale	Indicateur			
D. Loyauté des pratiques				
1. Actions engagées pour prévenir la corruption	Texte	Voir chapitre relatif aux actions engagées visant à réduire les rejets dans l'air		Voir 3.9
2. Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs	Texte			Voir 3.7.2
3. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Texte			Voir 3.10

3.12 Évolution de l'effectif total du Groupe

	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Effectif Groupe	2 660	2 772	2 831	2 914	3000

3.13 Données détaillées concernant la société CNIM SA

Aux termes du décret 2012-557 du 24 avril 2012, la société CNIM SA hors sociétés filiales consolidées étant également redevable d'un rapport de Responsabilité Sociale, l'option retenue est de faire apparaître au présent chapitre l'ensemble des indicateurs et données chiffrées détaillés pour la seule société CNIM SA.

3.13.1 Les hommes et les femmes de CNIM

Embauches

	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 25 ans	11%	2%	12	13%
25 - 29 ans	8%	3%	10	11%
30 - 34 ans	7%	7%	12	13%
35 - 39 ans	2%	2%	4	4%
40 - 44 ans	18%	2%	18	20%
45 - 49 ans	2%	2%	4	4%
50 - 54 ans	1%	2%	3	3%
55 - 59 ans	13%	11%	22	24%
60 ans et +	6%	0%	5	6%
Total général	68%	32%	90	100%

Départs

	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 25 ans	5%	0%	11	5%
25 - 29 ans	10%	4%	30	14%
30 - 34 ans	12%	3%	31	15%
35 - 39 ans	4%	1%	12	6%
40 - 44 ans	10%	3%	27	13%
45 - 49 ans	6%	1%	14	7%
50 - 54 ans	10%	0%	22	11%
55 - 59 ans	13%	5%	36	17%
60 ans et plus	9%	3%	24	12%
Total général	78%	22%	207	100%

	Hommes	Femmes	Total	
Départs involontaires	42	6	48	5%
Départs volontaires	41	10	51	5%
Fin contrat	16	5	21	2%
Retraite	45	18	63	6%
Total général	144	39	183	18%

Rémunération et évolution

La masse salariale annuelle 2015, comprenant les salaires et charges sociales, extraite du bilan comptable de CNIM SA est de 80,7 millions d'euros.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme de CNIM SA s'élève à 6%, en légère hausse par rapport à 2014.

La santé et la sécurité des collaborateurs

En 2015, 100 % des collaborateurs de CNIM SA sont représentés dans des Comités mixtes direction et salariés d'hygiène et de sécurité visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail.

Les dépenses de santé et sécurité

La somme des dépenses de sécurité engagées par CNIM SA est de 427,6 milliers d'euros pour 2015, soit 420 euros par collaborateur.

Accidents du travail et maladies professionnelles

- Taux de fréquence : 17,37

(Nombre d'accidents avec arrêt de travail x un million / nombre d'heures travaillées)

- Taux de gravité : 0,40

(Nombre de journées perdues x 1 000 / nombre d'heures travaillées)

- Maladie professionnelle reconnue en 2014 : 2

(Déclarations de maladies professionnelles en 2015 pour des salariés présents à l'effectif sur la période)

Nombre d'heures de formation

En 2015, de 21 256 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs de CNIM SA, soit en moyenne 21 heures par salarié.

Entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière

En 2015, 84 % des collaborateurs de CNIM SA ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière.

Proportions de femmes dans la Société CNIM SA*

	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	17%	83%
25 - 29 ans	29%	71%
30 - 34 ans	24%	76%
35 - 39 ans	22%	78%
40 - 44 ans	22%	78%
45 - 49 ans	18%	82%
50 - 54 ans	14%	86%
55 - 59 ans	11%	89%
60 ans et +	21%	79%
Total général	20%	80%

*Statistiques correspondant au mois de décembre de l'année de référence, conformément à la législation française sur le bilan social.

Indices calculés sur la base du salaire médian mensuel des hommes et des femmes, par groupe d'âge et par catégorie

	INGENIEURS ET CADRES		AGENTS DE MAITRISE		OUVRIERS		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL H	TOTAL F
Moins de 25 ans	167	NS	101	NS	114	NS	111	110
25-29 ans	205	204	143	150	129	-	158	184
30-34 ans	242	224	157	151	132	-	208	214
35-39 ans	272	252	185	173	136	-	227	242
40-44 ans	304	270	203	160	132	-	251	238
45-49 ans	324	309	208	178	143	-	241	239
50-54 ans	348	311	208	170	149	-	265	188
55-59 ans	349	249	211	171	145	-	245	200
60 ans et plus	446	348	220	143	154	-	392	205
TOTAL	300	252	184	158	138	NS	227	211

La valeur 100 est la plus faible des médianes par catégorie et par sexe.

L'écart de rémunération moyen entre les Hommes et les Femmes de CNIM SA s'élève à 7,70%.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

CNIM SA compte trente collaborateurs handicapés, soit 2,9 % de l'effectif, et une personne handicapée a été recrutée en 2015.

Organisation du dialogue social

100 % des salariés de CNIM SA sont couverts par une convention collective.

3.13.2 Notre engagement en matière d'environnement

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Depuis 2013, la Division Environnement est certifiée à la norme ISO 14 001. À ce titre, ce sont plus de 300 collaborateurs, dont 200 sont basés sur le site de La Seyne-sur-Mer, qui sont régulièrement formés et/ou sensibilisés à toutes les démarches d'amélioration continue, visant à mieux anticiper et maîtriser les risques environnementaux.

Gestion des déchets

	TONNAGES SORTANTS	
	TYPE	(T)
CNIM SA : chantiers de la Division Environnement*	Mâchefers	-
	DIB	318
	Bois	275
	Métaux	113
	Cartons	0
	DIS	2
	Autres	4

*Chantiers pris en compte : Shropshire, Leeds, Wilton, Ridham Dock, Estrées-Mons.

	TONNAGES SORTANTS	
	TYPE	(T)
CNIM LA SEYNE-SUR-MER	Ferrailles et Tournures acier	320,3
	Inox	252,1
	D.I.B	122,7
	Eaux savonneuses	63,9
	Bois	63,4
	Huile de coupe	57,0
	Aluminium et tournures aluminium	29,8
	Sable	26,3
	Peintures - résines - mastics - colles	11,1
	Papier Carton	9,5
	Révéléateur fixateur photo eau chimie à incinérer	7,9
	Emballages souillés non lavables	7,5
	Emballages métalliques ou plastiques	7,2
	Huile noire	6,4
	Solvants non halogènes	3,3
	Chiffons souillés absorbants	2,7
	Matériel informatique (DEEE hors écrans)	1,5
	Écrans	0,9
	Poussière de carbone	0,7
	Produits de laboratoire	0,5

Par ailleurs tous les déchets métalliques du site sont revendus pour être revalorisés : en 2015, ce sont ainsi 602 tonnes de ferrailles, inox et tournures aluminium qui ont été recyclés.

Rejets de gaz à effet de serre

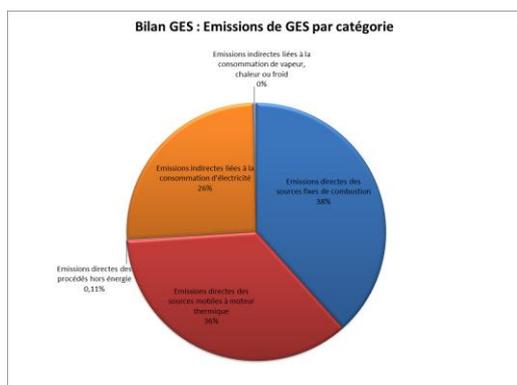
Sur 2015, les émissions de gaz à effet de serre consolidées scopes 1 et 2 de la société CNIM SA sont de 2 235 teCO₂, avec une incertitude de 5,5%, dont 1 394 teCO₂ pour CNIM LS avec une incertitude de 6%.

Bilan GES

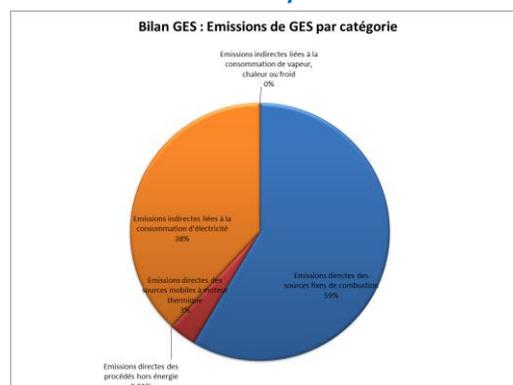
			Valeurs calculées							
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	844	0	0	0	857	0	40	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	788	0	0	0	795	44	57	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	1	3	0	1	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	1 632	0	0	1	1 655	44	70	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	572	0	53	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	8	0	2	0
		Sous total	0	0	0	0	580	0	53	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	288	2	0	0	523	-44	23	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	288	2	0	0	523	-44	23	0

Répartition des émissions de CO₂e par catégorie :

Pour CNIM SA :



Pour CNIM La Seyne-sur-Mer :



Consommation d'eau

La consommation totale d'eau de CNIM SA en 2015 est de 35 523 m³ (dont 33 259 m³ pour CNIM La Seyne-sur-Mer).

Consommation d'énergie

Donnée	Unité	Quantité CNIM SA	Quantité CNIM La Seyne-sur-Mer
Gaz de ville chauffage et procédés	kWh	4 387 594	4 339 191
Fuel Ordinaire Domestique (FOD)	L	6 129	
Carburant diesel sources mobiles (VL/PL)	L	226 270	5 651
Gazole non routier (GNR)	L	12 784	6 746
Carburant essence sources mobiles	L	1 632	1 632
Gaz chariots élévateurs (GPL)	kg	9 843	9 843
Gaz procédés (Acétylène)	m ³	626	7
Électricité	kWh	9 268 971	8 786 219
Réseau de chaleur	kWh	33 000	

Mesures prises en vue de réduire les nuisances

En 2015, 100 % des relevés de décibels effectués sur les sites de CNIM SA se sont révélés conformes à la réglementation. Par ailleurs, aucune plainte de riverains n'a été déposée.

3.13.3 CNIM, une entreprise impliquée dans la société civile

Impact économique territorial de l'activité de la société

L'impact territorial, économique et social de la société CNIM SA pour ce qui concerne les salaires, impôts et taxes, est de 370,2 millions d'euros en France.

France		370 193
	Masse salariale (y.c. charges sociales)	234 704
	Impôts et taxes	7 459
	Achats	128 031

Chiffres en milliers d'euros

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs

La part achat de CNIM SA est de 234,7 millions d'euros en 2015.

Nombre de stagiaires, de personnes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage recrutés en 2014

	Consolidation
Stagiaires recrutés	1
Contrats de pro recrutés au cours de l'exercice	2
Apprentis recrutés au cours de l'exercice	

Sensibilisation du personnel au risque de fraude

En 2015, 23 collaborateurs de CNIM SA ont participé au programme de formation Management qui intègre une sensibilisation au risque de fraude, en plus des 72 personnes déjà formées les années précédentes.

En 2016, le déploiement de ce programme de formation se poursuivra, et un plan d'action spécifique permettra d'augmenter significativement le nombre de personnes formées sur ce thème.

3.14 Avis sur la sincérité des données

Avis externe de DNV GL – Business Assurance France.
Exercice clos le 31 décembre 2015.

DNV·GL

RAPPORT DE VERIFICATION

Avis externe DNV GL - Business Assurance France Exercice clos le 31/12/2015

Introduction

DNV GL – Business Assurance France, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1091 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr) a été mandaté suite à la demande du groupe CNIM pour mener des travaux de vérificationⁱ des informations présentées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise inclut au rapport financier « Rapport de Responsabilité Sociale & Environnementale groupe CNIM » (ci-après nommé « le rapport »), et exprimer un avis sur la sincérité des données dans le cadre de l'application des dispositions du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Loi Grenelle II du 12 juillet 2010).

Le Groupe CNIM est responsable de la collecte, de l'analyse, de la consolidation et de la présentation des informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans le rapport concerné. Notre responsabilité dans la conduite de notre mission de vérification est uniquement engagée auprès de la Direction du Groupe CNIM, et en accord avec les termes de références acceptés avec celle-ci.

Il nous appartient d'émettre des conclusions sur ces informations, en attestant que les informations sont présentes dans le rapport ou en signalant celles omises et non assorties d'explications ainsi qu'en produisant un avis sur la sincérité des informations présentées.

Périmètre de la vérification

Le périmètre de nos travaux de vérification convenu avec le Groupe CNIM inclut les aspects suivant :

- Procéder à l'analyse du contexte et des orientations en matière de développement durable et des conséquences sociales, environnementales et sociétales associées ;

▪ Vérifier la conformité des informations communiquées au regard des exigences législatives et réglementaires, notamment induites par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 le décret 557 d'application du 24 avril 2012, l'arrêté du 13 mai 2013, et en particulier :

- Attester de la présence, dans le rapport des informations prévues par l'article R 225-105-1 ou, pour les informations omises, d'une explication prévue au troisième alinéa de l'article R225-105 du Code du Commerce.
- Exprimer un avis sur la sincérité des informations notamment en examinant le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations.

Méthodologie de la Vérification

Les informations qualitatives et données quantitatives contenues dans le rapport ont été examinées en accord avec les exigences du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012 et de l'arrêté du 13 mai 2013.

Dans le cadre de l'intervention de nos vérificateurs dans les locaux de l'Entreprise entre les 24 et 29 Février 2016 (en France et en Chine), complétée par une relecture documentaire de la version finale du rapport. Nous avons étudié les différents éléments constitutifs du reporting et conduit les travaux suivant :

- Analyse de la fiabilité, du niveau de déploiement et d'appropriation du protocole de reporting des données quantitatives, des flux d'informations et des dispositions de contrôle et de gestion des risques ;
- Etude de la sincérité des données et des sources relatives aux déclarations, constituant les informations contenues dans le rapport ;
- Examen et revue des documents, fichiers et toutes informations transmises et mises à dispositions par l'Entreprise ;

- Conduite de 15 interviews individuelles ou en groupe avec plus d'une trentaine de représentants de l'entreprise à différents niveaux hiérarchiques, notamment auprès de personnes en charge du reporting au niveau des entités suivantes :
 - CNIM SA, La Seyne sur Mer ;
 - CNIM Centre France – UVED, Brive ;
 - CNIM Thiverval Grignon – UVED, Thiverval Grignon ;
 - CNIM TE, Canton
- Ces sites représentent une contribution de 47% pour les données sociales et de 16 à 18 % pour les informations environnementales consolidées finales.
- Réalisation suivant nos procédures pour les informations les plus importantes:
 - de tests par échantillonnage, de contrôles de cohérence et de vérification des données à partir de preuves documentaires pour les données quantitatives suivantes : Organisation du temps de travail ; Santé et Sécurité au travail ; Liberté d'association et droit de négociation collective ; Politiques mises en œuvre en matière de formation ; Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales ; Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol ; Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ; Consommation d'eau, de matières premières, d'énergie ; Actions engagées pour prévenir la corruption.
 - de vérifications à partir de preuves documentaires et d'entretiens auprès de leurs auteurs pour les informations qualitatives.

Conclusions

Attestation de présence

Nous attestons de la présence dans le rapport du Groupe CNIM de toutes les informations prévues dans la liste établie sous la responsabilité de la Direction du groupe CNIM, sur la base du décret 557 du 24 avril 2012 et pour le périmètre de vérification qui nous a été confié. Concernant les données pour lesquelles aucun indicateur n'est fourni, les justifications présentées au sein du rapport apparaissent recevables au regard de l'activité de l'entreprise et de ses impacts.

DNV GL – BUSINESS ASSURANCE FRANCE
 Parc Technoland – ZI Champ Dolin – 1 allée du Lazio – 69800 Saint Priest
 Tel : +33 (0)4 78 90 91 40 | Fax : +33 (0)4 78 90 52 78 | dnvgl.fr/certification

Avis sur la sincérité des informations communiquées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale inclut au rapport financier du Groupe CNIM :

- Pour les informations quantitatives, les tests réalisés n'ont pas révélé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations ;
- Pour les informations qualitatives, les interviews que nous avons pu mener n'ont pas permis d'identifier d'écarts ou d'allégations injustifiées dans la version finale du rapport qui nous a été présentée ;

Amélioration de la fiabilité des informations

Notre rapport de mission contient les pistes d'amélioration restituées au Management de l'entreprise. Celles-ci n'affectent pas nos conclusions sur le rapport soumis à vérification.

Compétences et indépendance de DNV GL – Business Assurance France

DNV GL est un leader mondial dans les services relatifs à la contribution au Développement Durable, y compris les prestations de Vérification des rapports.

DNV GL – Business Assurance France n'a pas été impliqué dans la préparation des informations ou des données contenues dans le rapport, sauf celles concernant cet Avis. DNV GL – Business Assurance France assure une totale impartialité concernant les travaux que nous avons menés et une indépendance complète envers les parties interrogées au cours du processus de vérification.

Pour DNV GL,

Marc-Antoine HORENFELD
 Responsable du Contrôle
 de la Vérification

Jean-Christophe CARRAU
 Responsable de Vérification

Lyon, le 03 Mars 2016

¹ DNV GL – Business Assurance France entend par vérification le processus décrit par l'article L.225-102-1 du code de commerce (Loi Grenelle II du 12 juillet 2010), aboutissant à l'émission d'un avis au sens dudit texte.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont les actions sont cotées en France à Euronext Paris. Elle est soumise à la réglementation française.

Jusqu'au 31 décembre 2012, la Société se référait au code AFEP-MEDEF en matière de gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de son statut de valeur moyenne et de l'intérêt qu'il y aurait pour la Société, cette dernière a étudié les dispositions du code MiddleNext et a considéré celui-ci comme plus adapté. C'est dans ces conditions que, lors de sa réunion du 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a décidé de se référer désormais, en matière de gouvernance, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites dans son intégralité (recommandations R1 à R15), toutes les recommandations contenues dans ledit code étant suivies. Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques est désormais établi sur la base de ce Code.

Le Conseil de Surveillance s'est également doté d'un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société et s'est donc référé, pour l'élaboration de ce règlement intérieur, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

Les tableaux ci-après font apparaître le nom des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la date de dépôt du présent document de référence, leur âge, les dates de première nomination et d'expiration des mandats occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'elles exercent en dehors de la Société, ainsi que les mandats occupés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années.

Les mandats exercés par les personnes listées ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2015 sur la base des informations actualisées ou connues au jour du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

4.1.1 Composition du Directoire

Les membres du Directoire peuvent être contactés au siège social de la société CNIM, 35 rue de Bassano 75008 Paris. Depuis le 17 février 2014, ils peuvent être contactés à l'adresse temporaire de la société : 63, avenue des Champs-Élysées-75008 Paris.

À la suite de la démission de Madame Catherine Delcroix de son mandat de membre du Directoire le 31 décembre 2014, le Directoire de la Société se compose actuellement de trois membres, dont son Président. La durée des mandats des membres du Directoire est de quatre ans.

M. Nicolas Dmitrieff

Né le 8 avril 1970, nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 27 juillet 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats en cours

France

Président CNIM Transport Holding SAS, CNIM Transport France SAS

Président du Conseil d'Administration Babcock Wanson SA

Représentant de l'associé CNIM, Gérant SCI du 35 rue de Bassano

Représentant de l'associé CNIM, Président SUNCNIM SAS, CNIM1, CNIM2, CNIM3, CNIM4, CNIM5

Administrateur Babcock Wanson France, LAB SA, Bertin Technologies SAS, Bertin Pharma

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd, CNIM Transport Equipment, CNIM Singapour Private Ltd, CNIM Engineers FZC, CNIM Bahrain Co. WLL, CNIM Asia Pacific Ltd

Gérant Arnina (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM, associé CNIM Saudi

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président du Directoire Anteriority SA (Hors Groupe et jusqu'au 10 juin 2010)

Administrateur Biotec Centre (jusqu'au 24 mai 2010), Ellipse Pharmaceuticals (jusqu'au 24 mai 2010), Pantech (jusqu'au 26 décembre 2011)

Étranger

Président Cnimex (jusqu'au 19 mars 2010)

Administrateur CNIM Canada (jusqu'au 5 juillet 2010), CNIM Technology FZC (jusqu'au 14 août 2012)

M. Stefano Costa

Né le 19 août 1946, nationalité italienne

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2005

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Autres mandats en cours

France

Président du Conseil d'Administration LAB SA

Administrateur CCUAT

Étranger

Administrateur, co-gérant LAB GmbH

Administrateur MESE Ltd, MES Selchp Ltd, DWS Ltd, HWS Ltd, WWS Ltd – HWS Holdings Ltd, CNIM

Development, CNIM ECS Ltd, CNIM UK Ltd, SELCHP Ltd, CNIM Azerbaijan Ltd, CNIM Bahrain Co. WLL, CNIM Asia Pacific Ltd

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Étranger

Administrateur Energonut SPA (jusqu'au 14 décembre 2011), CNIM Clugston (Lincolnshire) Ltd (jusqu'au 20 septembre 2011), CNIM Clugston (Staffordshire) Ltd (jusqu'au 20 septembre 2011), CNIM Lagan (Suffolk) Ltd (jusqu'au 15 décembre 2011),

CNIM Clugston (Oxfordshire) Ltd (jusqu'au 8 mars 2012), CNIM Lagan (Cardiff) Ltd (jusqu'au 12 avril 2012), CNIM Clugston (Shropshire) Ltd (jusqu'au 31 juillet 2012), CNIM Clugston (Ridham) Ltd (jusqu'au 15 mars 2013), CNIM Clugston (Leeds) Ltd (jusqu'au 1er octobre 2013), CNIM Clugston (Wilton) Ltd (jusqu'au 4 mars 2014), CNIM Lagan (South London) Ltd (jusqu'au 5 février 2013).

M. Philippe Demigné

Né le 30 avril 1961, nationalité française

Adresse professionnelle : 35, rue de Bassano - 75008 Paris

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats en cours

France

Directeur général CNIM Transport France SAS

Président, administrateur Bertin Technologies SAS, Bertin Pharma SAS, Bertin IT, Verbalys SA, Vecsys SA, Saphymo SAS, Go Albert France SAS

Vice-Président du Conseil de Surveillance Sitia SA (Hors Groupe)

Étranger

Président, administrateur Babcock Wanson Maroc, CNIM Canada Inc., CNIM Transport Equipment 9215-7775 Québec Inc., Bertin Corp, CNIM Hong Kong, CNIM Singapour Private Ltd, AMI Enterprise Intelligence Software Ltd

Gérant Go Albert Africa SARL

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président, administrateur Biotec Centre (jusqu'au 24 mai 2010), Ellipse Pharmaceuticals (jusqu'au 24 mai 2010), SPI Bio (jusqu'au 24 mai 2010)

Co-gérant non statutaire IDPS SARL (jusqu'au 24 mai 2010)

non associé

Étranger

Président-Directeur Général Pantech SA (jusqu'au 26 décembre 2011)

Gérant non statutaire Bertin Services Aerospace SNC
(jusqu'au 14 novembre 2011)
non associé

Les sociétés hors Groupe dans lesquelles les membres du Directoire détiennent des mandats ne sont pas cotées.

4.1.2 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de quatorze membres dont dix hommes et quatre femmes. Sur ces quatorze membres, sept membres personnes physiques ou morales représentent les familles Dmitrieff et Herlicq et trois membres du Conseil de Surveillance ont été considérés comme indépendants au regard des critères édictés par le code MiddleNext. La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est de six ans. Les informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance sont insérées au 4.3 du présent document de référence.

Il est à noter que, lors de sa réunion du 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a adhéré au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites dans son intégralité (recommandations R 1 à R 15). Lors de cette même réunion, le Conseil de Surveillance a décidé de se doter d'un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société et de se référer, pour l'élaboration de ce règlement, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet de la Société (www.cnim.com).

M. Vsevolod Dmitrieff

Né le 16 août 1922

Nationalité française

Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Autres mandats en cours

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM au Conseil d'Administration LAB SA

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd

Représentant permanent de CNIM au Conseil de Surveillance Société monégasque d'assainissement (SMA) (hors Groupe)

Administrateur délégué SCI Socilas (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Membre du Conseil de Surveillance Anteriority SA (jusqu'au 10 juin 2010)

Étranger

Administrateur CNIM Canada (jusqu'au 5 juillet 2010), CNIM España

M. François Canellas

Né le 20 avril 1936

Nationalité française

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 juin 2006

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018

Autres mandats en cours

(la totalité de ces mandats concerne les sociétés du Groupe CNIM)

France

Administrateur Babcock Wanson SA, LAB SA

Étranger

Administrateur CNIM Hong Kong Ltd

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger

Administrateur Babcock International (jusqu'au 26 mai 2010), SELCHP (jusqu'au 15 mars 2010)

M. Richard Armand

Né le 23 janvier 1938

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant (en application des critères du code MiddleNext)

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Autres mandats en cours

France Néant

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Membre du Comité de surveillance de Solving International

Étranger Néant

Mme Christiane Dmitrieff

Née le 26 janvier 1935

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Président-Directeur Général Soluni SA (hors Groupe)

Étranger

Administrateur délégué SCI Socilas (hors Groupe), SCI Sonathan (hors Groupe), SCI Les Granges (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant
Étranger Néant

Mlle Lucile Dmitrieff

Née le 6 janvier 1967
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1er septembre 2009
Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

Mme Sophie Dmitrieff

Née le 21 juin 1964
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 30 novembre 2015
Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Autres mandats en cours

France

Administrateur Soluni (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

FREL SA représentée par

Mlle Agnès Herlicq

Née le 9 juin 1963
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002
Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018

Autres mandats en cours de Mlle Herlicq à titre personnel

France

Directeur Général FREL SA (hors Groupe)

Administrateur FRANELI SA (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Gérant SARL HerBP (hors Groupe) (jusqu'au 29 décembre 2014)

Au Service du Client (hors Groupe) (jusqu'au 13 février 2014)

Étranger Néant

M. André Herlicq

Né le 30 avril 1961
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002
Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours

France Co-gérant SCI Phanies (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

M. Stéphane Herlicq

Né le 12 mai 1962
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009
Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours de M. Herlicq à titre personnel

France

Président Sanitval SAS, Pliq-One SAS

Gérant Nelo SARL,

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Gérant Pliq-One SARL (jusqu'au 17 décembre 2014)

Étranger Néant

JOHES SAS représentée par

M. Jean-François Vauzy

Né le 22 novembre 1949
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant (en application des critères du code MiddleNext)

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002
Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats en cours de M. Jean-François Vauzy à titre personnel

France

Président JOHES SAS (hors Groupe)

Président du Comité de suivi H&A (hors Groupe),

Robodrill Holding SAS (hors Groupe)

Membre du Comité de suivi Sikinos (Arelec) SAS (hors Groupe)

Membre du Comité stratégique Teeo (hors Groupe), BF Holding (hors Groupe), Base Innovation (hors Groupe)

Membre du Conseil d'administration Automatic Sea Vision (hors Groupe), Uge (hors Groupe)

Vice-Président GS Group

Représentant permanent de GS Group au Conseil d'administration de Greensolver
Gérant Cure Energie Production (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président Cicald Participations SAS (hors Groupe)
(jusqu'en juillet 2011)

Directeur Général Cicald Gestion SAS (hors Groupe)
(jusqu'en juillet 2011)

Valens SAS (jusqu'en juillet 2011)

Administrateur Siraga SA (hors Groupe) (jusqu'à fin 2012)

GPL Industrie (hors Groupe) (jusqu'à fin 2013)

Président du Comité de surveillance

Axicorp SAS (jusqu'à fin 2012)

Membre du Comité de surveillance

Cari Finance SAS (jusqu'en janvier 2010)

DP Logiciels SAS (hors Groupe) (jusqu'à fin 2013)

Administrateur, membre du Comité stratégique, membre du Comité des nominations et rémunérations, membre du Comité de sécurité

Entrepose Contracting SA (hors Groupe) (jusqu'en mars 2013)

Représentant permanent de JOHES (SAS)

au Conseil de surveillance de Superba (hors Groupe)
(jusqu'en septembre 2014)

Étranger Néant

M. Jean-Pierre Lefoulon

Né le 19 octobre 1932

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance indépendant (en application des critères du code MiddleNext)

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats en cours

France

Administrateur Advicenne (hors Groupe)

Membre du Conseil d'orientation et de surveillance

Crédit municipal de Lille (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Président Value Invest (hors Groupe)

Administrateur Matis (hors Groupe)

Membre du Conseil d'orientation et de surveillance

Crédit municipal de Paris (hors Groupe)

Étranger Néant

M. Johannes Martin

Né le 26 septembre 1954

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 octobre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Autres mandats en cours

France Néant

Étranger

Président, gérant Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

Directeur Général Josef Martin Feuerungsbau GmbH (hors Groupe), Ituma GmbH (hors Groupe), Martin Vermögenswerwaltungs GbR (hors Groupe)

Président du Conseil d'Administration Martin AG für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France

Représentant permanent de la société Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik **au**

Conseil de Surveillance de CNIM SA (jusqu'au 22 octobre 2009)

Étranger

Directeur Général

Martin Familien GmbH & Co.KG (hors Groupe)

Martin Vermögenswerwaltungs GmbH & Co.KG (hors Groupe) (jusqu'au 1er avril 2014)

Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik représentée par

M. Ludwig von Mutius

Né le 16 juin 1949

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 29 janvier 2004

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Autres mandats en cours de M. Ludwig von Mutius à titre personnel

France Néant

Étranger

Membre du Conseil d'Administration

Martin AG für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe)

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger **Président du Conseil d'Administration** Martin AG für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe) (jusqu'en mai 2015)

Directeur Général, gérant Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik (hors Groupe) (jusqu'en novembre 2015)

M. Fabrice Finelle

Représentant les salariés actionnaires de la Société

Né le 27 juillet 1964

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 21 août 2015)

Date d'entrée en fonction : 24 mai 2012

M. Alain Sonnette

Représentant les salariés actionnaires de la Société

Né le 5 novembre 1961

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 30 novembre 2015

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020

M. François Herlicq

Membre d'honneur du Conseil de Surveillance

Autres mandats en cours

France

Président du Conseil d'Administration

FREL SA (hors Groupe)

Président-Directeur Général

FRANELI SA (hors Groupe)

Étranger Néant

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices

France Néant

Étranger Néant

4.1.3 Biographie des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Directoire

Dmitrieff Nicolas

Après ses études à l'université Paris IV-Sorbonne, Nicolas Dmitrieff a fondé Alpaga SA (1995-1999) (associé) puis a été Directeur Associé de B2L (groupe BBDO) (1999-2000).

Fondateur d'Anteriority SA (2000-2004), membre du Conseil de Surveillance, chargé de mission, Président du Comité stratégique et membre du Comité d'audit (2004-2009) de CNIM SA. Il a été nommé Président du Directoire en 2009.

Costa Stefano

Stefano Costa a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur nucléaire dans un centre de recherche et a travaillé pendant quelques années sur les réacteurs à eau bouillante, il est parti ensuite au Canada pour rejoindre Énergie atomique du Canada Ltd. Il deviendra plus tard Directeur Général de la Division Nucléaire du groupe danois "Ansaldo Volund", appartenant à l'époque au groupe italien "Finmeccanica".

Il rejoint le Groupe CNIM en 2001 dans lequel il est membre du Directoire et Directeur Général de la Direction Environnement.

Demigné Philippe

Diplômé de l'école Polytechnique (promotion 1982) et d'un MBA de l'INSEAD (1992), Philippe Demigné occupe depuis 1999 le poste de Président de la société Bertin Technologies. Suite au rachat de Bertin Technologies par le Groupe CNIM en 2009, Philippe Demigné prend la tête de la Direction de la "Division Systèmes Avancés" du Groupe, aujourd'hui rebaptisée "CNIM Systèmes

Industriels". Il est également membre du Directoire de CNIM.

Conseil de Surveillance

Dmitrieff Vsevolod

Ingénieur à la société languedocienne de recherches et d'exploitations minières (1946-1953), ingénieur au bureau minier de la France d'outre-mer (1953-1957), chef des services techniques (1957) puis Directeur Technique (1961-1966) de la compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba, Directeur (1966), Directeur attaché au Président (1969), administrateur (1970), Directeur Général Adjoint (1972), Vice-Président (depuis 1978), Vice-Président-Directeur Général (1980-1981), Président-Directeur Général (1981-2002) puis Président du Conseil de Surveillance de CNIM.

Canellas François

Ingénieur civil du génie maritime, François Canellas est également titulaire d'une maîtrise en sciences économiques. En 1964, il débute sa carrière chez CNIM et occupe successivement divers postes de gestion et de direction. Sous sa direction, CNIM est devenu au fil des ans l'un des principaux acteurs dans le domaine du traitement des déchets. François Canellas a également lancé de nouvelles activités industrielles dans le domaine de la mécanique et de la thermique, accélérant dans le même temps, la réorganisation, le développement et par conséquent l'autonomie du Groupe. Directeur Général Adjoint de 1983 à 1997, année où il devient Directeur Général, il est nommé par la suite Président du Directoire en 2002. En 2006, il a été nommé vice-Président du Conseil de Surveillance,

Président du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Armand Richard

Ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur du corps des Mines et special student de l'université de Harvard, Richard Armand commence sa carrière au service des Mines de Metz en 1964. De 1967 à 1974 il est successivement adjoint du Directeur Général, Directeur des Carrières et Directeur Général Adjoint de la Division Conseil en Management de la Société d'économie et de mathématiques appliquées (SEMA). De 1974 à 1978, il occupe les fonctions de Sous-Directeur, puis de Directeur Adjoint de la Société générale, en charge de la promotion des affaires auprès des grands groupes. De 1978 à 1998, il exerce plusieurs fonctions chez Pechiney : Directeur des Ressources Humaines et de la Communication, Directeur de la branche Métaux et Matériaux nouveaux, Président de Produits chimiques Ugine-Kuhlmann (PCUK), Président de la Compagnie européenne du zirconium (Cezus). De 1987 à 1998, il est membre du Comité exécutif de Pechiney. Il prend sa retraite en 1998 et devient jusqu'en 2005 délégué général de l'association des Entreprises pour l'environnement (EPE).

Dmitrieff Christiane

Fille du créateur de CNIM André Herlicq, Mme Christiane Dmitrieff a été membre du Conseil d'Administration de CNIM de 1996 à 2002. Elle est membre du Conseil de Surveillance depuis 2002.

Dmitrieff Lucile

Diplômée de l'ENSBA (École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris). Lucile Dmitrieff exerce la profession de thérapeute.

Dmitrieff Sophie

Titulaire d'une maîtrise de géographie et diplômée de l'ESSEC, Sophie Dmitrieff a exercé plusieurs fonctions (audit interne, financement de projets, contrôle de gestion) au sein de différentes sociétés du groupe CNIM de 1992 à 2001. En 2003, elle a créé l'ONG péruvienne Econtinuidad Peru dont elle assure la direction.

Herlicq André

M. André Herlicq est membre du Conseil de Surveillance de CNIM depuis 2002.

Herlicq Stéphane

Diplômé de l'école centrale de Paris en 1985, option Bâtiment, Stéphane Herlicq démarre sa carrière chez Olivetti. Après huit années chez le constructeur, il rentre en 1996 dans le service chez Steria où il développe les premières activités de CRM pour les banques et les Telecom. En 2000, il est nommé Directeur Technique Europe du Sud / Moyen-Orient dans une start-up américaine. De 2002 à 2006, il part à Copenhague comme CEO de Steria Danemark, puis est nommé Directeur de Steria Nice. En 2009, il rachète Sanitval,

PME locale de génie climatique dont il assure depuis la présidence.

Lefoulon Jean-Pierre

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Supérieure des Télécommunications et du Conservatoire National des Arts et Métiers, Jean-Pierre Lefoulon a débuté sa carrière à la Direction des Télécommunications de Paris (1958-1961), puis a exercé successivement les fonctions d'ingénieur conseil à la BNCI spécialisé dans le financement des grands ensembles industriels à l'exportation, puis a poursuivi sa carrière à la BNP en tant que secrétaire général de la Division Internationale, secrétaire général de la Banexi (banque d'affaires de la banque) et enfin Directeur des Affaires Monétaires et Financières, exerçant en parallèle des fonctions d'administrateur de plusieurs filiales de BNP.

Martin Johannes

Diplômé de l'université technique de Berlin d'ingénieur en sciences de l'environnement en 1983, Johannes J. E. Martin a commencé sa carrière chez Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik à Munich, Allemagne. Il a débuté comme ingénieur de projet, responsable pour les activités de la société en Suisse. En 1986, Johannes Martin a pris la responsabilité pour les activités de R&D et ajoutant un nouveau département dans les structures de l'entreprise. En 1987, il prend la responsabilité du département de technologie, y compris la construction, la mise en route, le service après-vente et la R&D. Depuis 1991, Johannes Martin occupe la position de Directeur Général Gérant de l'entreprise.

Sonnette Alain

Titulaire d'un BAC F1, Alain Sonnette démarre sa carrière chez ALSTOM-Le BOURGET au bureau d'études. De 1983 à 1998, il occupe chez BABCOCK ENTREPRISE, à La Courneuve, le poste de dessinateur Installation Générale puis de chef de groupe. En 1998, il devient chef de groupe chez CNIM à La Seyne-sur-Mer. En 2003, il prend la responsabilité du bureau d'études de la Division Environnement de CNIM à La Seyne-sur-Mer.

Depuis 2005, Alain Sonnette est responsable du bureau d'études de la Division Environnement de CNIM Installation Générale à La Seyne-sur-Mer et à Saint Aubin (91).

Vaury Jean-François

Ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de mathématiques, Jean-François Vaury a commencé sa vie professionnelle au sein du groupe Schlumberger, comme ingénieur en prospection pétrolière au Moyen-Orient, puis dans le département relations humaines du Groupe aux États-Unis. Rentré en France en 1980, il a rejoint le Boston Consulting Group comme conseiller en stratégie, puis le groupe de capital investissement IDI, et a créé en 1988 la société Ciclad, spécialisée dans l'organisation et le financement de transmission de

PME, et la gestion de fonds d'investissement associés. En 2011, il a cédé le contrôle de Ciclad à un groupe de collaborateurs. Il accompagne les repreneurs de Ciclad, tout en se redéployant dans le secteur des énergies renouvelables.

4.1.4 Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

Sur la base des déclarations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la Société, il n'existe, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude prononcée contre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société, (ii) aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a été associé à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), et (iv) aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune situation pouvant donner lieu à un conflit entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance dispose que tout membre du Conseil de Surveillance a l'obligation de faire part au Conseil de Surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil de Surveillance pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts.

Aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat n'existe entre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires.

Par ailleurs, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société.

Enfin, la composition du Conseil de Surveillance reflétant de manière appropriée la présence de l'actionnaire de référence constitué par le groupe familial Dmitrieff dans le capital de la Société, il existe des liens familiaux entre certains des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

- M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire, est le fils de Mme Christiane Dmitrieff et de M. Vsevolod Dmitrieff, respectivement membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance ;
- Mlle Lucile Dmitrieff, membre du Conseil de Surveillance, est la sœur de M. Nicolas Dmitrieff ;
- Mme Sophie Dmitrieff, membre du Conseil de Surveillance, est également la sœur de M. Nicolas Dmitrieff ;
- Mlle Agnès Herlicq, représentant permanent de la société FREL SA, membre du Conseil de Surveillance, est la sœur de MM. André et Stéphane Herlicq, tous deux membres du Conseil de Surveillance. Agnès Herlicq, André Herlicq et Stéphane Herlicq sont cousins de Sophie, Lucile et Nicolas Dmitrieff.

Il n'existe aucun lien familial entre les autres membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

4.1.5 Fonctionnement du Conseil de Surveillance et des comités qui le composent

Renvoi au chapitre 4.3.2.

4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société figurant dans la présente section du document de référence sont conformes à la position-recommandation de l'AMF 2014-14 du 02 décembre 2014 – Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes, et en particulier, de son Annexe 2. Les membres du Directoire, exception faite de son président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Chacun des deux membres du Directoire, MM. Stefano Costa et Philippe Demigné, étant en charge d'un Secteur d'activité, la part variable de leur rémunération respective est fixée par le Conseil de Surveillance en fonction du résultat du Secteur dont ils ont respectivement la charge. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Les membres du Directoire, en leur qualité de mandataire social, bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "hors classe", tel que ce terme est défini par la convention collective nationale de la métallurgie, du régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et du régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autre avantage en nature, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun la somme de 8 000 euros au titre du paiement annuel des jetons de présence au titre de leur participation aux réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération annuelle fixe d'un montant de 20 000 euros au titre de leur participation à ces comités.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle de 250 008 euros et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoit quant à lui une rémunération annuelle de 150 000 euros.

4.2.1 Montant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société

4.2.1.1 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire et sont donc rémunérés à ce titre et non au titre de leur mandat.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2014	Exercice 2015
Dmitrieff Nicolas (Président du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	1 003 616 €	1 051 852 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	1 003 616 €	1 051 852 €
Costa Stefano (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	777 162 €	1 095 132 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	777 162 €	1 095 132 €
Demigné Philippe (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	422 246 €	447 676 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	422 246 €	447 676 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Dmitrieff Nicolas (Président du Directoire)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		379 782 €		393 039 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		601 540 €		648 400 €
Rémunération variable pluriannuelle		néant		néant
Rémunération exceptionnelle		néant		néant
Jetons de présence		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾		22 294 €		10 413 €
Total		1 003 616 €		1 051 852 €

⁽¹⁾ Base brute avant impôt.

⁽²⁾ Rémunération variable, fixée par décision du Conseil de Surveillance du 7 avril 2011, égale à 2 % du résultat net consolidé du Groupe.

⁽³⁾ Cotisations assurance mandataire social et retraite, article 83.

Costa Stefano (membre du Directoire)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		260 231 €		270 010 € ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		500 000 €		800 000 € ⁽³⁾
Rémunération variable pluriannuelle		néant		néant
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾		4 916 € ⁽⁴⁾		10 228 € ⁽⁴⁾
Jetons de présence		néant		néant
Avantages en nature ⁽⁵⁾		12 015 €		14 894 €
Total		777 162 €		1 095 132 €

⁽¹⁾ Base brute avant impôt.

⁽²⁾ Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Environnement (telles que évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

⁽³⁾ Ce montant inclut la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2014, à hauteur de 500 000 euros et une avance sur rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2015, autorisée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 26 novembre 2015, à hauteur de 300 000 euros.

⁽⁴⁾ Versement de congés payés sur le PERCO.

⁽⁵⁾ Cotisations retraite, article 83.

Demigné Philippe (membre du Directoire)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾		260 231 €		270 010 €
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾⁽²⁾		150 000 €		175 000 €
Rémunération variable pluriannuelle		néant		néant
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾		néant		2 666 € ⁽⁴⁾
Jetons de présence		néant		néant
Avantages en nature ⁽³⁾		12 015 €		néant
Total		422 246 €		447 676 €

(1) Base brute avant impôt.

(2) Rémunération variable, octroyée par le Conseil de Surveillance, et liée aux performances globales du Secteur Innovation & Systèmes (telles que évolution des commandes enregistrées, évolution du chiffre d'affaires, évolution du résultat opérationnel).

(3) Cotisations retraite, article 83.

(4) Versement de congés payés sur le PERCO.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui ⁽²⁾	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dmitrieff Nicolas Président du Directoire Date début mandat : 27.07.09 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.15		X	X			X		X
Costa Stefano Membre du Directoire Date début mandat : 09.06.05 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.15	X		X			X		X
Demigné Philippe Membre du Directoire Date début mandat : 01.09.09 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.15	X		X			X		X

(1) Le Président du Directoire n'a pas de contrat de travail avec la Société. Les autres membres du Directoire ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail antérieur à leur nomination.

(2) Il s'agit d'un régime de retraite par capitalisation. La Société verse (sur une base trimestrielle) des cotisations à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute – elle-même limitée à 8 plafonds de la sécurité sociale (soit 24 345,60 euros pour 2015) – qui alimentent un compte individuel ouvert chez Generali. Le bénéficiaire choisit le profil de gestion de ce compte (dynamique, équilibré, fonds euros, valeurs Europe, obligations internationales, etc.). Les sommes placées lui sont acquises, même s'il quitte l'entreprise entre temps. La sortie se fait sous forme de rente réversible à 60 % ou à 100 %.

(3) Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue spécifiquement aux contrats de travail des membres du Directoire qui ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail, ni au profit du Président du Directoire lequel n'a pas de contrat de travail avec la Société. Les seules indemnités de départ qui seraient dues au titre d'un contrat de travail sont celles prévues dans la convention collective de la métallurgie applicable à la Société.

4.2.1.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Dmitrieff Vsevolod		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	270 008 €	290 008 €
Canellas François		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	190 000 €	190 000 €
Armand Richard		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Dmitrieff Christiane		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Dmitrieff Lucile		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Dmitrieff Sophie (nommée par l'assemblée générale du 30 novembre 2015)		
Jetons de présence	N/A	Néant
Autres rémunérations	N/A	Néant
Herlicq André		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Herlicq Stéphane		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Lefoulon Jean-Pierre		
Jetons de présence	6 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
FREL SA		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
JOHES SA		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	20 000 €	20 000 €
Martin Johannes		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik		
Jetons de présence	8 000 €	8 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Finelle Fabrice (a démissionné le 21 août 2015)		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	⁽¹⁾	⁽¹⁾
Sonnette Alain (nommé par l'assemblée générale du 30 novembre 2015)		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	⁽¹⁾	⁽¹⁾
Total	674 008 €	696 008 €

⁽¹⁾ Le salaire versé au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, et qui a un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales, n'est pas communiqué.

4.2.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2014	Exercice 2015
Dmitrieff Nicolas (Président du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	1 003 616 €	1 051 852 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	1 003 616 €	1 051 852 €
Costa Stefano (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	777 162 €	1 095 132 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	777 162 €	1 095 132 €
Demigné Philippe (membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	422 246 €	447 676 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées ci-après)	n/a	n/a
Total	422 246 €	447 676 €

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe. Il n'y a donc pas eu d'option de souscription ou d'achat d'action levée durant l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Dmitrieff Nicolas	N° : Date :	néant	
Costa Stefano	N° : Date :	néant	
Demigné Philippe	N° : Date :	néant	
Total		néant	

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions - Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Etc.
Date du Directoire				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	néant			
Dmitrieff Nicolas	néant			
Costa Stefano	néant			
Demigné Philippe	néant			
Point de départ d'exercice des options				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
Nombre d'actions souscrites au [...] (date la plus récente)	néant			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	néant			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	néant			

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés non mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	néant			

4.2.1.4 Attribution gratuite d'actions

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Dmitrieff Nicolas	N° : Date :	néant				
Costa Stefano	N° : Date :	néant				
Demigné Philippe	N° : Date :	néant				
Total		néant				

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Dmitrieff Nicolas	N°. Date :	néant	
Costa Stefano	N°. Date :	néant	
Demigné Philippe	N°. Date :	néant	
Total		néant	

Il n'existe pas, au sein de la Société, d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Historique des attributions gratuites d'actions

Information sur les actions attribuées gratuitement

Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Etc.
Date du Directoire				
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	néant			
Dmitrieff Nicolas	néant			
Costa Stefano	néant			
Demigné Philippe	néant			
Date d'acquisition des actions	néant			
Date de fin de période de conservation	néant			
Nombre d'actions souscrites au [...] (date la plus récente)	néant			
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	néant			
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	néant			

4.2.2 Engagements de retraite conclus au bénéfice des mandataires sociaux

La Société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés « hors classe », tels que définis par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, ainsi que pour les mandataires sociaux.

Le régime couvre les salariés qui remplissent les conditions suivantes le jour de leur départ à la retraite :

- être cadre hors classe, tel que défini par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, ou mandataire social ;
- être âgé de 60 ans au moins ;
- terminer sa carrière au sein de la société CNIM, et liquider ses pensions des régimes de droit commun.

La rémunération de référence utilisée pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des trois meilleurs salaires bruts annuels des sept dernières années civiles d'activité, revalorisés selon l'évolution de l'indice ICHT-IME.

Cette retraite supplémentaire donne droit à une pension égale à 0,80 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté ; elle est plafonnée à 15 % de la rémunération de référence en cas de liquidation à 60 ans , + 0.8 % par année , sans pouvoir être supérieure à 25 % de la rémunération de référence.

Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (régime par capitalisation) a été souscrit auprès d'un organisme assureur. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité Sociale, qui alimente un compte individuel auprès de l'organisme assureur. Le bénéficiaire choisit le profil de gestion de ce compte.

Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel « hors classe » et aux mandataires sociaux ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à prestations définies pour l'ensemble des bénéficiaires du régime , les versements n'étant pas individualisés, ont été de 500 000 euros en 2015.

Les charges sociales et fiscales associées ont représenté un montant de 120 000 €.

Le montant estimatif des pensions annuelles au titre du régime de retraite supplémentaires à prestations définies au 31 décembre 2015 s'élève pour les mandataires sociaux, à :

- - Nicolas Dmitrieff : 147 278 €
- - Stefano Costa : 103 528 €
- - Philippe Demigné : 64 568 €

Ces montants sont calculés sur la base de l'ancienneté acquise au 31 décembre 2015 et de la rémunération actuelle.

Ces montants sont théoriques car ils ne tiennent pas compte des conditions de réalisation, telles que par exemple l'âge minimum de 60 ans ou le fait de terminer sa carrière au sein de la société CNIM.

Aucun versement n'a été effectué au titre du régime de retraite à cotisations définies en 2015.

Les montants des pensions liées au régime de retraites à cotisations définies n'a pas été estimé pour les mandataires sociaux, compte tenu de l'absence d'information sur le profil de gestion retenu par chaque bénéficiaire.

4.3 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques³ (RFA)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte de la composition du Conseil de Surveillance de la société CNIM (la "Société") et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

4.3.1 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de quatorze membres :

M. Vsevolod Dmitrieff, Président du conseil ;

M. François Canellas, Vice-Président du conseil ;

M. Richard Armand ;

Mme Christiane Dmitrieff ;

Mme Sophie Dmitrieff ;

Mlle Lucile Dmitrieff ;

FREL SA, dont le représentant permanent est **Mlle Agnès Herlicq** ;

M. André Herlicq ;

M. Stéphane Herlicq ;

M. Jean-Pierre Lefoulon ;

Martin GmbH für Umwelt – und Energietechnik, dont le représentant permanent est **M. Ludwig von Mutius** ;

JOHES SAS, dont le représentant permanent est **M. Jean-François Vaury** ;

M. Johannes Martin ;

M. Alain Sonnette⁴.

Vous trouverez en annexe au présent rapport la liste des fonctions exercées par les membres du Conseil de Surveillance dans la Société, les dates de prise d'effet et d'expiration de leur mandat, ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

Les membres du Conseil de Surveillance indépendants sont au nombre de trois :

M. Richard Armand ;

M. Jean-Pierre Lefoulon ;

La société JOHES représentée par **M. Jean-François Vaury**.

Il est rappelé que l'indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Aux termes des dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société, sont pris en compte, pour apprécier l'indépendance des membres du conseil, les critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;

³ Jusqu'au 31 décembre 2012, la société se référait au code AFEP-MEDEF en matière de gouvernement d'entreprise.

Depuis le 28 mars 2013, le Conseil de Surveillance a décidé de se référer, en matière de gouvernance, au code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

⁴ M. Alain Sonnette a été nommé par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2015, en qualité de membre du Conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires, à la suite du départ de la Société en août 2015 de M. Fabrice Finelle qui était précédemment titulaire de ce mandat.

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Étant précisé que le conseil peut, sous réserve de justifier sa position, considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ou, qu'à l'inverse, un de ses membres remplissant les critères n'est pas indépendant.

En ce qui concerne le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, la question de la nomination de femmes à compétences égales sera posée à l'occasion de chaque nomination d'administrateur, étant précisé que la proportion des femmes au sein du Conseil de Surveillance de la Société s'élève à ce jour à 30 %.

4.3.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

4.3.2.1 Conditions de préparation des travaux du conseil

Le Président et le Vice-Président du conseil sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats.

Le conseil a mis en place en son sein deux comités, dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques.

Chaque comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du conseil relevant de sa compétence et d'étude sur les sujets ou projets que le conseil ou son président soumet à son examen. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il émet dans son domaine de compétence des recommandations, des propositions ou des avis, selon le cas. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du conseil, dont il est une émanation.

Les dénominations et attributions actuelles de ces comités sont exposées ci-après, étant précisé que chacun de ces comités examine par ailleurs toute question entrant dans le champ de ses compétences qui lui est soumise.

4.3.2.2 Comité d'audit

Ce comité assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Plus particulièrement, le Comité d'audit a pour mission :

1 – En ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés contrôlées ne seraient pas consolidées ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

Étant précisé que son rôle à cet égard ne consiste pas tant à entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

2 – En ce qui concerne l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :

- de prendre connaissance des résultats de travaux de l'audit interne et/ou de l'audit externe réalisés sur ce sujet afin de s'assurer, le cas échéant, que des plans d'actions appropriés ont été mis en place.

3 – En ce qui concerne le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux Comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle légal et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux Comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux Comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit est actuellement composé de quatre membres : M. François Canellas, qui en est Président, M. Vsevolod Dmitrieff, la société FREL SA, dont le représentant permanent est Mlle Agnès Herlicq, et M. Jean-Pierre Lefoulon. Tous les quatre sont membres du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Ont été portés à l'ordre du jour de ces réunions les sujets suivants :

- la revue des comptes semestriels et annuels ;
 - présentation des comptes par la Direction Financière ;
 - restitution par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux ;
- la restitution par les Commissaires aux Comptes de leurs missions d'évaluation du contrôle interne ;
- la présentation du plan d'audit interne annuel approuvé en Directoire et des principales conclusions relatives aux missions effectuées dans le cadre de ce plan d'audit annuel ;
- l'analyse de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

La Société se conforme aux recommandations de l'AMF, dans son "rapport final sur le Comité d'audit" du 22 juillet 2010, sur les points suivants :

- nomination et composition du Comité d'audit ;
- définition par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance des principes de fonctionnement du Comité d'audit ;
- communication au Comité d'audit dans les délais et présentation détaillée, en présence des Commissaires aux Comptes, des éléments clés de la communication financière, après validation par le Directoire ;
- communication par la Direction Générale des plans d'audit annuels validés par le Directoire, et restitution, en présence des Commissaires aux Comptes, des missions d'audit interne menées dans le cadre de ces plans annuels ;
- revue par le Comité d'audit du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

4.3.2.3 Comité Stratégique

Ce comité a pour mission principale d'assister le Conseil de Surveillance dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et de ses filiales, tant en termes de métiers que d'implantations géographiques. Le Comité stratégique analyse notamment les projets de développement, de prises de participations dans des sociétés tierces, de désinvestissements et de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme.

Il est actuellement composé de M. Vsevolod Dmitrieff, qui en est Président, de MM. Richard Armand, Stéphane Herlicq, André Herlicq, François Canellas et de la société JOHES, dont le représentant permanent est M. Jean-François Vaury.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité stratégique s'est réuni une fois.

4.3.2.4 Conditions d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions d'un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Le Conseil de Surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre. Il entend à cette occasion le rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au cours de l'exercice 2015, il s'est réuni quatre fois, respectivement les 19 mars, 3 juin, 31 août et 26 novembre. À ces réunions, étaient présents, respectivement, 100%, 85%, 100% et 92% des membres du Conseil de Surveillance. Au cours de ces réunions, outre l'audition du rapport du Directoire sur le fonctionnement de la Société, les points suivants ont notamment été évoqués :

- autorisations globales annuelles données au Directoire dans le cadre des limites statutaires ;
- examen des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire ;
- rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale ;
- rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examen des comptes du premier semestre ;
- examen des conventions réglementées ;
- compte-rendu par le Directoire des opérations d'investissements et financières réalisées au cours de l'exercice et préalablement autorisées ;
- autorisations d'émissions de garanties pour le compte des filiales ;
- examen du projet d'investissement dans une société commune avec un investisseur institutionnel, formalisé via la conclusion d'un protocole d'investissement ;
- examen du projet d'apport partiel d'actif d'une branche d'activité de la Société à une nouvelle structure, des modalités de cet apport et de sa rémunération ;
- autorisation à donner pour la signature d'un contrat de prêt pour financer les travaux du siège social de la Société ;
- autorisation à donner pour la signature d'une convention cadre pour l'émission de cautions et garanties ;
- approbation de la création de nouvelles sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont, en particulier, convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes annuels et semestriels.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions du conseil qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs sujets déterminés.

Outre les attributions qui lui sont conférées par la loi et les statuts de la Société, le Conseil de Surveillance examine les opérations suivantes, lesquelles ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier la structure financière de son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
 - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
 - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opération de trésorerie ;
 - délivrance ou obtention de tous prêts, crédits ou avances.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés et les cautions, avals et garanties, font également l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de commerce.

Le montant annuel des jetons de présence fixé, le cas échéant, par l'Assemblée générale des actionnaires est réparti par le conseil entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de l'assiduité des membres du conseil et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 3 juin 2015 a fixé à 104 000 euros le montant des jetons de présence à répartir au titre de l'exercice 2015.

En application des dispositions de son règlement intérieur, le Conseil de Surveillance a, lors de sa réunion en date du 10 mars 2016, décidé de verser des jetons de présence au titre de l'exercice 2015, (i) à hauteur de 8 000 euros à Mesdames Christiane DMITRIEFF et Lucile DMITRIEFF ainsi qu'à Messieurs Vsevolod DMITRIEFF, François CANELLAS, Richard ARMAND, Stéphane HERLICQ, André HERLICQ, Jean-Pierre LEFOULON et aux sociétés FREL et MARTIN GmbH, et (ii) à hauteur de 6 000 euros à Monsieur Johannes MARTIN et à la société JOHES, étant précisé que M. Fabrice Finelle, antérieurement à son départ de la Société, a fait savoir au Conseil qu'il avait décidé d'y renoncer.

4.3.3 Contrôle interne et gestion des risques

La gestion des risques vise à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de la Société et de l'ensemble de ses filiales destinés à permettre aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable.

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment des processus concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Et qui, d'une manière générale, contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à une utilisation efficiente de ses ressources.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent ainsi de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la Société.

Toutefois, les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, ne peuvent, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

4.3.3.1 Processus d'évaluation et de gestion des risques

A. Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été effectuée, menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

B. Gestion des risques

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe. Ces risques se présentent en cinq grandes familles :

- les risques industriels et environnementaux ;
- les risques généraux liés à l'activité ;
- les risques juridiques ;
- les risques financiers ;
- les risques numériques et patrimoniaux.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés. L'ensemble des facteurs de risques est détaillé dans le chapitre 1.3.1.3 du rapport du Directoire.

4.3.3.2 Procédures de contrôle interne

A. Acteurs du contrôle interne

a) Directoire

Le Directoire veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et en organise la surveillance. Ce dispositif vise à produire une information comptable et financière fiable et à donner en temps utile une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. À cette fin, le Directoire s'assure que le dispositif aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilités des fonctions comptable et financière afin que le Groupe soit doté de dispositifs d'identification des risques et de contrôle propres à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée par la société-mère ;
- la formalisation et la diffusion de règles comptables et de procédures (manuels des normes et de procédures) ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ;
- l'existence de mesures visant à assurer la conservation et la sécurité des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers (plans de continuité, en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.) ;
- l'examen régulier de l'adéquation aux besoins des dispositifs évoqués ci-dessus et des moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel, en outils par exemple informatiques, etc.).

Le Directoire s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société.

En particulier, il s'assure que les normes et procédures diffusées au sein de la Société tiennent compte de l'évolution des besoins du Groupe et de son environnement (notamment réglementaire).

Il veille à la définition et s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière publiée, à savoir :

- il s'assure que le système d'information non comptable éventuellement utilisé à des fins de pilotage des activités fait l'objet de rapprochement avec le système d'information comptable ;
- il s'assure également de la qualité des prévisions publiées ou utilisées dans le cadre des appréciations de valeur d'actifs et de dettes ou pour toute autre information comptable et financière publiée.

Ceci suppose que le dispositif de contrôle de gestion soit organisé de façon à permettre l'adéquation à ces besoins et la qualité de ces informations et prévisions.

Le Directoire veille à la définition et à la mise en place de processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (acquisitions ou cessions d'activité, restructurations, conclusions de contrats-clés) et de processus de validation de ces enregistrements.

Il veille à la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles (traitement de la comptabilisation des produits, analyse de la valeur des actifs-clés).

Le Directoire établit les comptes (y compris l'annexe) en vue de leur arrêté. À cet effet, il :

- précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part ;
- met en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil de Surveillance ;
- s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, disponibles, couverture) ; identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats ;
- établit les états financiers sociaux et consolidés en vue de leur arrêté, en les accompagnant des commentaires et analyses de la Direction Financière ;
- définit la stratégie de communication financière (indicateurs, modalités, etc.) et propose ou arrête les termes des communiqués financiers.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Directoire échange avec les Commissaires aux Comptes :

- il s'assure que les Commissaires aux Comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers ;
- il prend connaissance auprès des Commissaires aux Comptes du périmètre et des modalités de leur intervention. Il s'informe également des conclusions de leurs travaux d'audit sur les comptes et de revue du contrôle interne dans la limite des processus opérationnels et informatiques contribuant à la production de l'information comptable et financière ;
- il s'assure, le cas échéant, que les Commissaires aux Comptes sont informés des faiblesses majeures de contrôle interne identifiées au cours de l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière publiée.

b) Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il vérifie notamment auprès du Directoire que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.

Pour pouvoir effectuer ce contrôle :

- un travail préparatoire est effectué par le Comité d'audit ;
- il est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de pilotage de la Société et du Groupe et notamment des dispositifs de suivi des risques, de contrôle de gestion et de suivi du financement et de la trésorerie ;
- le cas échéant, il est informé des changements de méthodes comptables et des options comptables retenues par la Société qui ont un impact significatif sur les états financiers ;
- il veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux Comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci ;
- il est informé des événements significatifs intervenus dans l'activité et de la situation de trésorerie ;
- de plus, il est informé des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement ;
- le Conseil de Surveillance reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ;
- il est informé des modalités d'intervention des Commissaires aux Comptes ainsi que des conclusions de leurs travaux ;
- il reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

B. Processus de pilotage de l'information comptable et financière

Ce pilotage est assuré par la Direction Financière et par le Directoire.

a) Principes

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au niveau de ce processus, la Société veille à ce que :

- la séparation des fonctions soit conçue de façon à permettre un contrôle indépendant. Cette séparation des fonctions s'efforce de dissocier les tâches et fonctions relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable ;
- les noms des personnes pouvant engager la Société et les différents niveaux d'approbation requis selon le type d'engagement soient définis et mis à la disposition des personnes chargées de l'enregistrement comptable afin de leur permettre de s'assurer que les opérations ont été correctement approuvées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, la Société vérifie qu'il existe un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

- une documentation permette de fixer et de faire connaître, au sein de la Société, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux ;
- les circuits d'information permettent :
 - l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour chaque processus amont ;
 - une centralisation régulière des données vers la comptabilité ;
 - une homogénéisation des données comptables ;

- les contrôles portent sur la mise en œuvre de ces circuits d'informations ;
- un calendrier d'élaboration des informations comptables et financières soit diffusé au sein du Groupe pour les besoins des comptes publiés de la société-mère ;
- chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ait accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne ;
- la Direction Financière dispose d'une autorité lui permettant de faire valoir la règle comptable ;
- les procédures permettent de vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués ;
- un manuel de procédures comptables précise les règles et principes comptables utilisés au sein du Groupe ;
- une veille réglementaire permette d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la Société ;
- des contrôles spécifiques soient effectués sur les points qui seraient identifiés comme sensibles concernant des aspects comptables.

b) Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les processus suivants mettent sous contrôle des composantes de l'outil de production de l'information comptable :

- la tenue de la comptabilité est faite au moyen de systèmes informatisés avec une organisation claire et formalisée et avec une sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques ;
- l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation des données et de vérifications des enregistrements ;
- des procédures et des contrôles permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement (ou du paramétrage) des systèmes de comptabilité et de gestion ainsi que des systèmes alimentant directement ou indirectement les systèmes comptables et de gestion ;
- il existe des contrôles clés dans le système d'information (blocage des doubles saisies, existence de seuils à la saisie, accès limités pour certaines transactions) ;
- la Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale :
 - la conservation des données traitées est assurée par des applications informatiques qui concourent à la constitution d'enregistrements comptables ou à la justification d'un événement transcrit dans les documents contrôlés par l'administration fiscale ;
 - en termes de documentation : il existe une description des règles de gestion des données et des fichiers, mise en œuvre dans les programmes informatiques et ayant des incidences sur la formation des résultats comptables et fiscaux et sur les déclarations fiscales.

c) Organisation de la fonction comptable et de gestion

L'organisation de la fonction comptable et de gestion est basée sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information disponible pour tous les acteurs de l'entreprise. Ceci repose notamment sur l'enregistrement simultané des données dans les comptabilités générale et analytique (i.e. de gestion) : les dépenses externes, les recettes, mais aussi la ventilation de la paie du personnel en fonction des affectations du temps passé sur les différents contrats.

• Reporting comptable et de gestion

Périodicité et organisation des arrêtés

Le Groupe et donc sa maison-mère sont organisés pour publier des comptes semestriels au 30 juin et au 31 décembre. La pertinence des informations comptables et la tenue des dates de publication des comptes sont principalement assurées par la diffusion des procédures d'arrêtés de fin de période, l'analyse critique périodique des éléments constitutifs du résultat et des litiges/contentieux en cours.

Cycle de prévisions de résultats et analyses de gestion

Le Groupe procède quatre fois par an à la révision des principaux éléments constitutifs de ses résultats. Ces révisions concernent à la fois les prévisions commerciales, l'évaluation des résultats à terminaison des contrats, les frais de fonctionnement et donc, les prévisions de résultat de la maison-mère et des filiales. À cette occasion, chaque contrat significatif fait l'objet d'une revue devant le Président du Directoire.

Normalisation comptable Groupe

La maison-mère diffuse des instructions de clôture auprès des sociétés consolidées précisant notamment le calendrier d'arrêté des comptes et le planning de remontée des liasses de consolidation et autres informations nécessaires à la consolidation des comptes. Chaque société du Groupe, maison-mère ou filiale, décline sa propre note d'instruction.

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne (Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés).

- **Planification/formalisation des procédures d'arrêtés**

Procédures de contrôle pré-arrêtés et traitement des corrections

Avant tous les arrêtés, les services comptables s'assurent de l'exhaustivité des informations enregistrées et de tous les travaux préalables à ces arrêtés tels que : rapprochements bancaires, inventaires physiques des stocks, existence d'une vision à terminaison de tous les contrats et analyse critique de tous les litiges et contentieux en cours.

La préparation des arrêtés consiste aussi en l'analyse détaillée de tous les comptes de tiers (fournisseurs, clients, personnel de l'entreprise ou tiers extérieurs).

La maison-mère s'assure par ailleurs que toutes les entités à comptabilité décentralisée ainsi que les filiales ont bien les moyens humains et matériels de fournir en qualité et en temps voulu leurs propres comptes auprès de leurs auditeurs et auprès de leur maison-mère.

Pour préparer l'établissement des comptes consolidés à l'intérieur du Groupe, chaque société circularise toutes les autres sociétés de façon à éliminer toutes les prestations internes.

Documentation des estimations ou options comptables

La Société travaille sur des contrats long terme, dont le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés à l'avancement. La prévision à terminaison est essentielle dans la détermination du résultat de la période. Il est donc préparé, en vue des arrêtés et à la suite des prévisions périodiques mentionnées ci-dessus, un document de résultat prévisionnel à terminaison pour chaque contrat concerné. Un document similaire est fourni pour tous les litiges et contentieux en cours avec l'avis de la Direction Juridique ou de l'avocat en charge du dossier.

Audit externe

Une visite intermédiaire des auditeurs externes est réalisée avant l'arrêté annuel des comptes afin de vérifier les procédures de contrôle interne et d'analyser les résultats prévisionnels à terminaison des contrats à long terme, qui resteront en cours à la fin de l'exercice.

Les auditeurs externes remettent les conclusions de leurs travaux d'audit des comptes et de revue du contrôle interne à l'occasion de réunions de synthèse organisées en premier lieu au niveau des filiales puis au niveau du Groupe, auprès de la Direction Financière Groupe, du Comité d'audit et du Directoire.

Les diligences qui ont sous-tendu l'analyse présentée par ce rapport impliquent le contrôle :

- du respect des règles de gestion du Groupe ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de la prévention et de la détection des fraudes et des erreurs ;
- de l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- de l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Compte tenu de toutes les procédures décrites, le Président du Conseil de Surveillance considère qu'il a une assurance raisonnable sur la qualité du contrôle interne du Groupe.

C. Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La Direction Juridique du Groupe assiste et conseille certaines entités du Groupe au cas par cas et assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information des collaborateurs concernés sur celles des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

D. Procédures relatives aux engagements et à la prise d'affaires

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;
- de donner un avis sur tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats, soit directement, soit via des instructions et documents-types ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la Société toute réclamation émanant de tiers susceptible de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, leurs adéquations avec les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

La Direction Juridique du Groupe s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier et, si besoin, le Directeur de Secteur concerné, se tient par ailleurs plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

Les risques relatifs au droit de la concurrence, aux contrats de représentation ou d'apport d'affaires ou à l'anti-corruption font l'objet d'une attention particulière.

La Direction Juridique a également en charge de veiller au respect, par chacune des filiales, des obligations en termes de Secrétariat Général.

E. Information et communication

Afin d'être efficace, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel du Groupe. Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Il ne saurait, en effet, se réduire à un dispositif purement formel en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique, aux principes de contrôle interne et aux valeurs du Groupe.

4.3.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Chacun des deux membres du Directoire, MM. Stefano Costa et Philippe Demigné, étant en charge d'un Secteur d'activité, la part variable de leur rémunération respective est fixée par le Conseil de Surveillance en fonction du résultat du Secteur dont ils ont respectivement la charge. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Les membres du Directoire bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "Hors Classe", tel que ce terme est défini par la convention collective nationale de la métallurgie, d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autres avantages en nature, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance dans la limite du montant alloué à cet effet par l'Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération exceptionnelle dont le montant est arrêté par le Conseil de Surveillance dans le respect des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Enfin, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoivent chacun une rémunération fixe dont le montant est arrêté par le Conseil de Surveillance.

4.3.5 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (en ce compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Par ailleurs, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom d'un même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

4.3.6 Autres éléments

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère aux dispositions du code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, étant précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des points de vigilance qui y sont stipulés. Ce code peut être consulté sur le site internet de la Société.

Les éléments énumérés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le rapport de gestion intégrant la gestion du Groupe.

Le Président du Conseil de Surveillance

4.4 Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

4.5 Rapports des Commissaires aux Comptes

4.5.1 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société CNIM

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM)
35 rue de Bassano
75008 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information

comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Édouard DEMARCQ

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

4.5.2 Attestation des commissaires aux comptes

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Financier. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 4 376 081 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Édouard DEMARCQ

4.6 Programme de rachat d'actions

Renvoi au 2.1.1.3 du présent document de référence.

5 ÉTATS FINANCIERS

Les comptes sont présentés en milliers d'euros.

5.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2015^(RFA)

5.1.1 État de la situation financière

5.1.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles	11	24 305	16 164
Goodwill	12	51 874	46 872
Immobilisations corporelles :			
Terrains		13 762	13 555
Constructions		21 428	22 130
Instal. techniques, mat. & outil. industriels		20 586	24 363
Autres		7 438	7 520
Immobilisations corporelles en cours		7 641	2 995
Avances et acomptes		0	0
S/Total Immobilisations corporelles	13	70 855	70 563
Immobilisations financières :			
Actifs financiers	14	11 433	10 462
Participations dans les entreprises associées	15	52 419	52 280
S/Total Immobilisations financières		63 851	62 742
Impôts différés actifs		16 279	14 776
TOTAL ACTIF NON COURANT		227 165	211 117
ACTIF COURANT			
Stocks et en-cours	16	40 814	38 604
Avances et acomptes versés sur commandes		3 820	12 175
Clients & comptes rattachés	17	174 579	223 660
Produits à recevoir sur affaires en cours	17	51 630	84 522
Autres créances	17	52 405	55 292
Trésorerie	19	138 402	109 270
Charges constatées d'avance	17	7 261	9 280
TOTAL ACTIF COURANT		468 911	532 803
ACTIFS DESTINES A LA VENTE		0	0
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS		696 075	743 920

5.1.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserves		102 923	81 903
Résultat Net		35 791	32 420
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	20	152 007	127 616
Intérêts ne donnant pas de contrôle (Réserves)		8 572	(352)
Intérêts ne donnant pas de contrôle (Résultat)		(752)	(406)
Intérêts ne donnant pas de contrôle		7 820	(759)
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et Dettes financières	21	16 894	5 585
Dérivés non courants	21	(0)	(0)
S/T Passif financier non courant		16 894	5 585
Provisions pour engagements retraite et avantages assimilés	23	36 226	34 730
Provisions non courantes	22	45 530	39 509
Impôts différés Passif	9.C	663	1 048
PASSIF NON COURANT		99 312	80 872
PASSIF COURANT			
Avances et acomptes reçus sur commandes		10 098	8 751
Fournisseurs	19	119 474	150 909
Dettes Fiscales et Sociales (hors impôt exigible)		73 303	86 677
Passif d'impôts exigibles		5 115	7 317
Passif financier courant	21	21 207	31 545
Provisions courantes	22	61 929	65 017
Autres dettes		8 730	7 367
Produits constatés d'avance	18	137 078	178 607
PASSIF COURANT		436 935	536 190
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS CONSOLIDÉS		696 075	743 920

5.1.2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	NOTE	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires	5	726 990	790 781
Production stockée		199	10 036
Subventions d'exploitation		14 384	13 045
Autres produits courants		11 011	8 729
Achats et variation de stocks		(348 819)	(414 179)
Autres achats externes		(110 518)	(104 753)
Impôts, taxes et assimilés		(8 623)	(8 551)
Salaires et traitements		(141 091)	(130 994)
Charges sociales		(56 906)	(53 371)
Participation		(1 050)	(733)
Sous total charges de personnel		(199 047)	(185 098)
Dotation aux Amortissements		(16 971)	(15 202)
Variation des Provisions		(10 124)	(30 073)
Autres charges courantes		(11 363)	(17 320)
Sous total résultat opérationnel courant		47 118	47 415
Autres produits (charges) non courants	7	(629)	(501)
RESULTAT OPERATIONNEL	5	46 489	46 914
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	3 266	3 669
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		49 755	50 583
Produits financiers		1 128	1 176
Coûts financiers		(902)	(820)
Coût de l'endettement financier net	8	226	356
Ecarts de change	8	3 644	266
Autres produits (charges) financiers	8	(936)	299
RESULTAT FINANCIER TOTAL		2 934	921
RESULTAT AVANT IMPOT		52 689	51 504
Charge d'impôt sur le résultat	9	(17 650)	(19 490)
RESULTAT NET		35 039	32 014
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		35 039	32 014
Dont résultat attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(752)	(406)
Dont résultat attribuable aux actionnaires		35 791	32 420
Résultat net par action attribuable aux actionnaires		12,2	11,1
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires		12,2	11,1
Résultat net		12,2	11,1

5.1.3 État du résultat global

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de l'exercice	35 039	32 014
<u>Éléments du résultat global non recyclables (Brut d'impôt)</u>		
- réévaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies	889	(7 525)
<u>Impôt sur les éléments du résultat global non recyclables</u>	(58)	2 344
<u>Éléments du résultat global recyclables (Brut d'impôt)</u>		
- pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	(5 056)	4 966
- pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		
- partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(600)	(615)
<u>Impôt sur les éléments du résultat global recyclables</u>		
- des pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		
- de la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	62	223
<u>Quote-part des entreprises mises en équivalence dans les éléments recyclables du résultat global</u>	320	162
Résultat global total	30 596	31 568
Dont résultat attribuable aux actionnaires ne donnant pas de contrôle	(934)	(425)
Dont résultat attribuable aux actionnaires	31 529	31 994

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres part du Groupe									Intérêts ne donnant pas de contrôle	TOTAL
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation AFS	Réserve couverture	Réserve engagement retraite	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat consolidé	Total		
Au 01.01.2014	6 056	7 237	158	(9)	(4 191)	163 301	1 637	30 077	204 266	(422)	203 844
Affectation du résultat 2013						30 077		(30 077)	0		0
Distribution de dividendes						(103 180)			(103 180)	(0)	(103 180)
Résultat 2014								32 420	32 420	(406)	32 014
Autres éléments du résultat global				(230)	(5 177)		4 981		(426)	(19)	(445)
S/T Résultat global 2014	0	0	0	(230)	(5 177)	0	4 981	32 420	31 994	(425)	31 568
Variation du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle						(82)			(82)	88	6
Annulation opérations sur actions propres						(5 380)			(5 380)		(5 380)
Autres											0
Au 31/12/2014	6 056	7 237	158	(239)	(9 369)	84 736	6 618	32 420	127 617	(759)	126 858
Affectation du résultat 2014						32 420		(32 420)	0		0
Distribution de dividendes						(15 380)			(15 380)		(15 380)
Résultat 2015								35 791	35 791	(752)	35 039
Autres éléments du résultat global				(254)	1 025		(5 032)		(4 261)	(182)	(4 443)
S/T Résultat global 2015	0	0	0	(254)	1 025	0	(5 032)	35 791	31 529	(934)	30 596
Variation de périmètre ⁽¹⁾						7 884			7 884	9 863	17 747
Annulation opérations sur actions propres						(18)			(18)		(18)
Autres ⁽²⁾						375			375	(350)	25
Au 31/12/2015	6 056	7 237	158	(493)	(8 344)	110 017	1 586	35 791	152 007	7 820	159 826

⁽¹⁾ Intérêts minoritaires de SAPHYMO Italia

⁽²⁾ IFRIC 21 (part du Groupe) et obligations d'achat des titres des actionnaires minoritaires de Saphymo Italia

5.1.5 Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net total des activités poursuivies	35 039	32 014
Résultat net total	35 039	32 014
Elimination du badwill	0	(933)
Élimination de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(3 266)	(3 669)
Élimination des amortissements et provisions	22 514	51 758
Élimination des plus ou moins-values de cession	355	408
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	54 642	79 578
Élimination de la charge d'impôt	17 650	19 490
Élimination du coût de l'endettement financier net	(227)	(356)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	72 064	98 712
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées au personnel)		
Stocks	1 698	(11 710)
Avances et acomptes versés	8 948	14 174
Variation des clients et autres créances	79 897	(29 608)
Avances et acomptes reçus	175	(6 202)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(91 251)	(39 030)
Total	(532)	(72 377)
Impôts payés (incluant la C.V.A.E)	(19 754)	(18 409)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	51 778	7 926
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 065)	(15 025)
Acquisitions (cessions) d'entreprises (ou activités) nettes de la trésorerie acquise ⁽¹⁾	(4 071)	(800)
Cessions d'intérêts sans perte de contrôle ⁽²⁾	17 500	
Acquisitions d'actifs financiers		(496)
Variation des avances et prêts consentis	(1 529)	1 123
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	57
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	3 503	3 217
Flux net provenant des (affecté aux investissements) (B)	(3 636)	(11 924)
Dividendes versés par la société mère	(15 402)	(103 180)
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(17)	(5 353)
Emissions d'emprunts	14 089	13 120
Remboursements d'emprunts	(16 528)	(2 506)
Intérêts financiers versés	234	286
Autres opérations de financement ⁽³⁾	(5 139)	13 210
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(22 765)	(84 423)
Incidence de la variation des taux de change (D)	4 987	(829)
VARIATION DE TRESORERIE A+B+C+D	30 364	(89 250)
Equivalent de trésorerie	67 274	79 789
Trésorerie	71 127	29 482
Trésorerie brute	138 401	109 271
Concours bancaires courants	(1 460)	(2 694)
Trésorerie de clôture	136 941	106 577
VARIATION DE TRESORERIE	30 364	(89 250)

⁽¹⁾ Impact des acquisitions de SAPHYMO et AMI (cf note 12) principalement,

⁽²⁾ Apport en fonds propres du fonds SPI (Bpifrance) à SUNCNIM (cf note 4)

⁽³⁾ Dettes financières relatives aux cessions de créances (cf note 21)

5.1.6 Annexe

Cette annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

NOTE 1 - Bases de préparation des états financiers consolidés, principes et méthodes comptables

A. Normes applicables

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2015 et 2014.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 de CNIM, sont établis conformément au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Ils ont été arrêtés par le Directoire le 7 mars 2016.

CNIM est une société anonyme, dont le siège social est domicilié au 35 rue de Bassano, à Paris.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du Comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2015.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations IFRIC et SIC telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Les normes IFRS sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm

a) Normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- interprétation IFRIC 21 « Taxes » ;

- amendements induits par les améliorations annuelles IFRS du Cycle 2011- 2013 :

L'application de ces normes a un effet limité sur les comptes présentés qui n'a pas nécessité de retraiter les données comparatives. L'incidence à l'ouverture relative à IFRIC 21, soit 0.4 millions d'euros a été comptabilisée en variation de capitaux propres consolidés.

b) Nouveaux textes IFRS pouvant être appliqués par anticipation en 2015

La Société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes IFRS ou modifications de normes qui ont été publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore effectives. La Direction considère qu'aucune des nouvelles normes, amendements ou interprétations de normes existantes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2016 ne pourra significativement affecter les états financiers consolidés :

- amendement à IAS 16/IAS 38 - Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- amendement à IAS 19 - Contributions des membres du personnel ;
- amélioration annuelle 2010-2012
- amendement à IAS 1 - Initiative information à fournir

c) Nouveaux textes IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et amendements non encore adoptés par l'Union européenne, à savoir :

- IFRS 9 - instruments financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients
- IFRS 16 - Contrats de location

L'analyse des incidences de l'application de ces normes est en cours.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

a) Règles de consolidation

- **Périmètre de consolidation**

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'accord particulier ou de droits accordés à une autre partie et affectant de manière significative le pouvoir de décision du Groupe sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité.

Les sociétés contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le contrôle conjoint implique l'existence d'un accord requérant le consentement unanime des partenaires sur les décisions stratégiques.

Les sociétés dans lesquelles CNIM, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

L'entrée (la sortie) d'une entité dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise (perte) de contrôle.

À partir du 1^{er} janvier 2010 et conformément à IAS 27R, les acquisitions complémentaires d'intérêts réalisées après le regroupement d'entreprises et ne conférant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres. Il en est de même des cessions d'intérêts sans perte de contrôle. Avant l'application de ce texte et en l'absence de précision du référentiel IFRS, le Groupe comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition (pour les acquisitions) ou la contrepartie reçue (en cas de cession) et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis/cédés, en *goodwill* (en cas d'acquisition) ou en résultat (en cas de cession).

- **Dates de clôture**

Toutes les sociétés consolidées le sont sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3, d'application obligatoire et prospective aux exercices ouverts depuis le 1^{er} juillet 2009.

À la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'entreprise acquise est obtenu :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition (montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur) ;
- le coût du regroupement correspond à la juste valeur des contreparties transférées par l'acquéreur, augmenté, en cas d'acquisition partielle, du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise (option disponible au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises) et de la juste valeur de participations antérieurement détenues ;
- les frais directement attribuables à l'acquisition (frais de transaction) sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus et les services reçus ;
- les ajustements de prix éventuels sont valorisés à leur juste valeur même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressource soit nécessaire à l'extinction de l'obligation (et sont réévalués ultérieurement en contrepartie du compte de résultat) ;
- le *goodwill* est déterminé comme la différence entre le coût du regroupement d'une part et le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur d'autre part.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part détenue antérieurement à la prise de contrôle dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur, à la date de prise de contrôle, et le produit ou la perte correspondante est enregistrée en résultat.

Les *goodwill* peuvent faire l'objet d'un ajustement rétrospectif dans un délai d'un an consécutif à la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis. Au-delà de ce délai, tout changement ultérieur de juste valeur est comptabilisé directement en résultat.

- **Regroupement d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010**

Ceux-ci étaient comptabilisés de façon identique à IFRS 3R à l'exception des points suivants :

- les frais d'acquisition directs faisaient partie du coût d'acquisition ;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût du regroupement si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et les modifications du montant qui venaient en correction du coût affectaient par conséquent le montant du *goodwill* ;
- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) sous IFRS 3R ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis ;
- en cas d'acquisition par étapes, le principe du coût s'appliquait, ie le coût d'acquisition total correspondait à la somme des coûts de chaque tranche acquise, et la réévaluation de la quote-part d'actif net antérieurement détenue était comptabilisée en capitaux propres.

c) Méthodes de conversion des comptes exprimés en devises étrangères

Les états financiers du Groupe sont établis en euro, qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la société-mère.

Les comptes des filiales dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ("cours de change de clôture") ;
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de change de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change de clôture de l'exercice en cours sont comptabilisés en écarts de conversion dans les capitaux propres consolidés.

d) Conversion des transactions libellées en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

Des modalités de comptabilisation spécifiques s'appliquent en cas d'opérations de couvertures (y compris couvertures naturelles) éligibles à une comptabilité de couverture, dont les principes sont décrits en paragraphe q) ci-après.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût amorti correspondant au coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Conformément à la norme IAS 17, les biens financés par un contrat de location qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire sont considérés comme des biens acquis par emprunt ("contrats de location/financement"). Dès le début de la période de location, ces biens sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles en contrepartie d'un passif classé en dettes financières. L'actif est comptabilisé pour un montant correspondant au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, sur le mode linéaire, sous déduction d'une valeur résiduelle de 10 % s'agissant des actifs constitutifs de la catégorie "bâtiments Génie civil".

Dans le cadre de contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée
Bâtiments Génie civil	30 ans
Aménagements d'installations	10 ans
Voiries	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Éléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 8 ans
Petit matériel	8 ans
Outillage	5 ans
Appareils de contrôle	8 ans
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans
Petit matériel de manutention	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel de sécurité	4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Le montant comptabilisé à l'origine est ensuite diminué des cumuls des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les frais de recherche et de développement.

- **Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement :

- non dissociables des contrats ne sont pas immobilisés et sont inclus dans les coûts des contrats ;
- dans le cas contraire, sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux six critères d'activation prévus par IAS 38, paragraphe 21, dont celui relatif à la rentabilité future de chaque projet concerné.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leurs durées d'utilité respectives

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- concessions, brevets et licences : de cinq à dix ans ;
- logiciels informatiques : trois à cinq ans ;
- frais de développement : cinq ans.

S'agissant des concessions, brevets et licences, les durées d'utilité retenues correspondent à la période la plus courte entre celle évaluée à partir de facteurs économiques et celle évaluée à partir des facteurs juridiques.

g) Tests de perte de valeur des goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Pour ce test, les goodwill sont alloués aux Unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

La définition des UGT constitue un jugement de la direction reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, de critères d'homogénéité en termes de réalisation et de niveau de pouvoir opérationnel.

L'affectation des UGT par Secteur est la suivante :

- le Secteur Environnement comporte deux UGT : “Environnement- construction” et « Environnement-Exploitation » ;
- le Secteur Innovation & Systèmes comporte deux UGT : “CNIM Systèmes Industriels” et “Bertin” ;
- le Secteur Énergie comporte deux UGT : “CNIM Babcock Services” et “Babcock Wanson”.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque Unité génératrice de trésorerie à laquelle un *goodwill* est affecté à sa valeur nette comptable. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe estime en premier lieu la valeur d'utilité de chaque UGT selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou le cas échéant sa juste valeur. Selon cette méthode :

- les flux de trésorerie d'exploitation attendus correspondent à des flux prévisionnels sur l'année en cours et les deux années suivantes, et à la projection de flux normatifs la quatrième et la cinquième année ; ils sont calculés après prise en compte d'un impôt normatif sur le résultat d'exploitation ;
- le taux d'actualisation appliqué reflète le coût moyen pondéré du capital par UGT, prenant en compte un taux sans risque, une prime de risque “marché”, et une prime liée à la taille du Groupe et à la faible liquidité de ses titres ;
- ce taux d'actualisation est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt, ce qui conduit à un résultat identique à celui qui serait obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie d'exploitation avant impôt ;
- la valeur recouvrable est l'addition de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exploitation et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu en contrepartie d'une réduction de la valeur du *goodwill*, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

Toute dépréciation de *goodwill* comptabilisée est définitive.

h) Actifs financiers non courants

Les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers sont définis par IAS 39 “Instruments financiers : comptabilisation et évaluation”, par IAS 32 “Instruments financiers : présentation” et par IFRS 7 “Instruments financiers, informations à fournir”.

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers à la juste valeur par résultat et les prêts et créances. Les instruments dérivés actifs sont classés dans la catégorie actifs financiers à la juste valeur par résultat, les dépôts de garantie afférents aux instruments dérivés sont enregistrés au coût amorti et relèvent de la catégorie prêts et créances.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement constitués par des titres de participations non consolidées. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.

Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, et dans la mesure où aucun risque de dépréciation n'est identifié, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de dépréciation conduit à reconnaître une baisse significative ou prolongée de la valeur de l'actif financier, auquel cas cette perte de valeur irréversible est constatée par résultat.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'entreprise ou la valeur des capitaux propres détenus est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Prêts et créances**

Ils comprennent les créances rattachées à des participations non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

i) Stocks et encours de production

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers.

Le coût de revient des encours de production et stocks de produits finis est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant les effets potentiels d'une sous activité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé diminué des coûts à encourir jusqu'à la réalisation de la vente.

j) Contrats de construction

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend le prix de vente initial majoré des avenants, réclamations et autres modifications dans la mesure où ils sont contractuellement acquis.

En cours de réalisation du contrat, le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus à l'avancement des coûts du contrat.

La marge n'est reconnue que lorsque les estimations des coûts et chiffre d'affaires à terminaison sont fiables.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Dès qu'elle est identifiée, toute perte probable à terminaison est provisionnée pour sa totalité, sous déduction, le cas échéant, de la perte déjà comptabilisée, en passifs non courants.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision inscrite en passifs courants.

Conformément à IAS 11, les contrats de construction sont présentés comme suit au bilan :

- les paiements partiels reçus du client avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés sont comptabilisés en "avances et acomptes reçus sur commandes" ;
- pour chaque contrat de construction, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement (minoré, le cas échéant, des provisions pour pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires émises est porté :
- à l'actif du bilan, en "produits à recevoir sur affaires en cours" si le solde de ces éléments est positif ;
- au passif du bilan, en "produits constatés d'avance", si le solde de ces éléments est négatif.

k) Subventions publiques

Le Groupe bénéficie d'aides au financement de ses efforts de recherche et de développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est comptabilisé en subvention d'exploitation. La reconnaissance en produit du crédit d'impôt recherche reçu sur la période peut être partiellement différée sur les périodes ultérieures dans le cas de dépenses de développement immobilisées éligibles au crédit d'impôt recherche.

l) Autres créances courantes et autres dettes courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances et dettes (hors actifs et passifs financiers) sont évaluées à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif, puis au coût amorti. La juste valeur correspond à la valeur nominale, lorsque l'effet d'actualisation est non significatif.

En conformité avec la norme IAS 39, 58 et 59, à chaque clôture il convient d'apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Si une indication de dépréciation existe, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Une dépréciation est alors enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable estimée du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

m) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie :

- les disponibilités bancaires (comptes bancaires, fonds de caisse...);
- les placements de maturité inférieure à trois mois lors de l'acquisition détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et qui sont soumis à un risque de variation de valeur négligeable, comprenant notamment les fonds classés en monétaires euros par l'AMF et ayant un rendement proche de l'Eonia capitalisé.

n) Provisions

Une provision est constituée dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable ;
- il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les provisions comprennent principalement :

- les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de la meilleure estimation du risque de sortie de ressource encouru ;
- les provisions pour garanties données aux clients évaluées sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature ;
- les provisions pour pertes à terminaison ;
- les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées ;
- les provisions au titre des régimes à prestations définies.

Les provisions pour charges sur affaires en cours d'exécution sont classées en passif courant. Les autres provisions figurent au passif non courant.

o) Impôts courants et différés

La ligne "charge d'impôt sur le résultat" comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés résultent pour chaque entité :

- des différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs ;
- des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables éventuellement activés.

Les différences temporelles déductibles, déficits fiscaux et crédits d'impôt reportables ne donnent lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Pour apprécier cette probabilité, il est tenu compte des éléments suivants :

- historique des résultats fiscaux ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges ponctuelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées.

Pour le calcul des impôts différés et en application de la méthode du report variable, le taux d'impôt retenu est celui applicable lors de la date réalisation connue ou estimée de la différence temporelle concernée compte tenu de la catégorie fiscale de cette dernière.

Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale.

Le Groupe considère que la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) répond à la définition donnée par IAS 12 d'un impôt sur les résultats. En conséquence, la charge de CVAE est présentée sur la ligne "impôts sur les résultats" depuis le 1^{er} janvier 2010, y compris l'incidence des impôts différés actifs et passifs y afférents.

p) Avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne "provisions pour engagements retraites et avantage assimilés de l'état de la situation financière".

La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés ("*projected unit credit method*"), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.

Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global" non recyclables, au sein des "réserves" des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme révisée d'IAS 19.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste "provisions pour engagements retraites et avantage assimilés" de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

q) Instruments dérivés et traitement de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions futures hautement probables par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux, dès lors que l'exposition de la Société au risque de variation de taux est considérée significative.

Dans les deux cas, il s'agit de couvertures de flux futurs permettant de se prémunir contre les variations de flux de trésorerie qui pourraient affecter le résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures en contrepartie du résultat.

Dès lors que les instruments financiers dérivés contractés sont éligibles à la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en capitaux propres recyclables pour la partie efficace, la partie inefficace étant comptabilisée en résultat financier. Les montants stockés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat.

Pour un contrat, une couverture économique contre le risque de change peut dans certains cas être obtenue par compensation des flux d'encaissements et de décaissements libellés dans une même devise étrangère (couverture dite naturelle). Dans ce cas, la trésorerie et les autres actifs monétaires nets dédiés au contrat, libellés dans une devise étrangère donnée et utilisés à des fins de financement de dépenses futures libellés dans cette même devise peuvent être qualifiés de couvertures de flux de trésorerie en devises. Ainsi, les écarts de conversion résultant de la revalorisation de ces actifs monétaires des cours de transaction au cours de change en vigueur à la clôture sont comptabilisés en capitaux propres recyclables et repris en résultat lorsque les transactions couvertes affectent le résultat.

r) Actions propres

Les acquisitions d'actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

s) Résultat par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des actions potentielles dilutives.

t) Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, les Secteurs opérationnels sont les suivants :

- **Environnement**

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- construction de centres de traitement de déchets ménagers et de biomasse avec valorisation énergétique ;
- installation d'équipements de traitement de fumées ;
- exploitation et travaux de rénovation de centres de traitement de déchets.
- conception et réalisation de centrales solaires thermodynamiques.

- **Énergie**

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- maintenance et réhabilitation de chaudières industrielles, d'usines de traitement de déchets ménagers, installation et réhabilitation de chaufferies, mises aux normes, au travers de CNIM Babcock Services (CBS) ;
- production de chaudières industrielles, systèmes de traitement de l'air et du traitement de l'eau et services associés, au travers des filiales du pôle Babcock Wanson.

- **Innovation & Systèmes**

Ce Secteur inclut les lignes de produits et services suivantes :

- prestations d'études technologiques et mises à disposition sur projets clients de compétences techniques (ingénieurs de haut niveau) ;
- prestations de services dédiées à la recherche pharmaceutique ainsi que de développement et distribution de produits de biotechnologie ;
- prestations de services en mécanique et électronique embarquée ;
- systèmes avancés : systèmes complexes, équipements et technologies avancées pour la Défense, l'Industrie spatiale et la recherche scientifique ;
- transport : conception, fabrication, installation et entretien d'escaliers mécaniques lourds et conventionnels.

Chacun de ces Secteurs est engagé dans la réalisation et la fourniture de produits et de service présentant des synergies techniques industrielles et commerciales, et est composé de l'agrégation des UGT définies au paragraphe g) de cette note

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par le secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe. Celui-ci est le Président du Directoire dont les trois autres membres sont chacun Directeur Général d'un des secteurs opérationnels présentés.

u) Passifs éventuels

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

v) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre

en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs lignes d'activité ou région géographique principale et distincte et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat.

w) Concessions de services publics

L'interprétation IFRIC 12, relative aux concessions de services publics, porte sur les accords de concessions de services publics dans lesquels :

- le concédant contrôle ou réglemente les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif ;
- le concédant dispose d'un contrôle sur l'infrastructure concédée, lorsque l'accord arrive à son terme.
- En échange de la réalisation de l'infrastructure, le concessionnaire reçoit :
- soit un actif financier lorsqu'il a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie ;
- soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service concédé, sans garantie du montant total à recevoir.

L'application d'IFRIC 12 au niveau du Groupe concerne les sociétés de projet anglaises HWS, DWS, WWS qui ont réalisé des usines d'incinération d'ordures ménagères et sont rémunérées par les organismes publics (Conseils municipaux) via un prix de traitement à la tonne et un tonnage minimum contractuel.

Dans la mesure où les contrats présentent des caractéristiques mixtes, la part relevant du tonnage minimum contractuel est reconnu comme un actif financier, et la part relevant des quantités traitées au-delà de ce tonnage minimum comme un actif incorporel.

- dans le cas de retraitement en actif financier, une part du chiffre d'affaires est retraitée en remboursement de créance ;
- dans le cas de retraitement en actif incorporel, il est tenu compte d'un amortissement linéaire de cet actif sur la période de concession.

NOTE 2 - Principales estimations

Le Groupe CNIM peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent les opérations liées aux contrats long-terme (marges à terminaison), l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur recouvrable des *goodwill* et l'évaluation des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables.

En matière d'estimation sur les contrats long terme, chaque contrat fait l'objet d'une fiche prévisionnelle de résultat à terminaison et le résultat à l'avancement est calculé en fonction de ce résultat à terminaison.

En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, les provisions nécessaires.

Quant aux *goodwill*, ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique selon la méthodologie décrite au paragraphe B g) et en présence d'indicateurs de perte de valeur.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

A. Variations de périmètre

Au cours de l'exercice, le Groupe a fait l'acquisition des sociétés suivantes, rattachées au secteur Innovation & Systèmes :

- Saphymo, en date du 1^{er} janvier 2015
- AMI, en date du 17 mai 2015

Le Groupe a apporté son activité « Solaire » à une société dédiée, la société SUNCNIM, contrôlée à hauteur de 58.8 % au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de cet apport, le pourcentage de détention de la société Ello est passé de 100 % à 58.8 %.

B. Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2015

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement		
Babcock International	Belgique	100 %
CNIM Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	100 %
CNIM Asia Pacific ⁽¹⁾	Hong Kong	100 %
CNIM SWIRE ⁽¹⁾	Hong Kong	58 %
CNIM CZ Sro	République Tchèque	100 %
CNIM ECS	Royaume-Uni	100 %
CNIM Engineers	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM Insertion	France	100 %
CNIM Netherlands BV	Pays-Bas	100 %
CNIM Netherlands Industrie	Pays-Bas	100 %
CNIM Ouest Armor	France	100 %
CNIM Centre France	France	100 %
CNIM RUS	Russie	100 %
CNIM Saoudi	Arabie Saoudite	98 %
CNIM Thiverval-Grignon	France	100 %
CNIM Terre Atlantique	France	100 %
EKOMZ	Russie	70 %
ELLO ⁽³⁾	France	58,8 %
Estrées-Mons Énergie Biomasse	France	85 %
LAB	France	100 %
LAB GmbH	Allemagne	100 %
LAB Geodur UK	Royaume-Uni	100 %
LAB USA Holding	États-Unis	100 %
LAB Washington ⁽²⁾	États-Unis	100 %
MES Environmental	Royaume-Uni	100 %
CNIM La Collette	Royaume-Uni	100 %
CNIM UK	Royaume-Uni	100 %
CEB-Kogeban	France	100 %
CNIM Bahrain	Bahrain	100 %
SUNCNIM ⁽¹⁾	France	58,8 %

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Innovation & Systèmes		
AMI SOFTWARE (Go Albert France) ⁽²⁾	France	100 %
AMI SOFTWARE (Go Albert Africa) ⁽²⁾	Maroc	100%
AMI SOFTWARE (Go Albert UK) ⁽²⁾	Royaume-Uni	100 %
Babcock Wanson Maroc	Maroc	99,80 %
Bertin Corp	États-Unis	100 %
Bertin Pharma	France	100 %
Bertin Technologies	France	100 %
Bertin IT	France	100 %
CNIM Canada	Canada	100 %
CNIM KFT	Hongrie	100 %
CNIM Hong Kong	Hong Kong	99,99 %
CNIM Singapore	Singapour	100 %
CNIM Transport Equipment	Chine	100 %
CNIM Transport Holding	France	100 %
CNIM Transport France	France	100 %
SAPHYMO Italia ⁽²⁾	Italie	63 %
SAPHYMO France ⁽²⁾	France	100 %
SAPHYMO GmbH ⁽²⁾	Allemagne	100%
Verbalys	France	83,7 %
Vecsys	France	86,16 %
Vecsys Dataprod	France	83,7 %
Secteur Énergie		
Babcock Services	Maroc	100 %
Babcock Wanson	France	100 %
Babcock Wanson Caldeiras	Portugal	100 %
Babcock Wanson Espana	Espagne	100 %
Babcock Wanson Italiana	Italie	100 %
Babcock Wanson Holding	France	100 %
Babcock Wanson Tunisie	Tunisie	100 %
Babcock Wanson UK	Royaume-Uni	100 %
Babcock Wanson USA	États-Unis	100 %
CNIM Babcock Services	Algérie	100 %
CNIM Babcock Polska	Pologne	100 %
Autres		
CNIM Industrie	France	100 %
9215-7775 Québec	Canada	100 %
SCI du 35 rue de Bassano	France	100 %

⁽¹⁾Création au cours de l'exercice 2015

⁽²⁾Acquisition de sociétés

C. Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE
Secteur Environnement		
CCUAT	France	49,88 %
CSBC	Jersey	50 %
Dudley Waste Services Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
Hanford Waste Services Holding Ltd	Royaume-Uni	34,75 %
MES SELCHP	Royaume-Uni	50 %
SELCHP	Royaume-Uni	24,38 %
Wolverhampton Waste Services Ltd	Royaume-Uni	33,33 %
CNIM Development	Luxembourg	50 %
Secteur Innovation & Systèmes		
Technoplus Industries	France	34,79 %

Toutes les sociétés mises en équivalence sont en contrôle conjoint à l'exception de Technoplus Industries qui est en influence notable.

NOTE 4 - Évènements importants de la période

Le Groupe a finalisé pendant le premier semestre 2015 l'acquisition des sociétés suivantes, rattachées au secteur Innovation & Systèmes :

- Saphymo, en date du 1^{er} janvier 2015
- AMI, en date du 17 mai 2015

Ces acquisitions permettent de renforcer les capacités de développement du pôle Bertin sur deux activités clé :

- Équipements NRBC, la gamme des produits Saphymo, acteur clé français de solutions d'instrumentation pour la détection et la mesure de rayonnements ionisants, permettant à Bertin Systèmes de proposer une offre large d'équipements dans le domaine de la protection contre les menaces nucléaires, bactériologiques et chimiques
- Technologies de l'Information, l'union d'AMI Software, spécialiste de la veille numérique, et de Bertin IT, expert en cybersécurité et reconnaissance vocale, permettant de positionner le pôle en acteur majeur de l'Intelligence Sources Ouvertes.

Ces deux acquisitions ont représenté un chiffre d'affaires 2015, de la date d'acquisition au 31 décembre, de 23,1 millions d'euros.

Le Groupe a apporté son activité « Solaire » à une société dédiée, la société SUNCNIM. Le fonds SPI « Sociétés de projets industriels », financé par le Programme d'investissements d'avenir et opéré par Bpifrance, réalisera à terme un investissement de 25 M€ dans cette activité (dont 17,5 M€ apportés au 31 décembre 2015), notamment pour permettre à SUNCNIM de construire en France une centrale de 9 mégawatts, première référence commerciale de SUNCNIM.

La société SUNCNIM est contrôlée par CNIM à hauteur de 58,8 % au 31 décembre 2015. Le résultat de l'activité Solaire reste consolidé en intégration globale dans les comptes du Groupe.

NOTE 5 - Informations sectorielles *

Les informations sectorielles IFRS, revues par le principal décideur opérationnel, sont présentées ci-dessous.

(en milliers d'euros)

	Environnement		Innovation & Systèmes		Énergie		Total	
	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14
Chiffre d'affaires	390 640	514 660	217 607	162 860	118 744	113 261	726 990	790 781
Résultat opérationnel	36 742	47 758	11 501	(5 242)	(1 753)	4 398	46 489	46 914
Résultat des entreprises mises en équivalence	3 263	3 554	3	115			3 266	3 669
Résultat opérationnel après Quote Part du résultat net des entreprises mises en équivalence	40 005	51 312	11 504	(5 127)	(1 753)	4 398	49 755	50 583

	Environnement		Innovation & Systèmes		Énergie		Total	
	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14
Immobilisations incorporelles	7 964	6 448	15 742	9 094	599	621	24 305	16 163
<i>Goodwill</i>	31 171	31 171	17 741	12 739	2 962	2 962	51 874	46 872
Immobilisations corporelles	12 639	7 973	38 956	41 948	19 261	20 642	70 856	70 563
Immobilisations financières	8 305	7 801	2 006	1 246	1 121	1 415	11 432	10 462

	31/12/15				31/12/14			
	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	281 158	228 137	217 695	726 990	256 982	377 090	156 709	790 781

⁽¹⁾ La répartition géographique du chiffre d'affaires est effectuée en fonction du lieu de réalisation des contrats.

	31/12/15				31/12/14			
	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total	France	Grande-Bretagne	Reste du monde	Total
Immobilisations incorporelles	21 002	178	3 125	24 305	14 020	25	2 118	16 163
Immobilisations corporelles	46 630	3 279	20 947	70 856	49 413	3 200	17 950	70 563
Immobilisations financières	9 909	1 060	463	11 433	9 174	940	348	10 462

*Les données sont présentées après reclassement de la division solaire du secteur Énergie vers le secteur Environnement.

NOTE 6 - Recherche & Développement

(en milliers d'euros)

	31/12/15	31/12/14
Frais de R & D inscrits en charges ⁽¹⁾	10 155	8 630
Frais de R & D inscrits en immobilisations ⁽²⁾	7 217	3 804

⁽¹⁾ Incluant les amortissements sur les programmes de développements immobilisés.

⁽²⁾ Cf. Note 11.

NOTE 7 - Autres produits (charges) non courants

(en milliers d'euros)

	31/12/15	31/12/14
Badwill ⁽¹⁾		933
Autres ⁽²⁾	(629)	(1 434)
Total résultat non courant	(629)	(501)

⁽¹⁾ Acquisition du fonds de commerce Johnson & Johnson Santé Beauté France (site de Martillac).

Suite à la comptabilisation des actifs à leur juste valeur, cette acquisition effectuée pour 1 euro symbolique a généré un badwill.

⁽²⁾ En 2014, dépréciation de l'UGT Bertin de 1 M€

NOTE 8 – Résultat financier

A. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)

	31/12/15	31/12/14
Produits financiers sur équivalents de trésorerie	99	329
Autres intérêts et produits assimilés	1 029	846
Autres produits financiers	0	0
Total produits financiers	1 128	1 176
Intérêts et charges financiers	(902)	(820)
Total coût de la dette	(902)	(820)
Total coût de l'endettement financier net	226	356

B. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)

	31/12/15	31/12/14
Gains de change	22 737	6 226
Pertes de change	(19 093)	(5 960)
Autres produits et charges financiers		
Solde	3 644	266
Autres ⁽¹⁾	(936)	299
Total autres produits et charges financiers	2 708	565

⁽¹⁾ produits de participation et dotations ou reprises de provision pour dépréciation d'actifs financiers

Le résultat de change 2015 est lié à la décision de l'Azerbaïdjan de passer à un taux de change flottant le 21 décembre 2015, la facturation de la filiale de CNIM dans ce pays étant exprimée en euros.

NOTE 9 – Impôts

A. Ventilation impôts exigibles / différés

(en milliers d'euros)

	31/12/15	31/12/14
Impôts exigibles	(18 578)	(17 625)
Impôts différés	928	(1 866)
Total impôts	(17 650)	(19 490)

B. Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge théorique

(en milliers d'euros)

	31/12/15	31/12/14
Résultat opérationnel	46 489	46 914
Résultat financier	2 934	921
Resultat avant impôt des sociétés consolidées	49 423	47 835
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France 34,43%	(17 016)	(16 470)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	2 659	1 152
Incidence des reports déficitaires	(1 109)	(1 075)
Impôt sans base ⁽¹⁾	(2 386)	(2 626)
Crédits d'impôt ⁽²⁾	4 648	4 005
Taxes non déductibles ⁽³⁾	(722)	(3 254)
Autres différences permanentes ⁽⁴⁾	(3 823)	(1 231)
Autres	99	9
Charge d'impôt effective	(17 650)	(19 490)
Taux effectif d'impôt	35,71%	40,74%

⁽¹⁾ Principalement CVAE

⁽²⁾ Effets des crédits d'impôts comptabilisés en résultat opérationnel et non taxés

⁽³⁾ Principalement taxe de 3% sur les dividendes

⁽⁴⁾ Contributions additionnelles d'impôts, impôts sur dividendes éliminés, provisions pour impôts

C. Ventilation de l'impôt différé

a) Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2015			31/12/2014
	-1an	+1an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	9 203	0	9 203	8 666
Provisions retraites	821	10 366	11 187	10 420
Activation des déficits	3 291		3 291	2 365
Autres (incluant CVAE)	610	935	1 545	1 503
TOTAL	13 925	11 301	25 226	22 954
Effet des compensations actifs/passifs par société			(8 947)	(8 178)
TOTAL Bilan			16 279	14 776

Le poste « Autres » inclut notamment les impôts différés actifs liés aux contrats de location – financement, CVAE et aux retraitements d'homogénéité.

Pertes fiscales reportables : Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable. Le montant des économies potentielles d'impôt liées à des déficits non activés représente 16,1 millions d'euros.

b) Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2015			31/12/2014
	-1an	+1an	TOTAL	TOTAL
Décalage provisoire fiscal / social	(359)	0	(359)	(233)
Décalage avancement-achèvement	(1 207)		(1 207)	(1 637)
Élimination marge interne	0	(4 857)	(4 857)	(4 406)
Provisions réglementées	0	(1 876)	(1 876)	(1 833)
Autres	(799)	(512)	(1 311)	(1 117)
TOTAL	(2 365)	(7 245)	(9 610)	(9 226)
Effet des compensations actifs/passifs par société			8 947	8 178
TOTAL Bilan			(663)	(1 048)

NOTE 10 - Résultat par action

Résultat de base par action

(en milliers d'euros)

	31/12/2015
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	35 791
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 927 778
Résultat par action	12,22

Résultat dilué par action

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	35 791	32 420
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	2 927 778	2 931 500
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	2 927 778	2 931 500
Résultat dilué par action	12,22	11,1

⁽¹⁾ Nombre d'actions hors actions auto détenues (cf. Note 20.E).

Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres dilutifs.

NOTE 11 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	Frais de développement	Concessions, brevets et licences	Autres immos. Incorporelles	Immobilisations incorporelles en-cours	2015	2014
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	12 470	9 733	21 147	5 324	48 674	42 003
Acquisitions et augmentations	2 321	213	1 427	4 009	7 970	6 610
Cessions et diminutions	(544)	(10)	(207)		(760)	(78)
Transfert de postes	4 435	118	147	(4 522)	178	(72)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	11 305	257	244	5 191	16 997	0
Écarts de conversion	0	92	43	(2)	134	210
Valeur brutes au 31 décembre	29 987	10 403	22 802	10 000	73 193	48 674
Amortissements au 1^{er} janvier	8 666	8 712	15 131	0	32 510	28 487
Dotations	2 838	184	1 713	0	4 736	3 941
Reprises	(543)	(10)	(161)	0	(713)	(78)
Transfert de postes	3 936	81	(37)	(3 980)	0	0
Variations de périmètre ⁽¹⁾	7 872	219	183	3 980	12 254	0
Écarts de conversion	0	72	30	0	101	161
Amortissements au 31 décembre	22 770	9 259	16 860	0	48 888	32 510
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	3 804	1 020	6 016	5 324	16 164	13 516
Valeur comptable nette au 31 décembre	7 217	1 145	5 942	10 000	24 305	16 164
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0
Dont reprise des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ La variation de périmètre concerne le groupe SAPHYMO (2 684k€ en net) et le groupe AMI (2 058k€ en net).

NOTE 12 - Goodwill

A. Évolution de la valeur comptable

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Au 1er janvier (valeur nette)	46 872	45 572
Augmentation	5 002	2 300
Depreciation du <i>Goodwill</i>		(1 000)
À la clôture (valeur nette)	51 874	46 872

L'augmentation du *Goodwill* au 31 décembre 2015 est relatif à l'acquisition des sociétés Go Albert France (AMI), Go Albert UK et Go Albert Africa., Saphymo France, Saphymo Italie et Saphymo GmbH.

Les actifs et passifs réévalués des deux groupes acquis sont, à la date d'acquisition, les suivants :

	AMI Software	Saphymo	Total
Cout d'acquisition des titres	3 293	750	4 043
Dont montant payé	2 593	750	3 343
Actif			
Immobilisations	2 094	4 097	6 191
Impôts différés	50	1 786	1 836
Stock		3 258	3 258
Clients et comptes rattachés	1 460	8 124	9 584
Autres actifs courants	580	1 995	2 575
Trésorerie nette	(573)	(14)	(587)
Passif			
Passif financier non courant	588	2 549	3 137
Provisions non courantes	146	1 557	1 703
Dettes fournisseurs	548	4 314	4 862
Autre passifs financiers courant	0	6 019	6 019
Autres passifs courants	1 609	6 209	7 818
Actif net acquis (y compris intérêts minoritaires)	720	(1 402)	(682)
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif acquis	0	(277)	(277)
Actif net part du Groupe acquis	720	(1 679)	(959)
Goodwill	2 573	2 429	5 002

Ventilation par UGT

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UGT Environnement- construction	31 171	0	31 171
UGT Environnement- exploitation	0	0	0
Secteur Environnement	31 171	0	31 171
UGT Bertin	16 441	1 000	15 441
UGT CNIM Systèmes Industriels (CSI)	2 300	0	2 300
Secteur Innovation et Systèmes	18 741	1 000	17 741
UGT Babcock Wanson	3 962	1 000	2 962
UGT CNIM Babcock Services (CBS)	0	0	0
Secteur Énergie	3 962	1 000	2 962
TOTAL	53 874	2 000	51 874

B. Test de perte de valeur

Les méthodes d'établissement des tests de perte de valeur et de détermination des hypothèses sont décrites en Note 1.B. g).

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité de chacune des UGT (à l'exception de Bertin) sont les suivantes :

- coût moyen pondéré du capital de 10 % ;
- taux de croissance à l'infini de 2 %.

Pour l'UGT Bertin, l'évaluation a été effectuée avec un coût moyen pondéré du capital de 10,7 % et un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Pour l'ensemble des UGT (à l'exception de l'UGT Bertin), aucune dépréciation de *goodwill* ne serait à constater dans le cas d'un calcul de valeur d'utilité réalisé en utilisant soit :

- un taux d'actualisation augmenté de 1 bp ;
- un taux de croissance baissé de 1 bp ;
- un résultat prévisionnel normatif en année 5 baissé de 5%.

L'application de l'une de ces hypothèses conduirait pour l'UGT Bertin à une dépréciation inférieure à 0,5 millions d'euros.

NOTE 13 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Mat outillage	Autres immos corporelles	Immos.corp. en cours et avances et acomptes	2015	2014
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	13 935	67 900	88 117	30 044	2 995	202 991	193 593
Acquisitions et augmentations	43	1 124	2 506	1 778	5 644	11 096	9 839
Cessions et diminutions	(121)	(8 844)	(1 121)	(1 282)	(4)	(11 372)	(2 223)
Transfert de postes (1)	0	176	636	104	(1 093)	(177)	72
Variations de périmètre	4	150	1 304	1 285	4	2 747	0
Écarts de conversion	165	453	572	(67)	96	1 219	1 711
Valeur brutes au 31 décembre	14 027	60 960	92 014	31 861	7 641	206 504	202 991
Amortissements au 1^{er} janvier	380	45 770	63 754	22 524	(0)	132 428	121 979
Dotations	3	2 210	7 407	2 636	0	12 255	11 248
Reprises	(117)	(8 691)	(1 026)	(1 280)	0	(11 115)	(1 683)
Variations de périmètre	0	57	861	602	0	1 520	0
Écarts de conversion	0	187	433	(59)	0	561	884
Amortissements au 31 décembre	266	39 532	71 428	24 423	(0)	135 648	132 428
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	13 555	22 130	24 363	7 520	2 995	70 563	71 614
Valeur comptable nette au 31 décembre	13 762	21 428	20 586	7 438	7 641	70 856	70 563
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0
Reprises des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0

NOTE 14 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs brutes	18 494	35 750
Dépréciations	(7 061)	(25 287)
Valeur comptable nette	11 433	10 462

La variation de la valeur brute et des dépréciations est expliquée principalement par la liquidation en 2015 de la société Wanson Benede dont les titres étaient provisionnés à 100% pour le montant de 19 371 K€.

Le montant des dépréciations inclut également une dépréciation complémentaire à la société CEB-KOGEBAN pour 1 174 K€.

(en milliers d'euros)

	31/12/2015						31/12/2014
	Valeur d'inventaire	Dépréciation	Titres	% direct ou indirect	Comptes courants d'actionnaires sans échéance définie	Total	Total
S.M.A	63	0	63	3%		63	63
VECSYS Research	804		804	20%		804	804
Foster Wheeler Fakop	1 051	161	890	8,41%		890	890
Kogeban	1 867		1 867	10,87%	1 573	3 440	3 339
Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons	613		613	7%	2 762	3 375	3 060
Autres ⁽¹⁾	6 507	5 684	823		22	844	645
Total actifs financiers disponibles à la vente	10 903	5 845	5 058		4 357	9 415	8 799
Prêts	329	0	329			329	30
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements)	1 731	42	1 689			1 689	1 633
Total	12 963	5 887	7 076		4 357	11 433	10 462

⁽¹⁾ dont placement à + d'un an de MESE 673 K€.

NOTE 15 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

A. Évolution

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Au 1^{er} Janvier	52 281	50 591
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	3 266	3 669
Différence de conversion	1 338	1 831
Distribution	(3 503)	(3 217)
Variation de périmètre	0	7
Réserve recyclable	320	162
Autres ⁽¹⁾	(1 283)	(762)
S/TOTAL	52 419	52 281

⁽¹⁾ Variation du prêt participatif, assimilé à des titres, de CNIM Development chez CNIM Netherlands.

B. Chiffre d'affaires – Résultat

(en milliers d'euros)

Détail des participations dans les entreprises mises en équivalence	31/12/2015					21/12/2014				
	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote part	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Chiffre d'affaires 100 %	Résultat net 100 %	% d'intérêt	Résultat net quote part
CNIM Développement ⁽¹⁾	32 069	0	3 384	50,00%	1 692	29 769	0	3 583	50,00%	1 792
CCUAT	216	0	310	49,88%	154	61	(30)	(62)	49,88%	(31)
CSBC	7	0	(5)	50,00%	(2)	9	0	(9)	50,00%	(5)
DWS	3 261	11 939	191	33,33%	64	3 013	11 134	(122)	33,33%	(41)
HWS Holding Ltd	7 219	21 675	(1 409)	34,75%	(490)	6 993	19 483	(99)	34,75%	(34)
MES SELCHP	609	0	(9)	50,00%	(5)	3 763	0	(7)	50,00%	(4)
SELCHP	1 074	54 015	7 486	24,38%	1 825	899	47 111	7 780	24,38%	1 896
Technoplus Industries	4 779	7 044	8	34,79%	3	4 796	14 693	329	34,79%	115
WWS Ltd	3 185	12 893	77	33,33%	26	2 977	11 442	(59)	33,33%	(20)
Total	52 419				3 266	52 280				3 669

⁽¹⁾ Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

La société CNIM Development, ayant une activité de gestion de participations et prêts subordonnés auprès des sociétés qu'elle détient, a des produits financiers liés à la gestion de ces prêts subordonnés qui se sont élevés à 3 188 K€ en 2015 et à 3 804 K€ en 2014.

Les dividendes reçus de CNIM Development en 2015 s'élèvent à 5 M€.

C. Bilan – Endettement

(en milliers d'euros)

Détail des participations dans les entreprises mises en équivalence	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Total bilan 100%	Dettes financières 100%	Valeurs des participations dans les entreprises mises en équivalence	Total bilan 100%	Dettes financières 100%
CNIM Développement ⁽¹⁾	32 069	74 191	50 939	29 769	67 020	46 365
CCUAT	216	1 135	0	61	1 196	0
CSBC	7	1 981	27	9	1 906	26
DUDLEY Waste Services Ltd	3 261	14 297	13 675	3 013	14 859	14 511
HANDFORD Waste Services Holding Ltd	7 219	36 712	27 303	6 993	41 683	31 283
MES SELCHP	609	1 557	0	3 763	7 781	0
SELCHP	1 074	66 914	41 412	899	69 960	42 945
Technoplus Industries	4 779	25 512	0	4 796	26 048	3
Wolverhampton Waste Services Ltd	3 185	14 949	14 646	2 977	15 473	15 422
Total	52 419			52 280		

⁽¹⁾ Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

NOTE 16 - Stocks

(en milliers d'euros)

	Matières premières	Marchandises	Produits finis	En-cours de production	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	22 038	1 926	4 578	17 388	45 931
Dépréciations au 31.12.2014	6 242	347	344	394	7 327
Valeur comptable nette au 31.12.2014	15 797	1 579	4 233	16 995	38 605
Valeurs brutes au 31.12.2015	22 956	2 667	4 311	19 408	49 342
Dépréciations au 31.12.2015	7 252	355	373	548	8 528
Valeur comptable nette au 31.12.2015	15 704	2 312	3 938	18 859	40 814

NOTE 17 - Clients et autres débiteurs

Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients non échues	103 042	129 963
Créances clients échues :		
à - d'un mois	16 985	14 093
de 1 à 3 mois	11 929	13 987
de 3 à 6 mois	5 809	5 519
de 6 à 12 mois	5 790	1 702
de + d'1 an	9 315	24 798
Créances clients brutes	152 869	190 062
Dépréciation	(11 287)	(7 062)
Créances clients nettes	141 582	183 000
Factures à établir	32 997	40 660
Clients et comptes rattachés	174 579	223 660
Produits à recevoir sur affaires en cours	51 630	84 522
S/TOTAL	226 209	308 182

Les créances échues depuis plus de six mois sont provisionnées, sauf élément spécifique permettant de valider l'absence de risque (en général un point technique à lever).

Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)

Autres créances d'exploitation	31/12/2015	31/12/2014
Personnel et comptes rattachés	474	537
État et autres collectivités publiques	49 060	51 128
Débiteurs divers	2 880	3 295
Dérivés	427	789
Dépréciation autres créances	(436)	(457)
S/TOTAL	52 404	55 292
Charges constatées d'avance	7 261	9 280
TOTAL DES CREANCES	285 875	372 754

NOTE 18 - Contrats de construction

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2015	Contrats de construction	Autres	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	333 473	393 517	726 990
Avances et acomptes reçus sur commandes ⁽²⁾	2 162	7 936	10 098
Retenues de garantie ⁽³⁾	9 666		9 666
Produits à recevoir ⁽⁴⁾	25 675	25 955	51 630
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	107 066	30 012	137 078
Provisions pour pertes à terminaison	9 072		9 072

Au 31/12/2014	Contrats de construction	Autres	Total
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	594 520	196 261	790 781
Avances et acomptes reçus sur commandes ⁽²⁾	6 114	2 637	8 751
Retenues de garantie ⁽³⁾	17 346		17 346
Produits à recevoir ⁽⁴⁾	60 178	24 344	84 522
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	151 906	26 701	178 607
Provisions pour pertes à terminaison	8 167		8 167

⁽¹⁾ Pour les contrats non réceptionnés, le chiffre d'affaires est dégagé à l'avancement.

⁽²⁾ Acomptes Clients.

⁽³⁾ Facturations intermédiaires, payables sous réserve de réalisation de conditions contractuelles.

⁽⁴⁾ Chiffre d'affaires cumulé dégagé à l'avancement sur les affaires non livrées, moins les facturations intermédiaires : montant actif lorsqu'il est positif, passif lorsqu'il est négatif, uniquement sur les contrats de construction.

NOTE 19 - Instruments financiers

Actifs financiers

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Actifs disponibles à la vente	14	9 415	8 799
Prêts et créances au coût amorti			
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, prêts)	14	2 018	1 662
Clients et comptes rattachés	17	174 579	223 660
Produits à recevoir sur affaires en cours	17	51 630	84 522
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Trésorerie		71 127	29 482
Équivalents de trésorerie		67 274	79 789
Dérivés (ventes à terme)		427	789
Total actifs financiers		376 471	428 702

Équivalents de trésorerie

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte et en prenant un risque de contrepartie minimal.

La société-mère CNIM centralise la trésorerie en euros par un système de cash pooling, pour les sociétés françaises du groupe, de façon à optimiser la gestion des placements et des découverts.

La meilleure estimation disponible de la juste valeur des actifs financiers correspond à la valeur comptable.

Passifs financiers

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes financières	21	16 894	5 585
Dérivés courants (ventes à terme)		89	957
Fournisseurs		119 474	150 909
Autres passifs financiers courants	21	21 207	31 545
Total passifs financiers		157 664	188 996

En dehors des dérivés comptabilisés à leur juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. Les autres passifs financiers courants correspondent à la trésorerie créditrice.

Les dérivés sont constitués de ventes / achats à terme de devises (essentiellement des ventes), et quelques swaps de taux.

Le Groupe considère qu'ils sont de niveau 2, dans la mesure où il n'existe pas de marché permettant d'avoir une cotation publique de ces ventes à terme (montants / échéances identiques).

La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée à partir d'évaluations bancaires ou de modèles utilisés sur les marchés financiers sur la base de données à la clôture de l'exercice.

NOTE 20 - Capitaux propres

A. Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de deux euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice.

B. Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

C. Droit de vote

Les actions nominatives sont assorties d'un droit de vote double après deux années d'ancienneté.

Au 31 décembre 2015, il y avait 1 356 746 titres inscrits au nominatif avec droit de vote double.

D. Franchissement de seuil

Les statuts prévoient une déclaration de franchissement de seuil pour chaque tranche de 2,5 % en capital et en droit de vote.

E. Autocontrôle

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale du 3 juin 2015, la Société a reconduit un contrat d'animation de cours auprès d'Exane. L'autocontrôle a évolué comme suit en 2015 :

	CNIM	BWH	Exane	Total
Nombre d'actions au 01.01.2015	125 532	20 087	6 538	152 157
Nombre d'actions achetées en 2015	-	-	17 626	17 626
Cours moyen des achats	-	-	84,75	84,75
Nombre d'actions vendues en 2015	-	-	17 628	17 628
Opération intra-groupe	20 087	(20 087)	-	-
Cours moyen des ventes	76,87	-	85,18	85,18
Nombre d'actions auto-détenues au 31.12.2015	145 619	-	6 536	152 155
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	-	-	-	100 332
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	-	-	-	2 927 778
Nombre total d'actions	-	-	-	3 028 110

F. Dividendes proposés

Le dividende qui sera proposé lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2016 est de 5,90 euros par action.

Le Groupe a procédé en 2015 à la distribution d'un dividende de 5,35 euros par action, approuvé par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2015 et mis en paiement le 2 juillet 2015.

NOTE 21 - Emprunts et dettes financières

A. Ventilation au passif financier courant et non courant

(en milliers d'euros)

	31.12.2015			31.12.2014
	Passif Financier non courant	Passif Financier courant	Total	
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Kogeban	0	534	534	1 173
Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Estrées-Mons	1 400	600	2 000	2 600
Crédit de financement dans l'acquisition de la société Vecsys (sous-groupe Bertin)	0	125	125	625
Crédit de financement de projets de R&D dans la société Saphymo France	1 216	356	1 572	0
Crédit de financement d'investissements dans la société AMI France	320	80	400	0
Crédit de financement des travaux de la SCI Bassano	2 458	542	3 000	0
Financement court terme CNIM Singapour	0	4 540	4 540	11 200
Avance capitalisable - Elo	0	649	649	0
Avances remboursables	5 792	1 392	7 184	4 354
Cessions de créances	4 985	7 203	12 188	13 211
Retraitements crédit baux, autres	723	3 728	4 451	1 273
Sous-Total	16 894	19 749	36 643	34 436
Concours bancaires, comptes courants		1 458	1 458	2 694
Total	16 894	21 207	38 101	37 130

Les dettes financières à moins d'un an sont classées en passif financier courant.

- Le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme (multi-devises) de 120 millions d'euros sur une durée de 6 ans depuis décembre 2014. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2015.
Ce crédit moyen terme est soumis à un covenant lié aux comptes consolidés qui est respecté à la clôture de l'exercice : endettement net rapporté à l'EBITDA inférieur ou égal à 2,5.
- Au cours de l'exercice, la société a contracté un emprunt de 5 millions d'euros sur une durée de 5 ans à taux fixe, pour financer les travaux du siège social du Groupe (SCI Bassano). Le tirage au 31 décembre 2015 est de 3 millions d'euros.
- Idem Kogeban.
- Le crédit de financement de la société Estrées-Mons, contracté en avril 2013, est à taux variable et sur une durée de 5 ans.

B. Détail des montants en devises

(en milliers d'euros)

Emprunts et dettes financières	31/12/2015	Euros	Devises	31/12/2014
Moins d'un an	21 207	13 273	7 934	34 713
De un à cinq ans	16 752	16 752		2 417
Plus de cinq ans	142	142		0
TOTAL	38 101	30 167	7 934	37 130

Devises	Contre-valeur en milliers d'Euros	
Dirhams marocains	MAD	941
Livre Sterling	GBP	2 420
Singapour Dollars	SGD	4 573

NOTE 22 - Provisions (hors engagements de retraites et avantages assimilés)

(en milliers d'euros)

	Provisions au 31/12/2014	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Ecart de conversion	Entrée de périmètre	Provisions au 31/12/2015
Provisions pour litiges	9 019	1 476	(1 841)	(642)	0	62	8 074
Provisions pour perte à terminaison	8 166	5 431	(4 012)	(82)	26	0	9 529
Autres provisions pour risques	22 055	22 506	(8 123)	(5 188)	(3 667)	175	27 757
Autres provisions pour charges	269	46	(187)	0	0	40	169
Total autres provisions non courantes	39 509	29 459	(14 162)	(5 912)	(3 641)	277	45 530
Provisions pour garantie	33 064	16 951	(11 955)	(10 324)	(206)	338	27 867
Charges sur affaires livrées	31 953	19 050	(9 651)	(7 508)	217	0	34 062
Total provisions courantes	65 017	36 001	(21 607)	(17 832)	11	338	61 929
Total provisions	104 526	65 461	(35 769)	(23 745)	(3 629)	615	107 459

Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en "provisions pour perte à terminaison".

Autres provisions pour risques

Les « autres provisions pour risques » incluent essentiellement les provisions pour pénalités et claims clients.

Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par une analyse des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

La diversité des activités au sein du Groupe ne permet pas de retenir une seule méthode.

Pour l'activité qui génère les principaux montants de provision pour garantie - l'activité de construction d'usines neuves dans le secteur Environnement -, un taux de 2 % du prix de vente est appliqué, déterminé par une analyse des dépenses de garantie passées sur l'ensemble de cette activité, compte tenu du caractère techniquement similaire des contrats. Ce taux peut être augmenté en cas de problème spécifique identifié.

Pour les contrats du secteur Innovation & Systèmes – activité CSI, très spécifiques sur le plan technique, la méthode d'analyse des dépenses passées sur des contrats comparables est utilisée et conduit à des taux variant de 0.5 à 1.5 % du chiffre d'affaires.

Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré et réceptionné par le client, les dépenses afférentes restant à encourir sont comptabilisées en provision pour charges sur affaires livrées.

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont consommées les douze mois qui suivent la livraison.

NOTE 23 - Engagements de retraite et avantages assimilés

(en milliers d'euros)

	31/12 2014	Entrée de périmètre	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Recyclage en réserves	Reclas- sement ⁽¹⁾	Ecart de conversion	31/12 2015
Provisions pour médailles du travail	581		0	(38)				543
Provisions pour engagements de retraites	34 149	1 425	2 005	(1 420)	(889)	130	283	35 683
Total	34 730	1 425	2 005	(1 458)	(889)	130	283	36 226

(1) Montant comptabilisé en actif financier.

A. Engagements de retraite

a) Description des régimes de retraites en vigueur dans le Groupe

Les régimes en vigueur sont les suivants :

En France

- un régime d'indemnités de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction du nombre d'années de service et du salaire au moment du départ en retraite ;
- un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, pour les dirigeants en position cadre hors classe. Les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement pour le Groupe et aucune provision n'est constituée ;
- un régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après soixante ans. L'engagement est provisionné.

En Italie

- un régime d'indemnité de départ prévoyant le versement d'un capital calculé en fonction du salaire et de l'ancienneté. À la suite des modifications de législation en 2007, ce régime a été transformé en régimes à cotisations définies. La provision qui demeure dans les comptes est relative aux droits générés avant la modification du régime.

Au Royaume-Uni

Les salariés bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies.

Au Maroc

Les salariés bénéficient d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur au moment du départ à la retraite.

Les anciens salariés sont également couverts par un contrat de frais de santé.

(en milliers d'euros)

	31/12/15				31/12/14
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	Total
Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante					
Valeur de l'engagement	31 683	18 567	1 829	52 079	49 175
Juste valeur des actifs	(505)	(16 019)		(16 524)	(15 025)
Passif comptabilisé en fin de période	31 178	2 676	1 829	35 683	34 149
Actif comptabilisé en fin de période		128		128	
Les variations des obligations au titre des régimes de prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-après :					
Valeur de l'engagement au début de l'exercice	28 006	19 560	1 609	49 175	39 836
Variation de périmètre ⁽¹⁾	1 426	0	0	1 426	0
Écart de conversion	0	1 222	1	1 223	1 216
Droits de l'année	1 934	196	688	2 818	2 409
Actualisation	590	697	37	1 324	1 466
Taxe	(120)			(120)	0
Cotisations salariés		49	0	49	65
Prestations versées	(2 310)	(814)	(512)	(3 636)	(3 639)
Pertes et gains actuariels	2 157	(2 343)	6	(180)	7 822
Valeur de l'engagement à la fin de l'exercice	31 683	18 567	1 829	52 079	49 175
Le tableau ci-joint indique les variations des actifs du régime au cours de l'exercice					
Valeur des actifs au début de l'exercice	4	15 021	0	15 025	13 705
Ecart de conversion	0	919	0	919	958
Rendement attendu des actifs de couverture	1	541	0	542	615
Cotisations employeurs	500	600	0	1 100	1 214
Cotisations salariés	0	50	0	50	65
Liquidation de régime-prestations versées	0	(814)	0	(814)	(1 705)
Frais administratifs		(83)	0	(83)	(58)
Pertes et gains actuariels	0	(215)	0	(215)	232
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	505	16 019	0	16 524	15 025
Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants					
Droits de l'année	1 934	196	688	2 818	2 409
Actualisation	590	697	37	1 324	1 466
Rendement des actifs	(1)	(541)	0	(542)	(615)
Frais administratifs	0	(83)	(83)	(166)	58
Effet liquidation	0	0	0	0	0
Charge de l'exercice	2 523	269	642	3 434	3 319

⁽¹⁾ La variation de périmètre concerne les sociétés SAPHYMO France et AMI France.

La durée moyenne pondérée de l'engagement est de 11 ans.

Les flux de prestations estimés attendus des indemnités de fin de carrière en 2016 sont de 0.6 M€.

Les contributions estimées attendues pour les régimes à prestations définies pour 2016 sont de 2.1 M€.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant des provisions, au titre des régimes de retraite du Groupe sont les suivantes :

	31/12/15		31/12/14	
	En France	Au Royaume-Uni	En France	Au Royaume-Uni
Taux d'actualisation	2,0%	3,7%	2,0%	3,4%
Augmentation future des salaires hors inflation	1,0%	0%	1,0%	0,0%
Taux d'inflation	2,0%	1,9%	2,0%	2,2%
Table de mortalité	Table INSEE TGH05- TGF05	S1PMA/S1PFA, CMI 2012 ⁽¹⁾	Table INSEE TGH05- TGF05	S1PMA/S1PFA, CMI 2012 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ avec des taux à long terme d'amélioration de l'espérance de vie de 1,5% pour les hommes et 1% pour les femmes.

c) Ventilation des actifs de régimes

Les principales catégories d'actif et leur taux de rendement attendu sont les suivants :

	Ventilation	
	31/12/15	31/12/14
Actions	65%	64%
Obligations	14%	14%
Emprunts d'États	16%	17%
Autres	4%	5%
Total	100%	100%

d) Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une hausse générale de 0.25% du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 3.2 % de la dette actuarielle en France et de 3.8 % au Royaume-Uni.

B. Engagements médailles du travail

Les entreprises françaises versent une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le montant de la provision au 31 décembre 2015 s'élève à 543 milliers d'euros.

Le calcul de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2015 a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TGH-TGF 2005), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 2% (incluant l'inflation).

NOTE 24 – Contrats de location

A. Contrats de location financement

Les immobilisations prises en contrat de crédit-bail ou contrat de location financement s'apparentant à un achat assorti d'un crédit sont capitalisées comme des acquisitions.

Les montants concernés par ces retraitements sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	31/12/15	31/12/2014
Immobilisations brutes	9 102	9 102
Amortissements	(7 701)	(7 403)
Immobilisations nettes	1 401	1 700
Redevances	117	175
Frais financiers	(11)	(29)
Dotations aux amortissements	(299)	(376)
Impact net	(193)	(230)

31/12/15	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles	117	482	109	373	0
TOTAL	117	482	109	373	0

31/12/2014	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles	175	588	102	486	0
TOTAL	175	588	102	486	0

B. Contrats de location simple

(en milliers d'euros)

31/12/15	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations corporelles					
Constructions	2 690	6 122	1 874	4 247	0
Matériel et outillage	176	588	244	344	0
Matériel Informatique	0	40	16	24	0
Matériel de transport	1 298	2 007	938	1 069	0
Matériel et mobilier de bureaux	304	360	187	173	0
TOTAL	4 469	9 117	3 260	5 857	0

31/12/2014	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations incorporelles	136	480	136	344	
Immobilisations corporelles					
Constructions	2 741	7 625	2 607	5 018	0
Matériel et outillage	0	0	0	0	0
Matériel Informatique	18	79	18	61	0
Matériel de transport	1 283	1 799	865	935	0
Matériel et mobilier de bureaux	196	563	212	351	0
TOTAL	4 374	10 547	3 837	6 710	0

NOTE 25 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés :		
Cautions bancaires de marchés	330 439	445 303
Autres avals, cautions et garanties donnés à des établissements financiers	0	0
Engagements reçus :		
Cautions reçues des fournisseurs	129 220	129 404

NOTE 26 – Passifs éventuels

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2015.

NOTE 27 – Parties liées

(en milliers d'euros)

1) Ventes de biens et de services	31/12/2015	31/12/2014
* Entreprises associées	28 237	24 578
2) Achats de biens et de services		
* Entreprises associées	3 336	2 896
* Autres	-	-
* Martin GmbH	0	19 431
3) Créances et dettes d'exploitation		
§ Créances sur les parties liées :		
* Entreprises associées	2 146	2 069
§ Dettes envers les parties liées :		
* Entreprises associées	355	369
* Martin GmbH	0	11 212
4) Prêts consentis		
* Entreprises associées	34 255	32 277

	5) Dirigeants			
	Organes de Direction			
	31/12/2015		31/12/2014	
	Directoire	Conseil de Surveillance	Directoire	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	-	-	-	-
Engagements de retraite	6 968	-	-	-
Avances et Crédits alloués	-	-	-	-
Rémunérations allouées	2 610	696	2 610	674

Tous les membres en position cadre hors classe bénéficient à ce titre, après 60 ans, d'un complément retraite à prestations définies.

Les dirigeants n'ont pas de stock-options.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées selon les modalités normales de marché.

NOTE 28 - Risques

A. Risques financiers

a) Risque de change

- **Risque de change opérationnel**

Exposition

Le risque de change lié à un appel d'offre correspond au risque financier qu'encourt une société du Groupe lorsqu'elle répond à une offre dans une monnaie différente de sa monnaie nationale. Ce risque apparaît dès la soumission de l'offre, perdure tout au long de sa période de validité et ne se matérialise que si l'offre devient un contrat. Ce risque devient réel (ou certain) lorsque le contrat est signé.

Mesures de gestion

Conformément à la politique Groupe de gestion opérationnelle du risque de change transactionnel en phases d'offre et de contrat :

Une analyse complète du risque de change est effectuée pour chaque projet dès la période d'appel d'offres, tenant compte des flux de trésorerie entrants et sortants prévus par devise.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour obtenir une couverture naturelle en visant à équilibrer les encaissements et décaissements prévus par devise étrangère.

Dès lors qu'il existe en phase d'appel d'offres une exposition résiduelle au risque de change, sa couverture éventuelle, fondée sur la probabilité estimée d'obtention du contrat et les conditions de marché, s'effectue au moyen de polices d'assurance export spécifiques (de type Coface) ou par des instruments financiers dérivés optionnels.

Pour chaque contrat enregistré en commande, l'exposition résiduelle au risque de change, déterminée par devise, est couverte par l'utilisation de contrats à terme. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables ou certains.

Les couvertures de change des sociétés du Groupe sont prises par le département Financement/Trésorerie du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, en fonction des prévisions à terminaison d'encaissements et décaissements en devises communiquées par le chef de projet ou le responsable financier de la filiale ou du Secteur concerné.

Durant toute la période de réalisation de chaque contrat concerné, le portefeuille de couvertures est ajusté en conséquence du suivi individuel des expositions résiduelles au risque de change, conformément aux procédures internes au Groupe.

- **Risque de change financier**

Au 31 décembre 2015, aucune dette financière externe n'est contractée dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la filiale contractante.

- **Risque de change lié aux investissements nets à l'étranger**

Le risque de change lié aux investissements nets à l'étranger correspond au risque de conversion (de bilan) généré par l'intégration des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la maison-mère.

Le Groupe continue d'être peu exposé à ce risque compte tenu du poids prépondérant dans les capitaux propres consolidés des filiales intégrées dont la devise fonctionnelle est l'euro.

En conséquence, le Groupe n'a pas de couverture d'investissements nets à l'étranger.

b) Risque de taux

- **Endettement**

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

L'endettement à taux variable et non couvert au moyen de swap de taux échangeant un taux d'intérêt variable contre un taux d'intérêt fixe représente un montant non significatif au 31 décembre 2015 (cf. Note 21.B).

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte.

B. Risque de contrepartie

a) Exposition

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie :

- dans le cadre de ses activités opérationnelles :
 - risque lié aux créances commerciales détenues sur des clients ;
 - risque lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs ;

- dans le cadre de ses activités de placement et de couverture.

À noter que le degré de concentration du portefeuille clients est lié à l'avancement des principaux contrats et n'est donc pas reproductible d'une année sur l'autre.

b) Mesures de gestion

- **Risque de crédit lié aux créances commerciales détenues sur des clients**

Selon l'évaluation du risque géopolitique, les contrats clés en main réalisés auprès d'acheteurs publics peuvent faire l'objet de garanties couvrant :

- le risque de rupture du contrat commercial susceptible d'intervenir entre l'acceptation d'une commande et sa livraison (« risque de fabrication ») ;
- le risque de non-paiement des derniers termes de paiement une fois la livraison réalisée ;
- le risque d'appel abusif des cautions.

Dans le cadre de ses marchés privés :

- le Groupe procède avant la conclusion des contrats à une analyse du risque de crédit, notamment par consultation d'informations en provenance de sociétés spécialisées dans la fourniture de renseignements commerciaux en phase de contractualisation, le risque de défaut de paiement est mitigé par :
 - la négociation de techniques de paiement appropriées : lettres de crédit stand-by et/ou crédits documentaires ;
 - la négociation des termes de paiement ;
 - l'obtention de garanties maison-mère des clients.

Certaines filiales du Groupe disposent de contrats d'assurance-crédit classiques leur permettant d'être indemnisées des pertes subies en cas de non-paiement de leurs créances commerciales.

Les créances clients échues font l'objet de relances systématiques et graduées en fonction de l'antériorité des retards de paiement constatée sur la base des balances âgées clients.

- **Risque de contrepartie lié aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs**

CNIM intègre dans son processus de sélection des partenaires, sous-traitants et fournisseurs une analyse de risque dont les résultats peuvent conduire :

- à décider de ne pas contracter avec tel ou tel partenaire, sous-traitant ou fournisseur ;
- à exiger du tiers concerné l'émission de garanties bancaires ;
- à adapter les conditions de paiement aux risques encourus.

Malgré ce processus, des défaillances techniques ou financières de partenaires, sous-traitants ou fournisseurs pourraient intervenir, induisant pour le Groupe des obligations supplémentaires susceptibles d'impacter ses résultats.

- **Risque de contrepartie liée aux activités de placement de trésorerie et de couverture**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents de trésorerie et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés contractés en couverture des risques de change et de taux d'intérêt. Dans ce dernier cas, le risque de contrepartie correspond à la juste valeur des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie en limitant systématiquement le choix des contreparties bancaires à des banques et établissements financiers de premier rang.

C. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

À cet égard, le Groupe considère ne pas être significativement exposé au risque de liquidité. En effet, au 31 décembre 2015 :

- la trésorerie nette du Groupe (trésorerie et équivalents de trésorerie nette de l'endettement financier) s'élève à 100,3 millions d'euros contre 72,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme de 120 millions d'euros non utilisée au 31 décembre 2015. Compte tenu d'une trésorerie brute de 138,4 millions d'euros, le niveau de liquidités ressort à 258,4 millions d'euros (contre 229,3 millions au 31 décembre 2014) ;
- enfin et comme mentionné en Note 21.A, le crédit moyen terme cité ci-dessus est soumis à une clause de défaut (« covenants ») liée aux comptes consolidés qui est respectée à la clôture de l'exercice.

NOTE 29 - Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	Deloitte				PWC			
	2015		2014		2015		2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%

Audit :

- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :

CNIM	162	32%	174	38%	162	41%	163	42%
Filiales consolidées	291	58%	248	54%	229	58%	183	47%
Total	453	90%	422	92%	391	98%	346	89%

- Missions accessoires :

CNIM		0%	9	2%	2	1%	30	8%
Filiales consolidées	23	5%	24	5%	0	0%	2	1%
Total	23	5%	33	7%	2	1%	32	8%
Total Audit	476	94%	455	99%	393	99%	378	97%

Autres prestations :

- Juridique, Fiscal, Social

	30	6%	3	1%	4	1%	11	3%
Total autres prestations	30	6%	3	1%	4	1%	11	3%
Total	506	100%	458	100%	397	100%	389	100%

NOTE 30 - Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

5.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2015^(RFA)

5.2.1 Bilan

5.2.1.1 ACTIF

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31.12.2015			NET 31.12.2014
		BRUT	Amort. & Prov.	NET	
ACTIF NON COURANT					
Immobilisations Incorporelles	4	45 836	16 932	28 905	31 189
Terrains		2 878	266	2 612	2 575
Constructions		31 131	21 245	9 886	10 882
Instal. Techniques. Mat. & Outil. Industriel		45 728	33 985	11 742	15 927
Autres		10 911	8 146	2 764	3 273
Immobilisations Corporelles en cours		504		504	968
S.Total Immobilisations corporelles	5	91 151	63 642	27 509	33 625
Immobilisations financières :					
Participations non consolidées		162 310	44 950	117 360	111 477
Créances rattachées à des participations		18 323	4 560	13 763	10 786
Autres immobilisations		20 868	5 848	15 020	13 330
S.Total Immobilisations financières	6	201 501	55 357	146 144	135 594
Total actif immobilisé		338 489	135 931	202 557	200 408
Stocks et encours		15 915	3 933	11 983	14 800
Avances et acomptes versés s/.commandes		643	15	628	2 732
Créances d'exploitation :					
Clients & comptes rattachés	7	103 070	2 901	100 169	198 340
Autres créances	7	134 651	24 699	109 952	95 647
Valeurs mobilières de placement	8	67 231		67 231	77 654
Disponibilités		17 598		17 598	5 819
Charges constatées d'avance	9	18 206		18 206	24 102
Total actif circulant		357 314	31 548	325 766	419 094
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9	1 038		1 038	1 302
Écarts de conversion actif	15	708		708	1 592
TOTAL GENERAL		697 549	167 479	530 069	622 395

5.2.1.2 PASSIF

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux propres			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserve légale		606	606
Réserves		31 223	23 090
Résultat Net		51 742	23 621
Provisions réglementées	11	5 957	7 786
Capitaux propres	10	102 822	68 395
Provisions pour risques et charges	12	54 167	60 940
Dettes financières			
Emprunts & Dettes / Ets de Crédit	13	8 438	10 884
Emprunts & Dettes Financières divers	13	154 307	157 169
Total dettes financières		162 745	168 053
Avances et acptes reçus s/commandes		844	4 908
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs	13	73 759	136 962
Dettes Fiscales et Sociales	13	40 348	63 301
Total dettes d'exploitation		114 107	200 263
Autres dettes	13	2 218	1 423
Total dettes		117 169	206 594
Produits constatés d'avance	14	91 005	115 864
Écarts de conversion passif	14	2 161	2 550
TOTAL GENERAL		530 069	622 395

5.2.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Chiffre d'affaires	17	384 717	541 507
Production immobilisée		1 313	3 497
Production stockée		(2 786)	10 007
Subventions d'Exploitation		(17)	29
Reprises d'amortissements et provisions		39 537	26 097
Transfert de charges	17	5 036	2 557
Autres produits courants		1 001	1 273
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		428 802	584 967
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variation de stocks		(224 464)	(356 973)
Autres charges externes		(52 005)	(52 542)
Impôts, taxes et assimilés		(7 022)	(7 842)
Charges de personnel			
Salaires et traitements		(56 619)	(59 852)
Charges sociales		(24 189)	(26 298)
Dotations aux amortissements		(8 652)	(9 127)
Dotations aux provisions		(34 751)	(41 986)
Autres charges courantes		(7 687)	(13 532)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(415 388)	(568 152)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 413	16 815
PRODUITS FINANCIERS			
Sur valeurs mobilières		157	402
Sur prêts et créances et autres produits financiers		1 628	1 549
Reprises sur Provisions & Transferts de Charges		1 511	7 470
Gains de change		790	1 174
Produits de participation		36 780	10 871
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		40 865	21 467
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux Amortissements & Provisions		(4 653)	(11 262)
Intérêts & Charges Financières		(935)	(917)
Pertes de change		(1 745)	(1 473)
TOTAL CHARGES FINANCIERES		(7 333)	(13 652)
RESULTAT FINANCIER	18	33 533	7 815
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		46 946	24 630
Produits exceptionnels		2 357	32 700
Charges exceptionnelles		(1 419)	(31 167)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20	938	1 534
Participation		(205)	(285)
Impôts sur les bénéfices	21	4 063	(2 257)
RESULTAT NET COMPTABLE		51 742	23 621

5.2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	51 742	23 621
Élimination des amortissements et provisions	3 723	29 400
Élimination des plus ou moins values de cession	251	406
Capacité d'autofinancement	55 717	53 427
Stocks et en cours	2 818	(10 313)
Avances et acomptes versés	2 104	2 475
Variation des clients et comptes rattachés	98 171	(24 565)
Autres créances et comptes de régularisation	5 769	17 334
Avances et acomptes reçus	(4 063)	(6 408)
Variation des dettes d'exploitation	(103 832)	31 061
Variation des autres dettes	(13 526)	(41 098)
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	(12 559)	(31 515)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	43 158	21 912
Acquisition d'immobilisations	(10 406)	(12 764)
Diminution des prêts aux filiales	231	10 397
Cession d'immobilisations	3	
Incidence des restructurations (augmentation de capital)	(6 089)	(4 587)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	(16 262)	(6 954)
Dividendes versés	(15 488)	(103 883)
Émissions d'emprunts	6 860	8 161
Remboursements d'emprunts	(8 692)	(1 270)
Variation mobilisation BPI	8 756	
Cessions (acq.) d'actions propres	(1 685)	(5 366)
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(10 250)	(102 358)
VARIATION DE TRESORERIE A+B+C	16 647	(87 399)
Trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement et actions propres	67 231	77 698
Disponibilités	17 598	5 819
Concours bancaires courants	(686)	(648)
Comptes courants filiales	(47 048)	(62 421)
	37 095	20 448
VARIATION DE TRESORERIE	16 647	(87 399)

5.2.4 Annexe

NOTE 1 - Appartenance à un périmètre de consolidation

CNIM SA est la société-mère du Groupe CNIM.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au nouveau Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

A. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

a) Immobilisations incorporelles

	Durée
R&D immobilisée	5 ans
Concessions, Brevets, Licences	Entre 5 et 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Les durées retenues pour l'amortissement des concessions brevets et licences sont inférieures à leurs durées de protection juridique.

Les fonds de commerce ne concernent que des fonds achetés et ne donnent pas lieu à amortissement. Ils sont enregistrés à leur valeur d'acquisition et dépréciés quand leur valeur d'utilité (déterminée sur la base des cash flows futurs actualisés associés au fonds), devient inférieure à leur valeur historique.

b) Immobilisations corporelles

- **Valorisation**

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération. En application de l'approche par composants, la Société utilise des durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

- **Amortissements**

Les amortissements inscrits en diminution de l'actif correspondent à la dépréciation calculée selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie indiquée ci-après.

Les taux retenus découlent des durées d'utilisation suivantes :

Durées d'amortissement

	Durée		Durée
Bâtiments Génie civil ⁽¹⁾	30 ans	Appareils de contrôle	8 ans
Aménagements d'installations	10 ans	Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans
Voiries	20 ans	Petit matériel de manutention	4 ans
Matériel et outillage	10 ans	Mobilier et matériel de bureau	entre 5 et 10 ans
Éléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 10 ans	Matériel de sécurité	4 ans
Petit matériel	8 ans	Matériel informatique	2 à 5 ans
Outillage	5 ans		

⁽¹⁾ Valeur résiduelle : 10% de la valeur brute

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

a) Titres de participation

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation est enregistrée. Lorsque la situation nette est négative et que CNIM SA s'est engagé à soutenir cette filiale, une provision à la hauteur de la quote-part de la situation nette négative est comptabilisée.

b) Créances rattachées à des participations

Elles sont enregistrées à leur valeur historique et dépréciées en cas de risque de non recouvrement.

c) Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de la situation nette et des perspectives futures.

C. Valorisation des stocks et en-cours

a) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au dernier cours connu, ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

b) En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

D. Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charge inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "clients et comptes rattachés". Si ce montant est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "produits constatés d'avance".

Dans un souci de présentation homogène avec les comptes consolidés, les acomptes reçus des clients se rapportant à des travaux effectués ont été nettés avec les produits à recevoir à l'actif du bilan.

E. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, en fonction du risque encouru, l'objet d'une provision pour dépréciation.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur cours d'achat. Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés seulement lorsqu'ils sont identifiables (bons du Trésor à taux fixe, certificats de dépôt, comptes à terme).

G. Provisions pour risques et charges

Ces postes comprennent principalement :

a) Provisions pour risques

- 1) Les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque encouru.
- 2) Les provisions pour garanties données aux clients et établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.
- 3) Les provisions pour pertes à terminaison : lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en « provisions pour perte à terminaison ».
- 4) Les autres provisions pour risques : ce poste inclut les provisions pour situation nette négative - au-delà des actifs dépréciés (comptes courants, créances clients) - de filiales. Il inclut également les provisions pour risque de perte de change.

b) Provisions pour charges

Les dépenses afférentes à un contrat livré peuvent ne pas être toutes comptabilisées à la date de réception. La part non comptabilisée de ces dépenses à terminaison est passée en « Provisions pour charges sur affaires livrées ».

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont reprises en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

c) Provisions médaille du travail

L'entreprise verse une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Le calcul de la provision pour médaille du travail a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (tables INSEE TGH et TGF 2005), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 0%. La provision au 31.12.2015 s'élève à 505 K€.

H. Avances reçues sur commandes en cours

Ce poste concerne exclusivement les acomptes et factures clients encaissés sur les affaires en cours.

I. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération, ou au cours projet dans le cadre des couvertures effectuées sur contrat. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture font l'objet d'une provision pour risques.

J. Recherche & développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

K. Intégration fiscale

La convention d'Intégration fiscale applique le principe de neutralité qui laisse l'économie d'impôt à la société CNIM, tête de groupe fiscal, sans engagement à la restituer en cas de retour à une situation bénéficiaire de la filiale.

L. CICE

Un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est instauré depuis l'exercice 2013 au titre des rémunérations versées sur l'exercice. La société CNIM SA comptabilise ce crédit d'impôt à recevoir en diminution des charges sociales Il a fait l'objet d'un préfinancement au cours de l'exercice 2015.

M. Engagements postérieurs à l'emploi

Le montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent au 31 décembre 2015 s'élève à 10 343 k€. Cet engagement n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite de la mortalité [table INSEE TH00-02 - TF00-02 (décès)], de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1%, d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 3%.

Le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies.

NOTE 3 - Évènements importants de la période

Dans le cadre de ses projets de développement de l'activité solaire, la société a procédé à une opération d'apport partiel d'actifs de sa branche Solaire à la société SUNCNIM. Cette opération réalisée à la valeur nette comptable avec effet rétroactif au 01/01/2015 a eu pour effet la création de titres SUNCNIM pour un montant de 5 918 k€ (cf. : Note 6).

NOTE 4 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice 2015	Augmentations par acquisitions	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur à la fin de l'exercice 2015
<u>Valeurs brutes</u>				
Frais d'établissement	-			-
Concessions, brevets, licences	3 554			3 554
Autres immobilisations incorporelles	9 570	1 344	92	10 822
Fonds commercial ⁽¹⁾	23 343			23 343
Frais de recherche et développement	6 005		1 172	4 833
Immobilisations en cours	5 323	2 327	4 366	3 284
TOTAL VALEURS BRUTES	47 795	3 671	5 630	45 836
<u>Amortissements & Dépréciations</u>				
Frais d'établissement	-			-
Concessions, brevets, licences	3 163	6		3 169
Autres immobilisations incorporelles	7 565	998	92	8 472
Fonds commercial	457			457
Frais de recherche et développement	5 420		587	4 833
TOTAL AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	16 606	1 004	678	16 932
VALEURS NETTES	31 189	2 667	4 952	28 904

(1) Détail des Fonds de commerce

Fonds de commerce BABCOCK	5 903
Fonds de commerce SACOM	347
Fonds de commerce ALFA-LAVAL (BE)	457
Fonds de commerce - Confusion de patrimoine Cittic	76
Fonds de commerce - Mali de fusion BTP/BTA	1 629
Fonds de commerce - Agence Maromme	120
Fonds de commerce - Tup CNIM Environnement	12 500
Fonds de commerce - CNIM Transport France	10
Fonds de commerce - INVEN	2 300
	<u>23 343</u>

NOTE 5 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice 2015	Augment. par acquisitions	Var. par virement de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises au hors service	Dépréciations Dotation(+), Reprise(-)	Valeur à la fin de l'exercice 2015
Valeurs brutes						
Terrains et aménagements	2 955	43		121		2 878
Constructions						
- Sur sol propre	18 120	48		183		17 985
- Sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21 319	286	176	8 634		13 147
<i>S/Total Constructions</i>	39 439	334	176	8 818	0	31 132
Installations techniques, matériel et outillage industriel	45 959	1 287	515	2 035		45 727
Autres immobilisations corporelles						
- Installations générales, agencements et aménagements divers	0					0
- Matériel de transport et manutention	930	30		10		951
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 240	792	43	1 114		9 960
- Emballages récupérables et divers						
<i>S/Total Autres Immos Corporelles</i>	11 170	822	43	1 124	0	10 911
Immobilisations en cours	968	504	(968)			504
Avances et acomptes	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	100 491	2 990	(234)	12 097	0	91 151
Amortissements & Dépréciations						
Terrains et aménagements	380	3		117		266
Constructions						
- Sur sol propre	13 577	179		174		13 582
- Sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 980	1 174		8 491		7 663
<i>S/Total Constructions</i>	28 557	1 353	0	8 665	0	21 245
Installations techniques, matériel et outillage industriel	30 032	4 642		714	25	33 985
Autres immobilisations corporelles						
- Installations générales, agencements et aménagements divers	0					0
- Matériel de transport et manutention	835	59		23		871
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 061	1 328		1 113		7 275
- Emballages récupérables et divers						
<i>S/Total Autres immos corporelles</i>	7 896	1 387	0	1 137	0	8 146
TOTAL AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS	66 865	7 384	0	10 632	25	63 642
VALEURS NETTES	33 627	(4 394)	(234)	1 465	(25)	27 509

NOTE 6 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

Nature des immobilisations	Montant brut au 31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2015
VALEURS BRUTES				
Titres de participation ⁽¹⁾	156 427	5 933	(50)	162 310
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	12 817	5 727	(220)	18 323
Autres immobilisations financières				
T.I.A.P. ⁽³⁾	3 538			3 538
Autres titres immobilisés	5 637			5 637
Prêts	30	2		32
Actions propres ⁽⁴⁾	9 508	1 685		11 194
Dépôt et cautionnement	478		(10)	467
S/Total autres immos financières	19 190	1 687	(10)	20 867
TOTAL VALEURS BRUTES	188 435	13 347	(281)	201 501
DEPRECIATIONS				
Titres de participation	44 950			44 950
Créances rattachées à des participations ⁽⁵⁾	2 031	2 529		4 560
T.I.A.P.	168			168
Autres titres immobilisés	5 637			5 637
Prêts	0			0
Actions propres	13		(13)	0
Dépôt et cautionnement	42			42
S/Total autres immos financières	5 860	0	(13)	5 847
TOTAL DEPRECIATIONS	52 841	2 529	(13)	55 357
VALEURS NETTES	135 594	10 818	(268)	146 144

⁽¹⁾ Titres de participation :

L'augmentation majeure des titres de participation correspond à :

Sun CNIM : augmentation de capital dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé le 01/12/2015 avec effet rétroactif au 01/01/2015 : 5 918 k€

⁽²⁾ Créances rattachées à des participations :

Augmentation essentiellement liée à des prêts complémentaires à la SCI Bassano : +3 746 k€

Capitalisation des intérêts courus sur les prêts auprès de la SCI Bassano : +115 k€

Prêts complémentaires et capitalisation des intérêts courus auprès de la société Kogeban : +1 274 k€

Capitalisation des intérêts courus sur les prêts à la société CBEM : +315 k€

⁽³⁾ Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

5 471 titres Foster Wheeler Fakop pour 1 051 k€ représentant 10,96% du capital dépréciés de 161 k€

21 487 titres Kogeban pour 1 867 k€, représentant 10,87% du capital.

2450 titres de CBEM pour 613 k€ représentant 7% du capital

⁽⁴⁾ Actions propres :

Le nombre d'actions propres inscrit en immobilisations financières s'élève à 145 618 au 31.12.2015.

⁽⁵⁾ Dépréciation des créances rattachées à des participations :

- Dépréciation du prêt à la société Kogeban : 1 193 k€

- Dépréciation du prêt à la société CNIM Canada : 1 336 k€

A. Titres de participation et dépréciation

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% détention
CNIM Netherland	31 000		31 000	100%
CNIM Ouest Armor	40		40	100%
CNIM CTG	40		40	100%
CNIM Saoudi	1 328	1 328	0	94%
CNIM RUS	0		0	100%
EKOMZ	2		2	70%
Babcock Wanson Holding	30 615		30 615	100%
Babcock Wanson Italiana	1		1	0%
Babcock Wanson Maroc	5 717	5 716	1	98%
CNIM CZ SRO (ex CBCE)	3 135	3 090	45	92%
CCUAT	82		82	50%
CNIM UK / Martin E. S.	2 371		2 371	100%
Babcock International	1 800		1 800	100%
CNIM Industrie	60	60	0	100%
Babcock Services	5 661		5 661	100%
CB Services	11	11	0	100%
CTH	23 427	22 427	1 000	100%
CTF	12 302	12 302	0	100%
CTIPE	4	4	0	100%
DAUPHINE	1	1	0	100%
BERTIN Technologies	15 492		15 492	100%
CSBC	1	1	0	50%
LAB	18 500		18 500	100%
Technoplus Industries	4 500		4 500	35%
SCI 35, rue de Bassano	8		8	100%
SMA	63		63	3%
CNIM Babcock Sulamerica	6	6	0	100%
CNIM Insertion (Ex STOMA)	51		51	100%
CNIM E.C.S	1		1	100%
SOMMUDIMEC	4	4	0	0%
CNIM Centre France	40		40	100%
CEB	40		40	100%
CTA	40		40	100%
EMEB	34		34	85%
CNIM Asia Pacific Ltd	1		1	100%
CNIM 1 à CNIM 5 ⁽¹⁾	13		13	100%
SUNCNIM	5 919		5 919	59%
TOTAL	162 310	44 950	117 361	

⁽¹⁾ Nouvelles sociétés créées en 2015, sans activité au capital de 2 500 euros chacune

B. Créances rattachées à des participations

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
SCI 35, rue de Bassano	7 994		7 994
CNIM Canada	3 367	3 367	0
BW Maroc	1 432	0	1 432
Kogeban	2 747	1 193	1 554
CBEM (Estrées-Mons)	2 762		2 762
Total	18 302	4 560	13 742

NOTE 7 - État des créances

(en milliers d'euros)

Créances	Montant brut	31.12.2015		
		Échéances - 1 an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances à + de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	18 323		18 323	
Prêts	32	8	24	
Dépôts et cautionnements (part des autres immobilisations financières)	467	151	316	
TOTAL 1	18 823	159	18 663	0
Créances clients et comptes rattachés				
Clients douteux ou litigieux	0	0		
Clients effets à recevoir	0	0		
Autres créances clients ⁽¹⁾	103 070	103 070		
TOTAL 2	103 070	103 070	0	0
Autres créances d'exploitation				
Personnel et comptes rattachés	226	226		
Organismes sociaux	216	216		
État et autres collectivités publiques	31 132	31 132		
Débiteurs divers	3 928	3 928		
Groupe et associés	99 149	99 149		
TOTAL 3	134 651	134 651	0	0
Charges constatées d'avance	18 206	18 206		
TOTAL CRÉANCES	274 750	256 087	18 663	0

⁽¹⁾ Dont entreprises liées : 16 936 k€ et produits à recevoir : 33 621 k€

NOTE 8 - Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)

	31.12.2015 Nombre de titres	31.12.2015 Montant	31.12.2014 Montant
Actions propres (animation du cours)	6 536	555	538
CASH INVT 2004	-	-	826
CAAM	261	57 445	67 058
BNP PM	36	834	-
Banque Postale	1	10	10
HSBC	441	8 363	9 241
SG MONETAIRE PLUS	1	24	24
TOTAL	7 276	67 231	77 698
Dépréciation des actions propres :		-	(44)
Valeur d'achat des actions propres		555	538
Valeur de marché		555	495
Plus-value latente OPCVM ayant déjà supporté l'impôt		5	5

NOTE 9 - Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	18 206	24 102
Charges à répartir ⁽²⁾	1 038	1 302
Écarts de conversion Actif	708	1 592
Total	19 952	26 995

⁽¹⁾ Les charges constatées d'avance résultent principalement de l'avancement des affaires en cours.

⁽²⁾ Étalement sur 6 ans des commissions de coordination et participation acquittées par la Société dans le cadre du renouvellement de la convention de crédit moyen terme.

NOTE 10 - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Dividendes sur actions propres	Variation des provisions réglementées	Résultat N	31.12.2015
Capital social	6 056						6 056
Primes	7 237						7 237
Réserve légale	606						606
Réserves	23 090	7 421		713			31 224
Provisions réglementées et subventions	7 785				(1 828)		5 957
Capitaux propres avant affectation du résultat	44 774	7 421	0	713	(1 828)		51 080
Résultat exercice	23 621	(7 421)	(15 487)	(713)		51 742	51 742
TOTAL	68 395	0	(15 487)	0	(1 828)	51 742	102 822

Au 31 décembre 2015, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de deux euros de valeur nominale chacune, entièrement libéré. Il n'y a pas eu de modification au cours de l'exercice. Concernant les distributions de dividendes : cf. la Note 18.

NOTE 11 - Provisions réglementées

(en milliers d'euros)

Nature	Montant à la fin de l'exercice 2014	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice 2015
Amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	5 325	852	1 754	4 423
Subvention d'investissement ⁽²⁾	2 461		926	1 535
TOTAL	7 786	852	2 680	5 957

⁽¹⁾ Les amortissements dérogatoires concernent principalement des logiciels et de l'outillage.

⁽²⁾ Les subventions d'investissement concernent principalement les projets de recherche et développement.

Note 12 – Provisions pour risques et charges, dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)

Rubriques	Provisions au 31.12.2014	Dotations de l'exercice	Reprises consommées de l'exercice	Reprises non consommées de l'exercice	Provisions au 31.12.2015
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	7 199	876	1 522	372	6 181
Provisions pour garantie	19 401	12 666	6 148	7 587	18 332
Provisions pour pertes de change	988	482	988		482
Provisions pour pertes à terminaison	6 841	1 803	2 851		5 794
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	7 569	1 440	2 165	4 000	2 844
Total provisions pour risques	41 998	17 267	13 673	11 959	33 634
Provisions pour charges					
Engagement médaille du travail	549		44		505
Charges sur affaires livrées	18 393	15 058	7 548	5 874	20 028
Total provisions pour charges	18 942	15 058	7 592	5 874	20 533
Total provisions pour risques et charges	60 940	32 325	21 265	17 833	54 167
Provisions pour dépréciation d'actifs					
Immobilisations incorporelles et corporelles	457	25			482
Participations	46 981	2 529			49 510
Autres immobilisations financières	5 860			13	5 848
Total Actifs financiers	53 299	2 554		13	55 840
Stock matières premières	4354	142		73	4 423
Clients	2286	2 740	2 117		2 909
Avances et Acomptes versés s/Commandes	15				15
Autres créances	23 375	1 639	315		24 700
Valeurs mobilières de placement	44	3		47	0
Total provisions sur actifs circulants	30 074	4 524	2 432	120	32 047
Total actifs	83 373	7 078	2 432	132	87 886
Total risques, charges et actifs	144 313	39 403	23 697	17 965	142 053
Exploitation	-	34 750	39 542		-
Financier	-	4 653	1 510		-
Exceptionnel	-		610		-
Total	-	39 403	41 662		-

⁽¹⁾ Les risques relatifs à un contrat à l'exportation ayant pénalisé les comptes 2014, compte tenu de l'incertitude liée à l'absence d'autorisation d'exportation des équipements à la date d'arrêté des comptes 2014, ont été levés au cours du 1er semestre de l'exercice 2015.

NOTE 13 - Emprunts et dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		À moins d'un an	À + 1 an - 5ans	À + 5ans
Banques (Soldes créditeurs)	686	686		
Autres emprunts /établissements de crédit ⁽¹⁾	7 753	3 894	3 859	
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 438	4 580	3 859	
Emprunts et dettes financières diverses hors groupe ⁽²⁾	10 895	3 781	7 114	
Comptes courants passif (Groupe)	143 411	143 411		
Total Emprunts et dettes financières diverses	154 307	147 192	7 114	
Dettes fournisseurs ⁽³⁾	72 409	72 409		
Dettes fiscales et sociales	40 348	40 348		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.	1 350	1 350		
Autres dettes	2 218	2 218		
Total	279 070	268 097	10 973	

⁽¹⁾ *Détail des dettes financières auprès des établissements de crédit :*

Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Kogeban : 533 k€

Crédit de financement de l'investissement dans la société de projet Cogénération Biomasse Estrées-Mons : 2 000 k€

Crédit de financement des travaux de la SCI Bassano : 3 000 k€

Emprunt auprès de CTE : 2 219 k€

⁽²⁾ *Mobilisations de créances fiscales auprès de BPI : 8 756 k€ et avances remboursables 2 138 k€. La part à moins d'un an est constituée du CIR 2012 mobilisé.*

⁽³⁾ *Dont entreprises liées 19 560k€ à moins d'un an.*

NOTE 14 - Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	91 005	115 864
Écarts de conversion Passif	2 161	2 550
TOTAL	93 166	118 414

⁽¹⁾ *Principalement sur affaires.*

NOTE 15 – Écarts de conversion

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Écarts Actif	708	1 592
Provisions pour risques	(482)	(988)
Net	226	604

Seuls les écarts de conversion actifs liés à des transactions non couvertes font l'objet d'une provision.

NOTE 16 - Charges à payer

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 133	32 583
Dettes fiscales et sociales	18 993	21 248
Autres dettes et créiteurs divers	0	0
Total	52 126	53 831

NOTE 17 – Chiffre d'affaires – production stockée

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires (production vendue)		
France	159 745	159 415
Export	224 973	382 092
Total chiffre d'affaires	384 717	541 507
Production stockée		
France	2 786	10 007
Export		
Total production stockée	2 786	10 007
Total	387 503	551 514

Répartition du chiffre d'affaires par Secteur opérationnel

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Environnement	246 222	412 026
Innovation et Systèmes	107 577	93 264
Énergie	30 918	36 217
Total	384 717	541 507

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
France	152 507	159 415
Royaume-Uni	187 529	341 483
Autres Europe	30 321	37 777
Asie	11 865	497
Autres	2 495	2 335
Total	384 717	541 507

Transfert de charges

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Transfert de charges		
Remboursement d'assurance	5 036	2 557

NOTE 18 - Résultat financier

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	36 780	10 871
Produits nets sur cessions VMP	157	402
Intérêts sur immobilisations financières	1 545	1 291
Intérêts sur créances actif circulant	83	258
Reprise provisions pertes de change	988	922
Reprise autres provisions	522	6 548
Différences positives de changes	790	1 174
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	40 865	21 467
Dotation provision pour pertes de change	482	988
Dotation aux provisions ⁽²⁾	4 171	10 273
Intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs	634	636
Autres frais financiers	225	109
Charges nettes sur cession de VMP	75	172
Différences négatives de change	1 745	1 473
TOTAL CHARGES FINANCIERES	7 333	13 651
RESULTAT FINANCIER	33 532	7 816

⁽¹⁾ Détail des « Produits financiers de participation »

Dividendes LAB	16 019
Dividendes Babcock International	600
Dividendes Technoplus	54
Dividendes COA	220
Dividendes BW Holding	12 858
Dividendes CNIM ECS	857
Dividendes MESE	2 769
Dividendes CNIM UK	3 403

36 780

⁽²⁾ Ce poste comprend principalement les dotations aux provisions sur :

Compte courant CNIM Saudi pour 918 k€

Compte courant CTF : 683 k€

Prêt CNIM Canada : 1 355 k€

NOTE 19 - Résultat financier relatif aux entreprises liées

Produits financiers facturés aux filiales

(en milliers d'euros)

Intérêts	2015
Bertin Pharma	63
Bertin Technologies	333
BW Maroc	36
BWE	12
CBCE Polska	1
CCF	31
CEB	3
CNIM Canada	39
CNIM Engineers	144
CNIM Insertion	1
CTH	183
SCI Bassano	139
Total	985

Dividendes	2015
Dividendes Technoplus Industrie	54
Dividendes LAB	16 019
Dividendes BWI	0
Dividendes Babcock International	599
Dividendes BWH	12 858
Dividendes COA	220
Dividendes CNIM UK	6 171
Dividendes CNIM ECS	858
Total	36 779

Charges financières envers les filiales

Charges financières	2015
BW France	(68)
BW UK	(34)
BW CALDEIRAS	(2)
BWH	(28)
CNIM Insertion	(0)
CNIM Engineers	
CNIM Netherlands	(38)
CNIM UK	(8)
CTE	(91)
CTG	(44)
COA	(7)
LAB	(228)
LAB GMBH	(102)
MESE	(31)
Total	(680)

Dépréciation des comptes courants et prêts

(en milliers d'euros)

9215 Québec	(16)
CNIM Saoudi	(918)
CB Services	(6)
CTF	(683)
CNIM Canada	(1 355)
Total	(2 978)

Autres informations sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

NOTE 20 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Reprise sur amortissements et provisions ⁽¹⁾	2 355	32 700
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	-
Total Produits exceptionnels	2 358	32 700
Dotation aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	843	1 136
Valeurs comptables immobilisations corporelles et incorporelles cédées	268	406
Divers	308	29 625
Total Charges exceptionnelles	1 419	31 167
RESULTAT EXCEPTIONNEL	939	1 533

⁽¹⁾ Concerne principalement les amortissements dérogatoires en 2015.

NOTE 21 - Impôt

1-Résultat de l'intégration fiscale

(en milliers d'euros)

	Contribution au résultat fiscal intégré	Contribution à l'impôt Groupe	Impôt dû hors intégration fiscale
CNIM tête de Groupe	3 961	1 339	713
Contribution des filiales après utilisation des déficits reportables antérieurs à l'intégration : filiales déficitaires	(9 873)	(3 400)	
Filiales bénéficiaires	17 991	6 195	5 959
Résultat Groupe	12 079		
Impôt Groupe à payer		4 134	6 672
Économie		(2 538)	

2-Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt et participation		Impôt société					Résultat net		
	Comptable	Fiscal	Théorique	Taxe distribution	Économie impôt	Crédit impôt Recherche et autre	Dû	Théorique	Participation	Comptable
Courant										
France	44 670	1 823	750	464	(2 538)	(3 667)	(4 990)	43 920	205	49 455
Étranger	2 276	2 276	533				533	1 742		1 742
Exceptionnel	938	1 181	394		0	0	394	545	0	545
Total	47 884	5 280	1 677	464	(2 538)	(3 667)	(4 063)	46 207	205	51 742
1. France	45 609	3 004	1 144	464	(2 538)	(3 667)	(4 596)	44 464	205	50 000
2. Étranger	2 276	2 276	533				533	1 742		1 742
Total	47 884	5 280	1 677	464	(2 538)	(3 667)	(4 063)	46 207	205	51 742

3-Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
- Amortissements dérogatoires	4 423
- Écart de valeur liquidative sur OPVCM	2
Total	4 425
IS à 34,43 % - Accroissement de la dette future d'impôts	1 524
Allègements	
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation,	
Résultats latents fiscalisés	
- Organic 2015	323
- Participation des salariés 2015	205
- Autres provisions	2 259
- Provision pour pertes à terminaison	5 794
- Écarts de conversion passif	1 575
Total	10 156
- IS à 34,43 % - Allègement de la dette future d'impôts	3 497

4-Incidences des dispositions fiscales sur le résultat

(en milliers d'euros)

Résultat net de l'exercice	51 742
Dotation de l'exercice aux provisions réglementées	843
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	(1 745)
Réduction d'impôt du fait des dotations	(320)
Augmentation d'impôt du fait des reprises	663
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	51 183

NOTE 22 - Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

Postes	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements ⁽¹⁾		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	1 500	150	1 200	300

⁽¹⁾ Amortissements qui auraient été enregistrés s'ils avaient été acquis (linéaire sur 10 ans).

Postes	Redevances payées		Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées		Total à payer
Matériel et outillage	0	1605	0	0

NOTE 23 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Engagements donnés		31.12.2015	31.12.2014
Cautions de marché		305 329	423 495
<i>dont cautions émises pour le compte des filiales</i>	Filiales		
	BWF	105	-
	CCF	567	567
	CNIM Canada	245	-
	CNIM Singapour	3 398	2 970
	COA	131	131
	CTA	200	-
	CTE	4 954	-
	CTG	112	123
	Engineers FZC	-	60 381
	CTF	-	49
	LAB GmbH	12 454	11 000
	LAB SA	26 484	18 683
	MESE	3 864	-
	VECSYS	803	-
Total des cautions émises pour le compte des filiales		53 316	93 902

Engagements reçus	31.12.2015	31.12.2014
Cautions reçues des fournisseurs	106 666	115 229

Engagements réciproques 2015

Devise	Type de contrat	Montant	Cours garantie	Contre devise	+/- 1 an
Achats à terme					
CAD	Achat à terme	720 000,00	1,4408	EUR	-1 an
CNY	Achat à terme	1 481 870,00	7,2703	EUR	-1 an
JPY	Achat à terme	3 265 000,00	139,15	EUR	-1 an
SEK	Achat à terme	1 550 000,00	9,058	EUR	-1 an
Ventes à terme					
GBP	Vente à terme	6 549 896,64	0,7408	EUR	-1 an
GBP	Vente à terme	10 599 793,23	0,7428	EUR	+1 an
SGD	Vente à terme	8 468 679,46	4,9192	CNY	-1 an
DKK	Vente à terme	239 255 963,05	7,4483	EUR	-1 an
DKK	Vente à terme	14 461 931,50	7,442	EUR	+1 an
USD	Vente à terme	3 348 571,53	1,1123	EUR	-1 an
USD	Vente à terme	490 827,98	1,1227	EUR	+1 an
Emprunts / prêts auprès des filiales					
CAD	Vente à Terme	400 000,00	1,45	EUR	+1 an
CNY	Achat à Terme	16 000 000,00	7,3654	EUR	-1 an
Option achetée					
CNY	Option achetée	6 400 000,00	6,85	EUR	-1 an

Engagements réciproques 2014

Devise	Type de contrat	Montant	Cours garantie	Contre devise	+/- 1 an
Achats à terme					
CNY	Achat à terme	308 004,00	7,75223	EUR	-1 an
JPY	Achat à terme	22 855 000,00	139,7643	EUR	-1 an
JPY	Achat à terme	3 265 000,00	139,15	EUR	+1 an
NOK	Achat à terme	2 863 108,00	8,8867	EUR	-1 an
SEK	Achat à terme	10 787 400,00	8,8829	EUR	-1 an
SEK	Achat à terme	1 550 000,00	9,058	EUR	+1 an
Ventes à terme					
GBP	Vente à terme	6 877 000,00	0,8466	EUR	-1 an
SGD	Vente à terme	11 930 191,98	5,15997	CNY	-1 an
SGD	Vente à terme	6 516 159,01	5,0379	CNY	+1 an
DKK	Vente à terme	149 340 000,00	7,44765	EUR	-1 an
DKK	Vente à terme	177 082 523,00	7,44471	EUR	+1 an
USD	Vente à terme	205 114,70	1,2687	EUR	-1 an
Emprunts / prêts auprès des filiales					
CAD	Vente à Terme	400 000,00	1,47	EUR	-1 an
CNY	Achat à Terme	10 000 000,00	7,77	EUR	-1 an
GBP	Achat à Terme	4 000 000,00	0,79648	EUR	-1 an
SGD	Achat à Terme	15 000 000,00	1,6489	EUR	-1 an
SGD	Vente à Terme	15 000 000,00	1,688	EUR	-1 an

Avantages postérieurs à l'emploi	31.12.2015	31.12.2014
Montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent	10 343	10 960

NOTE 24 - Effectifs

Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié Effectif moyen actif	Personnel mis à la disposition de l'entreprise (intérimaires)
Ingénieurs et cadres	572	1
Collaborateurs	254	3
Ouvriers	200	15
Total	1 026	19

NOTE 25 - Note concernant les dirigeants

(en milliers d'euros)

	2015			2014		
	Total dirigeants	Organes		Total dirigeants	Organes	
		Directoire	Conseil de surveillance		Directoire	Conseil de surveillance
Engagements financiers	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite	6968	6968				
Avances et crédits alloués	-	-	-	-	-	-
Rémunérations allouées	3 306	2 610	696	3 284	2 610	674

NOTE 26 - Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Informations financières	FR/ET	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Résultat	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Dividendes
						Brute	Nette		

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

1. Filiales (+50% du capital)

Babcock Services	ET	5 937	(392)	(8)	100,00	5 661	5 661	1 082	0
Babcock International	ET	920	128	82	99,90	1 800	1 800	0	600
Bertin Technologies	FR	3 000	26 971	148	100,00	15 492	15 492	8 276	0
BWH	FR	28 212	(9 722)	12 978	100,00	30 615	30 615	0	12 858
CB-Services	ET	9	(261)	(30)	100,00	11	0	0	0
CNIM CZ SRO (ex CBCE)	ET	89	394	(473)	91,67	3 135	45	0	0
CNIM Industrie	FR	39	(32)	(4)	100,00	60	0	10	0
CNIM Insertion	FR	38	57	40	100,00	51	51	134	0
CNIM Netherland	ET	1 500	38 452	9 596	100,00	31 000	31 000	0	0
CNIM Russie	ET	0	3	0	100,00	0	0	5	0
CNIM Saoudi	ET	1 223	(12 733)	(1 726)	94,00	1 328	0	0	0
CNIM UK	ET	2 187	(5 717)	5 970	100,00	2 371	2 371	0	6 172
CNIM Ouest Armor	FR	40	908	149	100,00	40	40	0	220
CNIM Transport France	FR	5 794	(18 610)	455	100,00	12 302	0	0	0
CNIM Thiverval Grignon	FR	40	3 388	1 064	100,00	40	40	0	0
CNIM Transport Holding	FR	6 710	(5 669)	1 401	100,00	23 427	1 000	14 660	0
Ekomz	ET	1	0	0	70,00	2	2	0	0
LAB	FR	2 750	3 054	11 749	100,00	18 500	18 500	0	16 019
SCI 35, rue Bassano	FR	8	(130)	(354)	100,00	8	8	7 995	0
CNIM Centre France	FR	40	(1 030)	248	100,00	40	40	1 874	0
CNIM Énergie Biomasse	FR	40	(434)	(288)	100,00	40	40	1 004	0
CNIM Terre Atlantique	FR	40	0	231	100,00	40	40	0	0
Estrées-Mons Énergie Biomasse	FR	34	40	(12)	85,00	34	34	0	0
ECS	ET	1	688	366	100,00	1	1	0	858
SUNCNIM	FR	213	23 138	(2 813)	58,80	5 919	5 919	2 593	0
Babcock Wanson Maroc	ET	1 050	(1 050)	4	98,00	5 717	0	1 431	0
CNIM Asia Pacific	ET	1	0	(2)	100,00	1	1	6	0
CNIM 1	FR	3	0	0	100,00	3	3	0	0
CNIM 2	FR	3	0	0	100,00	3	3	0	0
CNIM 3	FR	3	0	0	100,00	3	3	0	0
CNIM 4	FR	3	0	0	100,00	3	3	0	0
CNIM 5	FR	3	0	0	100,00	3	3	0	0

2. Participations (entre 10 et 50% du capital)

CCUAT	FR	153	(30)	310	49,88	82	82	0	0
Technoplus Industrie	FR	7 012	5 641	218	34,79	4 500	4 500	0	54

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT TOUTES LES FILIALES OU PARTICIPATIONS

1. Filiales (+50 % du capital)

a) Filiales françaises (ensemble)	FR	47 011	21 929	24 992		106 623	71 834	36 546	29 097
b) Filiales étrangères (ensemble)	ET	12 918	19 512	13 779		51 027	40 881	2 524	7 630

2. Participations

a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	FR	7 165	5 611	528		4 582	4 582	0	54
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	ET	0	0	0		0	0	0	0

Pour les sociétés étrangères, les montants mentionnés ci-dessus ont été convertis au cours en vigueur au 31 décembre 2015, sauf le chiffre d'affaires et le résultat convertis au cours moyen de l'année 2015.

NOTE 27 - Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

NOTE 28 – Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)

	Exercice 2011 (44e exercice) 12 mois	Exercice 2012 (45e exercice) 12 mois	Exercice 2013 (46e exercice) 12 mois	Exercice 2014 (47e exercice) 12 mois	Exercice 2015 (48e exercice) 12 mois
1. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	6 056	6 056	6 056	6 056	6 056
Nombre d'actions émises	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Nombre d'obligations convertibles en actions					
2. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	374 542	469 943	551 933	541 507	384 717
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements & provisions	34 672	33 794	50 080	23 523	49 337
Impôts sur bénéfices	1 978	8 284	(3 083)	(2 257)	4 063
Participation	0	(561)	(402)	(285)	(205)
Bénéfices après impôts participation, amortissement & provisions	20 548	15 770	35 359	23 621	51 742
Résultat distribué	10 296	10 088	103 883	16 200	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	12,1	13,71	15,39	6,93	19,1
Bénéfices après impôts, participation, amortissements & provisions	6,79	5,21	11,68	7,8	17,09
Dividende	3,4	3,33	34,31	5,35	-
4. Personnel					
Effectifs moyens de l'exercice	1027	1 050	1 097	1 096	1 026
Montant de la masse salariale	54 019	56 280	59 691	59 852	56 619
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, œuvres sociales, etc.)	25 831	26 819	27 233	27 435	25 153

6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

6.1 Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016^(RFA)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation, outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des autres points mentionnés dans le rapport de gestion sur cet exercice :

(i) à titre ordinaire :

a. le renouvellement des mandats de Monsieur Vsevolod Dmitrieff, de Monsieur François Canellas et de Monsieur Johannes Martin qui, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la réduction, avec effet immédiat, de la durée des mandats des membres du Conseil de surveillance de 6 ans à 4 ans, arriveraient à échéance de façon anticipée,

b. la nomination de Madame Sigrid Duhamel et de Monsieur Louis-Roch Burgard en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance,

c. et un projet d'autorisation à donner à votre Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social,

(ii) et, à titre extraordinaire :

a. un projet d'autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans le cadre de programmes de rachat d'actions,

b. et la réduction à quatre ans, avec effet immédiat sur les mandats en cours de la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance fixée actuellement à six ans. Si cette résolution est adoptée, l'article 15 des statuts serait modifié en conséquence

Les formalités de convocation ont été régulièrement effectuées et tous les documents prévus par les textes en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais applicables.

- **Nomination de Madame Sigrid Duhamel en qualité de membre du Conseil de surveillance**

Nous soumettons à votre approbation la nomination de Madame Sigrid Duhamel en qualité de membre du Conseil de surveillance.

Madame Sigrid Duhamel est née le 1er décembre 1965 à Paris et est diplômée de l'ESTP et titulaire d'un MBA de l'Insead.

Après un début de carrière comme ingénieur chez Bouygues Construction, elle mène des opérations de fusions-acquisitions chez Carrier (1996-1999) puis Cap Gemini. Consultante chez Eric Salmon & Partners entre 2000 et 2004, elle part ensuite pour Londres où elle prend le poste « senior director » chargée du « business development » Europe de Tishman Speyer. En 2009, elle devient directeur des opérations de promotion immobilière à l'international chez Carrefour Property, avant de rejoindre PSA Peugeot Citroën en tant que directeur immobilier groupe en 2011. Madame Sigrid Duhamel est présidente de la filiale française de CBRE Global Investors depuis décembre 2014.

Sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la réduction de la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance de 6 ans à 4 ans, Madame Sigrid Duhamel serait nommée pour une durée de quatre (4) ans qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Nomination de Monsieur Louis-Roch Burgard en qualité de membre du Conseil de surveillance**

Nous soumettons à votre approbation la nomination de Monsieur Louis-Roch Burgard en qualité de membre du Conseil de surveillance.

Monsieur Louis-Roch Burgard est né le 16 décembre 1969 à Paris et est diplômé de Sciences Po Paris, Paris Dauphine, de l'ESCP et de l'ENA. Il est inspecteur des finances.

Monsieur Louis-Roch Burgard est depuis 2015 Managing Director au sein de l'équipe LBO - Mid Cap White Knight du fonds LBO France Private Equity. Il était auparavant Président de VINCI Concessions et membre du comité exécutif de VINCI, fonction dans laquelle il a eu sous sa responsabilité l'ensemble des investissements de développement des concessions du groupe : opérations "greenfield" (LGV SEA, autoroute Moscou - St. Pétersbourg, projets en Allemagne, aux USA, etc.) et opérations d'acquisition et de cession (aéroports du Portugal, cession de VINCI Park). Précédemment, il a exercé des fonctions de management opérationnel chez VINCI Énergies.

Sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la réduction de la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance de 6 ans à 4 ans, Monsieur Louis-Roch Burgard serait nommé pour une durée de quatre (4) ans qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La nomination de Madame Sigrid Duhamel et de Monsieur Louis-Roch Burgard au Conseil de surveillance de la société permettra de faire bénéficier cette dernière de leurs grandes expériences à la fois dans le milieu industriel et dans des grands groupes à forte renommée.

Madame Sigrid Duhamel et Monsieur Louis-Roch Burgard ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient ces mandats et qu'ils remplissaient les conditions légales et réglementaires pour les exercer.

Les actionnaires peuvent se faire adresser, ou se faire communiquer à l'adresse temporaire de la société, 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, les renseignements relatifs aux candidatures susvisées prévus par l'article R 225-83, 5° du code de commerce. Ils peuvent également les consulter sur le site internet de la Société.

- **Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social**

L'autorisation donnée au Directoire pour acheter des actions de la Société par l'Assemblée générale du 3 juin 2015 a été donnée pour une période de dix-huit mois. Elle expirera donc avant la date de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Nous vous proposons, en conséquence, afin que le Directoire ait à tout moment la faculté d'acheter ainsi des actions de la Société, de donner au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, une nouvelle autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de faire acheter par la Société ses propres actions, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du 3 juin 2015 au titre de sa sixième résolution.

Nous vous proposons de limiter cette autorisation à 302 811 actions.

Le Directoire utiliserait cette autorisation dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Cette autorisation pourrait être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1er octobre 2008 ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au sixième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique. La part du programme qui pourrait s'effectuer par négociation de blocs ne serait pas limitée et pourrait représenter la totalité du programme.

Il serait précisé que la Société pourrait, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourrait être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 60 562 200 €, le total des actions détenues par la Société ne pouvant dépasser 10 % du capital social, conformément à la loi.

Nous vous proposons de fixer la durée de cette autorisation à dix-huit mois.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre cette autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourrait déléguer à son président ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi et, notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

Le Directoire informerait l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

- **Réduction de la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance et modification corrélative des statuts**

Il est proposé à l'Assemblée générale de réduire à quatre (4) ans, avec effet immédiat, la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance, fixée actuellement à six (6) ans. Si cette résolution est adoptée, l'article 15 des statuts serait modifié en conséquence.

Une durée de 4 ans nous semble en effet plus adaptée aux spécificités de la Société et de ses activités, et à la nécessité de favoriser un engagement maximal et le plus efficace possible des membres du Conseil de surveillance dans l'exercice de leurs fonctions.

- **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société**

L'autorisation donnée au Directoire d'annuler des actions propres détenues par la Société, conférée par l'Assemblée générale du 3 juin 2015 ayant été donnée pour une période de dix-huit mois, elle expirera donc avant la date de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Nous vous proposons en conséquence, afin que le Directoire ait ainsi à tout moment la faculté d'annuler ces actions, de donner au Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, une nouvelle autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourrait détenir en conséquence des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 3 juin 2015 aux termes de sa septième résolution.

Cette autorisation serait limitée à 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation qui seraient ainsi autorisées, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Nous vous proposons de fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation.

Vos Commissaires aux Comptes établiront un rapport en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Nous vous proposons enfin de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée qui sera établi à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'adopter les résolutions dont le texte est soumis à votre approbation.

Le Directoire

6.2 Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2016^(RFA)

- À titre ordinaire

Première résolution :

Approbation des comptes sociaux 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un résultat bénéficiaire de 51 742 351,40 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élevant à 18 035 €, et l'impôt correspondant, d'un montant de 6 853,30 €, et en conséquence, donne quitus de l'exécution de leur mandat au Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution :

Approbation des comptes consolidés 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 35 790 665 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution :

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que, compte tenu de l'existence d'un report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élève à 62 483 732,46 €, décide de fixer à 17 865 849 € le montant des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit un dividende de 5,90 € par action pour chacune des 3 028 110 actions composant le capital social, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau, décide que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable, décide qu'une somme égale à 40 000 000 € sera prélevée sur le bénéfice distribuable pour être affectée au compte "Autres réserves" et que le solde du bénéfice distribuable sera affecté au compte de report à nouveau, décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 4 juillet 2016.

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

(en euros)	2014	2013	2012
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	5,35	35,00	3,40

Quatrième résolution :

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement, dans les conditions de l'article L. 225-88 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution :

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour les trois derniers exercices, soit un total de :

- 94 000 € pour l'exercice 2013, versés en juillet 2014 ;
- 96 000 € pour l'exercice 2014, versés en juillet 2015 ;
- 92 000 € pour l'exercice 2015, qui seront versés en juillet 2016 ;

et approuve en tant que de besoin ce montant, décide de fixer à 125 000 € le montant global des jetons de présence qui pourra être versé aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, étant précisé que cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire pour les exercices ultérieurs.

Sixième résolution :

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vsevolod Dmitrieff

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, prend acte que, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution qui lui est soumise ce jour ayant pour objet de réduire la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance de 6 (six) à 4 (quatre) ans avec effet immédiat, le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Vsevolod Dmitrieff demeurant 7 avenue Princesse Alice, Sun Tower, 98000 Monaco, arrivera à expiration par anticipation à l'issue de la présente Assemblée générale et, sous réserve de l'adoption de ladite douzième résolution, décide de renouveler son mandat de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre (4) années qui expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Vsevolod Dmitrieff a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

Septième résolution :

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François Canellas

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, prend acte que, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution qui lui est soumise ce jour ayant pour objet de réduire la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance de 6 (six) à 4 (quatre) ans avec effet immédiat, le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur François Canellas, demeurant 1 bis rue Vaneau, 75007 Paris, arrivera à expiration par anticipation à l'issue de la présente Assemblée générale et, sous réserve de l'adoption de ladite douzième résolution, décide de renouveler son mandat de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre (4) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Monsieur François Canellas a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

Huitième résolution :

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Johannes Martin

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, prend acte que, sous réserve de l'adoption de la

douzième résolution qui lui est soumise ce jour ayant pour objet de réduire la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance de 6 (six) à 4 (quatre) ans avec effet immédiat, le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Johannes Martin, demeurant 62 Ina Seidel Bogen, D81929 Munich, Allemagne, arrivera à expiration par anticipation à l'issue de la présente Assemblée générale et, sous réserve de l'adoption de ladite douzième résolution, décide de renouveler son mandat de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre (4) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Johannes Martin a dès à présent fait savoir qu'il accepterait le renouvellement de son mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

Neuvième résolution :

Nomination de Madame Sigrid Duhamel en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de nommer Madame Sigrid Duhamel, née le 1er décembre 1965 à Paris, demeurant 1 rue de Villersexel à Paris (75007), en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de quatre (4) ans, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution, qui prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Madame Sigrid Duhamel a dès à présent fait savoir qu'elle accepterait ce mandat et qu'elle remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

Dixième résolution :

Nomination de Monsieur Louis-Roch Burgard en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de nommer Monsieur Louis-Roch Burgard, né le 16 décembre 1969 à Paris (75015), demeurant 146 rue Perronet à Neuilly-sur-Seine (92200), en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de quatre (4) ans, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution, qui prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Louis-Roch Burgard a dès à présent fait savoir qu'il accepterait ce mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à son exercice.

Onzième résolution :

Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 302 811 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1er octobre 2008 ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;
- décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;
- décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourra être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions, prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social, décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 60 562 200 €, décide de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourra déléguer à son président, ou avec son accord, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- que le Directoire informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable, décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet et notamment l'autorisation conférée par l'Assemblée générale de la Société le 3 juin 2015 aux termes de sa sixième résolution.

- **À titre extraordinaire**

Douzième résolution :

Modification des dispositions de l'article 15 des statuts relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de remplacer le paragraphe 4 de l'article 15 des statuts par le paragraphe suivant :

« 4. La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de quatre (4) années. »

Treizième résolution :

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient

ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Directoire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;
- fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société le 3 juin 2015 aux termes de sa septième résolution.

- **À titre ordinaire et extraordinaire**

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

6.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés^(RFA)

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre Groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- Les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des *goodwill*,
- La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats en cours à l'avancement impliquant l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Édouard DEMARCO

6.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels^(RFA)

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme décrit dans la note « 2.B Immobilisations financières » de l'annexe, la dépréciation des titres de participation des filiales est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, de l'actif net réévalué et des perspectives attendues de rentabilité,
- comme décrit dans la note « 2.D Contrats à long terme » de l'annexe, votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours selon la méthode de l'avancement. Cette méthode implique l'estimation de la marge à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre

société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Stéphane MENARD

PricewaterhouseCoopers Audit
Édouard DEMARCQ

6.5 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés^(RFA)

Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM)

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1. Avenant au contrat de travail de Monsieur Stefano Costa, membre du Directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 20 770 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 500 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et autorisant l'octroi d'un avantage en nature, consistant en la mise à disposition d'un logement à Monsieur Stefano Costa.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 19 mars 2015. En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-86 du code de commerce.

2. Avenant au contrat de travail de Monsieur Stefano Costa, membre du Directoire

Cet avenant modifie la part variable de sa rémunération et autorisant le versement à Monsieur Stefano Costa d'une avance sur la prime due au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un montant brut de 300 000 euros en lieu et place de la part variable de sa rémunération prévue dans son contrat de travail étant précisé que le Conseil examinera, lors de sa réunion de mars 2016, l'éventuel complément de prime qu'il serait en droit d'allouer à Monsieur Stefano Costa au titre des performances de ce dernier pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 26 novembre 2015. En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-86 du code de commerce.

3. Avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe Demigné, membre du Directoire

Cet avenant modifie la part fixe de sa rémunération, laquelle a été portée à 20 770 euros bruts mensuels, ainsi que la part variable de cette dernière qui a été fixée à 175 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 19 mars 2015. En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-86 du code de commerce.

4. Convention de prestations de services centraux groupe avec SOLUNI

Personnes concernées : Nicolas Dmitrieff (membre du directoire) ; Christiane Dmitrieff, Lucile Dmitrieff et Vsevolod Dmitrieff (membres du Conseil de surveillance)

Cette convention a pour objet la tenue de la comptabilité et la gestion de la trésorerie de SOLUNI avec pour contrepartie de la délivrance de ces services le paiement par SOLUNI à la Société d'une rémunération consistant en la refacturation des coûts internes et éventuellement externes engagés pour réaliser les dits services, les coûts internes étant facturés au prorata du temps passé avec une majoration de 5% à titre de peines et soins.

Motif : « La conclusion d'une telle convention avec SOLUNI lui permettrait de mutualiser ses ressources en personnel qualifié »

Cette convention a produit ses effets en 2015 et la rémunération de CNIM a été de 28 965,14 euros.

La signature de cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 19 mars 2015.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'assistance commerciale et avenant avec la société LAB S.A.

Personnes concernées : Nicolas Dmitrieff et Stefano Costa (membres du directoire) ; François Canellas et Vsevolod Dmitrieff (membres du Conseil de surveillance)

En contrepartie de l'assistance commerciale apportée par la Société et de l'exclusivité accordée par la Société à la société LAB S.A. pour la réalisation du traitement de fumées sur les usines neuves dont la Société est constructeur, il a été convenu que la société LAB verserait à la Société une redevance de 6 % du chiffre d'affaires des mises en conformité d'usines et de 3 % du chiffre d'affaires pour les usines neuves.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 27 octobre 2005.

Postérieurement à la signature de cette convention, il est apparu que LAB S.A. pouvait être amenée à faire réaliser certaines des affaires objet de la convention par sa filiale LAB GmbH. Dans une telle hypothèse, CNIM et LAB S.A. ont souhaité préciser à travers un avenant à la convention d'assistance commerciale que la rémunération due à CNIM à ce titre serait versée directement par la filiale concernée.

La signature de cet avenant a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 24 novembre 2011.

Cette convention et son avenant ont produit leurs effets en 2015 et la rémunération de CNIM a été la suivante :

- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB S.A. :
 - Montant comptabilisé hors TVA sur l'exercice : 729 000 €
 - Montant encaissé hors TVA sur l'exercice : 648 950 €;
- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB GmbH :
 - Montant comptabilisé hors TVA sur l'exercice : 76 000 €
 - Montant encaissé hors TVA sur l'exercice : 145 000 €.

2. Contrats de licences de brevets croisés entre la Société et la société LAB S.A.

Personnes concernées : Nicolas Dmitrieff et Stefano Costa (membres du directoire) ; François Canellas et Vsevolod Dmitrieff (membres du Conseil de surveillance)

Les sociétés CNIM et LAB S.A. détenant chacune un certain nombre de brevets et marques associées, il est apparu opportun commercialement que chaque société puisse promouvoir et proposer à ses clients les brevets appartenant à l'autre société. Pour ce faire les sociétés CNIM et LAB S.A. ont souhaité formaliser entre elles des contrats de licence de brevets croisés. Ces contrats prévoient également les conséquences d'une réduction du pourcentage de participation de la Société dans le capital de LAB S.A. en dessous de 50 % du capital de cette dernière.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance en date du 7 avril 2011.

Ces contrats ne donnent pas lieu à rémunération de la part de la société bénéficiaire de la licence.

3. Contrat d'assurance chômage - perte de mandat conclu par la Société au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff, Président et membre du Directoire

Afin que M. Nicolas Dmitrieff bénéficie de la couverture d'assurance chômage - perte de mandat en cas de révocation de celui-ci, la Société a conclu au bénéfice de M. Nicolas DMITRIEF, un contrat d'assurance permettant à Monsieur Nicolas Dmitrieff de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

La signature de ce contrat d'assurance a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 27 octobre 2005 au profit de l'ancien Directeur Général alors en exercice.

Le maintien de ce contrat d'assurance au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 22 octobre 2009.

Cette convention a continué de produire ses effets en 2015; le montant comptabilisé par la Société et payé sur l'exercice est de 10 413,54 euros.

4. Régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par la Société au bénéfice de certains cadres « hors classe »

Personnes concernées : Nicolas Dmitrieff, Philippe Demigné, Stefano Costa (membres du directoire)

La Société CNIM a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés « hors classe », tels que définis par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, ainsi que pour les mandataires sociaux.

Ce régime de retraite à prestations définies a été modifié notamment en déplaçant la rémunération de référence et en permettant de choisir, au moment du départ en retraite, le pourcentage de réversion au profit du conjoint survivant.

Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a été souscrit auprès d'un organisme assureur. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité Sociale.

Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel « hors classe » ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de surveillance en date du 27 octobre 2005.

Ces régimes de retraite ont continué de produire leurs effets en 2015.

Les versements effectués au titre du régime de retraite à prestations définies ont été de 500 000 euros en 2015.

Il n'y a pas eu de versement au titre du régime de retraite à cotisations définies en 2015.

5. Contrat de coopération avec la Société MARTIN GmbH für Umwelt und Energietechnik.

Société et personnes concernées : société MARTIN GmbH, Johannes MARTIN (membre du conseil de surveillance)

Dans le domaine des usines d'incinération de déchets ménagers, CNIM coopère avec la société MARTIN depuis 1970. Le système de combustion est fourni par MARTIN et le reste de l'usine par CNIM (dont la récupération d'énergie, la production électrique, l'installation électrique et le contrôle commande, ainsi que les prestations d'assemblage).

Un nouveau contrat de coopération a été signé en date du 9 juin 2005. Celui-ci précise les territoires du contrat, les responsabilités respectives de CNIM et MARTIN (rémunération de l'ingénierie et fourniture du système de combustion MARTIN).

Ce nouveau contrat a été préalablement autorisé par le Conseil de surveillance du 27 janvier 2005 et a été signé pour une période de 10 ans pour tenir compte de la durée des contrats clients.

Ce contrat a continué de produire ses effets en 2015. Au titre de ce contrat, la Société a comptabilisé en charges un montant total de 6 641 794,55 euros hors TVA et payé un montant total de 17 305 612,63 euros hors TVA sur l'exercice.

6. Rémunération des membres du Comité Stratégique et du Comité d'audit

Personnes concernées : François Canellas, Agnès Herlicq, J-P Lefoulon, Vsevolod Dmitrieff, Richard Armand, JF Vaury, Stéphane Herlicq et André Herlicq (membres du conseil de surveillance)

Le principe d'une rémunération des membres du Comité Stratégique et du Comité d'audit a été accepté par le Conseil de surveillance du 28 octobre 2004.

Cette décision a continué de produire ses effets en 2015. Au cours de l'exercice 2015, il a été versé une rémunération globale de 200 000 euros à ce titre.

7. Conditions d'exonérations fiscales et sociales des régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par la Société au bénéfice de certains cadres « hors classe »

Personne concernée : Nicolas Dmitrieff (Président et membre du directoire)

Afin de se conformer à la circulaire du Ministère des affaires sociales et de la santé en date du 25 septembre 2013, il a été nécessaire de préciser dans une décision du Conseil de surveillance que le Conseil autorisait le mandataire social, Monsieur Nicolas Dmitrieff, à bénéficier des régimes de prévoyance, retraite et frais de santé de la catégorie "hors classe" à laquelle il s'assimile, de sorte que la Société puisse bénéficier des conditions d'exonérations fiscales et sociales de ces régimes de retraite, de prévoyance et de frais de santé.

L'ensemble des régimes de retraites supplémentaires (prestations définies et cotisations définies) au bénéfice des cadres « hors classe » et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de surveillance le 27 octobre 2005.

Le Conseil de surveillance a donc, lors de sa réunion du 28 novembre 2013, autorisé le mandataire social, Monsieur Nicolas Dmitrieff, à bénéficier des régimes de prévoyance, retraite et frais de santé de la catégorie "hors classe" à laquelle il s'assimile, et a autorisé la signature corrélative d'avenants aux contrats en cours avec la compagnie d'assurance Generali.

8. Contrat de services entre la Société et CNIM Singapore Private Ltd

Personnes concernées : Nicolas Dmitrieff et Philippe Demigné (membres du directoire)

Votre Société a souhaité confier le développement la commercialisation de la gamme de produits du Secteur Innovation et Systèmes dans la zone ASEAN. À cet effet, la Société souhaite s'appuyer sur un pivot régional afin, notamment, de fournir une assistance commerciale et d'assurer la promotion de produits du Secteur Innovation et Systèmes dans la zone ASEAN. La Société a donc souhaité confier cette tâche à sa filiale, la société CNIM SINGAPORE PRIVATE Ltd et a donc décidé de conclure un contrat de services aux termes duquel, la Société, en contrepartie des dépenses réalisées et des services rendus pour l'obtention de contrats signés par la Société, rémunérera sa filiale, CNIM SINGAPORE PRIVATE Ltd. Le montant de cette rémunération est égal à 7% du montant des contrats qui seraient obtenus, étant entendu que des avances sur cette rémunération pourront être payées à CNIM SINGAPORE dans la limite de 535 000 euros par période de 12 mois.

La signature de ce contrat a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 20 mars 2014.

Ce contrat a produit ses effets en 2015 et la rémunération de CNIM Singapore Private Ltd a été de 506 000 euros.

9. Contrat de prêt entre la Société et la SCI du 35 rue de Bassano

Personne concernée : Nicolas Dmitrieff (Président/membre du directoire)

La SCI du 35 rue de Bassano (la « SCI »), propriétaire de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris, a décidé de procéder à des travaux de rénovation de cet immeuble. La SCI ayant besoin de financer ces travaux, elle a fait appel à la Société, laquelle a accepté de prêter à la SCI un montant maximum de 3 300 000 euros. La SCI procédera par tirage.

Ce prêt, d'une durée de 10 ans, porte intérêts au taux fixe annuel de 2,96 % et est remboursable avec un différé de 18 mois, soit, à compter du 31 décembre 2016.

La signature de ce contrat a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 20 mars 2014.

La SCI a effectué deux tirages en 2015 pour un montant total de 3 000 000 euros.

Le montant des intérêts capitalisés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 18 670,98 euros.

10. Avenant à une convention d'avance en compte courant entre la Société et la SCI du 35 rue de Bassano

Personne concernée : Nicolas Dmitrieff (Président et membre du directoire)

Par une convention en date du 30 décembre 1994, la Société a consenti à la SCI du 35 rue de Bassano (la « SCI ») une avance en compte courant d'un montant de 6 402 858,72 euros destinée à l'acquisition de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris. Aux termes d'un avenant en date du 13 juillet 2007, les parties ont convenu d'ajuster les modalités relatives au remboursement de l'avance en compte courant.

En raison d'un nouveau prêt contracté par la SCI pour le financement de travaux de rénovation de l'immeuble sis au 35, rue de Bassano - 75008 Paris, la Société et la SCI ont souhaité transformer le solde de l'avance en compte courant en un prêt à moyen terme d'un montant de 4 000 000 d'euros, à un taux fixe de 3,42%, remboursable sur 15 ans.

La signature de cet avenant a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 20 mars 2014.

Le montant des intérêts capitalisés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 115 019,44 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Édouard Demarcq

Stéphane Menard

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Renseignements de caractère général

7.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Dénomination sociale : Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM).

7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 662 043 595. Le code APE de la Société est : 2821Z.

7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 20 juillet 1966, date de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société a été immatriculée le 4 octobre 1966 au registre du commerce et des sociétés de Paris.

7.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français, régie par le Code de commerce.

Son siège social est situé au 35, rue de Bassano 75008 Paris. Depuis le 17 février 2014, l'adresse temporaire de la Société est 63, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.

Les coordonnées téléphoniques de la Société sont les suivantes : +33 (0)1 44 31 11 00.

7.1.5 Compléments liés au règlement AMF, partie 21

Renvoi au 7.2 ci-après.

7.1.6 Coordonnées des auditeurs

A. Commissaires aux Comptes titulaires

a) PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Signataire : Édouard Demarcq

b) Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine cedex (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Signataire : Stéphane Ménard

B. Commissaires aux Comptes suppléants

a) PricewaterhouseCoopers Entreprises

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

b) BEAS

7-9 Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine cedex (France).

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2013.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

7.2 Statuts

Les statuts de la Société sont disponibles sur son site internet (www.cnim.com) et ont été mis à jour à la suite des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013.

7.2.1 Objet social de la société (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- les études, les missions d'expertise, la conception, la fabrication, la construction, l'assemblage, le montage, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'équipements, systèmes et installations industrielles dans les domaines de l'Environnement et de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie ;
- la fourniture de tous services liés aux types d'installations, équipements et systèmes ci-dessus ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la Société ;
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'une quelconque des activités précitées, ou à toutes activités similaires ou connexes, pouvant leur être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

7.2.2 Dispositions statutaires concernant les organes d'administration et de direction de la société (articles 13 à 17 des statuts)

Article 13 des statuts

1. La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

2. Le Directoire est composé de deux membres au minimum et de sept au maximum, tous personnes physiques.
 3. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président du Directoire parmi les membres de ce dernier et peut également conférer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de directeurs généraux. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération. Les fonctions du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.
 4. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire.
- Le Directoire se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige.
- Les convocations des membres du Directoire sont faites par tout moyen.
6. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité simple des membres du Directoire.
 7. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Article 14 des statuts

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou par les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, sous réserve du respect de l'objet social ainsi que des pouvoirs que la loi réserve expressément au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut également attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Le Président du Directoire et le ou les directeurs généraux sont autorisés à se substituer partiellement dans leurs attributions tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Article 15 des statuts

1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.
2. Une personne morale peut être nommée membre du Conseil de Surveillance. Lors de sa nomination ou cooptation, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
3. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.
4. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années.
5. Tout membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
6. Tout membre sortant est rééligible.
7. Lors de toute Assemblée générale ordinaire annuelle, la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-dix ans au cours de l'exercice sur les comptes duquel l'assemblée est appelée à statuer. Seront réputés démissionnaires d'office, s'il y a lieu de rétablir cette proportion de la moitié, le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés, cette démission prenant effet à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cette proportion a été dépassée, sauf régularisation antérieure de la proportion de la moitié. Toutefois, si le ou les membres du Conseil de Surveillance les plus âgés exercent ou ont exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance dans la Société, ils sont maintenus en fonction et le ou les membres du Conseil de Surveillance plus âgés après eux sont réputés démissionnaires d'office. Ces dispositions s'appliquent aux représentants permanents des personnes morales

membres du Conseil de Surveillance, sans mettre fin au mandat de celles-ci, mais à charge pour elles de désigner immédiatement un nouveau représentant permanent.

8. Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la quote-part du capital détenue – dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce – par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit code, représente plus de 3 %, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

9. Les candidats à la nomination au poste de membre du Conseil de Surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du Conseil de Surveillance de ces fonds commun de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.

b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés (ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres) est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L. 225-106 du Code de commerce, soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables.

10. Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du Conseil de Surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

11. Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms de candidats avec pour chacun des candidats, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

12. Le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée générale la liste des candidats. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

13. Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance prévus par l'article L. 225-69 du Code de commerce.

14. La durée du mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est de six ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la Société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) ou de membre adhérent à un fonds commun de placement dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de la Société. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Conseil de Surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

15. En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque raison que ce soit, son remplaçant entre immédiatement en fonction pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

16. Les dispositions relatives au huitième paragraphe du présent article ne seront pas applicables lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires nommé en application du huitième paragraphe expirera à son terme.

17. Les dispositions relatives au troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires.

18. Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président, obligatoirement personnes physiques, qui exercent leur fonction pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

19. Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du conseil par tout moyen, même verbalement, par le Président ou le Vice-Président.

20. Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

21. Un règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Article 16 des statuts

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il peut à toute époque de l'année opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Outre la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés et les cautions, avals et garanties, qui font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions fixées par le Code de commerce, les opérations suivantes ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- émission de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
 - opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
 - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
 - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
 - délivrance ou obtention de tous prêts, emprunts, crédits et avances.

Le Directoire peut déléguer les pouvoirs qu'il a reçus du conseil, dans les limites permises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 17 des statuts

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Toutefois, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

7.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 8 à 11 des statuts)

Article 8 des statuts

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prescrites par la loi.

La Société ou son mandataire peut demander, à tout moment, à tout organisme ou intermédiaire, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de révéler l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Article 9 des statuts

La cession et la transmission des actions sont libres et s'effectuent conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 10 des statuts

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux Assemblées générales d'actionnaires et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserve.

Les héritiers, créanciers ou ayants droit d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Article 11 des statuts

À l'égard de la Société, les actions sont indivisibles.

Toutefois, lorsqu'une action fait l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à cette action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propiétaire et à l'usufruitier.

7.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Néant.

7.2.5 Assemblées générales (article 19 des statuts)

Article 19 des statuts

1. Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.

2. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la convocation du même département.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (en ce compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement désigné à cet effet par le conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée en désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées sont certifiés conformément à la loi.

7.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle

Néant.

7.2.7 Franchissement de seuils (Article 12 des statuts)

Article 12 des statuts

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2,5 % du capital social ou des droits de vote de la Société ou de tout multiple de 1 à 13 de cette fraction (l'obligation cesse de s'appliquer au-delà du seuil de 32,5 % du capital ou des droits de vote) est tenue de le déclarer à la Société dans les quinze jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent de franchir ce seuil, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, en l'informant du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis à la hausse ou à la baisse.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné par la privation des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, étant précisé que cette sanction ne s'applique qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

7.2.8 Modifications du capital social (Article 7 des statuts)

Article 7 des statuts

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

7.3 Documents accessibles au public

Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (avril 2014 à avril 2015)

a) Information réglementée

L'ensemble de l'information réglementée est publiée par le Groupe CNIM dans le cadre de sa communication financière via un diffuseur et est accessible sur son site internet www.cnim.com.

Cela concerne l'ensemble des documents financiers obligatoires ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF conformément à l'article L. 451-1-2 nouveau du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (directive 2004/109/CE).

- information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la Société ;
- information relative aux opérations réalisées sur les titres de la Société ;
- information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- information mensuelle de déclarations de transaction sur actions propres.

b) Communiqués financiers

- chiffres d'affaires trimestriels ;
- comptes semestriels ;
- comptes annuels ;
- carnet de commandes de l'exercice.

c) Publications et informations financières

- document de référence ;
- rapport financier annuel ;
- rapport financier semestriel ;
- information trimestrielle ;
- agenda financier.

d) Autres documents

- descriptif des programmes de rachat d'actions propres ;
- rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale.

Les statuts de la Société sont disponibles sur son site internet (www.cnim.com) et ont été mis à jour à la suite des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013.

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés à l'adresse temporaire de la Société, 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de la Société ainsi que les informations financières historiques de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4 Personne responsable^(RFA)

7.4.1 Responsable du document de référence

M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire.

7.4.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en section 1 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant dans la partie financière de ce document. Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2013, les contrôleurs légaux, sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée dans leur rapport sur les comptes consolidés, ont attiré l'attention sur la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les effets de l'application, au 1er janvier 2013, des amendements de la norme IAS19 relative aux engagements en matière d'avantages au personnel.

Fait à Paris, le 11 avril 2016

Nicolas Dmitrieff

Président du Directoire

8 HISTORIQUE

Le Groupe CNIM s'est forgé à travers une longue histoire qui débuta en 1856 avec les Forges et chantiers de la méditerranée (FCM). Cette histoire témoigne de la capacité du Groupe à se transformer pour rester à la hauteur de ses ambitions, en ayant néanmoins le souci de la pérennité de ses engagements.

Les différentes étapes technologiques, industrielles et humaines qui ont marqué l'histoire du Groupe CNIM sont présentées ci-dessous :

1856

Démarrage des chantiers navals à La Seyne-sur-Mer, dans le Var, qui, tout au long de leur existence, seront à la pointe des techniques du moment, construisant non seulement des navires de guerre, des paquebots pour la France, le Japon et bien d'autres pays, mais encore le premier sous-marin. Le site de La Seyne-sur-Mer est toujours le site industriel principal du Groupe.

1917

Les premiers chars sortent de l'établissement de La Seyne-sur-Mer en même temps que des usines Renault.

1961/1965

CNIM participe à la réalisation du premier système du programme des tubes lance-missiles équipant les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins français.

Le Groupe intervient aujourd'hui encore activement dans ce domaine, et est un élément moteur de la modernisation de ces systèmes de lancement de missiles.

1966

Par suite de la réduction des commandes de navires, les Forges et chantiers de la méditerranée sont repris par le Groupe Herlicq, spécialisé dans les équipements industriels et deviennent les Constructions navales et industrielles de la méditerranée (CNIM). L'activité est restaurée avec la construction de navires spécialisés comme les méthaniers et les plateformes pour l'offshore. La diversification industrielle déjà entamée depuis plusieurs années est activement poursuivie.

1982/1986

Le gouvernement regroupe les chantiers de Dunkerque, La Ciotat et La Seyne-sur-Mer dans Normed. CNIM, désormais « Constructions industrielles de la méditerranée », va se développer dans les domaines de l'énergie (usines de traitement des déchets et chaudières), la mécanique (systèmes de lancement des sous-marins de la Force océanique stratégique ; moyens de franchissement pour le Génie ; composants pour l'industrie nucléaire ; escalators pour métros, gares et aéroports).

1987

Le 30 juin de cette année-là, CNIM fait son entrée au Second marché de la Bourse de Paris.

C'est à ce moment que CNIM débute le développement du nouveau système de lancement des missiles M51 et consent de lourds investissements sur fonds propres afin de se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux matériaux utilisés.

1989/1990

Acquisition de deux sociétés spécialisées dans les chaudières industrielles : Babcock Entreprise en 1989 et Wanson en 1990, création de Babcock Wanson.

2001/2002/2003

Achat en 2001 de LAB, l'un des leaders européens du traitement des fumées d'usines d'incinération et reprise des activités de valorisation énergétique des déchets d'Alstom en 2002.

En 2000, la France reprend seule le projet européen de pont d'assaut sur la base d'un pont sur un véhicule à roues que CNIM avait « porté » dans Eurobridge. En 2003, CNIM construit sur ses fonds propre trois travures de douze mètres chacune pour démontrer la justesse et la fiabilité de son projet.

À la mi-2002, le groupement formé par Thales et CNIM remporte le contrat de maîtrise d'œuvre des équipements de chambre du Laser Mégajoule.

2005

CNIM pose la première pierre d'une nouvelle usine de 20 000 m² en Chine située à Gaoming, près de Foshan dans la province de Canton.

2008/2009

Acquisition de Bertin Technologies et de l'ensemble de ses filiales, de Biotec Centre puis d'IDPS dans le domaine de la santé et entrée dans le capital de Technoplus Industries, filiale d'Areva TA.

Recentrage des activités du Groupe sur ses métiers principaux et cession de la Division Transport spécialisée dans les escaliers mécaniques et trottoirs roulants.

2010/2011

Les quatre filiales de Bertin Technologies spécialisées dans la R&D pharmaceutique (Ellipse, Spi-Bio, Biotec centre et IDPS) fusionnent pour donner naissance à Bertin Pharma. Rachat par Bertin Technologies de la société Vecsys spécialisée dans le traitement automatique de la parole et expert en traitement des

flux vocaux, logiciels embarqués informatique industrielle.

CNIM inaugure son pilote de centrale solaire à concentration sur le site de La Seyne-sur-Mer.

2012

CNIM est élue ETI de l'année 2012. Ce trophée remis par le magazine "l'Usine Nouvelle" lors des Assises de l'industrie, récompense la ténacité et l'innovation, la jeunesse d'esprit et le modèle d'une diversification réussie.

En 2012, le nombre de centres de valorisation des déchets réalisés par CNIM atteint le chiffre de cent soixante installations soit un total de deux cent quatre-vingt lignes de traitement thermique des déchets.

2013

L'accord conclu avec les actionnaires de la société suisse Geodur Recycling AG portant sur le rachat, par la filiale LAB GmbH basée à Stuttgart, de certains projets en cours, des technologies et actifs de Geodur Recycling AG, permet à LAB de compléter son portefeuille de technologies et de proposer de nouvelles solutions technologiques et de nouveaux services dans les domaines de la stabilisation/solidification des cendres d'incinération et des poussières ainsi que le traitement des mâchefers et la récupération des métaux non ferreux.

2014

- Prise de contrôle de CNIM par SOLUNI S.A., holding de la famille Dmitrieff, en juillet 2014, suite à l'acquisition de l'intégralité des titres détenus par les sociétés CNN et Martin GmbH. A l'issue de cette opération, la part du capital détenue par SOLUNI est passée de 27,40 % au 31 décembre 2013 à 56,43 % au 31 décembre 2014. CNIM se voit ainsi doté d'un actionnariat stable et pérenne, qui sera de nature à conforter la mise en œuvre de la stratégie de développement de long terme du Groupe. Ce renforcement témoigne de la confiance de la famille Dmitrieff dans CNIM.
- Bertin Pharma a acquis le site aquitain de Johnson&Johnson Santé Beauté France (JJSBF) dédié à la formulation et à la production de lots cliniques de médicaments « *Over The Counter* ».

Cette reprise s'accompagne d'un accord de partenariat par lequel Bertin Pharma réalisera des travaux de R&D pour le compte de JJSBF. Bertin Pharma accède ainsi à un marché en croissance, celui de l'automédication.

- CNIM a acheté l'activité groupes de refroidissement et pompes à chaleur à absorption de la société allemande INVEN. Cette acquisition permettra de développer une nouvelle activité centrée sur la conception, la réalisation et la fourniture de systèmes clés en main innovants pour la récupération de chaleur et de valorisation d'énergie. La technologie INVEN utilise les rejets à basse température pour en extraire la chaleur et produire du froid ou du chaud, réduisant ainsi les besoins en énergie fossile de ses utilisateurs.
- Négociation pour l'acquisition de la société Saphymo par Bertin Technologies qui devient le seul industriel français à proposer une offre complète couvrant à la fois la détection et l'identification des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) pour les industries de la défense et de la sécurité, et la surveillance des rayonnements ionisants pour l'industrie nucléaire. Cette opération a été finalisée le 1er janvier 2015.

2015

- Le fonds SPI « Sociétés de projets industriels », financé par le Programme d'investissements d'avenir et opéré par Bpifrance, a annoncé en juin 2015 son premier investissement, au côté de CNIM, dans la société SUNCNIM. Majoritairement détenue par CNIM, SUNCNIM développe et assure la construction clés en main de centrales solaires thermodynamiques destinées à l'exportation.
- Bertin Technologies a acquis la société GO Albert France avec la marque commerciale AMI Software, en mai 2015. Cette société rejoint la division Bertin IT. Cette union de spécialistes de la veille numérique et de la cyber intelligence donne ainsi naissance à un acteur majeur du traitement d'information Sources Ouvertes (veille sur internet notamment), aux ambitions internationales soutenues par l'ensemble du groupe CNIM.

9 TABLES DE CONCORDANCE

9.1 Document de référence

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	Chapitres du document de référence	Pages
1. Personnes responsables		
1.1. Indication des personnes responsables	7.4	250
1.2. Déclaration des personnes responsables	7.4	250
2. Contrôleurs légaux des comptes	7.1.6	242-243
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.1.6	242-243
2.2. Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières historiques	1.1 et 1.4	6-7 et 52-57
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A	
4. Facteurs de risques	1.3	43-51
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société	8	251-252
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.1	242
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	7.1.2	242
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1.3	242
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	7.1.4	242
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.4 et 8	52-58 et 251-252
5.2. Investissements	1.5	59-61
5.2.1 Principaux investissements réalisés	1.5	59-61
5.2.2 Principaux investissements en cours	1.6 et 1.7.3	59-61
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	0	59-61
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1.2	7-42
6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2	7-42
6.1.2 Nouveau produit	1.2	7-42
6.2. Principaux marchés	1.2	7-42
6.3. Événements exceptionnels	1.4.1	52
6.4. Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.2.7	41
6.5. Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.2	7-42
7. Organigramme	1.2.8	42
7.1. Description sommaire du Groupe	1.2.1	7-8
7.2. Liste des filiales importantes	5.1.6	175-176
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes	1.5	59-61
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	3	75-122
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	1.4 et 5	52-58 et 159-224

9.2. Résultat d'exploitation	1.4 et 5	52-58 et 159-224
9.2.1 Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	1.4 et 5	52-58 et 159-224
9.2.2 Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.4 et 5	52-58 et 159-224
9.2.3 Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	1.2	7-42
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux de l'émetteur	1.6	61-65
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	1.6	61-65
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	1.6	61-65
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	1.6	61-65
10.5. Sources de financement attendues	1.6	61-65
11. Recherche & Développement, brevets et licences	1.2	41
12. Information sur les tendances		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.2	7-42
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2	7-42
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	
13.3. Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	
13.4. Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1. Composition – déclarations	4	124-158
14.2. Conflits d'intérêts	4	124-158
15. Rémunération et avantages		
15.1. Rémunérations et avantages en nature	4.2	133-142
15.2. Retraites et autres avantages	4.2	142
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Mandats des membres du Conseil d'Administration et de Direction	4.1	124-132
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	4	124
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	4.3.2	144-152
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.1	124
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	3.1	76-79
17.2. Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	2.1	68-73
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.1.1	68-73
18. Principaux actionnaires		
18.1. Identification des principaux actionnaires	2.1	68-73
18.2. Existence de droits de vote différents	2.1	68-73
18.3. Contrôle de l'émetteur	2.1	68-73
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	2.1	68-73
19. Opérations avec des apparentés	6.5	237-241
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	1.1, 1.5 et 5	6-7, 52-58 et 159-224

20.2. Informations financières pro forma	N/A	
20.3. États financiers	5	159-224
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	6.3, 6.4 et 6.5	234-241
20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	6.3, 6.4 et 6.5	234-241
20.4.2 Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	6.3, 6.4 et 6.5	234-241
20.4.3 Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	
20.5. Date des dernières informations financières 31 décembre 2015	5.1 et 5.2	159-198 et 199-224
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.6.1 Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	
20.6.2 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7. Politique de distribution des dividendes	2.3	74
20.7.1 Montant des dividendes	2.3	74
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.3	43-51
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	2.1	68-73
21.1.1 Montant du capital souscrit	2.1	68-73
21.1.2 Actions non représentatives du capital	2.1	68-73
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même	2.1	68-73
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de Souscription	2.1	68-73
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.1	68-73
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.1	68-73
21.1.7 Historique du capital social	2.1	68-69
21.2. Acte constitutif et statuts	7.2	243-250
21.2.1 Description de l'objet social de l'émetteur	7.2	243-250
21.2.2 Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	7.2	243-250
21.2.3 Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	7.2	243-250
21.2.4 Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.2	243-250
21.2.5 Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	7.2	243-250
21.2.6 Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	7.2	243-250
21.2.7 Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.2	243-250
21.2.8 Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.2	243-250
22. Contrats importants	N/A	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	
23.2. Informations provenant d'une tierce partie	N/A	
24. Documents accessibles au public	7.3	249
25. Informations sur les participations	5.2	199-224

9.2 Rapport financier annuel

Table de concordance rapport financier annuel 2013	Référence dans sommaire DDR	Pages
1. Comptes annuels	5.2	199-224
2. Comptes consolidés	5.1	159-198
3. Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)	1.4-1.7-4.5	52-58, 65-67 et 133-142
4. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	7.4	249
5. Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	6.3, 6.4 et 6.5	234-241
6. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	5.1.6 (annexe aux comptes consolidés 2015)	198
7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.3	143-153

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant figurant respectivement dans le DDR n° R.15-020 déposé à l'AMF le 21 avril 2015 et dans le DDR n° R.14-024 déposé à l'AMF le 28 avril 2014 ;
- les commentaires sur l'activité des exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 figurant respectivement dans les chapitres I.5/I.6/I.7/I.8 du DDR n° R.14-024 déposé auprès de l'AMF le 21 avril 2015 et du DDR n°1.14-024 déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2014.



Constructions Industrielles de la Méditerranée

Siège social – Direction générale

35, rue de Bassano 75008 Paris – France

Adresse temporaire : 63, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris – France

Tél : +33 (0)1 44 31 11 00

Fax : +33 (0)1 44 31 11 30

E-mail : contact@cnim.com

www.cnim.com

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 6 056 220 euros

662 043 595 RCS Paris